

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
DU XVI^{ME} SIÈCLE
DANS LES PAYS-BAS

par
N. CONSIDERANT

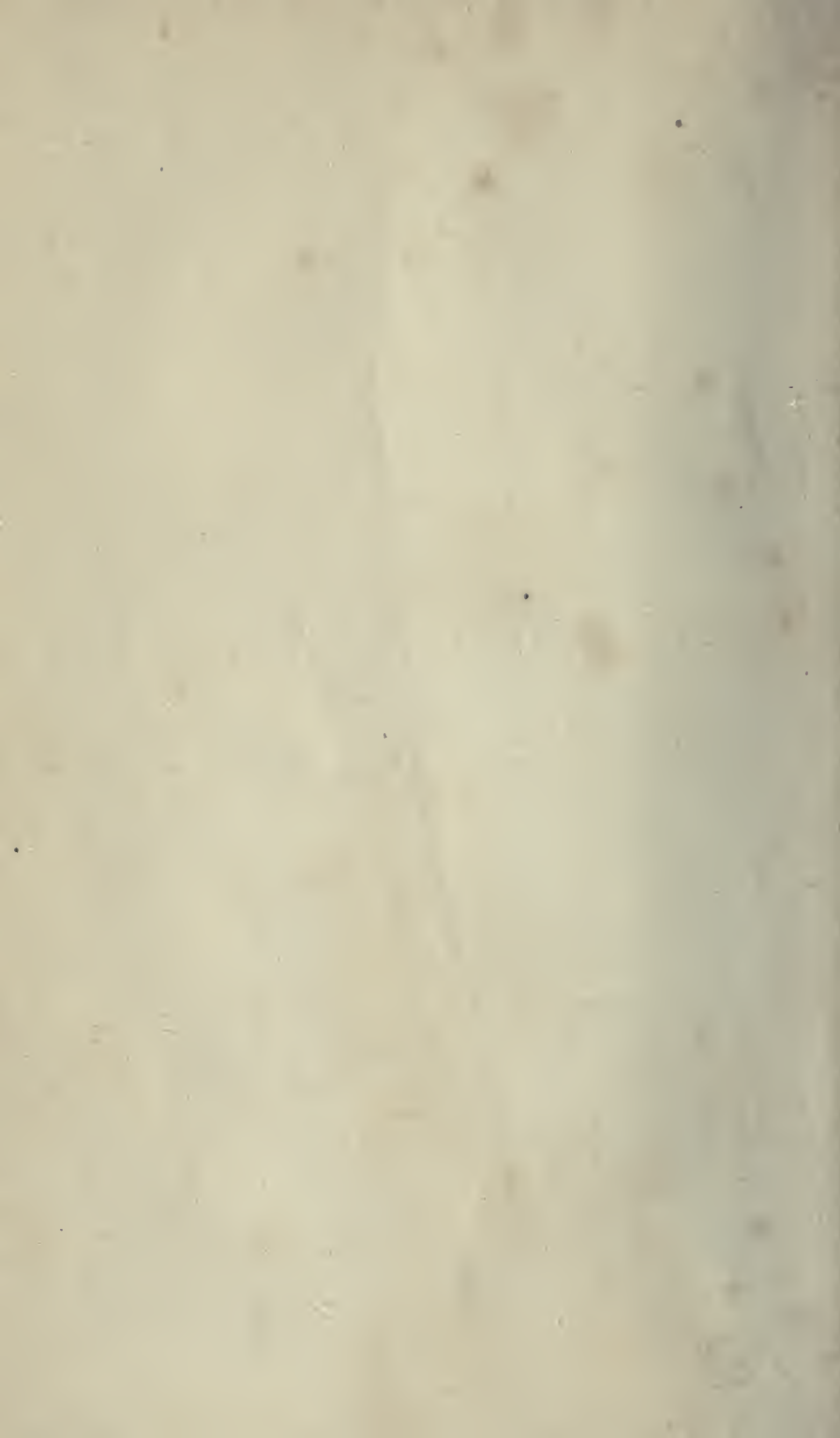
PROFESSEUR A L'ÉCOLE MILITAIRE

Deuxième édition, augmentée d'une introduction

PAR
G. Frédéricx



BRUXELLES ET LEIPZIG
AUGUSTE SCHNÉE, ÉDITEUR
Rue Royale, impasse du Parc, 2



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DU XVI^{ME} SIÈCLE

DANS

LES PAYS-BAS

TOUS DROITS RÉSERVÉS

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
DU XVI^{ME} SIÈCLE

DANS LES PAYS-BAS

par

N. CONSIDERANT

PROFESSEUR A L'ÉCOLE MILITAIRE

Deuxième édition, augmentée d'une introduction

PAR

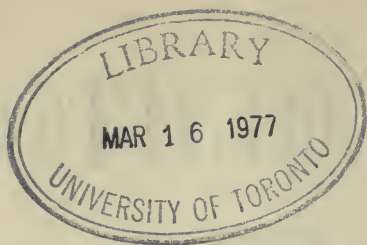
G. Frédéricx



BRUXELLES ET LEIPZIG

AUGUSTE SCHNÉE, ÉDITEUR

Rue Royale, impasse du Parc, 2



DT
156
C65
1860

INTRODUCTION

I

Il y a des grandeurs dans le xvi^e siècle, des fêtes, des rayonnements, un retour vers les sources hautes et pures, une soif de connaissance, de renouvellement, de création, qui font de ce siècle une date lumineuse dans l'histoire de l'art. Il y a des agitations d'empires, des luttes de souverains, des convoitises, des perfidies, des magnificences, des habiletés de princes, des révolutions soudaines et profondes, des ébranlements des plus solides pouvoirs, celui du Pape et celui de l'Empereur, des tentatives inouïes, des idées nouvelles qui en font un des plus curieux tableaux que la suite des temps nous ait présentés. Il y a aussi des crimes publics, des tragédies où des peuples entiers jouent le rôle de victime, des persécutions immenses et un fanatisme si cruel, qu'aucune époque n'en peut offrir qui ait produit des plaies si vives, des effets si prolongés et de si lourds et si terribles engourdissements. Éternel sujet d'admiration par les œuvres et les monuments qu'il a laissés, — d'étude par tant d'événements inattendus qui s'y mêlent, tant de caractères singuliers qui s'y pressent, — d'horreur par le sillon sanglant qu'il a creusé en Espagne, en France, dans les Pays-Bas, le xvi^e siècle

n'est indifférent à aucun de ceux que l'art, ou l'histoire, ou la politique intéresse. Quiconque a souci d'une toile ou d'un sonnet, des grandes figures de héros ou de fourbes, des questions qui touchent à la liberté de conscience et au droit naturel, quiconque pense enfin, ne peut passer devant le xvi^e siècle sans s'y arrêter, sans y entrer profondément, sans en sonder les abîmes, sans en mesurer les hauteurs.

Pour nous, Belges, cette période fut surtout sinistre. Les poètes et les artistes qu'elle vit naître, les courants nouveaux où elle plongeait l'Europe, l'éclat dont elle nous éblouit, tout cela se trouve masqué pour nous par un homme, Philippe II, par une embûche, l'inquisition. Ce côté douloureux nous cache les côtés merveilleux et consolants. On nous a dit, il est vrai, toutes les splendeurs et les variations de ce xvi^e siècle, on nous a dit tous les noms fameux qui l'ont illustré; mais, dans notre histoire, la page où cette époque devait apparaître est si bien remplie des récits des pièges et des violences, de la statistique des victimes de Philippe II, qu'elle est pleine. Nos richesses anéanties, nos meilleurs citoyens exterminés, nos libertés détruites, la nation ruinée et décimée, ce sont des faits qui sonnent assez haut pour qu'on n'entende pas les cris de triomphe et les chants que nous envoient les autres peuples. D'autres peuvent examiner ce siècle à la lueur des œuvres de ses grands hommes; nous ne le voyons, nous, qu'à la lueur du bûcher où furent consumés les franchises, les forces, l'énergie, le commerce, la prospérité belges.

Philippe II, tel est donc l'homme qui se tient pour nous sur le seuil du xvi^e siècle et nous en dérobe maintes issues. Mais comme toute lutte, qu'elle soit immense ou petite, nous offre toujours deux combattants, comme toute catastrophe nous rappelle en même temps celui qui l'a précipitée et celui qui a

voulu l'empêcher, à côté de la sombre figure de Philippe se dresse la noble et brillante image de Guillaume d'Orange. A côté du fourbe, l'honnête homme.

On a tenté de les comparer, et je crois bien qu'on a soutenu que les ruses de l'un ne cédaient rien aux ruses de l'autre. Ruse, le mot est heureux et assez élastique pour désigner ce qui est ici mensonge, ce qui est là prudence et perspicacité. — La vérité, c'est qu'on ne peut appliquer à aucun des deux cette expression qui surfait le premier, qui diminue le second. Quand Philippe, après avoir promis l'abolition du saint-office, faisait venir en secret un notaire, et devant ce notaire et deux témoins rétractait la promesse qui lui avait été arrachée, disait-il; quand, après avoir accordé une sorte d'amnistie, il écrivait au Pape que cette amnistie n'avait point de valeur, le Roi pouvant pardonner les fautes commises contre son pouvoir, mais non celles qui atteignaient la religion; quand il envoyait au comte d'Egmont des témoignages de sa confiance, de sa satisfaction après avoir déjà signé la sentence qui le condamnait, peut-on dire qu'il était rusé? Ces faussetés, ces perfidies, ces embûches peut-on les appeler d'un autre nom? Ces parjures révèlent-ils quelque habileté, quelque conception profonde qui nous puissent frapper? Est-il besoin de beaucoup d'adresse pour manquer à sa parole, pour violer tous les engagements qu'on a pris? Dissimulation, si vous voulez, mensonge; mais c'est faire trop d'honneur à ces tromperies éhontées que d'y voir une ruse, un plan, quelque apparence de combinaison subtile et d'esprit délié.

Guillaume non plus, — mais à un point de vue opposé, — cette épithète de rusé ne nous le montre pas tel qu'il est. Il refuse de croire aux belles paroles de la régente et aux lettres caressantes du Roi; il s'arrange de façon à connaître non les dépêches publiques et destinées à donner le change, mais les

correspondances secrètes du roi et ses vrais desseins; il ne se laisse point abuser par les promesses et les déclarations pacifiques de don Juan; doutant de l'esprit des provinces wallonnes, il ne veut pas se soumettre à tout ce que les États-Généraux ordonneront; comme il voit les coups que prépare son adversaire, il s'attache à les parer d'avance. Mais tout cela, est-ce de la ruse seulement? Et cette vue nette de tous les pièges que renferme la grande conspiration qui le menace, cette sûreté à démêler le but ténébreux que poursuivent les feintes douceurs et les appels à la confiance, ce coup d'œil qui lit dans les esprits les plus sombres les projets qu'ils méditent et ne s'arrête point à ceux qu'ils annoncent, cette clairvoyance et ces précautions sont-elles le fruit de quelque talent, de quelque ingéniosité, d'une vocation heureuse pour l'intrigue? N'est-ce point la conscience du rôle immense qu'il doit jouer, la force de le remplir jusqu'au bout, les dangers que ce rôle amène, les obligations qu'il impose, enfin l'intelligence complète de sa situation qui inspirent Guillaume, qui le conduisent, qui lui soufflent ses défiances, ses plans, qui font que lui seul voit l'âme des choses et le dedans des cœurs en cette époque de confusion?

Un des peintres les plus vigoureux et les plus brillants de cette révolution, M. Edgar Quinet, a tracé sur cette question quelques lignes profondes : « L'histoire hait les dupes; elle les met presque au rang des coupables, et ce n'est qu'une demi-injustice. Être abusé, c'est presque toujours le signe d'une situation fausse. Un degré de plus d'intégrité de votre part, et vous n'eussiez pas été trompé. Un homme entier dans sa cause a mille avertissements secrets. Un certain état de santé morale, de véracité native, révèle chez autrui la fraude, comme il est des substances qui révèlent au contact le poison que d'autres renferment. » — Il est impossible de mieux dire à propos de Guillaume, de mieux mettre

en relief ce qui fut sa véritable habileté, de marquer en traits plus éclatants combien son caractère même, si propre à la noble entreprise à laquelle il se dévouait, lui servait à deviner les obstacles qui la pourraient empêcher. Quand on s'est donné à quelqu'un, à un parti, il semble que tout ce qui menace votre idole a quelque indice qui vous inquiète aussitôt et vous éveille. J'en appelle à tous les cœurs passionnés. La meilleure sauvegarde, ce n'est point l'habileté, c'est la passion. Le suprême talent de Guillaume, ce fut l'ardeur, ce fut la sincérité de son dévouement et de son amour.

Ajoutez à cette passion les mérites les plus variés : une nature d'une trempe fine et solide ; nuls préjugés, nulle ambition dangereuse ; rien qui le pût distraire du but où il tendait ; et les qualités les plus précieuses pour un chef de parti, — l'énergie, la patience, la connaissance des hommes, assez de foi pour convertir les indifférents, assez de résolution et d'ascendant pour entraîner les timides. Certes, la ruse n'est point une arme qui aille à une telle main. La ruse suffit à ceux qui tentent quelque spéculation, qui recherchent quelque profit ; elle ne suffit pas à celui qui veut fonder une nation, qui veut assurer le bonheur d'un peuple. Les petites causes peuvent amener les grands effets, sans doute, mais alors seulement qu'une grande pensée a prévu, désiré, préparé ces effets-là.

Ne diminuons donc pas Guillaume d'Orange en lui trouvant la plus mince ressemblance avec Philippe II. Je ne vois aucun point sur lequel ils se rencontrent. Non-seulement leurs idées, leurs croyances sont opposées, mais leur caractère, leurs habitudes, leurs goûts, les moindres particularités des deux natures se contrarient. — En même temps que le roi est l'homme de son siècle qui porte le plus d'inflexibilité dans l'intolérance religieuse, rejetant toutes les propositions d'adoucissement, qu'elles vien-

nent de la régente des Pays-Bas ou de l'empereur d'Allemagne ; en même temps le prince est celui qui se prononce le plus vigoureusement pour l'adoption de la doctrine si nouvelle de la liberté de conscience ; il lutte même en faveur de ce grand principe contre ses meilleurs et ses plus intimes conseillers, contre Marnix lui-même. Ils ne suivent pas des chemins différents : tous deux se tiennent à l'extrémité de deux routes contraires. — Et en toutes choses, antithèse aussi frappante. Philippe est casanier, invisible, ennemi de tout mouvement. Un jour son fils don Carlos écrivit sur la couverture d'un de ses cahiers : *Les grands et merveilleux voyages du roi Philippe : de Madrid au Prado, du Prado à l'Escorial, de l'Escorial à Aranjuez*. Guillaume est partout, impatient de se montrer sans cesse au peuple, accueillant les plus humbles, courant en toutes les villes que sa présence peut soulever ou secourir. Philippe, à moins qu'il ne faille décider si les hérétiques seront brûlés, Philippe est indécis, hésitant ; il n'a point d'idées, point d'expédients ; il ne sait que répondre à ce qu'on lui demande, il répète la même phrase quatre fois de suite, il noie ses incertitudes dans un déluge de mots confus, sans précision, sans relief, sans art d'aucune sorte. Guillaume a une décision que rien ne déconcerte, une vue claire des événements qui n'est jamais obscurcie, une netteté de parole, une franchise d'accent, une verdeur de langage qui prouvent l'homme énergique et l'homme éloquent. Philippe serait comme perdu, effaré, muet, si Granvelle ne lui dictait pas ses lettres, si Perez ne lui soufflait pas ses jugements, si tant d'autres enfin n'aidaient pas son intelligence paresseuse. Guillaume ne reçoit point d'avis, n'a pas besoin des plans d'autrui, n'est en peine d'aucune résolution. Les exhortations lui sont inutiles. C'est lui, au contraire, qui raffermis les plus vaillants quand ils ont une heure de défaillance. Ainsi fait-il pour le noble et grand Marnix.

Voilà les deux hommes qui, pour les Pays-Bas, remplissent

le xvi^e siècle. Je l'ai dit, c'est Philippe que nous voyons d'abord. Et ce sont ses inquiétudes et sa colère qui nous apprennent d'avance le rôle, la valeur, la gloire de Guillaume. Ainsi certaines substances nous révèlent leur pureté, leur force, par le trouble, la décomposition qu'elles amènent en des corps malsains et dangereux.

Quant à ceux qui furent chargés d'exécuter l'unique pensée du roi, il est bon que l'histoire dise comment ils remplirent leur mission, et de quel zèle, de quels mérites ils étaient doués ; mais ici, en cette revue rapide, un mot suffit pour chacun. Gravelle, homme d'esprit, fut bafoué ; homme de manières accomplies et de procédés insinuants, il fut haï ; politique adroit et passé maître en toutes sortes d'intrigues, il ne trompa personne. Le duc d'Albe eut plus de succès. Il ne donnait aucune prise à la raillerie et dédaignait l'adresse : le fer et le feu sont des arguments solides, et on en sentit d'autant mieux la valeur, qu'il ne chercha pas un seul instant à les préparer, à les dissimuler. Requesens n'est qu'un moyen de faire attendre de nouvelles ordonnances qui n'arriveront pas. Don Juan, avec ses grâces souveraines et son ardeur chevaleresque, n'aboutit qu'à des promesses dont on se défie, et se laisse jouer par Guillaume et sermonner par les États-Généraux. Il faut, pour conserver à Philippe le meilleur de son bien, pour arracher à la révolution sa plus riche conquête, il faut les corruptions raffinées d'Alexandre Farnèse, ses coups hardis et ce mélange, qu'il a si bien possédé, des qualités supérieures du général et de l'homme d'État. Par lui nous sommes rivés à la chaîne espagnole ; par lui et par nos divisions, par nos préjugés, par notre éloignement de toute doctrine nouvelle. Heureusement, nos yeux sont dessillés aujourd'hui, et nous avons appris à brûler ce qu'alors nous adorions.

Tels sont les hommes que Philippe emploie à nous réduire.

Ceux qui fermement, complètement nous veulent délivrer, vous les connaissez bien. Guillaume d'Orange, ses frères, Marnix, voilà les grands cœurs et les vrais héros de cette tragédie. Je ne compte pas un débauché généreux, Brédérode; un capitaine brillant et populaire, d'Egmont, qu'on a voulu transformer mal à propos en apôtre de la liberté de conscience : ceux-là nous rappellent cette vérité affirmée par Tacite, — qu'il est plus difficile dans les temps de révolution de connaître son devoir que de l'accomplir après l'avoir connu.

En définitive, Philippe remporta des victoires formidables, et il semblait avoir gagné la partie. La force que donne une seule idée, obstinément poursuivie et sans qu'aucune considération de justice, d'honneur ou de pitié vous arrête, ses ressources immenses, surtout cette terrible armée espagnole qui était la première armée du monde, expliquent suffisamment ses avantages. Ajoutez à cela nos rivalités, nos faiblesses, nos indécisions, nos fatales défiances de tout ce qui n'était pas la parole du Roi ou du Pape.

Mais qu'est devenu ce bel édifice qui devait résister à tout? Où se trouve la grandeur consolidée par cette tyrannie politique et religieuse? Quelle a été la durée de ce système? Qu'a-t-il produit? Où gît maintenant la domination espagnole? Quel ordre, quelle sécurité, quel bien-être nous a créés le despotisme? Croyez-vous qu'il puisse être encore autre chose qu'un accident? Le moment est bon, écoutez. Écoutez la rumeur de l'Italie en travail, écoutez le bruit sourd que fait ce trône en tombant : ais pourris qui cèdent au premier effort vigoureux, et dont la chute est impuissante à frapper quelque écho sonore. En vérité, il ne faut pas croire aux apparences menaçantes de l'absolutisme. C'est une porte terriblement verrouillée, très-cadenassée et extrêmement chargée d'appareils ; mais dès qu'on ose se réunir devant

elle et crier en manière de *Sésame ouvre-toi* quelques paroles de liberté, elle recule bientôt et s'affaisse. Le temps ne respecte réellement que ce qui est utile et juste pour tous.

Et ce n'est pas la politique seulement qui prouve cette vérité banale. La littérature en a donné d'éclatants témoignages. — Voyez dans ce xvi^e siècle dont nous parlons, la pléiade poétique dont Ronsard fut le chef. Rarement on vit réunion d'esprits aussi distingués, d'efforts aussi soutenus, de qualités aussi originales. Ronsard, Du Bellay, Remi Belleau et leurs suivants créèrent une langue, remontèrent à la plénitude et à la pureté des sources, inventèrent les formes, les coupes et les tours les plus variés, trouvèrent pour peindre les paysages et la passion mille délicatesses inconnues, un art tout nouveau et exquis. Qu'advint-il pourtant? Leur chute fut si complète, qu'il fallut la révolution faite dans la littérature par le xix^e siècle pour qu'on les relevât de l'oubli, du mépris, du ridicule qui les accablaient. Et pourquoi la nation, qu'ils honoraient cependant, fut-elle pour eux si indifférente et ne se soucia-t-elle point de prononcer et de respecter leurs noms? A cause même des doctrines qu'ils avaient répandues, des idées qu'ils avaient chantées. — A part leurs descriptions de la nature et leurs tableaux sensuels, leurs poésies ne sont pleines que des protestations de leur servilité, que des violences de leur fanatisme. Baïf insulte l'amiral de Coligny qu'on vient d'assassiner. Ronsard se réjouit des rigueurs exercées contre les protestants, et dans ses vers il dénonce un poète qu'il tient pour hérétique, athée, et qu'on brûla, grâce à son indignation et à celle de ses pareils. En même temps ils se dévouent à célébrer les amours, c'est-à-dire les hontes et le cynisme des Valois. — De telles pensées ne sont pas celles que la postérité répète. On oublie bientôt ceux qui ne nous élèvent point, qui ne touchent point nos âmes, qui n'ont rien dit qui nous puisse soutenir au moment de la lutte ou du

désespoir. M. Michiels, qui a fort bien développé les causes qui ont fait *trébucher de si haut* cette pléiade illustre, la juge en une phrase : « Elle est curieuse, dit-il, elle intéresse les savants, les littérateurs, il faut la connaître; mais elle n'a aucun charme pour la nation, elle ne touche aucune fibre populaire, ne rappelle aucun souvenir important ou glorieux. »

Cette digression n'est pas inutile. Elle montre une fois de plus que tout ce que l'intolérance produit, que tout ce qui sort de cette origine malsaine est débile, faux, sans appui solide, sans durée certaine, et tremble vite par quelque point. Spectacle rassurant! il n'y a de fortes racines que celles que porte en soi la conscience universelle. On arrache aisément tout ce qui, dans l'art, dans la politique, dans les lois, blesse la justice ou la vérité. — Tous les exemples de ces terribles retours ont leur lumière et leur enseignement. Mais en est-il un plus éclatant qu'un vaste royaume, autrefois l'un des plus fiers et des plus puissants, devenu bientôt l'un des plus faibles et des plus abaissés? Le système de Philippe II a-t-il assez prouvé quel germe de mort il recélait? Et savons-nous maintenant ce qui a miné ces fantômes de rois et d'États, ceux qui déjà sont dans la poussière comme ceux qui s'écroulent?

II

Peu de révolutions ont mérité, autant que la révolution des Pays-Bas, d'être étudiées, décrites, justifiées. Une des plus puissantes monarchies du monde voulant réduire un petit coin de terre à demi submergé, et prodiguant en vain pour cette entre-

prise, si facile en apparence, ses ressources les plus précieuses, toutes ses forces et ses plus grands capitaines et ses hommes d'État les plus souples, — c'est un événement dont toutes les causes et les moindres détails doivent être recherchés obstinément. On l'a fort bien compris. L'histoire offre trop rarement d'aussi éclatants exemples, d'aussi généreuses leçons pour que l'on ne s'attache pas à les répandre, à les faire connaître, à n'y rien laisser d'obscur, à les rendre choses contemporaines pour les hommes d'aujourd'hui et ceux de demain. Aussi, qui voudrait énumérer toutes les œuvres qui nous racontent les patientes violences de Philippe et l'infatigable dévouement de Guillaume, s'exposerait à nous devoir réciter un catalogue sans fin.

Parmi tant de livres curieux ou profonds, éloquents ou naïfs, les derniers sont forcément les meilleurs. La masse de documents enfouis depuis trois siècles et qu'on vient de ramener au grand jour, permet de bâtir maintenant sur ces bases solides et sûres une histoire que le temps ne pourra plus entamer ni changer. — On avait autrefois, il est vrai, des présomptions accablantes, le souvenir vivace des blessures et des ruines dont nous avons été chargés; on avait, dit M. Quinet, comme Cassandre, reconnu le meurtre à l'odeur du sang; — mais on ne possédait pas les preuves du crime, on ne savait pas au juste quelle était la part de chacun dans la grande embûche qui avait enveloppé nos pères. Le roi étant silencieux, nul écho de sa voix n'était parvenu jusqu'à nous. C'est à ce silence même que nous devons la certitude qui nous est arrivée. Grâce à la manie de Philippe « de tout écrire pour tout cacher, » lorsqu'on a ouvert les archives de Simancas, arsenal de tant de notes, de billets, de dénonciations et de sentences, la lumière s'est faite sur ce règne çà et là mystérieux. Ce qui était indécis et indiqué par de vagues contours s'est dessiné nettement; ce qu'on soupçonnait a été attesté par l'écriture même de ceux qu'on jugeait avec raison les

coupables. Les figures des oppresseurs et des opprimés apparaissent dans leur jour, chacune avec le relief ou la mollesse de ses véritables traits; les caractères sont mis à leur place comme les faits; les conseils, les résolutions, les plans, les ordres de Granvelle, du duc d'Albe, de Philippe sont décrits aussi minutieusement que la marche des troupes ou les détails des combats. Nous savons tout maintenant : à quel degré de perfidie Philippe est descendu, à quel degré de noblesse Guillaume s'est élevé, et nous le savons par les déclarations de ceux que nous condamnons, et qui n'ont dissimulé ou amoindri aucun de leurs actes, aucun de leurs pièges, aucune de leurs violences.

Voilà pourquoi parmi les historiens de cette époque, les derniers sont les meilleurs. Eux seuls ont pu voir le dedans des consciences et toutes les causes dont les effets ont tenu tant de générations attentives et émues. Eux seuls ont pu suivre sans hésitation les routes qui font passer en revue et laissent en pleine lumière tous les événements de ce siècle agité. — Je sais bien que d'avoir les matériaux nécessaires pour fonder l'exactitude, cela ne suffit pas pour être exact. Ce n'est point assez de voir les faits, il faut les bien voir et les comprendre, il faut que votre esprit n'ait peur d'aucune vérité, démêle dans toutes les actions ce que le temps, les nécessités de position, la diversité des caractères ont produit et expliquent, il faut enfin assez d'honnêteté pour tout dire et une intelligence assez flexible pour tout entendre. A coup sûr, si quelqu'un recevant la formule et la solution d'un théorème n'en peut trouver les applications et les ressources, celui-là n'est pas né pour la science; si un auteur possédant les notes les plus authentiques et les plus complètes n'en sait pas tirer les vérités qu'elles renferment, celui-là n'est pas né pour écrire, surtout pour nous instruire. Mais je parle des historiens ayant les premières qualités que l'histoire exige. Nous pouvons encore étudier dans ceux qui ne

se sont servis que des anciens documents, les influences qui les dirigent, les moyens qu'ils emploient, la faculté dominante de leur intelligence, la marque de leur style, le ressort qui les pousse. C'est affaire de curiosité, intérêt d'artiste, minutie d'érudit. Mais pour notre confiance, elle doit appartenir tout entière à ceux qui ont su profiter — et profiter comme savants et comme écrivains — des récentes découvertes faites dans toutes les archives de l'Europe, notamment dans celles de Simancas.

Je rencontre ici le principal mérite de l'auteur que vous allez lire. Non-seulement M. Considerant a prononcé, grâce aux correspondances de Philippe et de Guillaume, grâce aux papiers d'État de Granvelle et aux mémoires du temps, tous les jugements définitifs que nous avons adoptés, mais il a été un des premiers à les prononcer, un des premiers à diminuer celui-ci, à grandir celui-là, un des premiers à prendre des vues nettes, saisissantes, exactes d'épisodes longtemps confus. Son livre est venu en 1851, et je trouve la trace de ses recherches, la marque qu'ont laissée ses décisions en plus d'une œuvre éclatante et touffue que les dernières années ont vu naître.

Il y a des historiens, aussi remarquables par la force de la composition que par la trempe du style, qui n'ont rien changé à ce qu'il a dit, qui l'ont suivi, se bornant à élargir, à couvrir du pittoresque dont ils disposaient, la route qu'il a tracée. Ceci n'est point un mince honneur. Avoir fouillé avec tant de perspicacité tous les matériaux que le temps a accumulés, avoir rassemblé en un volume tant de points précis, désormais hors de discussion, avoir mis chaque homme à son rang de telle façon que les nouveaux venus peuvent ajouter de nouveaux détails, de nouvelles figures à votre esquisse, mais doivent en garder les lignes, avoir fait preuve de cette exactitude ingénieuse, c'est assurément un mérite solide, utile, qu'il serait injuste de taire.

Ne nous bornons donc pas à louer dans le livre de M. Considerant ce qui est bon aujourd'hui : l'amour de la vérité, et la droiture qui la montre telle qu'elle est ; louons surtout ce qui était précieux en 1851 : la force de rechercher cette vérité enfouie en de gros volumes alors peu maniés, et le talent qui la découvre et la fait apparaître nue, vivante, immortelle.

Mais, dit-on, l'imagination comme la science est ouvrière de l'histoire. Celui qui recueille le vrai, rien que le vrai, ne nous satisfait qu'à demi. « Il ne songe, dit M. Taine, ni à louer ni à blâmer ; il ne veut ni exhorter ses auditeurs à la vertu, ni les instruire dans la politique. Ce n'est pas son affaire d'exciter la haine ou l'amour, d'améliorer les cœurs ou les esprits ; que les faits soient beaux ou laids, peu lui importe ; il n'a pas charge d'âmes ; il n'a pour devoir et pour désir que de supprimer la distance des temps, de mettre le lecteur face à face avec les objets, de le rendre concitoyen des personnages qu'il décrit, et contemporain des événements qu'il raconte. Que les moralistes viennent maintenant, et dissertent sur le tableau exposé ; sa tâche est finie ; il leur laisse la place et s'en va. » — Tel est le portrait — portrait excellent — de l'historien homme de science uniquement, indifférent à tout ce qui n'est pas la vérité, craignant qu'un peu de passion ne fasse tort à son impartialité, ignorant que l'érudition qui rassemble les traits ne remplace pas l'imagination qui recrée les figures.

J'estime à sa valeur celui qui recherche dans les révolutions du passé le ressort qui les a fait mouvoir, les lois qui les expliquent et servent à l'éducation de l'humanité. Mais j'aime aussi — bien qu'on nous dise aujourd'hui qu'un ouvrage impersonnel est une preuve de force — j'aime aussi celui qui nous montre et ce que son esprit a découvert dans les événements qu'il a étudiés et les troubles et les vibrations produits par ces

événements frappant cet esprit. Quand je connais le jugement prononcé sur une époque quelconque par un homme actif et clairvoyant, je veux connaître en outre quelles traces cette époque a creusées dans l'âme de cet homme, quelles images elle a jetées en lui, sous quelles couleurs il la voit, et quelles émotions elle lui laisse. J'aime enfin que l'historien ne soit point absent de son œuvre, et qu'en nous faisant assister aux scènes qu'il retrace, il ne nous cache pas ses impressions de spectateur, les joies et les douleurs que ses découvertes lui inspirent. De ces joies et de ces douleurs naissent le style et la vie. Le style, signalement de l'écrivain, indication de sa façon particulière de voir et de sentir chaque chose ; la vie, désir de tout lecteur, puissance qui change les curieux en amis ou en adversaires, mais devant laquelle cède l'indifférence.

Notre auteur est de ceux dont je viens de louer le système. Il ne dissimule en son livre ni ses sympathies ni ses agitations. Encore qu'il ait le scrupule de la justice et de la réalité, il n'oublie pas, en nous faisant bien connaître les hommes et les événements dont il écrit l'histoire, de se passionner pour ceux qui défendaient la cause du droit et de la liberté. Il l'oublie si peu, qu'il apporte parfois dans ses impressions un accent plein de colère et d'emportement. Il s'échauffe, il s'anime, il ne dit pas tranquillement qu'on a égorgé ou brûlé nos pères, ruiné ou dévasté nos villes. Que voulez-vous ? M. Considerant n'est pas parfait, car, pour être tranquille au milieu de tant d'horreurs, il faut être parfait.

La mesure, la modération sont qualités fort bonnes et utiles à observer. Mais vous venez de voir, par le portrait si bien dessiné par M. Taine, ce qu'amènent la mesure et la modération sans cesse tenues en éveil par la science. M. Considerant est ennemi de l'impartialité qui devient indifférence. Il recherche le vrai

avant tout, il peint fidèlement ce qu'il a tenté de peindre, mais des événements que son esprit découvre ou explique, son âme souffre ou se réjouit ; il ne s'interdit jamais de transmettre dans leur brusquerie âpre et mordante un cri du cœur, un élan de passion.

Ne craignez donc pas que l'exactitude du livre l'ait rendu froid, incolore, sans tendresse pour les victimes, sans haine contre les bourreaux. Ceux qui sont en quête de sophismes pour justifier Philippe, de plaidoyers pour faire absoudre le duc d'Albe, ne doivent pas lire ce volume-ci. Ils n'y trouveront pas une page qui les puisse contenter. Leurs chimères n'y sont point caressées, leurs vieilles rancunes n'y sont point servies. Le pouvoir despotique, le fanatisme religieux sont considérés en ces pages non comme des remèdes à tous les maux, mais comme les plus vives, les plus dangereuses blessures par où la vie de l'humanité puisse sûrement s'échapper.

Notre siècle assiste à des accidents si prolongés, a entendu formuler des théories si étranges, balbutier des définitions si diverses du droit, qu'on ne saurait écouter trop favorablement ceux qui ont mis leur foi dans la liberté, leur passion dans la justice. Telle est la religion et tel est l'amour de M. Considérant. Écoutez-le. Si parfois son accent a des vivacités inquiétantes pour vous, légitimes selon moi ; si sa voix a des éclats quelque peu violents, n'oubliez pas qu'on ne peut aimer la liberté, la justice qu'en combattant ceux qui les ont méprisées, outragées et détruites. Ces maîtresses-là sont impérieuses ; et qui ne les soutient pas en toute rencontre, qui n'est pas prêt sans cesse à courir sus à leurs persécuteurs, n'est pas digne de les posséder.

GUSTAVE FRÉDÉRIX.

Bruxelles, octobre 1860.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION DU XVI^e SIÈCLE
DANS
LES PAYS-BAS

PREMIÈRE PÉRIODE

**Depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la signature
du Compromis des Nobles, 1555-1566**

CHAPITRE PREMIER

L'EUROPE ET LES PAYS-BAS EN 1555

Avec le xvi^e siècle commence cette étroite solidarité qui unit aujourd'hui tous les membres de la grande famille européenne. Jusqu'à cette époque mémorable, les peuples, étrangers les uns aux autres, n'avaient eu de commun que leurs souffrances; morcelés au gré des chefs d'une féodalité turbulente et avide, écrasés sous le joug d'un absolutisme qui énervait le corps en même temps qu'il abrutissait l'intelligence, dépensant dans de mesquines querelles, dans des luttes intestines un courage qui ne servait qu'à mieux river leurs fers, ils se connaissaient à

peine et gémissaient en silence, sans soupçonner leurs forces et sans oser revendiquer leurs droits. A de rares intervalles, quelques voix généreusement téméraires protestaient avec énergie contre les désastreux abus du principe d'autorité qui pesait alors sur la société tout entière, mais les croisades et les bûchers faisaient bien vite justice de ces audacieuses tentatives : les voix s'éteignaient au milieu des supplices, et tout était dit jusqu'à ce que de nouveaux martyrs vissent à leur tour verser leur sang pour la cause éternelle du progrès et de la liberté.

Mais il vient un moment où les entraves d'un pouvoir oppresseur tombent d'elles-mêmes en face de l'intelligence frémissante et irritée. Ce n'est pas impunément que l'on comprime la pensée : on ne fait qu'en rendre l'explosion plus redoutable et que hâter l'instant où il faudra céder à son irrésistible puissance. Le XVI^e siècle avait été marqué pour cet instant suprême : un concours d'événements extraordinaires achève alors la ruine du vieil édifice social, et prépare une ère nouvelle et plus heureuse. C'est Colomb dont le hardi génie indique à l'activité humaine les chemins d'un monde inconnu ; c'est le canon qui troue la cuirasse du dernier homme d'armes de la féodalité ; c'est l'imprimerie qui révèle à l'Europe les trésors des siècles passés, et qui met son immense influence au service de la civilisation ; c'est Luther enfin qui, selon l'expression d'un grand écrivain moderne (1), donne le signal de l'insurrection de l'esprit humain contre le pouvoir absolu dans l'ordre spirituel, et qui, sans y songer, sert la cause sacrée des peuples soulevés pour réclamer leur indépendance. Alors s'établissent entre les nations de sympathiques rapports : partout les mêmes aspirations vers un ordre de choses qui réponde mieux aux nouveaux besoins de l'humanité ; partout le même essor de la pensée ; partout la même résistance à des tyrannies jusque-là

(1) Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*, XII^{m^e} leçon, p. 292.

respectées et dont le dernier jour était enfin venu. Méconnaître l'action générale et réciproque exercée sur les peuples par cette communauté d'idées et d'espérances, c'est s'exposer à fausser l'histoire ; avant donc que de dire les malheurs et l'avortement d'une révolution qui portait en elle les destinées de la Belgique, il faut demander aux annales européennes la connaissance de ces grands faits qui dominent toute une époque et qui appartiennent à tous les pays.

Charles-Quint venait de descendre les marches du trône (1). Après quarante ans d'un règne qui n'avait guère compté que des victoires, le vieil empereur, l'âme pleine de découragement et d'amertume, s'était senti impuissant à continuer la lutte gigantesque qu'il avait voulu soutenir contre son siècle. Prêtant au principe d'autorité l'appui d'un sceptre qui donnait des lois aux deux mondes, il avait cru pouvoir arrêter dans son cours le torrent dont il redoutait la marche envahissante ; pour atteindre ce but chimérique, rien ne lui avait coûté. A la voix de Rome, il avait proscrit en Luther la liberté de conscience, et l'Allemagne ensanglantée par trente années de guerres religieuses, avait payé bien cher l'honneur de proclamer la première ce principe fécond, source de toutes les autres libertés. Disposant à son gré des richesses de l'Amérique, il avait abaissé la France et conquis la prépondérance européenne ; les rives africaines avaient retenti du bruit de ses triomphes ; jamais depuis Charlemagne, empire plus opulent et plus vaste n'avait obéi à un chef plus habile et plus respecté ; et pourtant, au milieu de ces grandeurs, Charles sentait chanceler sa puissance. Vaincu par cette insaisissable autorité de la pensée, qui échappe à toutes les chaînes, qui résiste à toutes les défaites, il prévoyait la ruine prochaine du système politique dont il s'était fait le champion, et, après avoir usé sa vie dans un combat inutile et coupable, sentant peser sur

(1) 25 octobre 1555.

sa volonté affaiblie le sombre génie de son fils, il était allé cacher au fond d'un cloître ses déceptions et ses regrets. L'Europe entière, étonnée et silencieuse, s'émut à cet imposant spectacle; elle comprit qu'avec Charles-Quint s'écroulait le plus ferme soutien de l'absolutisme, et de sa retraite, où pénétraient encore les bruits de la terre, le vieux monarque put voir s'accumuler les symptômes précurseurs des plus terribles orages.

L'Espagne, sous le gouvernement de Philippe II, entrait alors dans cette période de décadence dont l'histoire ose à peine aujourd'hui prévoir les limites, et que tout l'or du Mexique ne parvenait point à cacher. Orgueilleuse de ses succès et de sa grandeur apparente, elle ne sentait pas se tarir en son sein les vraies sources de la puissance : le travail et la liberté. Arrivée au faite, elle se croyait à l'abri des cataclysmes politiques et restait immobile au milieu d'un élan immense, oubliant ainsi qu'une nation qui s'arrête est une nation qui tombe, et que pour conserver le rang suprême, il faut marcher résolument à la tête des autres peuples et les guider d'un pas ferme vers le but que leur montre l'avenir.

En France, la branche des Valois, que le sang des Médicis, n'avait pas régénérée, allait bientôt finir misérablement, couverte d'un éternel mépris. Henri II, avec tous les vices de son père, gardait encore au moins un pâle reflet de ces qualités brillantes qui avaient fait donner à François le surnom de roi chevalier; mais, après lui, quelle chute! Un enfant imbécile, un rêveur fantasque et cruel, un lâche efféminé : François II, Charles IX, Henri III, voilà les derniers Valois. Élevés à l'école de Catherine de Médicis, ces derniers descendants d'une race dégradée semblent avoir été flétris par un souffle impur et délétère, comme si leur mère eût fait couler dans leurs veines quelques gouttes de ces poisons qu'elle avait apportés d'Italie. Déjà, sous Henri II, la cour n'est plus que le centre de basses et viles intrigues; une politique étroite et cauteleuse a tout envahi; et pendant que la

vie s'éteint dans ces castes abâtardies, une existence nouvelle, pleine de vigueur et de séve, se révèle de toutes parts. Un mouvement littéraire, sans égal jusqu'alors dans les fastes de la langue, lance les esprits hors des routes battues; l'intelligence s'élève, la philosophie grandit et s'épure, et de nobles écrits viennent réclamer hautement en faveur de ceux qui souffrent pour les droits imprescriptibles d'une fraternelle humanité. Malheureusement, à côté de ces grandes figures des l'Hospital, des La Boétie, illustres représentants des plus sublimes principes, on voit s'agiter mille ambitions égoïstes et inquiètes, dont les rivalités doivent bientôt couvrir la France de sang et de ruines. Un individualisme stérile paralyse les effets qu'eût produits le prodigieux essor de la pensée, et de tant d'efforts et de souffrances, il ne sortira que la guerre civile et la politique de l'assassinat. Tous, catholiques et calvinistes, également aveugles et coupables, fourbissent leurs armes dans l'ombre et se partagent sans horreur et sans effroi les rôles de ce drame lugubre dont les premières scènes furent les massacres de Vassy, les exécutions d'Amboise, et qui devait avoir pour dénouement la Saint-Barthélemy.

Un mariage funeste avait récemment enchaîné à l'Espagne l'Angleterre qui, depuis un demi-siècle environ, acquérait chaque jour une position plus importante parmi les nations européennes. Marie Tudor, cette reine sanguinaire et fanatique, secondée par un époux digne d'elle, couvrait son royaume de gibets et de bûchers, et demandait aux supplices le moyen de rétablir la foi catholique, ébranlée par ses prédécesseurs. Odieuse à son peuple et à son mari qui la délaissait et dédaignait sa tendresse, elle préparait par ses crimes la gloire d'Élisabeth, qui, plus heureuse et plus habile, comprenant mieux son époque et les intérêts de son pays, devait porter de mortelles atteintes au pouvoir de Philippe II, et asseoir sur des bases solides la grandeur et la prospérité de l'Angleterre. De son côté, l'Allemagne

avait su se soustraire à l'influence espagnole ; malgré tout son désir de léguer l'empire à son fils, Charles-Quint avait dû céder devant l'universelle réprobation qu'excitait ce prince, à qui il suffisait de paraître pour se faire haïr. Momentanément pacifiés par le traité de Passau, les peuples allemands portaient encore en eux des germes de discorde et de guerre ; mais, grâce à la prudente administration de Ferdinand et de ses premiers successeurs, ils restèrent calmes, et ne laissèrent éclore leurs ressentiments qu'avec les premières années du xvii^e siècle, lorsque des mains inhabiles compromirent la puissance impériale et amenèrent la désastreuse guerre de trente ans.

Dans ces solennelles conjonctures, au moment où le combat s'engageait dans l'Europe presque entière, que devenait l'Italie, ce noble pays, cette terre sacrée, d'où les peuples étaient depuis tant de siècles accoutumés de voir venir la lumière, et qui tout récemment encore avait donné le signal de la renaissance des lettres et de l'étude ardente de l'antiquité ? Soumise, elle aussi, au régime espagnol qui l'étreignait au nord et au midi, dans le Milanais et à Naples, elle s'endormait de ce sommeil léthargique, précurseur sinistre d'une ère de décadence. Rome elle-même, qui sous les pontifes du moyen âge avait pour un moment reconquis l'empire du monde, Rome restait étrangère à la marche de l'esprit humain. Affaiblie par le relâchement d'une discipline jadis austère et par le honteux souvenir de quelques règnes à jamais détestés, elle s'isolait dans une solitude que chaque jour rendait plus profonde. « Restée stationnaire au milieu d'un impérieux besoin de progrès, elle ne dominait plus la société européenne ; en elle aussi s'éteignaient les principes de la vie, et c'était à ses dépens que les novateurs faisaient l'essai de leurs forces et de leur audace (1). » En vain elle

(1) GUIZOT, *Histoire générale de la civilisation en Europe*, XII^{m^e} leçon.

cherchait dans le culte des arts, dans la pompe des fêtes l'autorité qui échappait à ses mains : ces inutiles tentatives ne servaient qu'à rendre plus glorieuse la victoire de ses adversaires, et plus évidente la chute de ce pouvoir, jadis si redouté, qui s'était anéanti de lui-même en demeurant en dehors des tendances de son siècle, en résistant à cet indomptable élan de la pensée qui s'attaquait indifféremment à toutes les formes du pouvoir absolu.

Il semble d'abord qu'en présence des convulsions de l'Europe embrasée, on doive attacher peu d'intérêt au sort de nos provinces, et qu'un semblable enjeu ait une minime importance dans la redoutable partie qui s'était engagée entre le passé et l'avenir : il n'en est rien pourtant, et nulle part, on peut le dire, la lutte n'a plus de grandeur et de portée. Une révolution qui montre un peuple de trois millions d'âmes résistant pendant trente années, avec le courage du désespoir, à toutes les forces de la monarchie espagnole ; qui fait surgir des hommes supérieurs à leur siècle et à leur pays ; qui, après de sanglants échecs et des obstacles inouïs, parvient encore à donner naissance à l'une des plus puissantes républiques dont l'histoire ait gardé le souvenir, une révolution pareille offre un fécond sujet d'études et renferme d'utiles et émouvantes leçons.

Réunies sous un même souverain depuis l'époque des ducs de Bourgogne, les provinces des Pays-Bas n'avaient point acquis cependant cette unité nationale sans laquelle un peuple ne peut prétendre à de hautes destinées. Morcelées en dix-sept territoires distincts, elles faisaient consister leurs libertés dans un régime de prohibitions et de privilèges dont il est facile d'apprécier les fatales conséquences, et qui élevait entre elles de fâcheuses barrières (1). L'habitant d'une province, étranger à toutes les autres, n'était habile à exercer des fonctions publiques que sur

(1) En 1555, les Pays-Bas espagnols comprenaient les duchés de Brabant, de Limbourg, de Gueldre et de Luxembourg ; les comtés de Flandre,

le sol où il était né; partout ailleurs il était frappé d'une exclusion aussi injuste que ridicule. Chaque cité, jalouse de ses droits et de son étroite indépendance, conservait avec ses octrois et ses chartes ce mesquin esprit de clocher, contre lequel devait, à la fin du xviii^e siècle, venir se briser le génie réformateur de Joseph II. Seules, les grandes communes de Flandre, inspirées par leurs instincts démocratiques, s'étaient parfois élevées à une intelligence politique plus complète, à une plus haute conception de la nationalité; mais ce n'avaient été là que de rares éclairs, et en 1555 on retrouve encore aussi nettement tracées les séparations qu'un exclusivisme égoïste avait depuis longtemps établies entre les diverses parties du pays. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un rapide regard sur les institutions de nos provinces au xvi^e siècle.

Et d'abord, quelle était la composition de nos états provinciaux (1)? Étaient-ils bien réellement l'émanation de la souveraineté nationale? A la vérité, on retrouve presque partout le principe de la représentation des trois ordres, clergé, noblesse et tiers état, mais ce principe lui-même n'était-il pas une violation flagrante des droits les plus incontestables, puisqu'il consacrait l'inégalité des classes, et qu'il faisait de l'habit ou de la naissance un privilège unique et que rien ne peut justifier? Parqués ainsi en castes rivales, les états portaient en eux le germe de leur faiblesse et de leur impuissance : il ne pouvait rien sortir de grand de ces assemblées, qui n'étaient en somme qu'un simulacre d'organisation constitutionnelle. D'un autre côté, à quel titre ces prétendus représentants de la nation

de Hainaut, d'Artois, de Namur, de Zutphen, de Hollande et de Zélande; le marquisat d'Anvers ou du Saint-Empire, et les seigneuries de Malinés, de Frise, d'Utrecht, de Groningue et d'Overyssel.

(1) GACHARD, *Précis de l'ancienne organisation provinciale*, tome II de la collection des documents inédits concernant l'histoire de la Belgique. — DE NENY, *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, Lefrancq, 1786; tome II, p. 155.

venaient-ils s'asseoir dans le parlement? Étaient-ils élus, librement choisis par ceux dont ils se disaient les mandataires? Nullement : pour les nobles le droit héréditaire et le nombre des quartiers de noblesse; pour le clergé, la possession de quelques grandes abbayes, de quelques charges privilégiées, telles étaient les sources de leur mandat, qui, loin d'être sanctionné par une élection régulière, n'était que la confirmation d'une hérésie politique. Et le tiers état, que représentait-il? Ses députés, pris exclusivement ou à peu près dans les grandes villes, et le plus souvent au sein des conseils de la commune, ne pouvaient sous aucun rapport être considérés comme les élus de la souveraineté populaire, puisque les petites villes et les campagnes, frappées d'un inexplicable ostracisme, ne participaient presque jamais à leur nomination.

On le voit donc, rien de plus irrégulier, de moins homogène que ces assemblées, dont la composition variait en outre dans chacune des provinces. Et quant à leurs attributions, à leurs prérogatives, elles se réduisaient à deux points dont on ne peut sans doute contester l'importance, mais qui ne suffisaient évidemment pas à la garantie des libertés nationales : le vote de l'impôt, et le droit de recevoir du prince, à son inauguration, le serment de conserver et de défendre les chartes du pays. Le souverain exerçait seul la puissance législative, car l'obligation de consulter et d'entendre les états des provinces et les conseils souverains de justice n'était le plus souvent qu'une vaine formalité.

Ainsi rien dans l'institution des parlements provinciaux n'était propre à amener entre les divers états des Pays-Bas cette fusion d'intérêts, cette union intime et indissoluble qui, dans les temps de troubles et de dangers, donnent aux peuples la confiance et la force nécessaires pour résister à leurs ennemis. Les états généraux mêmes, convoqués pour la première fois par Philippe le Bon en 1465, n'avaient pu réussir à former un faisceau unique

de ces éléments épars : la séparation y était aussi tranchée que partout ailleurs, et c'était l'inévitable conséquence de leur mode d'organisation. En effet, composés de députés choisis dans leur propre sein par les états des provinces, ils se bornaient presque toujours à écouter les propositions qui leur étaient faites par le délégué du souverain ; parfois ils usaient avec hardiesse du droit de remontrance, mais leurs attributions ne s'étendaient pas jusqu'à statuer sur les points qui leur étaient soumis. Messagers dociles, ils transmettaient à ceux qui les avaient envoyés les demandes formulées par le gouvernement ; là se terminait leur tâche, et c'était aux états ordinaires qu'il appartenait de prendre une décision. Bien plus encore, il résultait comme conséquence logique d'un pareil ordre de choses, que les résolutions prises par la majorité des provinces ne liaient point celles qui refusaient d'y accéder : une résolution n'était obligatoire pour tout le pays, principalement en matière d'impôt, que quand chaque province y avait donné son consentement.

Que pouvait-on attendre d'un corps politique enfermé dans un cercle semblable ? Il faut ajouter à cela que la convocation des états généraux était facultative, et que ce fut en vain qu'ils s'efforcèrent d'obtenir le droit de se réunir périodiquement : l'autorisation formelle du souverain était indispensable pour qu'ils vissent pompeusement étaler le spectacle de leur insuffisance. Une fois cependant, on les vit prendre leur mission au sérieux : ce fut en 1576, lorsqu'ils se constituèrent en gouvernement national pour défendre le pays contre la tyrannie espagnole, et, comme on le verra par la suite, ce ne fut là qu'une occasion plus éclatante de faire paraître aux yeux de tous les ferments de dissolution et de discorde qu'ils portaient en eux-mêmes.

Il faut cependant le reconnaître : relativement à la plupart des autres nations européennes, les Pays-Bas jouissaient d'un précieux ensemble de libertés. Sans doute le droit constitu-

tionnel des provinces contenait la consécration de plusieurs des grands principes fondamentaux de nos chartes modernes ; sans doute la liberté individuelle, le droit de pétition, le vote des impôts ou subsides étaient de véritables conquêtes faites sur l'absolutisme ; mais c'était peu encore que ces avantages, quelque importants qu'ils fussent, auprès de la lutte colossale engagée au xvi^e siècle sur le terrain de la liberté religieuse, et dont le sens politique était si évident et si terrible.

Si maintenant on interroge l'organisation de ces communes dont les hardis développements jettent un si vif éclat sur le moyen âge, on y retrouve encore les tristes applications de ce système d'exclusivisme, incompatible avec une véritable nationalité. Les bourgeoisies, en s'affranchissant des charges féodales, avaient constitué une féodalité nouvelle, presque aussi injuste, aussi oppressive que celle dont ils avaient renversé les abus (1). Ces corporations, ces jurandes dans lesquelles on ne pouvait être admis qu'après avoir satisfait aux plus dures conditions, toutes ces institutions fondées sur le privilège, loin d'être utiles et bienfaisantes, n'étaient en réalité pour la commune qu'une source intarissable de dissensions, d'émeutes et de calamités. En prenant part avec les magistrats nommés par le prince à l'administration des cités, elles n'y apportaient le plus souvent qu'un élément de turbulence et de désordre, sans racheter ces défauts habituels des pouvoirs populaires par la justice de leurs prétentions et la légitimité de leur origine.

Au milieu de ce confus assemblage, une seule autorité était solidement assise, nettement définie : celle du souverain. Limitée par les privilèges particuliers de chaque province, elle était encore assez étendue pour donner à celui qui en était le dépo-

(1) « Il se forma assez vite une bourgeoisie supérieure. L'état des idées et des relations sociales amena l'établissement des professions industrielles légalement constituées, des corporations. Le régime du privilège s'introduisit dans l'intérieur des communes, et à sa suite une grande inégalité. » (GUITZOT, *Histoire de la civilisation en Europe*, VII^{me} leçon.)

sitaire une prépondérance considérable. Le gouverneur général, qui l'exerçait au nom du prince, était investi de presque toutes les prérogatives de la souveraineté, à quelques exceptions près, telles que la nomination des évêques, le droit de faire battre monnaie et de conférer des lettres de naturalisation ou de noblesse. Dans toutes les provinces, des stathouders exerçaient, par délégation et au nom du Roi, l'autorité administrative. Trois conseils spéciaux, le conseil d'État, le conseil privé et le conseil des finances, institués en 1531, se partageaient les principales branches de l'administration publique (1), et le gouverneur général, presque toujours choisi parmi les membres de la famille régnante, jouissait d'un pouvoir que l'attachement traditionnel des peuples des Pays-Bas à leurs princes rendait facile et doux à exercer.

Telle était la situation politique de notre pays lorsque l'abdication de Charles-Quint vint le jeter en pâture à l'Espagne ; et c'était une splendide proie que ces belles contrées couvertes de villes et de villages (2), fécondées par les sueurs d'une population active et patiente, enrichies par les prodiges du commerce et de l'industrie. Nulle autre nation de l'Europe n'était au XVI^e siècle plus florissante que la Flandre, où le génie manufacturier et mercantile avait atteint une merveilleuse extension. Gand, Bruges, Ypres, ces vastes métropoles qui n'offrent plus aujourd'hui que l'ombre de leur grandeur passée, voyaient se presser dans leurs murailles un peuple immense de négociants et de travailleurs. Les tributs des deux hémisphères, entassés dans ces ports devenus les entrepôts du monde, venaient sans cesse accroître le bien-être matériel du pays ; Anvers surtout, grâce à une situation admirable, et à cette tolérance qu'exigeait

(1) V., sur les attributions de ces conseils, DE NENY, *Mémoires sur les Pays-Bas autrichiens*, tome II, p. 81.

(2) On y trouvait, en 1535, 208 villes murées, 150 bourgs ou villes ouvertes et 6,500 villages.

la nature des relations commerciales, acquérait chaque jour une opulence, une prospérité nouvelles (1). Devenue l'heureuse rivale de Venise, elle voyait tout le Nord mettre à ses pieds l'hommage d'incalculables richesses, et l'Escaut, son beau fleuve, majestueusement sillonné par des flottes innombrables, portait à l'Océan ses ondes libres et fières, qui n'avaient pas encore appris à couler sous le feu des canons étrangers.

Les provinces de l'intérieur, elles aussi, avaient leur part de ce mouvement gigantesque : à Namur et dans les environs, l'industrie métallurgique prenait un essor rapide ; Arras, Tournay occupaient des milliers d'artisans à la confection de ces magnifiques tapis que nous enviaient la France et l'Angleterre ; partout enfin apparaissaient aux yeux ravis les preuves de l'aisance de tout un peuple marchant à la civilisation par le chemin de la fortune. Peut-être le jour n'était-il plus éloigné où nos ancêtres, éclairés sur leurs véritables intérêts par les rapports que le commerce établissait entre les diverses provinces, eussent réformé ce qu'il y avait d'imparfait dans leur état politique, et eussent appris à ne faire qu'une seule nation, à n'aimer qu'une seule et commune patrie ; mais tant de splendeur et de puissance ne devaient être qu'un beau rêve, et l'heure avait sonné où les Pays-Bas, transformés en un vaste champ de carnage, allaient pleurer la ruine de leurs plus chères espérances. Nos villes saccagées, notre industrie perdue, notre commerce anéanti, nos ouvriers cherchant dans l'émigration un refuge contre les supplices, et portant aux nations voisines les secrets de leur industrie et les fruits de leurs utiles travaux, voilà quelles furent les suites du régime d'oppression et de terreur que réservait à des peuples paisibles celui que l'histoire vengeresse a flétri du nom de Démon

(1) WATSON, *Histoire de Philippe II*, tome I, livre III, page 112. — Vers le milieu du xvi^e siècle, Bruges comptait 100,000 habitants, Gand, 250,000, Ypres, 200,000. La population d'Anvers s'élevait à la même époque à bien près de 200,000 âmes.

du Midi. Mais il n'est pas temps encore de porter nos regards sur ces tableaux lugubres : il faut d'abord connaître les causes générales et accidentelles de la crise révolutionnaire qui allait bientôt éclater ; alors seulement il sera possible de mesurer l'étendue des malheurs de la patrie.

CHAPITRE II

CAUSES DE LA RÉVOLUTION

En transmettant à Philippe II ce sceptre devenu trop lourd pour ses mains vieillies, Charles-Quint lui avait en même temps légué une tâche pleine de dangers. Ses dernières paroles, ses suprêmes conseils en renonçant au trône, avaient été une exhortation à persévérer dans la voie où il était entré, malheureusement pour sa gloire et pour les destinées de sa race (1) : persistant jusqu'au bout dans une obstination fatale, il avait insisté sur le maintien exclusif de la foi catholique, et sur l'application rigoureuse des édits par lesquels il avait inauguré en Belgique l'odieuse système de l'inquisition. Singulier vertige, anachronisme étrange de la part d'un prince qu'une longue expérience

(1) V. dans GACHARD, *Analectes Belgiques*, cahier d'avril 1850, p. 75 à 106, la relation de la cérémonie de l'abdication, ainsi que les discours du conseiller Philibert de Bruxelles, de l'Empereur, de Granvelle et de la reine Marie de Hongrie, gouvernante générale des Pays-Bas.

avait dû initier à l'art de régner, et qui pensait peut-être, en niant la lumière, parvenir à l'empêcher d'éclairer le monde. Doué d'une profonde sagacité, l'empereur avait compris sans doute que « réclamer la liberté du chrétien conduisait irrésistiblement à réclamer la liberté de l'homme (1) ; » défenseur ardent du principe d'autorité, c'était avec terreur qu'il l'avait vu frappé dans sa forme la plus respectée, et il s'était efforcé de le protéger ; mais pouvait-il espérer que son fils triompherait où lui-même avait été vaincu, et n'y a-t-il pas quelque chose de providentiel dans cet aveuglement des pouvoirs qui s'écroulent et qui méconnaissent le péril même au bord du précipice qui les doit engloutir ? Heureux dominateur de l'Europe, Charles-Quint avait pu, se reposant sur le prestige d'une victoire éphémère, fulminer impunément les peines les plus cruelles contre les partisans des nouvelles doctrines ; nos populations, instruites par le châtement infligé aux Gantois révoltés, avaient subi sans se plaindre les terribles placards qui vouaient *au feu, au fer et à la fosse* les audacieux dont la conscience refusait de se soumettre à ces lois qui prétendaient enchaîner la pensée (2). Cinquante mille têtes, livrées dans nos provinces à des bourreaux infatigables, avaient d'ailleurs retenu l'audace encore novice des réformateurs (3) ; ils ne se sentaient pas assez forts pour entrer

(1) L. BLANC, *Introduction à l'histoire de la révolution française*.

(2) On a quelquefois vanté l'administration de Charles-Quint ; il est pourtant difficile d'accorder une admiration légitime à l'auteur de l'épouvantable placard du 23 septembre 1550, qui infligeait les châtements les plus horribles, non-seulement aux hérétiques, mais même à ceux qui les logeaient ou les recevaient chez eux ; qui encourageait les délateurs en leur promettant la moitié des biens de leurs victimes, et qui annulait expressément tous les actes faits par des coupables, en y comprenant les aliénations et les testaments ! Ce placard n'était d'ailleurs que la confirmation amplifiée de ceux qui avaient été publiés en 1551, 1540, 1544, 1546 et 1549.

(3) METELEN, *Histoire des Pays-Bas*, livre I, évalue à 50,000 le nombre des personnes mises à mort pour cause de religion sous le règne de Charles-Quint. Grotius en porte le nombre à 100,000.

dans la lice ; mais, à l'avènement de Philippe II, les choses avaient changé de face : les croyances luthériennes avaient fait des progrès manifestes, et, dès les premiers jours de son règne, Philippe II vit se dresser devant lui, menaçant et redoutable, le génie de la réforme, cause fondamentale de notre révolution du xvi^e siècle.

Il ne peut pas être question ici, on le comprend, du côté religieux de ce mouvement célèbre dont un moine obscur avait donné le signal et qui, parti de Wittemberg, semblait vouloir embrasser le continent tout entier, mais seulement de son caractère et de sa signification politiques. On a souvent affecté de confondre ces deux aspects, bien distincts pourtant, de la réforme ; on a feint de n'y voir qu'une insurrection contre le dogme, qu'une hérésie vulgaire, et de méconnaître l'idée nouvelle qui se révélait au monde. Aujourd'hui encore, au milieu d'un siècle qui doit sa grandeur à la liberté de la pensée, cette erreur volontaire n'a pas cessé d'avoir cours, et il ne manque pas d'écrivains qui persistent à regarder comme une querelle de moines la lutte qui portait la société moderne dans ses flancs. S'il ne se fût agi, dans la réforme, que de savoir qui l'emporterait du pontife de Rome ou du cénobite ignoré, l'œuvre de Luther eût passé inaperçue, car la conscience humaine n'eût fait aucune différence entre le bûcher de Jean Huss et celui de Michel Servet. Aux yeux de l'histoire, le luthéranisme n'a rien à reprocher, en fait d'intolérance, au catholicisme politique : comme lui, il manifesta l'intention de gouverner, de comprimer la pensée ; ce n'est donc pas à ce titre qu'il a droit à la gratitude de la postérité.

Mais l'élan réformateur accompli, à son insu, on peut le dire, une rénovation bien autrement grande et majestueuse. Jusquelà, la pensée était en tutelle : il l'émancipa ; elle était refoulée sur elle-même : il lui donna le monde à conquérir. En présence d'une société fondée sur le principe d'autorité étendu, dans son

application, à ce qui échappe par son essence intime à toute espèce de contrainte, il fit voir ce qu'il y avait d'injuste, d'impie dans une prétention semblable; et, reprenant l'œuvre interrompue des martyrs qui défiaient dans les cachots et les amphithéâtres la toute-puissance des empereurs, il attesta, même à son préjudice, le progrès incessant de l'humanité et la vanité des efforts tentés pour l'arrêter dans sa marche. Il réfuta par le mouvement le dogme de l'immobilisme : c'est là son honneur. Quant à la formule religieuse sous laquelle il s'est manifesté au vulgaire, l'historien n'a pas à l'apprécier.

Luther lui-même n'avait pas deviné et ne voulut pas avouer les inévitables conséquences de ses doctrines; il s'aperçut, mais trop tard, « qu'apprendre aux peuples à discuter le pape, c'était » leur apprendre à discuter les rois (1); » il voulut s'arrêter alors, mais il n'était plus le maître de comprimer dans l'intelligence humaine « le besoin nouveau de penser, de juger librement pour son compte, avec ses seules forces, des faits et des » idées que jusque-là l'Europe recevait ou était tenue de recevoir des mains de l'autorité (2). » Un ardent désir d'affranchissement, un sentiment profond de leurs droits trop longtemps méprisés s'étaient éveillés au cœur des peuples, et l'émancipation proclamée par Luther, loin d'être circonscrite dans les bornes des croyances religieuses, s'étendit bientôt à toutes les autres sphères de la pensée (3).

(1) L. BLANC, *Introduction à l'histoire de la révolution française*. — « ... Insitum est à natura hominibus aversari dominos atque ægrè imperia pati. Quid facient impulsi quotidianis declamationum flabris, ac tuti fidentisque religionis objectu? » STRADA, *de Bello Belgico*, lib. III, dec. 1.

(2) GUIZOT, *Histoire de la civilisation en Europe*, VII^me leçon.

(3) M. GROEN VAN PRINSTERER, éditeur de la *Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau* (Leyde, Luchtman, 1855-1848), a étrangement dénaturé le caractère historique de la réforme. Il dit, tome I, page 175 :

« La réforme sanctifia l'obéissance en sanctifiant le pouvoir; elle rendit » l'homme libre, non par le renversement de l'autorité, mais en lui faisant

Nos provinces ne pouvaient rester étrangères à ces tendances hardies ; plus que les autres pays, elles étaient préparées à en recevoir l'impression. Habituees à l'esprit de tolérance que devait nécessairement protéger, en l'encourageant, l'essor de leur commerce et de leur industrie ; soumises d'ailleurs à un régime qui, malgré de notables imperfections, réunissait encore en définitive d'incontestables avantages, elles virent de bonne heure dans la réforme ce qui s'y trouvait en effet, une conquête nouvelle et précieuse, une liberté de plus à joindre à celles dont elles avaient depuis longtemps appris à jouir. L'imprudencce et l'impopularité du nouveau souverain firent le reste.

On a vu que Charles-Quint, en publiant ses placards contre les hérétiques, y avait ajouté une sanction barbare par l'établissement aux Pays-Bas de l'inquisition, ce tribunal exécrationnable, dont l'Espagne connaissait déjà les horreurs (1). A maintes reprises cependant, les représentations pressantes et renouvelées de Marie de Hongrie avaient obtenu de lui que l'on mît un frein au zèle sauvage des suppôts de cette affreuse tyrannie ; au lieu d'obéir textuellement aux dispositions des édits, on les laissait parfois sommeiller, et l'empereur, absorbé dans les préoccupa-

» voir qu'en obéissant au souverain légitime, il obéissait à Dieu, qui est le
» maître aussi du souverain. Les principautés et les trônes, ébranlés par les
» doctrines démocratico-républicaines du xv^e et du xvi^e siècle, furent
» replacés sur leurs bases par le principe conservateur et par les doctrines
» antirévolutionnaires du protestantisme chrétien. » Apprécier ainsi la
réforme, c'est lui ôter toute sa grandeur.

(1) L'empereur nomma plusieurs inquisiteurs dans nos provinces, entre autres Ruard Tapper, François Sonnius, et notamment le conseiller François Vanderhulst, à qui il donna le droit formel de procéder contre les dissidents « par inquisition, dénonciation et même par voie de torture. » *Lettres de commission de F. Vanderhulst*, données à Bruxelles, le 25 avril 1522, citées par M. GACHARD, p. CVI de son rapport à M. le ministre de l'intérieur, tome I, de la *Correspondance de Philippe II*, recueillie aux archives de Simancas. — V. aussi DE NENY, tome I, page 45.

tions de la politique européenne, avait cessé par intervalles d'insister sur l'exécution formelle de ses sévères volontés. Mais de semblables tempéraments ne pouvaient convenir aux inflexibles convictions de Philippe; dès le début de son administration, il s'empressa de remettre en vigueur ce code terrible dont il comptait s'armer pour dompter la conscience de ses sujets (1). Ce fut là une faute capitale (2), car les temps avaient changé et les hommes aussi. Ce que l'on avait souffert de Charles-Quint, on ne voulut plus le tolérer de la part de Philippe, et quoique ce dernier n'eût fait que confirmer les édits de son père, la réprobation qu'ils excitaient s'accrut de toute la haine instinctive que l'on portait au monarque.

Quel était donc le caractère de ce prince qui possédait le triste privilège de s'attirer ainsi l'aversion de sujets jusqu'alors dévoués et fidèles? Né sur le sol de l'Espagne, Philippe y avait reçu de bonne heure des leçons d'orgueil et de despotisme; cette éducation rendait plus sensibles encore sa morgue naturelle et ces manières hautaines qui froissaient les franches et expansives allures de nos aïeux (3). Affectant par un maladroit et dédai-

(1) 20 août 1556.

(2) « La prétention de forcer à croire, si on peut mettre ces deux mots ensemble, ou de punir matériellement la croyance, la persécution de l'hérésie, c'est-à-dire le mépris de la liberté légitime de la pensée humaine, c'est là l'erreur qui a coûté le plus cher à l'Église... Mais la force rencontrait là une résistance qu'elle ne pouvait vaincre. Pour peu qu'on leur laisse de mouvement et d'espace, la pensée et la liberté humaine réagissent énergiquement contre toute tentative de les assujettir, et forcent le despotisme qu'elles subissent à s'abdiquer lui-même à chaque instant. » Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*, V^e leçon.

(3) « L'empereur, qui cognoissoit mieux que prince ni homme du monde la superbe et orgueilleuse nature des Espagnols, et peult-être l'inclination du roy son fils, d'aulture part l'estat de ce pays, ce qui le pouvoit perdre ou conserver, advertit sérieusement le roy, si il ne retenoit cest orgueil d'Espagne, qu'il prevoioit bien qu'il seroit la cause de la ruine entière de cest estat, lequel à la longue ne pourroit souffrir ceste insolente domination que les Espagnols exercent partout où ils peuvent. Et lui fist ceste remontrance en

gneux oubli des convenances de ne parler en Belgique que la langue espagnole, il rappelait à la nation par cette préférence injurieuse qu'elle avait cessé d'être elle-même et que désormais elle devait s'attendre à subir une domination justement détestée. Nourri dans les principes de la foi catholique, il portait le zèle religieux jusqu'au plus impitoyable fanatisme et voyait avec horreur les tentatives faites par l'esprit humain pour conquérir son indépendance. Soupçonneux comme tous les tyrans, et n'accordant sa confiance à personne, pas même à ceux qu'il élevait aux plus hautes fonctions de l'État et dont la fidélité avait été éprouvée par de longs services, il ne voulait s'en rapporter qu'à lui seul de la direction de toutes les affaires et consumait dans un travail fiévreux et stérile la remarquable intelligence, la prodigieuse activité dont l'avait doué la nature (1). Ces qualités précieuses, il semblait ne les avoir reçues que pour les faire servir au malheur de ceux que le hasard de la naissance avait soumis à ses lois; « la liberté des sujets et la liberté des consciences lui paraissaient également sacrilèges, et comme il se croyait le champion de Dieu en les détruisant sur la terre, tous les moyens lui étaient bons : aucun scrupule ne l'arrêtait, aucune cruauté, aucune perfidie ne répugnait à ses convictions (2). » Poursuivant avec une inébranlable résolution le but insensé de toute sa vie, la restauration de toutes les formes de l'absolutisme, il ruina volontairement de florissantes contrées plutôt que de faire fléchir les principes dont il avait entrepris la défense, et dans l'atrocité de sa logique il aima mieux régner sur des pays dévastés que d'être, comme il le disait lui-même, le souverain d'un peuple

présence de feu monsieur le comte de Boussu, moi et plusieurs autres seigneurs de la chambre. » *Apologie ou défense de très-illustre prince Guillaume d'Orange, comte de Nassau, etc.* Leyde, Charles Sylvius, 1581, page 44.

(1) GACHARD, Rapport à M. le ministre de l'intérieur, page XLVIII, tome I de la *Correspondance de Philippe II*.

(2) SISMONDE DE SISMONDI, *Histoire des Français*, tome XII, page 154.

d'hérétiques (1). Fils insoumis, époux coupable, père dénaturé, il mérita que l'histoire fit peser sur sa tombe le soupçon de l'assassinat de sa femme et de son fils, et le flétrit d'un stigmate indélébile en condamnant à jamais son nom aux gémonies de la postérité.

On a tenté de nos jours la réhabilitation de Philippe II ; pour atténuer ce que l'histoire a le droit d'appeler ses crimes, on a allégué qu'il était sincère et de bonne foi dans sa conduite ; on a soutenu qu'en résistant aux irrésistibles vœux de son époque, il était dans son droit de fervent catholique et de monarque absolu (2). Il est certain que pour ceux aux yeux de qui l'émancipation de l'esprit humain est une calamité sociale, et qui profitent de la liberté présente pour rêver encore le retour du passé, le fils de Charles-Quint est l'incarnation la plus complète du principe dont ils sont les sectateurs attardés. Mais la légalité apparente dont ils veulent assurer le bénéfice à leur idole n'est qu'un mensonge, qu'un subterfuge dont il est impossible de se payer. Quand les derniers Césars jetaient en pâture aux bêtes fauves les disciples de l'homme-Dieu coupables d'avoir initié le monde à une foi nouvelle, ils avaient aussi pour eux la légalité. Avec eux était le droit public de leur époque : les révoltés, c'étaient les martyrs. Et pourtant la conscience universelle ne s'y est pas trompée : elle a flétri le droit barbare de la Rome païenne, elle a exalté les apôtres de l'égalité et de la fraternité. C'est qu'au-dessus du droit et de la légalité de convention imposés par un despote à son peuple, il y a les lois éternelles de la justice et de l'humanité ; ce sont elles

(1) Lettre de Philippe au grand commandeur de Castille, 12 août 1566. *Correspondance de Philippe II*, p. 445.

(2) On a peine à comprendre que M. GROEN VAN PRINSTERER (*Archives de la maison d'Orange*, tome I, page CLVIII), puisse écrire ce qui suit : « En » refusant d'admettre l'exercice d'une autre religion que la sienne, le roi » agissait conformément au droit public de son époque. Un tel refus était son » droit. »

qui condamnent Philippe, et celui-là n'était pas digne de régner, qui, méconnaissant les devoirs sacrés imposés aux chefs des nations, luttait contre son siècle, au lieu de marcher avec lui.

Ainsi, d'une part, un peuple invinciblement entraîné par le courant des idées réformatrices, blessé dans son amour-propre national et soulevé par les cruautés inquisitoriales; de l'autre, un prince s'obstinant dans une erreur coupable, et décidé à tout perdre plutôt que de renoncer à son système, tels furent les premiers éléments de la révolution. D'autres causes, moins importantes peut-être, mais dont on ne peut contester l'influence, ne tardèrent pas à s'y joindre.

Les victoires de Saint-Quentin et de Gravelines (1), en contraignant la France humiliée à reconnaître encore une fois l'ascendant de l'Espagne, avaient hâté la conclusion d'une paix aussi ardemment désirée par Philippe II que par le fils de François I^{er}. Le monarque espagnol attendait avec impatience le moment d'abandonner un pays où son despotisme se sentait mal à l'aise; aussi, lorsque le traité de Câteau-Cambrésis, conclu le 3 avril 1559, eut consacré l'abaissement de la France en restituant à son heureuse rivale toutes les conquêtes faites pendant la durée de la guerre (2), et en stipulant le mariage de Philippe avec Elisabeth de France, fille de Henri II, le roi ne songea plus qu'à régler au plus tôt les affaires de l'administration des Pays-Bas et à abandonner pour toujours ces belles contrées dont il devait anéantir la prospérité. La paix avait rendu ses États à Philibert de Savoie, gouverneur général des Pays-Bas depuis

(1) 10 août 1557, 15 juillet 1558. V. METELEN, *Histoire des Pays-Bas*, livre I, fol. 17 à 19. — GACHARD, *Analectes Belges*, cahier d'avril 1850, page 106; bulletin de la bataille de Gravelines envoyé à Philippe II, extrait des archives du royaume.

(2) Par le traité de Câteau-Cambrésis, la France restituait à l'Espagne les villes suivantes : Saint-Quentin, le Câtelet, Ham, Thionville, Yvoi, Dampvilliers et Montmedy.

1555 ; Philippe confia les hautes fonctions que ce départ rendait vacantes à Marguerite, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint. Cette princesse, née dans nos provinces (1), sans être douée de bien grandes capacités politiques, possédait cependant avec des qualités peu ordinaires chez une femme l'art de s'attirer l'affection de ceux qu'elle devait gouverner (2). Joignant à une perspicacité rare un esprit ferme et prudent, elle sut au milieu des circonstances les plus difficiles concilier la dignité de sa charge avec les légitimes exigences du pays. Au lieu de persister aveuglément dans une politique dont chaque jour lui démontrait les dangers, elle eut le noble courage de conseiller une sage modération à Philippe et de mériter ainsi la disgrâce de ce prince, qui répondit à ces conseils par l'envoi d'un soldat assassin. Enfin, lorsqu'elle vit son pouvoir compromis par le choix du lieutenant que lui adjoignait la cour de Madrid, elle aima mieux résigner des fonctions qu'elle ne pouvait plus exercer avec honneur que de souiller son nom en l'accolant à celui du duc d'Albe. Il ne manquerait rien à sa renommée si, plus scrupuleuse à garder la foi promise, elle n'eût parfois donné des preuves d'une versatilité que ni les périls de sa position ni l'irrésolution naturelle à son sexe ne peuvent suffire à excuser (3).

En plaçant Marguerite de Parme à la tête de l'administration du pays, Philippe semblait accorder à cette princesse un écla-

(1) Elle était née à Audenarde en 1522, de Marguerite Van der Genst, et avait épousé en 1558 Octave Farnèse, duc de Parme et de Plaisance.

(2) « ... Et verò aderat ei non modò animus muliebrem conditionem supergressus, sed etiam habitus quidam corporis incessusque, quo non tamen femina sortita viri spiritus, quam vir ementitus veste femina videretur. Quippè vires illi tantæ, ut venari vel cervos mutatis ad cursum equis consuesset eujusmodi venatione homines perquàm robusti succumbunt. Nec deerat aliqua mento superiorique labello barbula : ex quâ virilis ei non magis species, quàm auctoritas, conciliabatur. » STRADA, lib. I, dec. prima.

(3) V. GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, tome I, p. CLXIII.

tant témoignage de confiance et de sympathie; mais, fidèle à ses habitudes soupçonneuses, il avait pris soin en même temps d'amoindrir autant que possible l'autorité dont il l'avait investie, par l'organisation qu'il avait donnée au corps politique connu sous le nom de conseil d'État. Ce conseil se composait de deux fractions bien distinctes : dans l'une se rangeaient tous ceux dont le zèle et le dévouement aveugles étaient acquis au monarque; dans l'autre, les seigneurs qui représentaient le parti national, l'opposition légale et modérée aux prétentions d'un gouvernement absolu. A la tête des premiers se trouvait Antoine Perrenot, seigneur de Granvelle (1), d'abord évêque d'Arras, puis cardinal et primat des Pays-Bas : sous le titre modeste de conseiller d'État, lui seul en réalité gouvernait nos provinces. D'origine bourguignonne (2), Granvelle avait été dès sa jeunesse initié à ces secrètes intrigues dont la cour d'Espagne aimait à s'entourer; éloquent, érudit, actif et habile, il n'avait pas tardé à se rendre nécessaire à un prince dont il flattait les impérieux désirs par une adroite déférence et par un esprit naturellement souple et courtisan. Comme intelligence, comme aptitude des affaires, il était évidemment de beaucoup supérieur à Marguerite et à Philippe lui-même, mais ces qualités, quelque brillantes qu'elles fussent en lui, manquaient de cette élévation qui est le privilège et le signe du génie; on le vit bien quand il fallut lutter, dans le sein du conseil d'État, contre un homme dont les conceptions échappaient à la vulgaire sagacité du cardinal. Bien différent d'ailleurs de son redoutable maître, il n'eut, on

(1) Né à Ornans, près de Besançon en 1517, mort à Madrid en 1568. Il était évêque d'Arras à 25 ans. V. pour les détails de sa vie, les *Mémoires pour servir à l'histoire de Granvelle*, par don PROSPER BOUQUET, religieux de la congrégation de Saint-Vanne, 2 vol. Paris, Guillaume Despretz, 1755.

(2) Meteren et Grotius se sont préoccupés de l'origine roturière de Granvelle; Meteren surtout semble lui reprocher d'avoir eu pour aïeul « un homme de mestier » (livre II, folio 52). Si le ministre de Philippe II n'avait eu que de semblables torts, ils ajouteraient à sa gloire, au lieu de la ternir.

peut le dire, ni croyances politiques ni croyances religieuses ; flatteur jusqu'au servilisme, avide de plaisirs, d'honneurs et de puissance, il traîna trop souvent dans les débauches l'habit dont il était revêtu, et dont il ne sut pas respecter le sacré caractère ; n'obéissant dans sa conduite qu'à ce besoin de dominer, à cette insatiable ambition qui fut le mobile de toute sa vie, il n'eut pas même pour excuse ce fanatisme sincère que l'on a parfois invoqué pour la justification de Philippe. Détesté des grands qu'il se plaisait à rabaisser par son orgueil insupportable (1), odieux au peuple qui voyait en lui le satellite complaisant de l'étranger, il eut le pire de tous les défauts pour un homme d'État : celui de n'avoir d'autre passion qu'un immense égoïsme et d'avoir tout sacrifié à ses intérêts, jusqu'à sa gloire même. Sans être cruel par instinct, il fut le premier, après avoir suggéré à Philippe l'idée d'arracher un fils à son père au mépris des droits de la nature, à lui conseiller l'assassinat de l'homme illustre dont le génie fondait la liberté de la Hollande. Personne ne contestera ses grands talents et ses vastes connaissances ; mais s'il ne doit pas répondre de tous les crimes commis par le prince dont il était le ministre, s'il ne fut pas toujours l'instigateur des mesures iniques qui désolèrent notre patrie, il eut du moins le déplorable courage de s'y associer pour conserver sa faveur et son crédit. C'en est assez pour légitimer la haine qui s'attacha à son administration et qui le suivit jusque dans sa chute.

Tel était l'homme à qui Philippe avait commis le soin de nos destinées (2). Granvelle formait avec le comte de Berlaymont et

(1) « Antonio Perenotto haveva altezza d'intendimento, ma non meno altezza di cuore : quanto per l'una pari ad ogni vasto maneggio, tanto per l'altra più accencio ad amministrare un governo dispotico che civile ; si che quando gli toccò di regger provincie aborrenti de l'uno et tenaci del altro, ne cagiono la perdita al suo signore. » PALLAVICINI, liv. XIII, ch. 15. — V. aussi GACHARD, rapport au ministre de l'intérieur, tome I, page CLXXX de la *Correspondance de Philippe II*.

(2) LE PETIT, *Chronique de Hollande et Zélande*, tome II, liv. 9, emporté

Viglius de Zuichem d'Aytta le conseil secret, appelé la consulte, auquel avait été exclusivement attribué le droit de conférer les emplois et les bénéfices. Cette préférence, injurieuse pour les autres membres du conseil d'État, blessante pour Marguerite elle-même dont la consulte restreignait les pouvoirs, était motivée par le caractère bien connu de ceux à qui le roi l'avait accordée. Berlaymont, cœur droit et ferme, Viglius, jurisconsulte probe et expérimenté, étaient sincèrement attachés à la cause de Philippe, et n'eurent d'autre tort que de placer trop souvent leurs serments au monarque avant les devoirs que leur imposait le bien de leur pays.

Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, figurait au premier rang de cette autre fraction du conseil d'État qui représentait le parti de l'opposition nationale. A ce nom qui, après trois siècles, brille encore aujourd'hui de tout l'éclat d'une réputation sans tache et de la glorieuse auréole du martyr, l'histoire doit tout le respect que commandent les grandes infortunes, mais elle lui doit aussi la vérité; en proclamant les vertus privées et les talents militaires de cette illustre victime, elle peut sans hésiter lui adresser le grave reproche de n'avoir pas compris l'étendue des obligations que lui assignaient son influence et sa renommée. Possesseur de biens immenses, il était aimé du peuple, qui, séduit par la franchise et l'affabilité de ses manières, le regardait comme son défenseur le plus fidèle; Gravelines et Saint-Quentin avaient uni en lui le double prestige de la valeur et de la victoire à celui de la richesse et de la popularité. S'il l'eût voulu, il pouvait mieux que tout autre, en se plaçant résolument à la tête du mouvement révolutionnaire, en assurer le succès et arracher son pays à la tyrannie qui devait le frapper le premier; mais au moment décisif il manqua complètement de cette fermeté, de ce tact politique qui distinguent les âmes d'élite à l'heure du

par son aversion pour Granvelle, va jusqu'à dire « qu'il estoit maître passé en magie et qu'il jetoit des sorts. »

danger. Inquiet, troublé, préoccupé de ses intérêts matériels, il ne put se décider à prendre un parti sage, et cette hésitation fut la cause de sa perte. Naturellement présomptueux et enclin à tirer vanité de son importance personnelle, séduit d'ailleurs par l'accueil et les promesses que Philippe lui avait faites lors de son voyage en Espagne, il eut l'imprudence de croire à la clémence et à l'affection d'un prince qui ne respectait pas même le souvenir des services rendus. Il fit plus encore : il poussa l'aveuglement jusqu'à renier pour un instant la cause qu'il avait d'abord embrassée, et se fit honneur près du monarque d'avoir contribué à châtier des rebelles dont il devait être le protecteur. En payant donc à sa mémoire un juste tribut d'éloges et de regrets, l'histoire dira de lui qu'il ne sut point s'élever à la hauteur de la mission que lui imposaient les circonstances, et que, pour être véritablement un grand homme, ce n'est pas assez que de savoir mourir (1).

Philippe de Montmorency, comte de Hornes, n'a guère d'autre titre à la gloire que d'avoir partagé le supplice du comte d'Egmont; sans cette éclatante communauté d'infortune, il est probable qu'il fût resté confondu dans cette foule de nobles martyrs qui portèrent leur tête aux échafauds dressés par le duc d'Albe, et desquels il ne se distingue ni par son courage ni par sa portée politique. Mais, à côté de ces deux hommes que leur malheur a rendus célèbres, s'en trouvait un troisième dont il est temps d'esquisser le portrait, et qui fut le héros et le promoteur de l'insurrection qui se préparait dans nos provinces.

(1) Les contemporains de d'Egmont l'avaient déjà apprécié à sa juste valeur. « *Es amigo de humo,* » disait de lui Granvelle. Pontus Payen, dans ses mémoires, en fait un portrait plus sévère encore : « Avide de l'admiration de tous, dit-il, il était en même temps hautain et présomptueux, visant à réunir le double caractère d'un magnat arrogant et d'un chef populaire, peu versé aux lettres, grossier et ignorant en matières d'État, police civile... etc. »

Guillaume de Nassau, prince d'Orange, fut un de ces rares génies dont le coup d'œil vaste et sûr, les conceptions hardies dominant et maîtrisent les événements de toute une époque, et dont la Providence semble marquer d'avance les hautes destinées (1). Élevé à la cour de Charles-Quint, dont il possédait la confiance et l'amitié, il avait étudié la politique à l'école de ce maître habile, et avait su profiter des expériences que l'empereur avait faites aux dépens de sa propre puissance. A un jugement sain et rapide, à une prudence excessive il joignait une âme grande et généreuse, une constance inébranlable dans ses desseins, et ce courage froid et réfléchi qui permet de mesurer et de mépriser le danger. Ne hasardant point le combat quand il n'était pas sûr de la victoire, s'il n'entrevit pas d'abord toutes les suites du mouvement qu'il dirigeait, il posséda le difficile talent de saisir à propos les circonstances et de s'en faire une arme terrible contre ses ennemis. Profondément convaincu de l'inutilité des efforts impies dans lesquels s'épuisait le monarque

(1) « Feruntque a parente (cui Gulielmo quoque nomen) consultum fuisse super liberorum fato Philippum Melanctonem, qui Chaldaïcis rationibus eruditus genethliacum agebat, professione quàm scientiâ clariorem; confecto eorum themate, dixisse Gulielmum genesim haud sanè æquabilem habere : primum ad magnos honores stellis autigantibus perventurum, dein moliturum longè majora, sed ad extremum infelici rerum exitu vitam conclusurum. »
STRADA, lib. II, dec. I.

Guillaume de Nassau, IX^e du nom, fils de Guillaume le Vieux et de Julienne de Stolberg, naquit en 1555. Ce prince épousa en premières noces Anne, comtesse de Buren, dont il eut Philippe-Guillaume, et Marie, qui épousa le comte de Hohenlohe. Sa seconde femme fut Anne, fille de Maurice, électeur de Saxe; de ce mariage naquirent Maurice de Nassau, Anne, femme de Guillaume-Louis, comte de Nassau, et Émilie, mariée en 1595 à Emmanuel, prince de Portugal et vice-roi des Indes. Il eut pour troisième épouse (10 juin 1574) Charlotte de Bourbon, fille de Louis de Bourbon, duc de Montpensier; de cette union naquirent six filles. Enfin, Guillaume prit une alliance avec Louise de Coligny, fille de Gaspard, amiral de France, et de Charlotte de Laval. Il en eut Frédéric-Henri et une fille nommée Rénée, morte à la Rochelle. *Dict. hist.* de MORERI, tome IV.

espagnol, il sut s'emparer avec adresse de toutes les fautes de son rival pour les faire tourner au profit de sa propre cause. Sa mâle éloquence, son abord facile et gracieux lui gagnèrent tous les cœurs, et lui valurent bientôt cette popularité que d'Egmont n'avait pas su mériter. Fort de l'appui du peuple et de la grandeur du but qu'il voulait atteindre, il se consacra tout entier à l'affranchissement religieux et politique du pays qui l'avait adopté, jusqu'au moment où, lâchement frappé par le bras dont Philippe avait dirigé les coups, il tomba en mêlant à son dernier soupir un dernier vœu pour le peuple à qui il avait donné sa vie. Étranger aux passions insensées des partis, il eut la gloire d'être le défenseur de ces principes de tolérance et de liberté que ne comprenaient alors ni les catholiques ni les calvinistes; ennemi de la tyrannie, il sut, malgré l'Espagne, jeter les bases d'une nationalité vivace dont ses descendants devaient à leur tour assurer le brillant avenir. S'il fut ambitieux, il eut le droit de l'être, car lui seul était capable de guider la Hollande dans les voies nouvelles que venait d'ouvrir sa main puissante et créatrice; et l'ambition s'élève au niveau de l'héroïsme quand elle inspire à celui qu'elle dirige le désir d'être le chef d'un peuple libre et la résolution sublime de verser tout son sang pour le bonheur de la patrie.

Le progrès de la pensée méconnu et bravé, l'horreur qu'excitait une persécution aussi impolitique qu'odieuse, le caractère de Philippe, l'impopularité de son ministre, le génie du Taciturne, ce sont là les causes sérieuses de la révolution du XVI^e siècle; tout le reste ne fut qu'accidentel et ne fit que hâter l'explosion de ces orages que rien ne pouvait désormais conjurer. C'était sans contredit une imprudence de plus de la part du souverain que de froisser le clergé et la noblesse par l'institution des nouveaux évêchés (1); mais cette mesure, considérée en elle-même, n'avait

(1) Dans l'espoir d'arrêter les progrès de l'hérésie, Philippe avait sollicité du pape l'érection de quatorze évêchés dans les Pays-Bas, ce qui lui fut ac-

rien que de sage, puisqu'elle sauvegardait les intérêts religieux bien mieux que les tribunaux et les supplices de l'inquisition. D'ailleurs, sur ce point encore, Philippe ne faisait que réaliser avec plus d'extension le projet que Charles-Quint avait autrefois formé ; mais rien n'était plus maladroit et plus intempestif que de donner, en ressuscitant ce projet, d'unanimes sujets de plaintes aux seuls appuis de la domination espagnole dans les Pays-Bas. Les abbés et les anciens évêques, aux dépens desquels devaient être constituées les dotations des nouveaux sièges épiscopaux, firent entendre d'énergiques réclamations dont on ne tint aucun compte, et donnèrent ainsi le signal de la résistance aux volontés du monarque ; les nobles, qui craignaient de voir leur influence s'amoinrir par l'entrée aux états des nouveaux dignitaires, et qui se sentaient blessés dans leur amour-propre par la préférence que le roi témoignait à Granvelle et à ses sujets espagnols, joignirent leurs réclamations à celles des prélats (1). Ils attachèrent ainsi une grande valeur politique à cette institution des évêchés, que l'on ne peut nullement considérer comme une des causes déterminantes d'une catastrophe aussi peu désirée que prévue par la noblesse et le clergé des Pays-Bas.

Il en est de même en ce qui concerne le départ des troupes espagnoles que Philippe avait laissées dans nos provinces depuis la conclusion du traité de Câteau-Cambrésis. En reconnaissant

cordé par une bulle du 12 mai 1559. Les nouveaux sièges épiscopaux furent Saint-Omer, Namur, Anvers, Gand, Bruges, Ypres, Bois-le-Duc, Ruremonde, Harlem, Deventer, Leeuwarden, Groningue, Middelbourg et Malines, qui eut la primatie des Pays-Bas. Avant cette mesure, il n'y avait dans nos provinces que cinq évêchés : Arras, Téroüanne, Cambrai, Tournai et Utrecht. — V. GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, tome II, page XCIII.

(1) « Nobilitas indignè ferebat episcopos abbatum loco comitia frequentaturos : quippè futuros longè quàm abbates (pro eo, quo essent gradu) potentiores, ideoque de nobilium non solùm auctoritate plurimùm detractum iri, sed etiam de libertate. » STRADA, lib. II, dec. I.

qu'il devait être insupportable au peuple d'être livré souvent à la merci de ces brigands enrégimentés dont les moindres forfaits étaient le rapt et le pillage, et qui par leur seule présence insultaient à la fierté d'une nation peu habituée au joug étranger, on ne peut pas chercher dans la légitime indignation qu'avaient soulevée les horreurs commises par quelques milliers de bandits la raison d'être d'une révolution que n'arrêta point leur départ, et qui ne devait se terminer qu'après trente ans de combats et de souffrances.

Tel était l'état des choses au mois de juillet 1559, lorsque Philippe se rendit à Gand pour y tenir solennellement le vingt-troisième chapitre de l'ordre de la Toison d'or (1), et pour remettre le gouvernement général des provinces à Marguerite de Parme, en présence des états généraux assemblés (2). Cette importante session caractérise bien nettement la situation des partis, et les députés y laissèrent percer sans contrainte le mécontentement et la défiance que leur inspiraient le souverain et ses ministres. Le 7 août, Granvelle annonça formellement aux états que le départ de Philippe était prochain, et, après avoir rappelé dans son discours les grandes charges que le roi avait dû supporter, ainsi que le besoin pressant des subsides réclamés et qui devaient être employés au profit des provinces, il ajouta ces remarquables paroles : « En oultre, attendu que plusieurs républicques et pays voisins se trouvent fort traveillez par nouvelles sectes, dampnables et reprouvees, lesquelles tiennent iceulx

(1) 25, 24 et 25 juillet.

(2) Les stathouders en fonctions lors de l'avènement de Marguerite de Parme étaient : pour la Flandre et l'Artois, le comte d'Egmont ; pour la Hollande, la Zélande et le pays d'Utrecht, le prince d'Orange ; pour la Gueldre et Zutphen, le comte de Meghem ; pour la Frise, l'Over-Yssel et Groningue, le comte d'Arenberg ; pour le Hainaut et Valenciennes, le marquis de Bergues ; pour le Tournaisis, le baron de Montigny ; pour Namur, le comte de Berlaymont ; pour le Luxembourg, le comte de Mansfelt ; pour Lille, Douai et Orchies, le baron de Courières.

pays en grands troubles et divisions, désirant sa dite Majesté de tout son povoir éviter en tous ses pays ung si grand mal, puisque, outre le desservice que Dieu en reçoit, l'expérience des choses passees monstre que *le changement de religion ne se faict sans que jointement se face changement en la république...* : désirant aussi sa dicte Majesté suyvre les vestiges de feu l'empereur son père au soustenement de nostre saincte foy et religion catholicque, elle a enchargé, sur toutes choses, à ladicte dame duchesse sa sœur gouvernante de faire tout debvoir et offices qui pourront servir pour maintenir les estats de par-deça en l'union catholicque, et de faire diligemment executer les editz faictz par feu sadicte Majesté impérialle, et renouvez par sa dicte Majesté royalle, pour l'extirpation des erreurs (1). »

A ce langage catégorique les états répondirent en réclamant avec instance le départ des troupes espagnoles et l'administration du pays par les indigènes. Le ton de leur requête était pressant et énergique : Philippe céda, mais en frémissant ; il prétendit qu'il avait cru rendre service aux états en leur laissant les Espagnols pour les protéger, mais que, puisque tel était leur désir, son intention était de faire partir toutes les troupes dans un délai de trois ou quatre mois (2). Dès ce moment, son aversion s'accrut encore pour un pays où l'on contestait l'exercice de sa puissance, et ses dernières paroles, en quittant cette terre où son pied ne devait plus se poser, furent des paroles de colère et de haine adressées à l'homme dont il redoutait déjà l'antagonisme et le génie, à ce prince d'Orange qu'il soupçonnait d'être l'instigateur de la résistance par laquelle les états avaient offensé son

(1) GACHARD, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de Belgique*, tome I, page 511.

(2) GACHARD, *op. cit.*, page 522. — Le 8 du même mois d'août 1559, Philippe adressa au grand conseil de Malines et aux conseils de justice des autres provinces les instructions les plus sévères contre les fauteurs de l'hérésie, en recommandant la stricte exécution des placards de Charles-Quint.

vindicatif orgueil (1). Il partit enfin de Flessingue le 26 août 1559, abandonnant pour jamais ce pays sur lequel il devait peser encore pendant tant d'années, et emportant, avec l'amer souvenir de son pouvoir outragé, le désir de se venger d'un peuple qui avait deviné en lui le plus implacable de ses oppresseurs. Bientôt il atteignit les rivages de l'Espagne, où l'attendaient des fêtes dignes de lui, les auto-da-fé que l'inquisition avait préparés pour sa bienvenue (2), et qui firent entendre à son oreille charmée les cris des malheureux expirant au milieu des tortures, et appelant sur la tête de leur bourreau l'éternelle malédiction des siècles à venir.

(1) « *No, los estados, ma vos, vos.* » Ce propos est rapporté par VANDER-VYNCKT, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, édition de Tarte cadet, tome II, page 26.

(2) A son arrivée à Valladolid.

CHAPITRE III

GRANVELLE

Plus de quatre mois s'étaient écoulés depuis le départ de Philippe, et rien n'annonçait que sa promesse de hâter l'embarquement des troupes espagnoles dût bientôt se réaliser. L'exaspération excitée par les cruautés de ces mercenaires croissait de jour en jour, et il devenait de plus en plus difficile de contenir le peuple indigné; les Zélandais surtout, chez qui les soldats étaient cantonnés, voulaient, dans l'excès d'une fureur légitime, se laisser submerger par l'Océan, pour que leurs oppresseurs fussent engloutis avec eux. Marguerite, à qui le roi mandait de différer autant que possible l'exécution de l'engagement qu'il avait contracté, se trouvait dans une position fort embarrassante, vis-à-vis des plaintes unanimes qui lui parvenaient de tous les points du pays. Cependant, convaincue par elle-même de la nécessité de céder à l'opinion, elle écrivit à Philippe, de l'avis du conseil d'État, que l'on ne pouvait ajourner plus longtemps le départ des Espagnols, si l'on ne voulait occasionner les

plus graves désordres. L'assentiment du monarque arriva enfin, mais une année s'écoula encore avant que les vents contraires permissent à ces bandes indisciplinées d'aller chercher une autre proie; la flotte qui les portait ne put mettre à la voile qu'au commencement de 1561 (1).

C'était beaucoup pour le roi que cette concession faite à l'opposition nationale : ce n'était rien pour désarmer le génie révolutionnaire, et la tempête grondait sourdement de tous côtés. Tandis que le mécontentement gagnait les masses populaires, la création des évêchés indisposait les classes supérieures et les préparait à faire momentanément cause commune avec l'insurrection. Le temps n'était pas encore venu de s'en prendre au monarque, et ce fut sur Granvelle que retomba tout le poids de l'indignation publique. Pour le peuple, il était le ministre responsable d'un système abhorré, et d'ailleurs il ne cachait pas son regret de voir s'éloigner les troupes espagnoles; vis-à-vis du clergé, il avait eu le tort irrémissible de suggérer au roi l'idée d'assigner les abbayes à la dotation des nouveaux évêchés (2), et depuis longtemps sa faveur et sa vanité, en excitant la jalousie et le dépit des grands, les avaient ligués contre lui. Tout se réunissait donc pour l'accabler; mais il faut se garder néanmoins de croire à une communauté sincère de sentiments et d'espérances dans cette ligue sous laquelle le cardinal finit par succomber. En s'attaquant à l'homme dont les uns convoitaient la fortune et qui compromettait les droits acquis des autres, les nobles et les abbés furent guidés par le soin de leurs intérêts personnels bien plus que par un vif amour du bien public. Renverser Granvelle pour satisfaire leur ambition et leur vengeance, tel fut le but de la plupart d'entre eux; ils ne songeaient pas à aller au delà, et c'est à peine si, le prince d'Orange excepté,

(1) STRADA, *de Bello Belgico*, lib. III, dec. I.

(2) Granvelle au roi; Bruxelles, 15 mars 1560. GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 188, n° 26.

ceux-là mêmes qui tenaient les fils de l'intrigue ourdie contre le ministre, comprirent où ce premier pas pouvait les mener. Mais derrière ces petites passions, derrière ces rivalités jalouses, grandissait lentement le courroux populaire, qui devait reprendre l'œuvre de la révolution au point où l'avaient laissée les partis et les castes, et accomplir la tâche devant laquelle reculait leur insuffisance. Attribuer à leur sagacité politique l'acharnement avec lequel ils poursuivirent Granvelle, ce serait leur accorder un honneur immérité : ils n'écoutèrent d'abord que la voix de leur égoïsme, et glissèrent ensuite irrésistiblement sur une pente dont ils n'avaient mesuré ni les dangers ni l'étendue.

L'année 1560 s'était écoulée tout entière au milieu des préoccupations auxquelles avaient donné lieu l'organisation des évêchés et le départ des soldats étrangers; rien n'accusait encore jusque-là, dans les relations qui existaient entre Granvelle et le prince d'Orange, la profonde inimitié qui allait bientôt éclater entre eux, lorsque l'élévation au cardinalat du ministre de Philippe II (26 février 1561) vint fournir un prétexte à la haine des grands en ajoutant un degré de plus à la morgue et à l'orgueil de leur antagoniste. « Jusque-là, il avait pris séance au conseil d'État avant Berlaymont, mais après le prince d'Orange et le comte d'Egmont : aussitôt qu'il eut reçu la barrette, il y précéda ces deux seigneurs (1). » Ce fut l'étincelle qui détermina l'explosion : le 23 juillet 1561, Guillaume et d'Egmont écrivirent au roi qu'il leur était impossible de tolérer plus longtemps la position que leur avait faite au conseil d'État le cardinal de Granvelle, puisqu'ils n'étaient appelés à délibérer que sur des points sans importance, tandis que les affaires majeures se traitaient à leur insu. Ne voulant point qu'on les rendit responsables des événements qui pourraient survenir, ils priaient le roi d'accepter leur démission, ou d'ordonner que toutes les affaires fussent dorénavant traitées et résolues en plein conseil

(1) GACHARD, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome II, p. 11.

d'État (1). C'était se séparer à jamais du ministre et entrer franchement en guerre avec lui. La réponse du monarque fut évasive, conformément à ses habitudes : tout en remerciant les deux seigneurs de leur zèle pour son service, il remettait sa décision jusqu'au moment où le comte de Hornes, qui se trouvait alors en Espagne, pourrait la porter aux Pays-Bas (2). Cette promesse ne satisfait point ceux à qui elle était faite, et le cardinal n'en continua pas moins à diriger tout seul le conseil comme par le passé. Un ordre malencontreux, émané du cabinet de Madrid, vint à peu près en même temps accroître encore l'impopularité de Granvelle : la guerre civile s'était allumée en France entre les catholiques et les calvinistes, et le roi, pour favoriser les projets de Catherine de Médicis, ordonna d'envoyer de Flandre un secours de deux mille chevaux. Rien n'était plus propre à soulever le pays, qui devait voir dans cet envoi de troupes un nouvel acte de ce système d'oppression des consciences dont il cherchait à s'affranchir. Aussi, quoique Granvelle eût nettement blâmé cette mesure impolitique (3), il n'en porta pas moins toute la responsabilité, et sa position devint par là plus compliquée, plus pénible que jamais (4).

De son côté, Marguerite, pour trouver une issue aux difficultés dont elle était entourée, et cédant aux pressantes instances des seigneurs, avait assemblé à Bruxelles les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or (mai 1562). Ce fut pour eux une occasion favorable de faire entendre leurs plaintes contre le cardinal : ils l'accusèrent, ce qui était inexact, d'avoir écrit au roi qu'il fallait venir aux Pays-Bas à la tête d'une armée et couper une

(1) *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 195.

(2) Le roi au prince d'Orange et au comte d'Egmont ; Madrid, 29 septembre 1561. *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 197.

(3) Granvelle à Gonzalo Perez, secrétaire d'État ; 12 mai 1562. *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 201.

(4) Au lieu de troupes, Marguerite envoya en France une somme de 50,000 écus. Voyez ses lettres au roi, 6 juillet et 4 août 1562. *Correspondance*, tome I, page 206.

demi-douzaine de têtes pour pacifier le pays; le marquis de Berghes osa aller plus loin : il imputa ouvertement au roi le projet d'établir l'inquisition d'Espagne dans nos provinces et réclama énergiquement la convocation des états généraux (1). La gouvernante, alarmée par ces fâcheux symptômes, consentit à envoyer l'un des seigneurs en Espagne pour exposer au souverain les besoins et les vœux du pays; son choix tomba sur Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, gouverneur de Tournai et du Tournaisis, chevalier de la Toison d'or, qui partit pour Madrid le 27 juin 1562 (2).

A la réception des dépêches par lesquelles la duchesse lui faisait connaître ce qui s'était passé dans l'assemblée des chevaliers de la Toison d'or, Philippe laissa éclater son mécontentement et crut devoir le témoigner à sa sœur d'une manière officielle par sa lettre du 17 juillet 1562, que l'on doit considérer comme l'un des plus précieux monuments de cette période de notre histoire. Loin de céder aux représentations des seigneurs, le monarque s'y montrait irrité et scandalisé de leur ligue contre Granvelle, et, tout en déclarant que jamais ce dernier ne lui avait donné le conseil de couper une demi-douzaine de têtes pour assurer le repos des Pays-Bas, il ajoutait froidement « qu'il ne serait peut-être pas mal de recourir à ce moyen. » Il terminait en disant que le cardinal ne lui avait nullement proposé d'établir aux Pays-Bas l'inquisition espagnole, et que lui-même n'y avait jamais pensé, par la raison que l'inquisition des Pays-Bas était plus impitoyable que celle d'Espagne. Il recommandait enfin à la duchesse de tenir les seigneurs divisés entre eux et de s'opposer à leurs réunions ainsi qu'à celles des états (3). Ce

(1) La duchesse de Parme au roi, 14 juin 1562. *Correspondance*, tome I, page 202, n° 69.

(2) Montigny avait été désigné par la gouvernante le 7 mai précédent, en séance du conseil d'État.

(3) *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 207, n° 76.

curieux document n'a pas besoin de commentaires : on pressent déjà le duc d'Albe et ses assassinats juridiques en lisant ces pages qui suffiraient à éterniser la honte de leur auteur, et qui nous révèlent Philippe fomentant la discorde, rêvant le despotisme, et méditant dès lors les avantages de la politique de l'échafaud.

Pendant que se jouait ainsi entre les seigneurs et Granvelle le prologue d'une sanglante tragédie, des faits de la plus haute gravité attestaient les incessants progrès de la réforme au sein même des provinces wallonnes les plus rapprochées de la France, et il est digne de remarque que ce furent précisément ces provinces, d'où était parti le signal de l'incendie, qui les premières eurent plus tard le triste courage de désertier et de trahir la cause nationale. Tournai et Valenciennes avaient reçu dans leurs murs plusieurs de ces ardents sectaires dont la voix éloquente soulevait les masses sur leur chemin, et la duchesse de Parme, pour arrêter leurs alarmants succès, avait ordonné de punir leur hardiesse d'un prompt et rigoureux châtement. Mais elle avait compté sans la colère du peuple, et à Valenciennes, au mépris de l'ordre des magistrats, une foule furieuse renversa le bûcher où allaient monter deux ministres de Calvin, qui durent à cette intervention la vie et même la liberté (1).

La situation se peignait dans cette fougueuse audace ; aussi Granvelle, qui comprenait tout le péril des circonstances, ne cessait-il de réclamer instamment du roi qu'il vînt en personne pacifier le pays et y raffermir son autorité compromise (2). Ces conseils ne devaient pas être écoutés : c'était trop demander à Philippe que de vouloir l'exposer à un échec semblable à celui de 1559 ; le ministre dut donc se borner à faire usage de ses

(1) STRADA, lib. III, dec. I. — FRANCISCI HARÆI, *Annales ducum Brabantiae*. Antwerpiae, ex officinâ Plantinianâ, 1625 ; tome III, page 14.

(2) V. ses lettres des 6, 25 et 31 août 1562. *Correspondance de Philippe II*, pages 211 et 215, n^o 81 et 86.

propres ressources, et, pour combattre l'hérésie, il s'efforça d'installer au plus tôt les nouveaux dignitaires dans leurs sièges épiscopaux. Mais de semblables moyens ne pouvaient plus rien sur les populations déchaînées ; malgré les évêques et les édits, on vit en peu de temps Anvers se remplir de huguenots que les magistrats n'eussent pu mettre dehors « sans s'exposer à être lapidés (1). » Bientôt on osa s'en prendre publiquement au cardinal lui-même, et d'amères pasquinades achevèrent de le déconsidérer aux yeux de la nation entière (2).

Sur ces entrefaites, Montigny revint de Madrid (23 décembre 1562), apportant au nom du monarque l'assurance que jamais il n'avait eu l'idée d'établir aux Pays-Bas l'inquisition espagnole, et qu'il n'y avait rien de fondé dans tous les reproches que la noblesse adressait à Granvelle (3). Ce fut le 28 décembre qu'il fit rapport de sa mission en séance du conseil d'État ; mais le langage de Philippe ne parvint pas à calmer l'effervescence et l'irritation des seigneurs. « Les choses s'embrouillèrent plus que jamais (4), » et Marguerite elle-même, convaincue de l'inutilité d'une plus longue résistance, fit entendre au roi, quoique timidement encore, le conseil de rappeler le cardinal et de l'employer près de sa personne. Enhardis par l'influence croissante qu'ils acquéraient sur la duchesse, Guillaume, d'Egmont et de Hornes, ce triumvirat dont Guillaume était l'âme, résolurent de porter un coup décisif à leur adversaire, qui, de son côté, prévoyant le danger qui le menaçait, engageait Philippe à nommer le prince d'Orange à la vice-royauté de Sicile, espérant se débarrasser ainsi du plus redoutable de ses ennemis (5). Le 11 mars 1563, ils écrivirent au roi une lettre collective, à

(1) Granvelle au roi, 6 octobre 1562. *Correspondance*, page 206, n° 90.

(2) La duchesse de Parme au roi, 10 octobre 1562, page 221, n° 95.

(3) Le roi à la duchesse, 23 décembre 1562, page 251, n° 107.

(4) La duchesse au roi, 15 janvier 1563, page 255, n° 109

(5) Granvelle au roi, 10 mars 1563, page 259, n° 116.

laquelle adhèrent bientôt après presque tous les stathouers de province; ils insistaient plus fortement que jamais sur la nécessité du renvoi de Granvelle, en imputant à son administration la crise désastreuse dans laquelle était plongé le pays. « Désirons bien, y disaient-ils, que vostre majesté s'assure que tant que le cardinal aura le maniement des affaires de par-deçà, jamais elles n'auront icy le succès que vostre majesté et nous désirons, pour estre si odieux à tant de gens... Et en cas que vostre majesté n'y remédie par la voye susdicte est apparente la ruyne de ses pays de par-deçà. » Enfin, et pour mettre le monarque dans une fâcheuse alternative, ils déclaraient qu'il leur serait impossible de reprendre désormais leur place au conseil d'État tant que le cardinal y siègerait avec eux (1).

Cette requête hardie, dans laquelle on ne peut s'empêcher de reconnaître l'œuvre de Guillaume d'Orange, fit sensation à Madrid; Philippe attendit trois mois pour y répondre, et, le 6 juin, il se décida à faire usage des moyens dilatoires qui lui étaient familiers, lorsqu'il voulait « traîner les choses en longueur. » Il répondit aux trois seigneurs en ces termes : Aiant bien considéré tout le contenu de vos dictes lettres, je ne vois que vous m'exprimiez aucune cause particulière qui me pourroit mouvoir à estre d'avis que je deusse faire le changement que vous m'es-

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome II, page 55, n° CCCXXXVI, — HAREUS, tome III, page 22. — *Recueil et mémorial des troubles des Pays-Bas du Roi*, par messire Joachim HOPPERUS, conseiller et garde de seaux du roi Philippe deuxiesme, pour les Pays-Bas; chap. IV, page 26. (C. P. HOYNCK VAN PAPENDRECHT *archipresbyteri Mechliniensis Analecta Belgica*; Hagæ comitum, apud Gerardum Block, 1745, tome IV.) — M. BORGNET, dans son ouvrage intitulé *Philippe II et la Belgique*, dit qu'Hopperus se trompe en donnant à cette lettre importante la date de 1562. Hopperus ne se trompe pas du tout, car la pièce est effectivement datée de 1562; mais à cette époque l'année civile commençait à Pâques, de façon que le 11 mars 1562 correspond exactement pour nous à la même date de 1563, nouveau style. C'est l'oubli de cette circonstance qui a fait commettre une erreur à M. Borgnet.

cripvez... Toutefois, ce me seroit plaisir que quelcung de vous trois se trovast devers moy, pour me donner compte et raison particulière de ceste affaire. Car ce m'est ma coustume de sans cause grever aucuns de mes ministres (1). »

En transmettant à la duchesse de Parme une copie de sa lettre aux seigneurs du conseil d'État, Philippe lui mandait qu'elle fit tous ses efforts pour envoyer à Madrid le comte d'Egmont, dont il connaissait la présomption et l'inexpérience (2), et qu'il espérait gagner plus facilement que tous les autres; mais la gouvernante ne put obtenir cette solution. En vain adressa-t-elle à d'Egmont les sollicitations les plus pressantes; il se borna à lui dire que, malgré son désir d'aller baiser les mains de Sa Majesté, il ne pouvait rien résoudre sans l'assentiment du comte de Hornes et du prince d'Orange (3). Ceux-ci, consultés par la duchesse sur le moyen d'accorder leurs différends avec Granvelle, répondirent qu'il n'y en avait aucun et que, d'un autre côté, l'état de leurs gouvernements ne leur permettait point de les abandonner pour entreprendre de longs voyages. Ils crurent devoir en avertir le roi le 29 juillet 1565, en protestant de leur zèle et de leur ferme volonté de rester fidèles à leurs devoirs et à leurs serments, mais en persistant néanmoins dans leur résolution de ne pas assister aux séances du conseil d'État tant que Philippe n'aurait pas pris une décision relativement au cardinal de Granvelle (4).

(1) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome II, page 41, n° CCCXXXVIII. — HOPPERUS, I^{re} partie, chap. VII, page 52.

(2) Le 27 juin 1565, Granvelle écrivait à Gonzalo Perez qu'il serait sage d'essayer de séduire le comte d'Egmont. « Il a, disait-il, de la présomption, et » en lui accordant quelque faveur extraordinaire, signalée, que les autres » n'obtiendraient pas, on arriverait à ce double résultat, qu'on inspirerait de » la jalousie à ceux-ci et qu'on se le rendrait favorable. » *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 255, n° 159.

(3) La duchesse au roi, 15 juillet 1565, tome I, page 254, n° 141.

(4) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome II, page 42, n° CCCXXXIX.

Cette opposition systématique porta bientôt ses fruits, et la gouvernante elle-même, incapable de défendre plus longtemps le ministre contre les attaques dont il était l'objet, se décida à demander positivement son renvoi. Le secrétaire Tomas de Armenteros fut chargé par elle de déclarer au roi que, malgré le dévouement et le mérite du cardinal, vouloir encore le maintenir aux Pays-Bas contre le gré des seigneurs, pourrait entraîner de grands inconvénients et provoquer même un soulèvement (1). Les instructions d'Armenteros portaient aussi sur la question religieuse : il devait informer le roi des progrès rapides de la secte de Calvin dans nos contrées. Déjà le 17 juin précédent, Granvelle, en écrivant au secrétaire d'État Gonzalo Perez, avait signalé l'influence toujours croissante des calvinistes, qui étaient devenus les véritables maîtres de la ville d'Anvers, à ce point que depuis un an on n'en avait plus osé punir un seul, et il avait fait de nouvelles instances pour hâter la venue du roi aux Pays-Bas (2).

Comme on le voit, la mission d'Armenteros était importante à plus d'un titre ; aussi Philippe, avant d'adopter un parti, voulut demander l'avis de ses principaux conseillers et pria même le duc d'Albe de lui exprimer ses sentiments à ce sujet (3). Le duc était alors à Huesca ; sa réponse fut prompte et telle qu'on devait l'attendre d'un pareil homme. « Chaque fois, disait-il au roi, que je vois des lettres de ces trois seigneurs de Flandre, elles me transportent de colère, au point que, si je ne m'efforçais de la maîtriser, je crois que mon opinion paraîtrait à Votre Majesté celle d'un frénétique. Retirer le cardinal comme ils l'ont osé écrire à Votre Majesté, aurait de grands incon-

(1) Instruction de la duchesse de Parme à Tomas de Armenteros, 12 août 1565. *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 263, n° 157.

(2) Granvelle à Gonzalo Perez, 17 juin 1565, page 251, n° 157.

(3) Le roi au duc d'Albe, 12 octobre 1565. *Correspondance*, tome I, page 271, n° 166.

vénients ; les châtier serait le parti le plus juste ; mais comme il n'est pas praticable en ce moment, ce qui me semble le mieux, c'est d'employer tous les moyens possibles pour les diviser... Quant à ceux qui méritent qu'on leur coupe la tête, il faut dissimuler avec eux, jusqu'à ce que cela se puisse faire (1). » Alvarès de Tolède, en traçant ces lignes où respirent la cruauté et le fanatisme, semble avoir voulu donner l'idée la plus juste de son effroyable caractère ; on essayerait en vain d'ajouter un seul trait au tableau. Philippe, malgré ses instincts et ses habitudes de despotisme, ne partagea point l'avis du duc d'Albe ; s'il ne voulut modifier en rien ses principes, il crut devoir délibérer plus mûrement sur la décision à prendre en ce qui concernait Granvelle : ce fut pour ce motif qu'il retarda le retour d'Armenteros aux Pays-Bas.

Ce retour était pourtant impatiemment attendu : chaque jour rendait plus précaire la position du cardinal et de Marguerite ; les seigneurs, ne dissimulant plus leurs impressions, disaient tout haut que le souverain se souciait peu des intérêts du pays, et la nation entière, froissée de cet oubli, joignait sa voix redoutable aux clameurs des nobles irrités (2). Un incident, puéril en lui-même, vint porter le dernier coup à l'autorité du ministre (décembre 1565). Granvelle était connu pour le faste de ses livrées : on entreprit de les tourner en ridicule, et, pour y parvenir, les seigneurs firent prendre à tous leurs valets un vêtement uniforme, dont la coupe rappelait celle du manteau que portait habituellement le cardinal (3). Des têtes humaines et d'autres

(1) Le duc d'Albe au roi, 21 octobre 1565. *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 272, n° 169.

(2) La duchesse de Parme au roi, 5 janvier 1564, page 285, n° 190.

(3) Il est fort difficile d'assigner une date précise à l'introduction de cette mode singulière. STRADA, lib. IV, dec. I, indique l'époque du commencement de décembre 1563 ; M. GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, page 53, semble croire, au contraire, qu'elle prit naissance fort peu de temps avant le départ de Granvelle ; et VIGLIUS (*Vita Viglii ab Aytta Zuichemi, ab*

emblèmes avaient été brodés sur cette étrange livrée; le peuple y vit une épigramme adressée à Granvelle et à ses partisans, et applaudit joyeusement à cette injure publique audacieusement jetée à la face d'un ministre détesté. Marguerite ne voulut point d'abord se préoccuper de ce qu'elle regardait comme une plaisanterie; mais, mieux informée de la nature et de la gravité de cette singulière manifestation, elle ordonna qu'on fit disparaître les emblèmes dans lesquels on avait cru trouver une allusion blessante. En obéissant à cet ordre, les seigneurs remplacèrent les ornements prohibés par un faisceau de flèches étroitement unies, dont le sens séditieux ne parut un mystère à personne.

Tant d'orages conjurés contre lui n'avaient pu ébranler la tenace constance de Granvelle. Luttant contre le danger avec toutes les ressources de son actif et multiple génie, il ne désespérait pas encore de la victoire; mais Philippe en avait autrement décidé: pour raffermir son pouvoir menacé, il venait de consentir à sacrifier Granvelle, bien résolu d'ailleurs à ne rien changer à sa politique. Le 22 janvier 1564, il écrivit secrètement au cardinal « qu'il serait très à propos qu'il abandonnât les Pays- » Bas pour quelques jours, et qu'il allât voir sa mère en » Bourgogne, avec la permission de la duchesse de Parme,

ipso Viglio scripta, tome I, page 58 des *Analecta Belgica de HOYNCK VAN PAPENDRECHT*) fait au contraire de l'adoption de cette livrée l'un des motifs de l'envoi d'Armenteros en Espagne. Voici le passage de Viglius où il est question de ce fait: « Crevit autem adversus cardinalem procerum nostrorum contentio, eò usque, ut undecimâ die Martis, Auriacensis, Egmondanus ac Hornensis multâ cum aliis habitâ communicatione,, ad Regem de eo ab senatu ac rerum administratione amovendo, si rempublicam salvam esse velit, scriberent... Post quod tempus, symbolo quodam manipuli sagittarum vestibus servitorum insuti, confoederationem declaravere, ac eo rem adduxere, ut ipsa ducissa paulatim persuaderi sibi sit passa, ut voluntati eorum acquiesceret, Armenteriumque secretarium in Hispaniam ablegaret, ut Regi periculum quod cardinali imminebat, significaret. » — J'ai cru devoir adopter l'opinion de Strada.

» afin de sauvegarder ainsi sa réputation et l'autorité du souverain (1). »

La destitution de Granvelle, en infligeant à celui-ci une disgrâce imméritée, puisqu'il n'avait fait qu'accomplir les volontés du roi, n'apportait aucun changement à la situation du pays, et l'on ne peut y voir qu'une preuve irrécusable de l'égoïste aveuglement d'un prince qui faisait si bon marché de ceux qui l'avaient servi. Les hommes n'étaient rien pour Philippe, même ceux qui avaient consenti à n'être que les dociles instruments de sa politique ténébreuse; mais, en immolant sans regret son ministre, il resta fidèle aux coupables principes qui avaient donné naissance à son impopularité, et au nombre des instructions que le secrétaire Armenteros devait transmettre à la duchesse de Parme, se trouvaient l'ordre formel du châtement rigoureux des hérétiques et celui d'éviter, par tous les moyens possibles, la convocation des états généraux (2). En consentant au renvoi de Granvelle, le roi commettait donc, au point de vue de son propre système, une erreur politique, puisqu'il découvrait son autorité, devenue dès ce moment le but de toutes les attaques, et qu'il jetait imprudemment loin de lui le bouclier qui l'avait jusqu'alors protégé.

Armenteros arriva à Bruxelles le 25 février 1564; il remit immédiatement au cardinal la lettre qui contenait les ordres du monarque. Quelque amer que fût son désappointement, Granvelle sut être assez maître de lui-même pour dissimuler jusqu'au bout et pour ne pas donner à ses ennemis la joie de lire dans ses traits le secret dépit dont son âme était rongée. Dans les premiers jours de mars (3), il annonça qu'il partirait prochainement pour la Bourgogne, et il sut faire croire à la spontanéité de cette subite résolution. Superbe jusque dans sa défaite, il descendit

(1) Le roi à Granvelle, 22 janvier 1564. *Correspondance*, p. 183, n° 189.

(2) Instructions du roi à Armenteros, 25 janvier 1564, page 283, n° 190.

(3) On ne connaît pas la date exacte de son départ, qui s'effectua cependant du 10 au 15 mars 1564.

du pouvoir plutôt qu'il n'en tomba; cachant sa souffrance sous un visage riant et calme, il en imposa même à l'histoire, qui crut longtemps à sa sincérité, et trois cents ans s'écoulèrent avant que l'on retrouvât sous la poussière des archives royales l'humiliante vérité qu'il avait enfouie dans son cœur.

Si l'on étudie maintenant avec soin le caractère de cette lutte acharnée dirigée contre Granvelle par la noblesse des Pays-Bas, on sera forcé de reconnaître qu'elle ne fut point inspirée par une véritable intelligence des besoins de l'époque, mais tout simplement par le désir de supplanter, de renverser un ministre dont le crédit faisait ombre à de jalouses prétentions. Adroitement menés par le prince d'Orange, qui seul conduisit toute cette intrigue, les nobles firent, sans le savoir et sans le vouloir, les affaires de la révolution; le comte d'Egmont lui-même voyait si peu clair dans l'avenir, que, se trouvant un jour au conseil avec la duchesse, Viglius et Granvelle, il dit « qu'il lui paraîtrait tous » jours bien que les édits sur la religion s'exécutassent (1). » Envieux les uns des autres, les grands seigneurs ne cherchaient que l'accroissement de leur importance personnelle, et c'était là, bien plus qu'une conviction profonde, la règle suprême de leur conduite politique; il suffit pour le prouver de citer ce propos du duc d'Aerschot qui, sollicité par d'Egmont à faire partie de la ligue contre le cardinal, répliqua qu'il ne voulait avoir ni lui ni le prince d'Orange pour supérieur; qu'il était autant qu'eux et n'avait pas une suite moins nombreuse de nobles et d'amis (2). Mais bientôt va s'ouvrir un horizon plus vaste : à dater du départ de Granvelle, le cadre des événements s'élargit; leur direction échappe à la haute noblesse, qui se sent entraîner par ce courant rapide; on voit se dessiner plus nettement l'imposante figure du prince d'Orange, et le compromis, cette énergique protestation

(1) Granvelle à Gonzalo Perez, 5 juillet 1565, page 255, n° 140.

(2) La duchesse de Parme au roi, 15 mars 1565. *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 240, n° 119.

dictée par un sentiment profond des droits de la conscience opprimée, vient glorieusement terminer la première phase d'une révolution qui semblait ne promettre que des triomphes à la cause de la liberté, et qui devait expier ces éphémères succès par de longues et sanglantes catastrophes.

CHAPITRE IV

LE COMPROMIS DES NOBLES

L'apparente concession que le roi avait faite en signant l'ordre de départ de Granvelle procura quelques instants de calme au pays, mais de ce calme qui précède la tempête. Les seigneurs du conseil d'État et la plupart des nobles firent publiquement éclater leur joie d'avoir renversé leur ennemi, bien que dans son exil il leur parût encore à craindre (1), et pensèrent peut-

(1) Du fond de la Bourgogne, Granvelle exerçait encore une influence notable sur les affaires de notre pays, et le 5 mai 1564, il écrivait de Besançon à la duchesse de Parme pour l'exhorter à ne pas consentir à la convocation des états généraux. « Il s'en fera, disait-il, à l'autorité de Sa Majesté une » playe sans remède, et dont Son Altesse aura, tant qu'elle sera au gouverne- » ment, ressentement, et plus de trente ans après ceux qui auront le gouverne- » ment depuis elle. Je sçay fort bien ce que je diz, ajoutait-il, et me desplaira » amèrement d'en être prophète. » GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, tome I, page 245.

être avoir ainsi mis un terme aux embarras de la situation ; mais la pénétrante sagacité du prince d'Orange ne se laissa point tromper par cette trêve momentanée, et le 25 mars 1564, en annonçant au landgrave de Hesse la résolution prise à l'égard de Granvelle, il ajoutait : « Je ne sçay que discourir sur ce subit partement, sinon attendre ce que le temps nous apprendra ; une chose me semble, que devons toujours estre sur nostre garde, et ne nous lesser tromper, car peut estre est-ce par bon semblant que l'on nous veult endormir, pour avoir apres melieur moyen d'executer leurs desseings (1). » Ces mots, écrits quelques jours à peine après la chute du cardinal, témoignent de la rare intelligence de Guillaume, et ne permettent pas de douter que dès lors il ne fût préparé aux éventualités terribles qu'il pressentait dans un prochain avenir. Pour y parer, il eût fallu que Philippe eût consenti à ratifier le programme politique qu'avait alors formulé le prince aussitôt après le départ de Granvelle : la convocation des états généraux, l'abolition, ou du moins l'adoucissement des édits, et la suppression du conseil privé et du conseil des finances ; mais ces mesures, les seules qui fussent propres à détourner l'orage, étaient précisément celles que l'obstination du roi devait surtout repousser. Tout en ne se faisant aucune illusion à cet égard, Guillaume assista avec le comte d'Egmont, dès le 18 mars, à la séance du conseil d'État, et, pour quelque temps, Marguerite, comptant sur leur concours et sur celui de la noblesse, put croire au succès de ses efforts et au rétablissement d'une autorité que Philippe était impatient de compromettre (2). Mais c'était un bien fragile appui que celui de ces nobles avides qui ne songeaient qu'à profiter de leur nouvelle influence pour obtenir

(1) GROEN, *Archives de la maison d'Orange*, tome I, page 225, lettre LXXX.

(2) La duchesse au roi, 12 juin 1564 ; *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 203, n° 213.

des commanderies et des bénéfices (1), et qui se souciaient assez peu des intérêts du pays, quand les leurs n'étaient pas en jeu. Marguerite ne tarda pas à en faire l'expérience.

Armenteros avait rapporté d'Espagne, comme on l'a vu précédemment, l'ordre de procéder sans pitié contre les hérétiques; la gouvernante, quelque répugnance qu'elle en eût, avait dû se conformer aux royales volontés, et les prisons s'étaient refermées sur une multitude d'infortunés, anabaptistes ou calvinistes, voués à une mort inévitable. Viglius lui-même, malgré son inaltérable dévouement à la cause du monarque, ne put échapper aux calomnies de l'inquisition. Par l'ordre exprès du roi, une instruction secrète fut dirigée contre lui, et le génie des inquisiteurs n'eut aucune peine à établir que ce serviteur intègre avait été successivement luthérien, sacramentaire, athée, pillard, faussaire et voleur. Heureux encore d'en avoir été quitte à ce prix, et de n'avoir reçu que l'injure et l'outrage en récompense de sa fidélité (2)!

Le peuple, témoin des rigueurs exercées contre des victimes sans défense, soulevé par ces spectacles horribles, sentait peu à peu naître et grandir en lui le désir de la vengeance. Le sang répandu sur les places publiques semblait d'ailleurs féconder la foi persécutée; il ne fallait qu'une occasion pour faire éclater les haines qu'avait amassées contre elle une affreuse tyrannie.

(1) V. la lettre de la duchesse de Parme, datée du 29 mars 1564 (*Correspondance de Philippe II*), où elle informe le roi du mécontentement de Montigny, causé par le refus que lui a fait le monarque de la commanderie de Courrières.

(2) On croirait volontiers sans doute à l'exagération de ces lignes : malheureusement, elles ne sont que la reproduction sommaire des accusations intentées à Viglius dans plusieurs pièces authentiques citées par M. GACHARD, *Correspondance de Philippe II. V.* entre autres : Informations fournies par un docteur et un ecclésiastique à la duchesse de Parme sur Viglius, page 519, n° 254; Mémoire de Pierre Titelmanus, inquisiteur de Flandre, sur le même sujet, page 520, n° 256; Mémoire de Fray Lorenço de Villavicencio et d'Alonso del Canto, page 520, n° 257.

Cette occasion se présenta bientôt : un carme nommé Christophe Fabricius, récemment revenu d'Angleterre où il s'était marié, avait été arrêté à Anvers, comme coupable d'avoir ouvertement enseigné les doctrines hérétiques (1). Condamné au bûcher par la justice inquisitoriale, il voyait déjà s'élever autour de lui les flammes qui devaient le dévorer, lorsque tout à coup le lieu de l'exécution retentit de confuses clameurs : une grêle de pierres lancées de tous les points de la place vint assaillir le bourreau, qui, impitoyable comme ceux dont il était le digne ministre, acheva de son glaive le malheureux que le bûcher n'avait encore consumé qu'à demi. Cette froide cruauté mit le comble à l'exaspération publique, et de mystérieux écrits, tracés en caractères de sang, et répandus dans toute la ville, annoncèrent au pays que Fabricius trouverait des vengeurs (2) ; redoutable prophétie qui ne devait pas tarder à s'accomplir.

La publication des décrets du concile de Trente vint à cette époque ajouter un nouvel embarras à tous ceux dont Marguerite se trouvait accablée. Philippe voulait que cette publication se fit sans qu'il y fût apporté aucune restriction ; mais les seigneurs du conseil d'Etat se montrèrent mécontents que le monarque voulût décider une question aussi grave sans les avoir consultés, et firent entendre qu'ils regardaient plusieurs des décrets du concile comme incompatibles avec les privilèges du pays (3). Ces nouveaux symptômes d'opposition ne laissèrent pas que d'alarmer Marguerite, qui, depuis ces derniers temps, avait suivi dans sa conduite les inspirations que lui avaient suggérées les seigneurs ; ses inquiétudes devinrent plus vives encore lorsqu'elle leur entendit élever la prétention de concentrer dans le seul

(1) Lettre de la duchesse à Gonzalo Perez, 21 juillet 1564 ; *Correspondance de Philippe II*, page 506, n° 218.

(2) Le roi à la duchesse de Parme, 25 novembre 1564 ; *Correspondance*, page 526, n° 245.

(3) Granvelle au roi, 8 octobre 1564 ; *Correspondance*, page 521, n° 259.

conseil d'État, en augmentant le nombre de ses membres, les pouvoirs précédemment répartis entre les trois conseils institués par Charles-Quint. Toutefois, dominée par l'ascendant qu'elle leur avait laissé prendre et qu'elle était forcée de subir, elle consentit non-seulement à désigner à Philippe ceux qu'elle croyait dignes d'entrer au conseil d'État, et entre autres le marquis de Berghes, le comte de Meghem et le sieur de Montigny (1), mais encore à envoyer l'un d'eux en Espagne, pour transmettre leurs demandes au monarque, sous prétexte de lui représenter « les misères et les nécessités du pays (2). » Le comte d'Egmont avait surtout insisté sur l'utilité de cette mission, dont il désirait vivement être chargé, bien plus dans son propre intérêt, ce qui est fâcheux à dire, que dans celui de nos provinces (3). La duchesse crut devoir déférer à ce désir, qu'appuyaient d'ailleurs tous les autres membres du conseil d'État, et, après avoir essayé de détourner le comte de ce projet, ou tout au moins de retarder son départ, elle lui remit enfin, le 23 janvier 1565, les instructions dont il devait être porteur; elles contenaient un exposé sommaire de la situation des Pays-Bas « sous les rapports de la religion, de la justice et des finances. Marguerite chargeait en outre le comte d'Egmont d'insister auprès du roi sur la nécessité de sa venue aux Pays-Bas, et, pour le cas où le roi s'en excuserait, de lui demander des instructions précises sur la conduite qu'elle aurait à tenir désormais (4). »

(1) La duchesse au roi, 29 novembre 1564; *Correspondance*, page 551, n° 244.

(2) La duchesse au roi, 16 décembre 1564; *Correspondance*, p. 552, n° 246.

(3) Dans cette même lettre du 16 décembre, la duchesse mande au roi « qu'elle a compris, aux discours du comte d'Egmont, qu'il fonde de grandes » prétentions sur ses services passés et présents. Il se plaint de n'avoir eu » d'autre récompense qu'une *ayuda de costa* de 50,000 ducats, tandis qu'il » a huit filles et deux garçons et des milliers de florins de dettes. »

(4) Instructions données par la duchesse au comte d'Egmont; *Correspondance*, tome I, page 557, n° 255. — METEREN, liv. II, fol. 55.

Le comte partit au commencement du mois de février 1565, au grand regret de Philippe, qui aurait bien voulu ne pas voir s'effectuer ce voyage (1), mais qui n'en fit pas moins à d'Egmont l'accueil le plus flatteur. Celui-ci se laissa prendre au piège de cette insidieuse affabilité (2); comblé d'honneurs par le monarque, il oublia que celui dont il recherchait les faveurs était la cause de tous les maux de sa patrie. Ce fut là une des plus inexplicables erreurs de cet homme célèbre, et pourtant, parmi les épisodes de sa vie, il n'en est peut-être aucun que l'on ait plus vanté : longtemps on a cru qu'il avait chaleureusement défendu près de Philippe le principe de la liberté des consciences, mais aujourd'hui le doute même n'est plus permis en présence des documents authentiques qui révèlent le véritable caractère de la mission du comte en Espagne. Organe fidèle d'une aristocratie hautaine et ambitieuse, il s'efforça surtout d'obtenir du roi l'augmentation du nombre des conseillers d'État et de faire consacrer la supériorité de ce corps politique sur le conseil des finances et le conseil privé (3). Tel fut le but principal de son voyage; quant à la question religieuse, il s'en préoccupa beaucoup moins que du succès d'une combinaison qui aboutissait inévitablement à l'institution d'un gouvernement oligarchique, et de misérables questions d'argent lui parurent plus dignes de sa sollicitude que les vœux de tout un pays qui plaçait en lui son espoir, et qui avait salué son départ comme le présage de jours plus heureux.

Le 3 avril, admis par le monarque en audience de congé, le

(1) Le roi à la duchesse, 5 février 1565; *Correspondance*, page 559, n° 259.

(2) Voici en quels termes Armenteros parlait de d'Egmont à Gonzalo Perez, le 24 février 1565 : « Il est homme bien intentionné et assez présomptueux ; » quoique Flamand, il se laisse aisément aller à tout ce que veulent les per- » sonnes qui ont du crédit auprès de lui... » *Correspondance de Philippe II*, page 545, n° 265.

(3) Le roi à la duchesse de Parme, 5 avril 1565, tome I, p. 546, n° 275.

comte reçut de sa main les instructions réclamées par la duchesse de Parme. Sur le point de la religion, Philippe déclarait qu'il ne pouvait consentir à ce qu'il y fût fait quelque changement; qu'il aimerait mieux perdre cent mille vies, s'il les avait; il permettait seulement que sa sœur réunît deux ou trois évêques, quelques théologiens et des conseillers en nombre non supérieur à celui des évêques, afin de discuter le meilleur mode à employer pour endoctriner le peuple, et d'examiner en outre s'il n'y aurait pas d'autres moyens que ceux dont on avait fait usage jusqu'alors pour châtier les hérétiques. Avant de nommer de nouveaux conseillers d'État, le roi demandait l'avis de la duchesse sur l'ordre et l'organisation à établir dans le conseil; il terminait en promettant le prochain envoi d'une somme considérable pour suffire aux besoins de l'administration du pays (1).

On comprend difficilement que, porteur de pareils ordres, le comte d'Egmont ait pu, le 9 avril, après avoir admiré les splendeurs de l'Escorial et du bois de Ségovie, écrire au roi qu'il retournait en Flandre l'homme le plus satisfait du monde (2). Philippe, loin de laisser espérer la liberté de conscience, disait hautement qu'il aimait mieux mille fois mourir que de tolérer l'hérésie dans ses États; à peine consentait-il, par une amère ironie, à ce que l'on recherchât de nouveaux moyens de châti-

(1) *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 546, n° 274. — « Quant » à ce qui touche le fait de la religion, disait le roi, il sera traité par ceux » qui seront appellez, s'il convient d'introduire aultre forme de chastoy des » hérétiques et desvoyez; non qu'ilz demeurent impuniz, mais que cela seulement se voye s'il y a aultre manière de punition, par laquelle l'outrecuidance des hérétiques se puisse refrener, et le mal estre du tout point estaint, » HOPPERUS, 2^e partie, chap. IV (tome IV, page 46 des *Analecta Belgica* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT).

(2) Lettre autographe du comte d'Egmont au roi; Valladolid, 9 avril 1565. page 549, n° 278. — « M. d'Egmont paraît être revenu très-content du roi, » et très-disposé à servir ses desseins, particulièrement en ce qui touche la » religion. » Granvelle au roi, Baudoncourt, 19 juin 1565; *Correspondance*, tome I, page 556, n° 295.

ment pour les coupables : et lui, comte d'Egmont, lui, le protecteur né des malheureux opprimés par un sombre fanatisme, il se déclarait satisfait ! Il est vrai qu'au moment du départ, le monarque lui avait fait don de 12,000 ducats (1), et qu'il avait doublé la valeur de ce royal présent par les insidieux éloges dont il l'avait accompagné ! Ce n'est pas sans une profonde tristesse que l'on est contraint de reprocher à un homme illustre à tant de titres un aveuglement aussi étrange, aussi désastreux que celui-là.

Fier de son dérisoire succès, d'Egmont revint à Bruxelles, où il arriva le 30 avril avec le fils de Marguerite, Alexandre Farnèse, que Philippe avait fait élever en Espagne, et il témoigna vivement la satisfaction qu'il éprouvait d'avoir été si bien traité par le monarque (2). Mais le prince d'Orange ne fut pas la dupe des artifices du cabinet de Madrid ; déjà le 5 avril, en mandant à son frère Louis de Nassau la brillante réception faite au comte par le souverain, il avait laissé percer un soupçon qui n'était que trop bien fondé (3). « La fin démontrera le tout, » disait-il ; et les événements firent bientôt voir qu'il ne s'était point trompé. Lorsque le crédule d'Egmont vint à son retour exalter devant lui les bontés du roi et son affection pour le pays, Guillaume n'eut pas de peine à deviner que l'amour-propre et l'intérêt personnel avaient seuls pu donner à son malheureux ami cette dangereuse sécurité, qui fit rapidement place au désappointement le plus complet (4).

Conformément aux instructions de Philippe, la gouvernante avait assemblé à Bruxelles un conseil d'évêques et de théologiens

(1) Le roi à la duchesse, 3 avril 1565, page 548, n° 276.

(2) Tomas Armenteros à Gonzalo Perez, 5 mai 1564, tome I, page 555, n° 285.

(3) GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, tome I, page 568, lettre CV.

(4) WATSON, *Histoire de Philippe II*, tome I, liv. VII. — HAREUS, tome III, page 54.

qu'elle avait chargés d'examiner les moyens les plus efficaces pour réprimer et punir l'hérésie (1) ; ce conseil déclara qu'il n'y avait pas lieu de changer le mode de châtement jusqu'alors adopté, et cet avis, qui répondait si bien aux désirs du monarque, lui fut envoyé le 22 du mois de juillet. Mais ce dernier n'avait pas attendu jusqu'alors pour manifester son implacable volonté : le 15 mai, dans une dépêche expédiée de Valladolid, il enjoignit à sa sœur de redoubler de rigueur envers les hérétiques, et désapprouva nettement le projet d'accroître l'autorité du conseil d'État. Lorsque les termes de cette dépêche furent connus à Bruxelles, les seigneurs exprimèrent un vif ressentiment de la conduite de Philippe à leur égard, disant qu'ils ne pouvaient plus se fier ni aux paroles ni aux promesses du roi ; le comte d'Egmont surtout ne dissimula point le dépit qu'il éprouvait de s'être montré si crédule, et se plaignit que l'on eût agi avec lui de manière à lui faire perdre son crédit et sa réputation. Il crut même devoir écrire au monarque, et, le 18 juillet 1565, il le pria instamment de consentir à ce qu'il lui avait proposé relativement au conseil d'État, en l'assurant que c'était le seul moyen de rétablir les affaires du pays (2). Chose bien remarquable, il n'y a pas dans cette lettre un seul mot qui se rapporte à la question religieuse, et ce serait là une nouvelle preuve, s'il en était besoin, de l'importance secondaire de ce point aux yeux de d'Egmont et

(1) Les membres de ce conseil étaient : Martin Rithove, évêque d'Ypres ; Antoine-Joseph Havet, évêque de Namur ; Gérard d'Heinicourt, évêque de Saint-Omer ; Jacques Martins, président de Flandre ; Hippolyte Persyn, président d'Utrecht ; Meulenaere, conseiller ; Judocus Tiletanus, Corneille Jansenius, théologiens ; Volmar Bernaert, professeur de droit canon. V. *Correspondance*, tome I, page 535, n° 289.

(2) Lettre autographe du comte d'Egmont au roi, 18 juillet 1565 ; *Correspondance*, tome I, page 539, n° 298. V. aussi sa lettre du 9 octobre suivant, page 571, n° 516, dans laquelle il dit : « On attend toujours la résolution de V. M. sur la forme du gouvernement des Pays-Bas ; ce delay nuit beaucoup à vostre service, et les seigneurs à qui j'ai dit la bonne volonté que V. M. leur porte, pourront penser que les ay voulu abuser. »

de ceux dont il avait été l'interprète. Néanmoins, à partir de ce moment, les seigneurs, déçus dans leur espoir et sentant que l'appui du peuple leur était nécessaire, unirent leurs griefs à ceux de la nation irritée par les persécutions qui recommençaient de tous côtés, et se trouvèrent ainsi forcément amenés à se poser en défenseurs de la liberté religieuse, ce qu'ils n'eussent point fait si Philippe avait accédé à leurs demandes et avait consenti à leur accorder ce pouvoir qu'ils n'avaient arraché à Granvelle que pour s'en emparer à leur tour.

La duchesse de Parme, redoutant avec raison les suites déplorable que pouvait entraîner l'irritation générale, essaya de fléchir le souverain, en lui représentant l'état précaire du pays et en le suppliant d'accorder quelque satisfaction aux seigneurs et au peuple (4); mais c'était tenter l'impossible, et Philippe ne répondit à ces prières qu'en lançant, du bois de Ségovie (17 octobre), un arrêt de mort contre tous ceux qui désormais oseraient enfreindre les odieuses lois de l'inquisition. Dans cette dépêche honteusement célèbre, Philippe se montre enfin tel qu'il est et dédaigne de voiler plus longtemps ses intentions par ces palliatifs qui, tout menteurs qu'ils étaient, n'en avaient pas moins fait supporter d'intolérables souffrances. Proclamant le droit divin des inquisiteurs, il ordonne de les protéger et de les seconder dans l'exercice de leur affreux ministère; attribuant à l'indulgence des juges les progrès constants de l'hérésie, il veut que l'on exécute rigoureusement les placards de Charles-Quint, et déclare qu'en agissant ainsi, il croit assurer le repos de nos provinces. « Croyez, dit-il en terminant, que ce que je vous respõndz icy est ce qui convient au bien de la religion et de mesdictz pays de delà, qui ne vauldriont rien sans icelle. Et cecy est la voye pour les pouvoir conserver en justice, paix et tranquillité. Et puis doncques que vous voyés ce qu'il importe, je vous requiers

(4) La duchesse au roi, 22 juillet 1565, tome I, page 560, n° 501.

derechief de suyvre le chemin par où ce que je diz icy se puisse effectuer (1). » Couvrir un pays de sang et de ruines pour lui rendre sa prospérité, voilà quelle devait être la conclusion nécessaire du système de Philippe II : semblable à ces Romains dont parle Tacite, il prenait pour la paix l'épouvantable solitude qu'il créait autour de lui (2).

Pour qu'il ne restât pas le moindre doute sur son inébranlable résolution, le roi, par une autre lettre datée du 20 octobre, confirma à la duchesse sa sœur tout ce qu'il lui avait mandé trois jours auparavant. Tout en déclarant, ce qui était vrai au fond, que ses dernières instructions ne différaient nullement de celles qu'il avait remises au prince de Gavre, il ordonnait que l'on fit justice des anabaptistes précédemment arrêtés, et de tous ceux que l'on pourrait prendre à l'avenir. Il ajoutait enfin que les réclamations relatives à l'inquisition lui avaient extrêmement déplu, et que, croyant cette inquisition plus nécessaire que jamais, il ne pouvait souffrir qu'on s'efforçât de la discréditer (3). Après avoir vainement eu recours aux prières, il ne restait plus à Marguerite qu'un parti, celui de l'obéissance. Elle s'y décida, non sans prévoir les malheurs qui allaient fondre sur nos provinces, et, pendant que résonnait encore le bruit des fêtes destinées à célébrer le mariage de son fils (4), elle communiqua les dépêches de Philippe aux membres du conseil d'État. Une émotion profonde accueillit la lecture de ces lettres fatales : quels que fussent l'opinion et les secrets désirs des assistants, chacun comprit que l'on touchait à une crise suprême (5).

(1) GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, page CXXX.

(2) « Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant. »

(3) Le roi à la duchesse, 20 octobre 1565. *Correspondance*, tome I, page 572, n° 522.

(4) Alexandre Farnèse venait d'épouser Marie de Portugal, fille du prince Édouard et d'Isabelle de Bragance. Cette princesse était arrivée à Bruxelles le 11 novembre 1565.

(5) ... « Quæ cum supradictis dominis communicatæ essent, mirum in mo-

Viglius, rassemblant tout ce qu'il possédait de fermeté et de prudence, émit un avis dont l'adoption eût peut être retardé de quelques instants la crise terrible dont on était menacé : il demanda que l'on ajournât l'exécution des ordres du roi jusqu'à ce que Philippe eût été mieux informé de l'état du pays, mais les autres membres du conseil repoussèrent toute idée de temporisation, et Marguerite, se rangeant à leur opinion, transmit aux gouverneurs des provinces et aux consaux des villes l'ordre de remettre en vigueur tous les édits formulés contre les partisans des nouvelles doctrines.

Le prince d'Orange assistait à cette séance du conseil d'État, et, s'il faut en croire Viglius, il ne put s'empêcher de laisser percer sur ses lèvres le sourire du triomphe, et de dire à l'un de ceux qui s'y trouvaient avec lui que c'était là le commencement d'une grande tragédie. Les détracteurs de Guillaume ont cru trouver dans ce mot une arme contre lui : ils y ont vu un indice certain des trames ourdies contre l'autorité de Philippe II; ils ont même été jusqu'à lui reprocher d'avoir personnellement combattu le parti proposé par Viglius, et de s'être prononcé pour l'exécution immédiate des volontés du souverain (1). Il est peu

dum fremere cœperunt, et tamen, quoniam populi adversus regem clamores incitari posse credebant, consulere, ut Ducissa litteris suis ad consilia magistratusque mandata regis perscriberet. Subodoratus autem Præses id quod futurum erat, suasit ut eæ litteræ eò usque differrentur, donec Majestas sua certior facta esset quam in partem id quod mandaverat acciperetur. Verùm alii in contrarium contenderunt, mandatisque obsequendum duxerunt; ad quod Præses respondit, periculum ejus in se ipsum recipere : sed nihil id profuit, Ducissâ eorum sententiæ assentiente, ac litteras mox expediri jubente. Quâ conclusionem, acceptâ, princeps Auriacensis cuidam in aurem dixit (qui post id retulit) quasi lætus gloriabundusque : visuros nos brevi egregiæ tragediæ initium. (*Vita Viglii*, tome I des *Analecta Belgica* de ПΟΥΝΚ VAN PAPENDRECHT.)

(1) V. à ce sujet la note précédente; Viglius ne désigne pas plus le prince d'Orange que les autres seigneurs du conseil d'État (alii). V. aussi une lettre de Viglius à Granvelle, 30 novembre 1565, dans les *Archives de la maison*

rationnel de faire au prince un reproche de sa perspicacité, et quant à l'accusation d'avoir cherché à précipiter la chute d'un gouvernement tyrannique, elle ajoute à sa gloire, au lieu de la ternir. Pourquoi donc le prince d'Orange eût-il tenté d'inutiles efforts pour empêcher la lutte que Philippe semblait vouloir provoquer? Pouvait-il lui rester le moindre doute sur l'inflexible détermination du roi, et lui était-il possible de garder l'espoir fondé de détourner les dangers qui menaçaient le pays? Il valait bien mieux, tout en déplorant les funestes conséquences de tant d'erreurs, laisser aux événements leur libre cours, et, puisque Philippe voulait absolument se perdre, l'abandonner à son mauvais génie, sans se compromettre et tomber avec lui.

La publication des édits envoyés aux gouverneurs de province produisit tout l'effet qu'on en devait attendre. De toutes parts retentit un cri d'indignation auquel s'associèrent les gouverneurs eux-mêmes : mis en demeure de faire exécuter les placards, ils répondirent noblement qu'ils ne voulaient pas concourir à ce que l'on brûlât cinquante à soixante mille personnes (2). En outre, Marguerite, à qui répugnaient ces mesures odieuses, écrivit au roi qu'elle regrettait la résolution qu'il avait prise, et ne craignit pas de lui dire qu'il avait été mal conseillé. « Lorsque, disait-elle dans sa lettre du 9 janvier 1566, les franchises et les libertés dont jouissent ces provinces leur donnent déjà tant de pouvoirs, et mettent tout à leur merci, c'est un grand mal qu'elles aient une arme plus dangereuse encore dans l'établissement de l'inquisition, par laquelle le roi s'est aliéné l'amour du peuple et a donné occasion à d'autres de se le conci-

d'Orange, tome I, page 442. « Les seigneurs disent à tous propos que puisque » le roi le commande si expressément, qu'ils n'y veulent contredire, mais que » la chose ne passera sans hazard ni inconvénient. »

(2) Lettre de la duchesse au roi, 9 janvier 1566; *Correspondance*, p. 586, n° 543.

lier, en se montrant hostiles à l'inquisition et défenseurs de la liberté publique. » Ces courageuses paroles ne trouvèrent point d'écho à la cour de Philippe, mais elles sont un titre de gloire pour la princesse qui osa protester contre les iniques abus de la force et élever la voix en faveur d'un peuple opprimé.

Alors s'ouvrit pour nos provinces cette ère d'avilissement et de décadence qui devait amener la ruine totale de leur prospérité. L'émigration commença, et avec elle toutes les calamités qu'elle traîne à sa suite : pour échapper aux supplices, plus de trente mille travailleurs s'expatrièrent, et, cherchant un sol plus hospitalier que celui qui les avait vus naître, allèrent enrichir l'Angleterre de leur patiente et féconde industrie (2). Le commerce cessa tout à coup ; l'agriculture manqua de bras dans nos campagnes dépeuplées, et la cherté des denrées alimentaires menaça des tortures de la faim les populations déjà décimées par l'exil et les bûchers.

Ému à la vue de tant de désastres, Guillaume comprit que le moment était venu pour lui de rompre ouvertement avec Philippe : sa lettre à la duchesse de Parme, datée de Bréda le 24 janvier 1566, inaugura dignement la carrière politique de ce grand homme (2). Le prince, en signalant à la gouvernante les périls de la rigoureuse exécution des placards, et l'impossibilité où il se trouvait de les faire appliquer dans les provinces de son gouvernement, offrit au roi par cette lettre la démission de toutes ses charges, et demanda qu'on le remplaçât par quelque autre plus habile « plutôt, disait-il, que d'encourir la note dont moi et les miens porrions estre souillés, si quelque inconvenient advint aux pays de mon gouvernement, et durant ma

(1) Le conseiller d'Assonleville à Granvelle ; Bruxelles, 15 janvier 1566 ; *Correspondance*, tome I, page 590, n° 551.

(2) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome II, page 106, n° CCCLXXIV.

charge. » Cette conduite franche et loyale dégagait dès lors le Taciturne de tous ménagements ultérieurs envers le souverain ; c'est aussi à partir de ce moment qu'il abandonne le rôle d'observation dans lequel il s'était jusque-là prudemment renfermé, pour prendre une part plus active à un mouvement qu'il était appelé à diriger.

Les tentatives de résistance se multiplièrent bientôt et s'organisèrent dans tout le pays : les chefs-villes du Brabant (1) s'opposèrent avec énergie au maintien de l'inquisition, en alléguant que cela était contraire aux chartes et aux privilèges de cette province (2) ; les murmures populaires acquirent un caractère à la fois menaçant et unanime, et de cette effervescence redoutable sortit enfin l'un des actes les plus mémorables de nos annales, ce célèbre compromis, qui fit entendre au monarque irrité la voix solennelle d'une nation soulevée pour défendre contre lui la liberté de la pensée, désormais affranchie des entraves sous lesquelles on avait voulu l'étouffer.

Le compromis fut l'œuvre de la noblesse, non pas de cette noblesse ambitieuse du conseil d'État, qui avait un instant rêvé pour elle les avantages de l'oligarchie, mais de cette classe de gentilshommes plus rapprochés du peuple, dont ils comprenaient mieux les besoins et les misères, parce qu'ils partageaient ses croyances et ses désirs. Neuf jeunes hommes, tous dévoués, tous enthousiastes de leur cause, tous jusqu'alors obscurs et inconnus, furent les premiers signataires du compromis ; Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde (3), eut la gloire d'en être l'auteur, et illustra ainsi les débuts d'une carrière

(1) Bruxelles, Anvers, Louvain, Bois-le-Duc.

(2) HOPPERUS, 2^e partie, chap. VIII (*Analectes de HOYNCK VAN PAPENDRECHT*, tome IV, page 64) ; — HARÆUS, tome III, page 59.

(3) Né à Bruxelles en 1558, fils de Jacques de Marnix, baron de Pottes, seigneur de Toulouse, et de Marie de Haimericourt.

entièrement consacrée au bien de son pays (1). Inspiré par les chaleureux élans d'une âme ardente et généreuse, il peignit à grands traits dans ces pages éloquentes toutes les turpitudes de la domination espagnole, et ses compagnons rassemblés dans le château de Bréda jurèrent, électrisés par ce mâle langage, de s'unir à jamais pour la défense de la patrie et de résister de toutes leurs forces à l'établissement de l'inquisition, « comme mère et occasion de tout désordre et injustice. » Pour arriver à ce but, tout devait être commun entre eux, et, « se tenant la main l'un à l'autre, » ils se promirent en frères et compagnons fidèles une mutuelle assistance à laquelle ils engageaient leurs biens et leurs vies. Il n'y a guère dans nos fastes de spectacle plus sublime que celui de ces hommes prenant à témoin « le souverain Dieu, créateur du ciel et de la terre, juge et scrutateur des consciences et des pensées, » de leur ferme volonté de mourir plutôt que d'enfreindre ce serment solennel (2).

Expression fidèle des vœux de la nation entière, le compromis fut bientôt revêtu de nombreuses signatures. Sans y adhérer formellement, ce que sa position ne lui permettait pas encore, le prince d'Orange approuva les principes par lesquels il avait été dicté, et Louis de Nassau, qui suivait en tous points les conseils de son frère, joignit son nom à ceux des premiers confédérés. On vit même des princes étrangers, des hommes célèbres par leur naissance ou leur génie, regarder comme un honneur insigne le droit d'être admis dans les rangs des citoyens dont le courage venait de doter leur pays d'une charte immortelle.

Il fallait un chef à la confédération : on le trouva dans Henri de Brederode, descendant des comtes de Hollande, et l'un des

(1) M. GROEN VAN PRINSTERER, tome II, page 15, croit devoir attribuer la rédaction du compromis à Jean de Marnix, seigneur de Toulouse; cette assertion semble dénuée de fondement.

(2) V. le texte du compromis à la fin du volume, n° I des *Documents historiques*.

hommes les plus remarquables de cette grande époque (1). « C'était, dit Le Petit, un homme de haute et allegre stature, un peu rousselet, avec les cheveux crispus, hardi comme l'espée, soudain et choleré, résolu en ce qu'il designoit, liberal néanmoins et courtois. Il portoit en sa jeunesse pour devise : *Peut-estre* (2). » Il possédait, on le voit, toutes les qualités exigées pour la mission aventureuse que lui donnaient les circonstances ; enfant perdu de la révolution, il se précipita tête baissée au milieu des dangers, et n'eut plus dès ce moment d'autre but que le succès de la commune entreprise. Intrépide et fougueux, il ne connaissait point d'obstacles ; sa parole de feu remuait les cœurs et lui donnait sur la multitude un empire dont il savait profiter. Malheureusement pour lui, l'intempérance et la colère obscurcirent parfois ces brillantes qualités ; mais il ne méritait pas les calomnies dont on s'est plu longtemps à l'accabler : précurseur audacieux d'un génie plus complet que le sien, il prépara les voies au prince d'Orange, qui avait su apprécier les ressources de cette vigoureuse nature, et alla terminer son existence agitée dans un exil dont ses services auraient dû le préserver.

Conduits par cet impétueux tribun, les confédérés purent concevoir de légitimes espérances, et le compromis, répandu à profusion dans toutes les parties du pays, obtint en peu de temps une immense popularité. Ce grand acte, en révélant à Philippe toute l'étendue de la faute qu'il avait commise en refusant à ses sujets la liberté de l'intelligence, ouvrit à la révolution une phase nouvelle ; jusque-là, on n'avait encore eu recours qu'aux remon-

(1) Né à Bruxelles le 26 décembre 1551, de Renaud III, seigneur de Brederode et de Viane, vicomte d'Utrecht, et de Philippine de la Marche. V. *Historia et genealogia Brederodiorum, illustrissimæ gentis Hollandiæ*, P. CORNELII BOCKENBERGII Goudani. — PAUL VOET : *Origines, progrès et gestes mémorables des seigneurs de Brederode*.

(2) *Chronique de Hollande et Zélande*, tome II, liv. IX, page 159. — STRADA, *de Bello Belgico*, lib. V. dec. I.

trances, et à la prière ; désormais la nation traitera avec le souverain de puissance à puissance, et ce sera les armes à la main que Brederode et ses compagnons remettront à Marguerite de Parme la requête fameuse qui leur valut le nom de *Gueux*. Période de combats, de déchirements et de souffrances, dans laquelle brillent d'un éclat sinistre le mousquet du soldat et le glaive du bourreau.

Que faisait alors le comte d'Egmont ? Pendant que des hommes ignorés s'efforçaient de fonder la liberté de la patrie, il écrivait au roi pour l'avertir des progrès que les nouvelles sectes faisaient parmi la noblesse, et des intelligences que les hérétiques des Pays-Bas entretenaient avec ceux de France, d'Allemagne et d'Angleterre. On signait partout le compromis, et il ne croyait pas que l'on pût songer à une rébellion contre le souverain (1). Ces rapprochements suffisent : les faits parlent assez haut pour que l'on n'ait rien à ajouter à leur éloquence.

(1) Lettre du comte d'Egmont au roi, 16 mars 1566 ; *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 397, n° 338.

DEUXIÈME PÉRIODE

**Depuis la signature du compromis jusqu'à la pacification
de Gand, 1566-1576**

CHAPITRE V

MARGUERITE DE PARME

La gouvernante fut bientôt instruite des projets formés par les confédérés, et de leur intention de se rendre à Bruxellés dans les premiers jours d'avril 1566, pour lui présenter une requête contre l'inquisition et les placards (1); elle en avertit aussitôt le roi, en lui demandant quelles étaient ses intentions, et en lui exprimant toute la douleur qu'elle éprouvait d'être obligée de lui donner d'aussi alarmantes nouvelles (2). Pour parer autant

(1) Rapport fait par Andrelec, majordome de M. de Meghem, à la duchesse de Parme, le 24 mars 1566; *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 400, n° 564.

(2) La duchesse au roi, 25 mars 1566; *Correspondance*, p. 401, n° 565.

qu'il était en elle au danger dont elle était menacée, elle convoqua en toute hâte les membres du conseil d'État et les gouverneurs de province, pour leur communiquer ce qui se passait et prendre leur avis sur les mesures à adopter à l'égard des confédérés. Cette importante réunion eut lieu le 27 mars, et, malgré l'opposition de d'Aerschot et de Berlaymont, qui voulaient que l'on interdît aux confédérés l'entrée de la ville, il fut décidé que la duchesse les admettrait à son audience et recevrait leur pétition. Les seigneurs ne cherchèrent pas d'ailleurs à cacher leur mécontentement et leurs craintes; ils s'élevèrent vivement contre les rigueurs de l'inquisition; le comte d'Hoogstraeten déclara même qu'il trouvait très-fondée et très-juste la demande des confédérés; le comte de Mansfelt, au contraire, dont le fils avait l'un des premiers signé le compromis, dit qu'il regardait la confédération comme une chose blâmable et qu'il n'y donnerait jamais son assentiment. Toutefois, les membres du conseil qui connaissaient certains des confédérés convinrent de les engager à ne pas venir tous ensemble présenter leur requête (1); le prince d'Orange écrivit même à son frère Louis de Nassau, pour qu'il veillât à ce que ses compagnons arrivassent à Bruxelles sans armes, et conservassent du moins par là les apparences de la légalité (2).

Il n'en fut cependant pas ainsi : le jour même où la duchesse priaït de nouveau le roi de consentir à l'abolition de l'inquisition et à la modération des placards, Brederode et Louis de Nassau entrèrent à Bruxelles, accompagnés de deux cents chevaux; chaque gentilhomme portait une paire de pistolets aux arçons de sa selle. Ce fut dans cet appareil menaçant et à la tête de cette redoutable escorte que les deux chefs traversèrent la ville pour se rendre à l'hôtel du prince d'Orange, où ils prirent leurs loge-

(1) La duchesse au roi, 8 avril 1566; *Correspondance*, tome I, p. 403, n° 366.

(2) GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, tome II, page 74, lettre CXXXVIII.

ments. Le lendemain arrivèrent les comtes Van den Berghe et de Culembourg avec un renfort considérable (1), et le 5 avril tous les confédérés, au nombre de trois ou quatre cents, sortirent en ordre de l'hôtel de Culembourg, où ils s'étaient rassemblés et se dirigèrent vers le palais de la gouvernante, au milieu des flots de la multitude empressée sur leur passage. Marguerite les attendait, non sans une anxiété profonde ; elle les reçut, entourée de tous les membres du conseil d'État et des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or. Brederode, mettant un genou en terre en signe d'hommage et de soumission, présenta la requête avec toute l'humilité possible et parla en ces termes au nom de tous : « Madame, les gentilshommes présents, et autres de même qualité, qui pour des raisons ne sont pas maintenant icy, poussés de zèle et d'obéissance envers le roy et le bien du pays, ont résolu de présenter, avec respect et soumission, cette très-humble requête à Votre Altesse, pour en disposer selon que son bon conseil luy dictera. Et d'autant, madame, que quelques-uns nous ont accusés, donnans fausement à entendre à Votre Altesse et autres de ses conseillers, que notre procédé n'avoit pour but que d'ouvrir et frayer le chemin aux factions, révoltes et divisions, conspirans avec des princes forains, et gens de guerre étrangers tant Allemans que François, à l'aide et faveur desquels nous nous étions unis et ligués ensemble. Chose à laquelle bien loin d'avoir travaillé, nous n'avons pas seulement songé, comme il paroît assés par la requête que nous luy presentons, qui justifie nos intentions, et fait voir à nud la fauceté de ces accusations. Nous supplions très-instamment Votre Altesse, et reputerons cette action à un singulier bienfait, de vouloir de sa grâce nommer et les accusateurs et les accusés, afin d'ôter le mal et le désordre par la punition de ceux qu'on trouvera coupables. Aussi nous assurons-nous que Votre Altesse ne souffrira jamais

(1) Post-scriptum à la lettre du 8 avril ; *Correspondance*, tome I, p. 406, n° 567.

qu'une troupe de noblesse si honorable, soit ainsi exposée à la calomnie des imposteurs (1). »

La requête remise par Brederode était conçue dans le même esprit que le compromis. Les confédérés, après avoir rappelé l'antique dévouement des peuples des Pays-Bas à leurs seigneurs et princes naturels, y exposaient que les ordonnances du roi concernant la stricte exécution des placards sur l'hérésie étaient de nature à exciter l'émeute et la sédition générales, et à enfanter la ruine du pays. « Voyant, ajoutaient-ils, que cependant le mal s'augmente de jour en jour, et que le danger de révolte et de sédition generale est à la porte; avons estimé estre nostre devoir suyvant le serment de fidélité et d'homaige, ensemble le bon zèle que avons à Sa Majesté et à la patrie, de supplier tres-humblement Vostre Alteze, comme de fait nous la supliions par la presente requeste d'y vouloir donner bon ordre; et, pour l'importance de l'affaire, de vouloir le plus tost que possible sera, depescher vers Sa Majesté homme exprès et propre, pour l'en advertir, et la suplier tres-humblement de nostre part qu'il lui plaise y pourveoir tant pour le present qu'à l'avenir. Et d'autant que cela ne se pourra jamais faire en laissant les dictz placears en leur vigueur, veu que de là despend la source et l'origine de tous inconveniens, qu'il luy plaise de vouloir entendre à l'abolition d'iceulx : laquelle se trouvera estre non seulement du tout necessaire pour destourner la totalle ruyne et perte de tous ses pays de pardeça, mais aussi bien conforme à raison et justice... Supliions bien humblement Sa Majesté qu'il luy plaise de faire aultres ordonnances pour l'advis et consentement de tous les estatz generaulx assemblez, afin de pourveoir à ce que dessus, par aultres moyens plus propres et convenables, sans dangers si tres evidens. » Ils réclamaient en outre que l'on sursît à toute exécution des placards en attendant la décision du roi, et protestaient

(1) P. VoET, *Historia et genealogia Brederodiorum*, p. 121.

des suites que pouvait entraîner leur application ultérieure. « En quoy, disaient-ils, nous prenons Dieu, le roy, Vostre Alteze et messieurs de son conseil ensemble, et nostre conscience en tesmoignage que nous y avons procédé comme à bons et loyaux serviteurs du roy appartient, sans en rien excéder les limites de nostre debvoir (1). »

Marguerite, inquiète et préoccupée, écouta jusqu'au bout cette audacieuse supplique à laquelle l'attitude des confédérés donnait un imposant caractère, et le lendemain, 6 avril, elle la remit apostillée à ses auteurs. La duchesse déclarait dans cette apostille « qu'elle estoit bien deliberée d'envoyer devers Sa Majesté, pour faire devers icelle tous bons offices que Son Alteze adviseroit pouvoir servir à disposer et incliner sa dicte Majesté à descendre à la requisition des remonstrans, lesquels ne doibvent esperer sinon toute chose digne et conforme à sa benignité naïfve et accoustumée. » Elle terminait en disant qu'il n'était pas en son pouvoir de suspendre l'exécution des placards, mais qu'elle donnerait ordre « que tant par les inquisiteurs que par les officiers respectivement fût procédé directement et modestement à l'endroit de leurs charges, de sorte que l'on n'ait cause de s'en plaindre. »

Bien qu'ils dussent savoir à quoi s'en tenir sur « la benignité naïfve et accoustumée » de Philippe, les confédérés se retirèrent satisfaits du succès de leur démarche et se livrèrent sans réserve à la joie d'avoir réussi : un somptueux banquet préparé dans l'hôtel Culembourg les réunit le soir même, au nombre de trois cents ; à la fin du repas, Brederode, portant au cou la besace, adressa à tous ses compagnons de chaleureux remerciements pour l'appui qu'ils lui avaient prêté ; puis, faisant allusion à un

(1) *Requeste présentée à la ducesse de Parme, regente, le cinquiesme jour d'avril XV cent soixante cinq, ensemble l'appostille donnée par Son Alteze sur la dicte requeste.* — Imprimé à Bruxelles, par Michel de Hamont, imprimeur juré, demeurant soubz la maison de ceste ville, 1566.

propos injurieux qu'avait tenu le comte de Berlaymont, il but à la santé des Gueux. Ce surnom, que les événements rendirent célèbre, fut adopté d'enthousiasme par tous les convives : d'une voix unanime, ils renouvelèrent le serment de mourir pour la cause commune et la défense de leurs droits (1). Dès le lendemain, revêtus de grossiers vêtements de couleur grise, ils parcoururent Bruxelles, portant au cou une médaille sur laquelle était gravée cette devise : *Fidèle au roi jusqu'à la besace* ; ils s'enorgueillirent ainsi de ce titre de Gueux dont on avait voulu leur faire honte et dont leurs héroïques efforts devaient immortaliser le souvenir. Peu de jours après (10 avril), Brederode quitta Bruxelles, accompagné de cent cinquante chevaux ; il se rendit à Anvers, où l'accueillirent les acclamations de la foule, dont il était l'idole et qu'il put facilement diriger au gré de ses désirs.

Ces circonstances étaient assez graves pour plonger Marguerite dans une vive anxiété ; aussi elle se décida à presser le départ pour l'Espagne du marquis de Berghes et du baron de Montigny, qui, à sa sollicitation, avaient consenti à porter au souverain l'expression des justes plaintes du pays (2). Un accident survenu au marquis de Berghes (3) retarda pour quelque temps ce voyage, car Montigny, comme s'il eût été poursuivi par un fatal pressentiment, ne voulut point d'abord partir seul pour accomplir cette mission qui devait leur coûter la vie à tous les deux. Il consentit enfin, après de longues hésitations, à se mettre en route avant de Berghes, qui n'était pas encore remis de sa blessure, et le 29 mai 1566 il reçut de la duchesse ses lettres de

(1) Relation en chiffres, envoyée par la duchesse de Parme au roi, avec sa dépêche du 13 avril 1566 ; *Correspondance*, tome I, page 408, n° 570.

(2) La duchesse au roi, 13 avril 1566 ; *Correspondance*, tome I, p. 407, n° 569.

(3) Il avait été blessé à la jambe en jouant au mail dans le parc de Bruxelles. V. lettre de la duchesse au roi, 4 mai 1566, p. 415, n° 585.

créance, par lesquelles elle le chargeait de demander au roi qu'il approuvât l'abolition de l'inquisition, la modération des placards proposées par le conseil d'État, et qu'il promît à tous les signataires du compromis et de la requête un pardon général et un complet oubli. De Berghes ne rejoignit que longtemps après (1) son infortuné collègue, qui arriva le 17 juin à Madrid.

Déjà le 12 mai précédent, Philippe, informé par sa sœur de ce qui s'était passé dans nos provinces depuis la présentation de la requête des confédérés, lui avait fait connaître qu'il ne pouvait tolérer ni la modération des placards ni l'assemblée des états généraux (2). De semblables dispositions rendaient inutile, dérisoire même, l'envoi de de Berghes et de Montigny en Espagne, puisque l'on était décidé d'avance à ne rien accorder à leurs demandes. Aussi, lorsque ce dernier, le lendemain de son arrivée, fut admis à l'audience royale, Philippe éluda les pressantes instances du délégué de Marguerite et se borna à lui répondre qu'il y réfléchirait, qu'il consulterait à cet égard ses principaux conseillers (3). Dès lors, Montigny, suspect au monarque, sentit se resserrer lentement autour de lui le cercle dans lequel l'enfermait une soupçonneuse surveillance et put regretter l'imprudence qu'il avait commise en venant se livrer à son ennemi.

Cependant la situation était loin de s'améliorer aux Pays-Bas : l'audace des réformés y croissait chaque jour et trouvait un nouvel aliment dans la conduite hardie des confédérés. De toutes parts dans les campagnes, de zélés prédicateurs, entraînant à leur suite une foule immense, répandaient avec leurs doctrines la haine contre l'Espagne et excitaient le peuple à s'armer pour

(1) Il partit le 1^{er} juillet 1566.

(2) Lettre autographe du roi à la duchesse, 12 mai 1566 ; *Correspondance*, tome I, page 415, n° 585.

(3) Lettre du baron de Montigny à la duchesse de Parme, 29 juin 1566 ; *Correspondance*, tome I, page 426, n° 401.

la liberté (1). La persuasion et la force étaient également impuissantes à arrêter les progrès effrayants des croyances nouvelles ; Anvers surtout se faisait remarquer par la licence que s'y permettaient les calvinistes, encouragés par la présence de Brederode : telle était, au commencement de juin 1566, l'autorité qu'ils y exerçaient, que le magistrat s'adressa à la gouvernante pour qu'elle envoyât à Anvers deux ou trois chevaliers de la Toison d'or, afin de préserver la ville des dangers dont elle était menacée (2). Le prince d'Orange fut choisi à cet effet par Marguerite, sur l'instance demandée du magistrat d'Anvers, que Louis de Nassau, émissaire de son frère, avait instigué à cette démarche, et le 13 juillet il arriva au milieu d'une population avide de contempler les traits de celui que l'on s'accoutumait déjà à regarder comme le défenseur des droits et des intérêts de tous. Plus de trente mille habitants d'Anvers, conduits par Brederode et par d'autres gentilshommes, allèrent à sa rencontre jusqu'à Berchem. Ce fut avec ce cortège triomphal qu'il fit son entrée dans la cité, aux cris mille fois répétés de *vivent les Gueux* (3) ! Il y trouva la population tout entière dans un indigne état d'exaltation et ne put dissimuler à la gouvernante qu'il serait difficile, sinon impossible, d'empêcher les prêches calvinistes, auxquels le peuple assistait avec un zèle, une ardeur que rien ne pouvait comprimer (4).

La duchesse, déjà péniblement affectée par ce qu'elle savait des succès obtenus par les calvinistes dans les principales villes

(1) « Ce qu'ils prêchent, c'est la liberté, et que le peuple prenne les armes, » disait Alonzo del Canto, en écrivant au roi le 4 juillet 1566 ; p. 427, n° 404.

(2) GACHARD, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome II, page XXXVI.

(3) *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome II, page 136, lettre CCCXCVI, (le prince d'Orange à la duchesse de Parme, 14 juillet 1564).

(4) V. sa lettre à la duchesse du 13 juillet, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome II, page 141, lettre CCCC.

du pays, apprit alors avec consternation que les confédérés s'étaient de nouveau réunis à Saint-Trond, ville soumise à la juridiction de l'évêque de Liège, Gérard de Groisbeck, qui s'était en vain opposé (13 juillet) à ce qu'ils s'assemblent dans ses États (1). Inquiets du retard que Philippe apportait à faire droit à leur requête et de certains avis qu'ils avaient reçus de France, par lesquels ils avaient été informés que Philippe demandait à Catherine de Médicis le libre passage par ce royaume d'un corps de troupes espagnoles (2), ils avaient cru devoir veiller à leur sûreté en cimentant leur union par une manifestation solennelle. Deux mille confédérés répondirent à l'appel qui leur avait été adressé : forts de l'appui du peuple, qui réclamait ouvertement leur efficace protection (3), ils résolurent de lui garantir la liberté religieuse, jusqu'à ce que les états généraux eussent pris à cet égard une décision à laquelle chacun serait tenu de se soumettre, et de se défendre au besoin par les armes si l'on osait attenter à leurs biens ou à leurs personnes (4).

Ces déclarations étaient de nature à redoubler les alarmes de Marguerite : aussi pria-t-elle le prince d'Orange et le comte d'Egmont de se rendre en son nom vers les confédérés pour les engager à s'opposer aux prêches calvinistes, leur promettant, s'ils cédaient sur ce point, de solliciter vivement du roi la convo-

(1) Instructions données le 16 juillet 1566, par Gérard de Groisbeck, évêque de Liège, au sieur Octavien de Palme, son écuyer, envoyé vers la gouvernante pour lui rendre raison de l'entrée du comte Louis de Nassau et d'autres seigneurs à Saint-Trond; *Correspondance*, tome I, page 451, n° 409.

(2) GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, tome I, page CXXXVI.

(3) V. *Requête présentée à la noblesse de Saint-Trond par les marchands et peuple de pardeça*. GROEN, *Archives de la maison d'Orange*, t. II, page 159. — Cette requête se trouve aussi dans LE PETIT, tome III, liv. IX, page 106.

(4) *Verbal du besoigné des gentilzhommes à Saint-Trond*, dans un manuscrit des archives du royaume, cité par M. GACHARD; *Correspondance de Philippe II*, page CXXXVIII. — V. aussi HOPPERUS, IV^e partie, chap. I, page 90 (tome IV des *Analectes* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT.)

cation des états généraux (1). L'entrevue de ces deux seigneurs et de Brederode, délégué de l'assemblée de Saint-Trond, eut lieu à Duffel près d'Anvers, mais n'amena aucun résultat utile; les confédérés persistèrent dans leur intention d'envoyer quelques-uns des leurs à la duchesse pour lui présenter une seconde supplique, et le 30 juillet, Louis de Nassau, avec onze autres gentilshommes (2), vint réclamer de la gouvernante l'assurance que nul de ceux qui avaient présenté la requête ou signé le compromis ne serait inquiété ou molesté à ce sujet, jusqu'à ce que le roi eût pris un parti décisif. Marguerite, irritée de cette audacieuse demande, feignit pour gagner du temps de n'en pas comprendre la portée; toutefois, sentant la nécessité de donner quelque satisfaction à l'opinion publique, elle renouvela près du roi les instances qu'elle avait déjà faites dans sa lettre du 7 juillet, pour obtenir son consentement à l'assemblée des états généraux. Mais Philippe était fermement décidé à ne pas céder sur ce point; déjà le 2 août, il avait mandé à sa sœur que jamais il ne consentirait à la réunion des états, sachant fort bien, disait-il, ce qu'on entendait par là, en lui recommandant néanmoins de laisser croire que plus tard il pourrait en accorder l'autorisation (3). Le 9 août suivant, il lui fit connaître les résolutions qu'il avait prises à l'égard des différents points de la requête des confédérés, et, par une hypocrisie digne de son caractère, il révoqua secrètement les concessions à l'aide des-

(1) Lettre de la duchesse au prince d'Orange, 16 juillet 1566; *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome II, page 148, n° CCCCH. — V. aussi GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, page CXXXVIII.

(2) Ces gentilshommes étaient : les seigneurs d'Esquerdes, de Waroux, de Louverval, de Noyelles, du Risoir, de Villers, d'Escaubeque, de Ghisteltes, de Maelberg, de Haeften et d'Audrignies. — Liste des députés qui présentèrent la seconde requête à la gouvernante, le 30 juillet 1566; *Correspondance*, tome I, page 457, n° 422.

(3) Le roi à la duchesse, 2 août 1566; *Correspondance*, tome I, p. 458, n° 427.

quelles il espérait tromper la loyauté de ses sujets, en attendant qu'il pût assouvir sur eux ses cruelles vengeances. Il importe de bien connaître ce curieux épisode de notre histoire, car il suffit à lui seul pour justifier l'horreur qu'inspire le nom de Philippe.

Les confédérés avaient, on se le rappelle, insisté sur trois points principaux : l'abolition de l'inquisition, la modération des placards, et le pardon général de tous les auteurs, signataires et adhérents du compromis. Touchant le premier point, le roi répondit « qu'il était content que l'inquisition cessât, moyennant l'introduction des évêques dans toutes les provinces ; » sur le second, tout en n'approuvant pas le projet de modération qui lui avait été soumis, il en transmit un autre à Marguerite, avec ordre de le faire examiner par le conseil d'État et par les chevaliers de la Toison d'or ; sur le troisième enfin, il autorisa la duchesse à proclamer en son nom le pardon et l'oubli complet de tout ce qui s'était passé (1). Mais aussitôt après avoir envoyé la dépêche qui contenait ces officiels mensonges, il fit venir au bois de Ségovie un notaire auquel il déclara, en présence du duc d'Albe et d'autres conseillers, que « quoiqu'il eût autorisé la duchesse de Parme, à raison des circonstances, à accorder pardon à tous ceux qui s'étaient compromis durant les troubles des Pays-Bas, comme il ne l'avait pas fait librement ni spontanément, il n'entendait point être lié par cette autorisation, mais au contraire se réserver le droit de punir les coupables et principalement les auteurs et fauteurs de toutes ces séditions (2). » Les termes manquent pour flétrir une semblable conduite : ce n'était pas

(1) Lettre du roi au commandeur de Castille, son ambassadeur à Rome, le 12 août 1566, page 443, n° 448.

(2) Instrument passé, le 9 août 1566, au Bois de Ségovie, par-devant le notaire Pedro de Hoyos, en présence du duc d'Albe, du licencié Francisco de Menchaça et du docteur Martin de Velasco ; *Correspondance*, page 445, n° 440.

assez pour Philippe de ruiner un pays entier par son fanatisme ; il fallait encore que, joignant l'imposture à la cruauté, il outrageât par une violation flagrante des lois de la bonne foi et de la vérité la majesté royale et la religion dont il se prétendait le défenseur. Par une dérision sans égale, Philippe donnait les formes authentiques à un acte destiné à être enseveli dans le secret de ses papiers d'État. On n'a jamais poussé plus loin le génie de l'hypocrisie.

Trois jours après, le roi, pour faire taire apparemment les scrupules de sa conscience, chargea don Louis de Requesens, son ambassadeur à Rome, d'instruire le pape de ce qu'il avait résolu à l'égard des confédérés et de lui dire que relativement à l'abolition de l'inquisition « il était peut-être mieux que Sa Sainteté n'eût pas été consultée à ce sujet, puisque l'abolition de l'inquisition ne pouvait avoir de force qu'autant que le pape y consentît. » Et, à propos du pardon général, « il pria Sa Sainteté de ne pas s'en scandaliser, parce que, lorsqu'on en viendrait là, il ne donnerait le pardon qu'en ce qui le touchait, et pour les choses relativement auxquelles il pouvait le donner. » C'est la restriction mentale appliquée à la politique : il ne manquait à Philippe II que d'être le rival d'Escobar.

Enfin, et pour achever de mettre dans tout son jour cette hideuse figure du tyran, il n'est pas permis de passer sous silence la fin de cette même lettre. « Vous assurerez Sa Sainteté, disait le roi à son ambassadeur, que je tâcherai d'arranger les choses de la religion aux Pays-Bas, si c'est possible, sans recourir à la force, parce que ce moyen entraînera la totale destruction du pays, mais que je suis déterminé à l'employer cependant, si je ne puis d'une autre manière régler le tout comme je le désire ; et, en ce cas, je veux moi-même être l'exécuteur de mes intentions, sans que le péril que je puis courir, ni la ruine de ces provinces, ni celle des autres États qui me restent puissent m'empêcher d'accomplir ce qu'un prince

chrétien et craignant Dieu est tenu de faire pour son service et le maintien de sa foi catholique. » Il ne tint que trop bien sa promesse, et les coupables excès dont nos provinces furent le théâtre vinrent offrir un prétexte à ses fureurs. •

Alors commençaient en effet ces scandaleuses dévastations, commises par la tourbe du parti calviniste, grossie par une horde de gens sans aveu dont le pillage était la seule ressource. Profitant de l'exaltation des esprits, ainsi que de la situation périlleuse dans laquelle se trouvait le pays, ces misérables, dont le nombre était cependant bien insignifiant (1), s'enhardirent par l'impunité de leurs premiers méfaits, et désolèrent bientôt nos villes, qu'ils souillèrent par d'affreux brigandages. Ypres et Lille éprouvèrent tout d'abord les funestes effets de leur rage : les églises pillées, les couvents incendiés, les reliques des saints profanées, les pieuses richesses devenues la proie d'infâmes voleurs, telles furent les traces qui marquèrent leur passage dans ces populeuses cités (2). Rendus plus audacieux par ces faciles succès, les iconoclastes vinrent s'abattre sur Anvers, d'où le prince d'Orange était parti le 19 août pour aller assister à une assemblée des chevaliers de la Toison d'or, convoquée par la gouvernante au sujet de la seconde requête des gentilshommes confédérés; et le 21, favorisés par l'inconcevable faiblesse du magistrat, ils saccagèrent l'admirable basilique de Notre-Dame, où la piété des fidèles avait accumulé d'immenses

(1) HOPPERUS, dans son *Mémorial*, dit que les dévastations d'Anvers furent commises « par une centaine d'hommes, non plus, sans armes, toute » canaille et de basse condition. » Voir aussi LE PETIT, *Chronique de Hollande et de Zélande*, tome III, liv. IX, page 119, et STRADA, liv. V. dec. I, qui nous apprend que la gouvernante écrivit au roi qu'ils n'étaient pas plus de cent.

(2) La duchesse au roi, 18 août 1566; *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 449, n° 435; HARÆUS, *Annales Ducum Brabantiae*, tome III, page 48 et suiv. Il est à remarquer que le Hainaut, l'Artois, le Luxembourg, le comté de Namur et la plus grande partie du Brabant n'eurent point à subir les ravages des iconoclastes.

trésors. Rien ne fut à l'abri de leur furie sacrilège : les ciboires, les saintes huiles et jusqu'aux hosties consacrées servirent tour à tour de jouet à ces forcenés, qui, après avoir brisé tout ce que renfermait Notre-Dame, se répandirent dans les autres églises de la cité. Aucune ne put échapper à leur vandalisme ; dans la seule ville d'Anvers, les dégâts furent estimés à plus de quatre cent mille écus. Enfin, après deux jours d'une apathie sans excuse, le magistrat et les bourgeois sortirent de leur torpeur ; dix ou douze pillards furent arrêtés, et les lieux qui avaient été témoins de leurs crimes le devinrent bientôt de leur supplice (1).

Comme il était facile de le prévoir, on fit retomber sur tous les calvinistes la responsabilité des ravages commis par les iconoclastes ; et cependant, dès le 24 août, la plupart des membres de la religion réformée domiciliés à Anvers adressèrent au bourgmestre Jacob Van der Heyden une déclaration par laquelle « ils protestoyent devant Dieu que le brisement d'images estoit arrivé sans leur consentement et volonté, et qu'ils blamoient et detestoyent le larcin, le pillage et les autres insolences qui en estoient ensuyvies ; qu'en outre, ceux de leur Église estoient prêts de se soumettre en toute obéissance aux commandements des seigneurs, pour s'opposer à tous tels saccagements, violences et insolences (2). » Ces déplorables excès

(1) M. GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, tome II, page 248, cherche à excuser le bris des images. « Il paraît, dit-il, que l'on » se borna à briser tout ce qui semblait déshonorer le temple de Dieu, sans » se rendre coupable d'autres excès... Il en fut du bris des images comme des » prêches : ce fut un mouvement spontané et une conséquence nécessaire de » la situation des esprits. Dans de pareils moments, une étincelle suffit : le » peuple savait depuis longtemps que le culte des images était odieux à l'Éter- » nel : il était aisé de prévoir qu'à la première occasion on éprouverait les » effets d'un zèle irréfléchi. » En vérité, il faut être bien aveuglé par l'esprit de secte et de parti pour ne voir, au XIX^e siècle, qu'un excès de zèle dans de pareilles turpitudes.

(2) METEREN, livre II, folio 45.

ne furent donc que l'œuvre d'une poignée de vils et obscurs coupables, écume fangeuse qui s'élève toujours à la surface du flot révolutionnaire, et non pas celle d'un parti dont tous les chefs, et Brederode lui-même (1), témoignèrent hautement toute la répugnance que leur inspiraient de telles horreurs.

Le 26 août, le prince d'Orange revint à Anvers; il s'appliqua à y rétablir le calme et la sécurité, mais il n'y parvint qu'en usant d'une sage tolérance envers les luthériens et les calvinistes et en leur accordant, à l'intérieur de la ville, des lieux désignés de commun accord pour y célébrer les cérémonies de leur religion. Cette conduite prudente indisposa contre lui Marguerite, qui, précisément à la même époque, se trouvait pourtant obligée de rechercher l'appui de ces mêmes confédérés de Saint-Trond qu'elle avait d'abord éconduits, et de souscrire aux conditions qu'ils lui avaient imposées. Pour un instant, cédant à la terreur, elle avait voulu fuir Bruxelles, afin de n'être pas témoin du pillage des églises dont cette ville était aussi menacée; mais, arrêtée par l'opposition du magistrat et du peuple au moment où elle se disposait à partir pour Mons (2), elle avait dû renoncer à ce projet. Alors, tremblante et désespérée, elle consentit à tout ce que l'on voulut (3) : le 23 août, elle signa avec les délégués des confédérés de Saint-Trond un accord dont la clause principale était conçue en ces termes : « Son Alteze, voyant la force et la nécessité inevitable, laquelle règne maintenant, promet et assure que, le peuple mettant bas les armes, ès lieux où les predications se font de faict, et evitant tous scandales et desreglemens, on ne leur fera aucune violence, et on ne procedera point contre eulx

(1) GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, tome II, page 251, lettre CXIII. (Brederode à Louis de Nassau, 27 août 1566.)

(2) V. HOPPERUS, *Mémorial des troubles des Pays-Bas*, IV^{me} partie, chap. IV (page 99, tome IV de HOYNCK VAN PAPENDRECHT).

(3) Lettre de Marguerite de Parme à Gérard de Groisbeck, évêque de Liège, 26 août 1566, *Analectes Belgiques*, de GACHARD, cahier de juin 1850, p. 178.

par voye de faict esdictz lieux, mais pourront aller et venir seulement, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné aultrement par Sa Majesté, et avec l'advis des estats generaulx, à condition qu'ils n'empescheront en aucune façon la religion catholique, ni l'exercice d'icelle (1). »

Cet accord fut immédiatement suivi d'un pacte de réconciliation conclu avec les nobles, en forme de lettres d'assurance (2) par lesquelles tout le passé était mis en oubli, l'inquisition suspendue, les placards déclarés susceptibles de révision, à condition que les nobles prêteraient appui à la gouvernante « pour que le commun peuple mît incontinent les armes bas, » et s'emploieraient à défendre l'autorité royale et l'intérêt de la religion. De leur côté, les nobles déclarèrent qu'ils tenaient leur compromis « comme nul et de nulle valeur aussi longtemps que la dicte promesse d'assurance leur serait tenue par Son Alteze au nom de Sa Majesté. »

En agissant ainsi, Marguerite, comme elle s'empessa de l'écrire au roi, ne faisait que céder à la nécessité (3), et, ce qui est peu honorable pour elle, elle crut que le roi pourrait, quand le temps serait venu, révoquer ce qu'elle avait accordé. C'était bien aussi l'opinion de Philippe, qui, en apprenant les derniers événements des Pays-Bas, avait juré, dans un accès d'indignation furieuse, de tirer une vengeance terrible des attentats commis par les iconoclastes. Il continua cependant à dissimuler : tout en recommandant expressément à la duchesse de s'opposer à la réunion des états généraux (4), il lui fit espérer qu'il se ren-

(1) METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, livre II, fol. 45. — *Mémorial des troubles des Pays-Bas*, chap. IV (tome IV, page 102 des *Analecta Belgica* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT).

(2) V. LE PETIT, *Chronique de Hollande et de Zélande*, tome II, liv. IX, page 120.

(3) Lettre de la duchesse au roi, 27 août 1566; *Correspondance de Philippe II*, tome I, p. 452, n° 463.

(4) Le roi à la duchesse, 22 septembre 1566, p. 463, n° 473.

drait sans tarder en personne aux Pays-Bas pour rétablir les affaires par sa présence, et il ordonna en effet tous les préparatifs de son départ.

Pendant que ces intrigues secrètes se menaient de Madrid à Bruxelles, le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes, aussi loyaux dans leur conduite que Philippe et Marguerite l'étaient peu, se mirent en devoir d'exécuter leurs engagements et de rétablir l'autorité royale partout où elle avait été menacée dans les provinces dont ils étaient les gouverneurs. D'Egmont, toujours emporté au delà du but par sa fougue naturelle et son inconsistance politique, se distingua surtout dans cette croisade d'un genre nouveau et déploya contre les hérétiques des Flandres une rigueur quelque peu sanguinaire. Il alla même au delà de ce qui lui était demandé : il défendit les prêches même dans les lieux où ils étaient établis antérieurement à l'accord consenti par la duchesse. Le prince d'Orange, à Anvers, fut à la fois plus habile et plus heureux ; grâce à l'influence qu'il exerçait sur les hommes de toutes les croyances et de tous les partis, il parvint en peu de temps à rétablir l'ordre et la bonne harmonie entre les confessions diverses, en assignant à chacune d'elles des droits sérieusement garantis et en lui imposant le devoir de respecter la liberté des autres.

Mais cet exemple de tolérance et de bonne administration devait rester infructueux. Encouragée par les promesses secrètes de Philippe, la gouvernante ne tarda pas à donner l'ordre de lever des troupes et se mit en mesure de rompre ouvertement avec les confédérés. Le prince d'Orange n'eut pas de peine à deviner ce revirement de politique de la part de Marguerite et à en apprécier toutes les conséquences. Blessé de la manière dont la sœur de Philippe avait reconnu ses services à Anvers, instruit d'ailleurs par une correspondance secrète de la colère du roi et de ses projets de vengeance, il voulut tenter un dernier effort : il engagea d'Egmont, de Hornes, d'Hoogstraeten

et son frère Louis de Nassau à se réunir à lui pour délibérer sur les moyens de protéger et de sauver la patrie. L'entrevue eut lieu à Termonde le jeudi 3 octobre 1566 ; on y agita franchement la question de la résistance à main armée à l'autorité de Philippe II. (1). Pour tout homme doué de quelque prévoyance, ce seul parti restait en effet : aussi le prince d'Orange, son frère, le comte de Hoogstraeten et même le comte de Hornes se prononcèrent pour son adoption. Mais leur résolution commune vint échouer contre l'opposition du comte d'Egmont, dont l'acquiescement au plan proposé était indispensable « parce qu'il avait bien le plus d'autorité parmi la gendarmerie du pays, tellement que les autres ne pouvoient pas beaucoup sans luy. » Il alléguait « qu'on ne devoit pas attribuer une telle rigueur au bon naturel du roi, et que ceux qui craignoient cela se pouvoient retirer, ce qu'il ne pouvoit pas faire, n'ayant pas de moyens pour vivre en quelque autre pays, selon son estat, avec ses enfants, partant qu'il estoit contrainct de dépendre entièrement du roi, sans la bonne volonté duquel il ne pouvoit rien. » Paralysée, réduite à l'impuissance par cette étrange conduite de l'homme qui seul, par son influence, était à même d'assurer le succès de l'entreprise, l'assemblée se sépara sans rien conclure, trompant ainsi les légitimes espérances du pays (2).

Guillaume ne pouvait, isolé, tenir tête à l'orage : après l'avortement des négociations de Termonde, il prit le chemin des provinces de Hollande et d'Utrecht, dont il était le gouverneur ; les sectaires y avaient aussi depuis quelque temps gravement compromis l'ordre et la paix publique. Ses vues conciliantes, ses sages ordonnances rendirent le calme à ces populeuses contrées,

(1) Sur ces importantes conférences de Termondé, V. WATSON, *Histoire de Philippe II*, tome I, livre VII, p. 296 ; METEREN, livre II, folio 47 ; HUGO GROTIUS, *de rebus Belgicis*.

(2) GACHARD, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. LXXX. — Lettre de la duchesse au roi, 15 octobre 1566 ; *Correspondance de Philippe II*, tome I, p. 475, n° 490.

dont les habitants lui témoignèrent leur reconnaissance en lui offrant un don de 50,000 florins qu'il refusa noblement, ne voulant pas que l'on pût attribuer ses services aux calculs d'un sordide intérêt (1). Il revint à Anvers le 4 février 1567, après avoir assuré la liberté des prêches partout où ils existaient de fait avant l'accord du 25 août, conclu par la gouvernante avec les confédérés. A son arrivée, il retrouva les provinces méridionales livrées aux désastres de la guerre civile. Marguerite, profitant de la terreur que faisait naître le bruit de la prochaine arrivée du roi à la tête d'une armée nombreuse et bien disciplinée, avait mis sur pied un corps de troupes dont elle avait confié le commandement à Philippe de Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, avec mission d'aller assiéger Valenciennes, où les religionnaires dominaient, et qui avait refusé de recevoir garnison (2). Trois ou quatre mille sectaires, réunis aux environs de Tournai et formant un corps de onze enseignes d'infanterie, tentèrent de secourir la ville assiégée, mais Noircarmes, instruit de leurs projets par la duchesse, se porta à leur rencontre, en fit un carnage affreux, puis entra en triomphateur à Tournai le 2 janvier 1567 (3). Il revint immédiatement après, accompagné du comte d'Egmont et du duc d'Aerschot (4), au siège de Valen-

(1) GACHARD, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome II, page XCVI.

(2) GACHARD, *La duchesse de Parme au prince d'Orange, janvier 1567; Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. II, p. 510, n° CCCXXXV.

(3) La duchesse au roi, 3 janvier 1567; *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 499, n° 511.

(4) Il est fâcheux sans doute pour la gloire de d'Egmont que le vainqueur de Gravelines ait pu être, à un moment donné, le second de Noircarmes, mais il est avéré que le comte, dans sa fureur contre les hérétiques de Valenciennes, prit la peine de descendre, au risque de sa vie, dans les fossés de la ville assiégée pour indiquer à Noircarmes le point sur lequel la canonnade pourrait être le plus avantageusement dirigée. Il crut même devoir en informer le roi, et le féliciter à ce propos de ce que les prédicants fussent tous en fuite, la religion réformée éteinte et le peuple désarmé. V. Mémoires de PONTUS PAYEN; *Correspondance de Philippe II*, tome I, page 524.

ciennes, qui, investi par des forces supérieures, soutint cependant avec courage un siège meurtrier qui se prolongea jusqu'au 24 mars, et dont l'issue priva la ville de tous ses privilèges. Noircarmes, qui dès lors s'exerçait à devenir le valet du duc d'Albe, fit pendre ou décapiter les prédicateurs calvinistes et les principaux défenseurs de la cité.

Pendant que la duchesse poursuivait ainsi sans relâche le rétablissement de l'autorité royale, même au prix d'un sang précieux, Philippe mettait le comble à ses fautes en désignant le duc d'Albe comme capitaine général de l'armée qu'il envoyait aux Pays-Bas (1). Ce choix disait assez les intentions du monarque; il vint profondément attrister la gouvernante, qui ne put s'empêcher d'en exprimer au roi son étonnement et son déplaisir (2), mais qui n'en continua pas moins l'œuvre qu'elle avait commencée, en s'attachant surtout à faire cesser de tous côtés les prêches calvinistes. C'était agir contrairement à ce qui avait été promis par l'accord du 25 août 1566; aussi Brederode, au nom des gentilshommes confédérés, envoya-t-il à la gouvernante une remontrance énergique (3) par laquelle il exposait que les nobles s'étaient fidèlement acquittés de leurs devoirs, et que, par conséquent, il y avait lieu de s'étonner que l'on voulût défendre les prédications par la force. Il suppliait Son Altesse de dire si son bon plaisir était de maintenir le traité en permettant les prêches, comme il avait été convenu, afin d'éviter par là de grands malheurs au pays (8 février 1567).

Marguerite, dans cette circonstance, eut recours à un subterfuge indigne d'elle et de son honneur. Elle répondit, le 16 février, qu'elle ne comprenait rien aux plaintes des confédérés : qu'elle n'avait jamais permis l'exercice de la nouvelle religion, « veu

(1) Le roi à la duchesse de Parme, 31 décembre 1566; *Correspondance*, page 496, n° 509.

(2) La duchesse au roi, 1^{er} février 1567; *Correspondance*, page 505, n° 518.

(3) METEREN, livre II, folio 48.

qu'elle entendoit qu'elle avoit excepté cela expressement soubz ces mots de scandales et de désordres. » Cette interprétation peu loyale d'un pacte dont les termes ne pouvaient offrir le moindre doute, fit ouvrir les yeux aux confédérés, et Brederode n'hésita plus à s'opposer ouvertement à l'exécution des ordres de la gouvernante (1). Quoique le comte d'Egmont, sollicité à une nouvelle entrevue avec le prince d'Orange, Brederode, Hornes et Hoogstraeten, eût positivement refusé de s'y rendre, en déclarant que l'on ne devait pas compter sur lui pour défendre et conserver les libertés des provinces ; que même il traiterait en ennemis tous ceux qui ne se conduiraient pas comme de bons et fidèles vassaux du roi (2), Brederode, secrètement soutenu par Guillaume, résolut de tenter le sort des armes. Il leva des gens de guerre à Anvers ; Louis de Nassau se rendit dans le même dessein en Allemagne, et par leurs soins combinés une expédition fut rapidement préparée contre l'île de Walcheren. La conduite de cette expédition avait été confiée au seigneur de Tholouse, Jean de Marnix, frère de l'illustre auteur du compromis des nobles. A la tête de sa flottille, Marnix tenta d'abord d'opérer un débarquement sur un point quelconque de l'île, mais il n'y put réussir. Il prit alors la résolution de remonter l'Escaut jusqu'au village d'Austruweel, à une très-petite distance d'Anvers, et de s'y retrancher de façon à pouvoir défier toutes les attaques. Mais il avait compté sans l'habileté militaire du capitaine à qui la gouvernante avait confié la mission de jeter dans l'Escaut les soldats de Brederode. Le 13 mars, à sept heures du matin, Philippe de Lannoy, sire de Beauvoir, attaqua à l'improviste la petite armée du seigneur de Tholouse, la

(1) Lettre du secrétaire Prats à Granvelle, 25 février 1567 ; *Correspondance*, tome I, page 512, n° 526.

(2) Mémoire des points qu'Alonzo Lopez Gallo communiquera au roi de la part de Madame, 16 février 1567 ; *Correspondance de Philippe II*, p. 510, n° 522.

mit en pleine déroute, et enleva ainsi aux confédérés tout espoir de lutter avec avantage contre le pouvoir de Philippe (1). L'infortuné Jean de Marnix perdit lui-même la vie dans la mêlée.

Du haut des murs d'Anvers, le prince d'Orange put voir la défaite de Marnix et de ses braves compagnons; il parvint, au péril de ses jours, à contenir l'effervescence des calvinistes anversoïis, qui voulaient courir au combat et se joindre aux confédérés pour accabler les troupes royales; cette fois encore, son attitude ferme et digne, et le courage dont il fit preuve, épargnèrent à Anvers d'incalculables malheurs. Puis, ne voulant pas conserver plus longtemps des charges qui l'obligeaient à protéger l'autorité royale, il pria de nouveau Philippe d'accepter enfin la démission qu'il lui avait déjà tant de fois offerte (2), en motivant son insistance sur l'impossibilité où il se voyait de prêter le nouveau serment exigé par Marguerite de tous les gouverneurs de province et des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or. La gouvernante avait, en effet, adressé aux seigneurs une formule de serment par laquelle chacun d'entre eux devait attester qu'il était « déterminé et prest à servir Sa Majesté, et s'employer envers et contre tous, comme seroit ordonné de sa part, sans limitation ou restriction (3). » C'était de la part de Marguerite une adroite précaution qui lui faisait connaître à la fois ses adversaires et ceux sur le dévouement desquels elle pouvait compter. D'Egmont, après avoir quelque peu hésité, fit le serment qu'on lui demandait; mais le prince d'Orange fut inébranlable. En vain la duchesse lui envoya son secrétaire Berty pour l'engager à se soumettre : il répondit que ce serment

(1) Lettre de la duchesse de Parme au roi, 14 mars 1567, p. 521, n° 540. — STRADA, *de Bello Belgico*, lib. VI, dec. I.

(2) GACHARD, *Le prince d'Orange à Philippe II; Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome II, page 560, lettre DVI.

(3) *Archives de la maison d'Orange*, tome III, page 45, n° CCLXV.

était contraire à ses devoirs d'homme et de citoyen ; qu'il avait juré de maintenir les privilèges des provinces commises à son gouvernement, et qu'il ne pourrait obéir à des ordres qui violeraient ces privilèges ; que, d'ailleurs, il ne voulait point être l'exécuteur des édits promulgués contre les hérétiques, puisqu'ils le forceraient à livrer sa propre femme au bourreau (1). D'Egmont et Mansfelt, qui étaient venus le trouver à Willebroeck, ne réussirent pas mieux que Berty ; Guillaume résista à toutes leurs instances, et leur fit connaître sa détermination de se retirer en Allemagne pour y attendre des jours plus heureux. Ce ne fut pas sans une émotion profonde qu'il se sépara de l'infortuné comte d'Egmont : un pressentiment secret lui disait qu'il ne devait plus le revoir et que le comte serait la première victime de son aveugle confiance. Il le lui dit, mais d'Egmont resta sourd aux conseils de la sage amitié qui lui prophétisait sa destinée. Le prince d'Orange partit pour Bréda le 11 avril, après avoir informé la gouvernante de ses desseins ; le 22, il quitta cette ville pour se rendre à Dillenburg, dans son comté de Nassau : sa femme et sa maison l'y suivirent, et il ne sortit de cette paisible retraite que pour annoncer à notre patrie l'instant de la vengeance, lorsque les cruautés du lieutenant de Philippe II eurent soulevé contre lui tous ceux qui avaient pu échapper au fer de ses satellites et dont le cœur battait encore au souvenir de la liberté.

Le départ du prince d'Orange fut le signal de la dissolution du parti des confédérés ; nul ne pouvait songer à continuer une lutte que ce grand homme reconnaissait impossible. Brederode lui-même, l'impétueux et ardent Brederode, resté le dernier sur la brèche, comme il avait été le premier à se précipiter au milieu des dangers, se vit enfin forcé de quitter le pays pour lequel il eût voulu donner son sang et sa vie. Seul et dépourvu de res-

(1) GACHARD, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, tome II, page CLVII.

sources, que pouvait-il désormais pour cette cause sacrée? Il partit; mais cet homme de bronze, inaccessible à la crainte, sentit son cœur se briser en abandonnant la patrie : il ne put supporter l'inaction et les douleurs de l'exil, et une mort prématurée fut la récompense de son audace et de ses exploits.

Privées de leurs défenseurs, les villes des provinces septentrionales qui avaient embrassé le parti des confédérés rentrèrent successivement sous l'autorité de Marguerite. Bois-le-Duc, Maestricht, Amsterdam, Utrecht reçurent les troupes royales dans leurs murs; la gouvernante en personne entra le 28 avril à Anvers et prit, dès son arrivée, des mesures sévères pour y interdire l'exercice de la religion calviniste, interdiction qui fut bientôt étendue à toutes les autres parties du pays (1). De toutes parts, les temples des réformés furent détruits en aussi peu de temps qu'on en avait mis à les construire; les persécutions contre les religionnaires reprirent une nouvelle ardeur, « et il n'y eust si petite ville où on n'en fist mourir cinquante, cent, deux cens et trois cens, outre ceux qui furent executez sur le plat pays par les baillis, qui prindrent et pendirent tous ceux qu'ils trouvèrent estre suspectz (2). » A ce prix, l'ordre se rétablit dans toutes les provinces, et la duchesse crut pouvoir représenter au roi que, puisque les villes étaient soumises et les sujets réduits à l'obéissance, il n'était pas nécessaire que le duc d'Albe vint avec une armée pour semer la terreur dans une contrée d'où le seul bruit de son arrivée faisait fuir des milliers d'habitants, à qui l'exil semblait plus doux que le poids des chaînes que traînait après lui ce suppôt de la tyrannie (3). Mais

(1) La duchesse au roi, 3 mai 1567; *Correspondance de Philippe II*, p. 551, n° 567. STRADA, lib. VI, dec. I.

(2) METEREN, livre II, folio 50.

(3) La duchesse au roi, 17 juin; *Correspondance*, p. 546, n° 596. La même à Montigny, 17 juin, n° 594. — STRADA, lib. NI, dec. I.

elle connaissait bien peu Philippe, pour croire qu'il renoncerait à un projet qui flattait à la fois son ressentiment et ses instincts de despotisme. Loin de céder aux représentations de la gouvernante, il l'informa qu'il avait donné pour instructions au duc d'Albe de casser les privilèges, de faire remplir les charges de magistrature par des officiers royaux, de construire des citadelles, de confisquer les biens, de lever des impôts, et de ne pardonner à aucun des coupables (1). La duchesse, saisie d'indignation à la lecture de ces ordres terribles, comprit alors quel était le système politique auquel elle s'était inconsidérément associée : elle écrivit aussitôt au roi que son intention formelle était de renoncer dans le plus court délai possible au gouvernement des Pays-Bas, en ajoutant que le duc d'Albe était si odieux, qu'il suffirait à faire haïr toute la nation espagnole. Mais ces protestations tardives ne furent pas entendues à Madrid : le 8 août, le duc d'Albe arriva à Luxembourg, où l'attendaient le comte de Berlaymont et ce même Philippe de Noircarmes qui s'était essayé au meurtre lors du siège de Valenciennes, et qui avait hâte de connaître l'homme dont le nom et les forfaits forment la page la plus sanglante d'une histoire féconde en misères et en calamités.

Deux mois auparavant, le marquis de Berghes, auquel le roi avait refusé, ainsi qu'à Montigny, l'autorisation de revenir aux Pays-Bas, descendait, frappé d'un mal inconnu, dans la tombe, où Montigny ne devait pas tarder à le suivre. Fut-il, lui aussi, la victime de Philippe? Nul ne le sait (2), mais il est permis de douter que, sorti de l'Espagne, il eût échappé à l'implacable proscription qui dévasta nos provinces ; car, pour être coupable aux yeux du duc d'Albe, il lui suffisait d'avoir osé, quoique bien timidement encore, élever la voix en faveur de son pays.

(1) Lettre de la duchesse au roi, 12 juillet 1567, p. 556, n° 611.

(2) LE PETIT, t. III, livre IV, p. 140, dit qu'on tint pour certain que le marquis de Berghes fut empoisonné.

CHAPITRE VI

LE DUC D'ALBE

Il y a dans l'histoire des époques néfastes que l'on n'aborde qu'avec horreur, et qui ne retracent à l'imagination épouvantée que des tableaux de deuil et de désespoir. Tous les peuples gardent dans leurs annales le funèbre souvenir des souffrances par lesquelles ils durent expier le crime d'avoir osé chercher la liberté ; mais, parmi tous leurs oppresseurs, il n'en est point dont le nom soit plus tristement célèbre que celui du duc d'Albe, ce soldat qui s'abaissa jusqu'à devenir un bourreau. Il n'est pas de spectacle plus repoussant que celui de l'administration de cet homme exécrationnable « fouillant arrogamment aux pieds nos libertés et franchises anciennes, et tout ce qu'il y avoit en nous restant de la splendeur de nos ancêtres (1) ; » mais il faut savoir vaincre cette répugnance, car le récit de nos malheurs offre un ensei-

(1) *Apologie du prince d'Orange*, page 85.

gnement utile. D'ailleurs, si c'est un devoir sacré de payer aux grands hommes un juste tribut de reconnaissance, c'en est un aussi, et non moins inviolable, d'assurer aux grands criminels la popularité de leur infamie.

Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, avait depuis longtemps fait ses preuves dans l'art de la guerre et s'était acquis la réputation d'un des plus redoutables capitaines de son siècle (1). Les longues luttes qui avaient marqué tout le règne de Charles-Quint et auxquelles il avait pris une part brillante, l'avaient initié à tous les secrets de la tactique militaire ; aussi, lorsque Philippe, à peine monté sur le trône, eut déclaré la guerre au pape Paul IV qui s'était ligué contre lui avec le roi de France Henri II, ce fut au duc d'Albe qu'il confia le commandement de ses troupes en Italie, et le choix qu'il avait fait fut ratifié par d'éclatants succès. Mais dès lors le duc d'Albe laissa percer les barbares instincts dont l'avait si richement doté la nature : à la prise de Frassinetto, petite ville située sur le Pô, il fit pendre le gouverneur de la place, ordonna de passer au fil de l'épée les soldats italiens et d'attacher les Français à la chaîne des galères pour inspirer la terreur à ses ennemis par cette froide cruauté (2). Un tel lieutenant devait plaire à Philippe ; aussi le duc d'Albe fut bientôt en faveur dans le conseil : ce fut lui que le roi désigna pour le représenter aux célèbres conférences de Bayonne, où s'était rendue de son côté Catherine de Médicis, et dans les-

(1) « C'estoit, dit Meteren, un homme de grande stature, maigre, droict et » long de visage, ayant les yeux enfoncés, la mine rude et sévère, le cœur » grand et hautain, bien expérimenté ès simulations de cour ; avoit de bous » dons de nature, bon entendement et grande experience. Il n'estoit ni avari- » cieux, ni liberal, mais fort magnifique et somptueux en sa mayson. Il estoit » haï et envié de tout le monde en general, pour ce qu'il estoit trop rude, » rigoureux et orgueilleux envers ses moindres et egaulx, faisant trop estat » de soy-même. »

(2) SISMONDE DE SISMONDI, tome XI, page 44. — DE THOU, livre XV, page 552.

quelles le duc d'Albe conseilla à la reine mère d'user de la plus grande rigueur envers les chefs du parti huguenot, disant que dix mille grenouilles ne valaient pas la tête d'un saumon (1). L'homme qui donnait de semblables conseils était bien celui qu'il fallait au monarque ; le serviteur était digne du maître : à peine investi du gouvernement, le duc se révéla tout entier par ses premiers actes. Hautain et superbe jusqu'à l'insolence, impitoyable par caractère, incapable de clémence et de générosité, il mit toute sa gloire à être l'exécuteur des hautes-œuvres de Philippe, dont il mérita de partager l'opprobre et le déshonneur.

Le duc d'Albe avait amené dans nos provinces une armée formidable, non pas tant par le nombre que par l'austère discipline des troupes qui la composaient (2). Ces vieux soldats de Charles-Quint, rompus aux périls et à la fatigue, avaient à leur tête des chefs expérimentés ; guidés par l'espoir d'un facile butin, ils attendaient avec impatience l'occasion de satisfaire leur rapacité et de recommencer ces pillages qui les avaient autrefois rendus si odieux à la nation ; aussi, lorsqu'ils virent, à leur arrivée, le pays tranquille et pacifié, ils laissèrent éclater leur mécontentement et « donnèrent au diable » celui qui leur avait fait quitter l'Italie (3). Telles étaient leurs dispositions, lorsque le duc entra

(1) DE THOU, livre XXXVII. — D'AUBIGNÉ, livre IV, chap. 5. — MEZERAI, tome III, page 272.

(2) Voici quelle en était la composition : 5,000 hommes de pied, Espagnols, qu'Alfonso d'Ulloa venait de tirer des garnisons du royaume de Naples ; le régiment de Milan, fort de 1,200 hommes, sous les ordres de Sanche de Lodrono ; 1,600 Siciliens, commandés par Julian Romero, et pareil nombre d'Espagnols, qui obéissaient à Gonzalve de Bracamonte ; plus quatre brigades de nouveaux soldats. La cavalerie se composait de 1,200 hommes, commandés par Ferdinand de Tolède, fils naturel du duc et grand prieur de Castille. Au nombre des chefs de l'armée se trouvaient aussi Chiappino Vitelli, marquis de Cetone, maréchal de camp ; Serbelloni, général de l'artillerie ; don César d'Avalos, don Bernardino de Mendoça, gentilshommes de la chambre de Philippe ; Christophe Mondragone ; Sanche d'Avila, gouverneur de Pavie, etc.

(3) Lettre d'Alonzo de Laloo, secrétaire du comte de Hornes, au baron

le 22 août à Bruxelles, suivi du régiment de Sicile. Il se rendit au palais de la gouvernante, qui le reçut avec sévérité et qui ne fit pas même un pas pour s'avancer à sa rencontre (1). Le duc lui remit les pouvoirs qui lui avaient été conférés par le roi et par lesquels il était autorisé, comme on l'a vu précédemment, à châtier les prétendus coupables, à bâtir des citadelles, à casser les gouverneurs de province, en un mot à se saisir de la direction suprême des affaires du pays. Marguerite, dissimulant son ressentiment, demanda au duc d'Albe s'il n'avait pas d'autres instructions à lui communiquer; il répondit qu'en effet, il y avait encore quelques autres points que le roi lui avait recommandés, mais qu'il ne pourrait en instruire la gouvernante que lorsque le temps serait venu (2). C'était faire à Marguerite une insulte à laquelle elle se montra sensible. Le 29 août, elle écrivit au roi pour obtenir sa démission immédiate d'une charge dont elle n'avait plus que le titre, en se plaignant amèrement de ce qu'on la mit en parangon avec le duc d'Albe, qui seul possédait toute l'autorité, tandis que sa volonté était méconnue (3). Elle renouvela ses instances dans une autre lettre du 8 septembre suivant, en rappelant que pendant neuf années elle n'avait cessé de com-

de Montigny, 17 août 1567; *Correspondance de Philippe II*, tome I, p. 565, n° 623.

(1) Lettre du contador Mendivil au roi, 29 août 1567; *Correspondance de Philippe II*, page 567, n° 631.

(2) HARÆUS, *Annales ducum Brabantiaë*, tome III, page 79, dit que le roi avait donné au duc d'Albe plein pouvoir pour tout ce qui se rapportait à la guerre et aux matières de religion. Il ajoute : « ... tàm ad apprehendas personas cujuscumque qualitatis, quàm ad easdem castigandas, vel in gratiam recipiendas, cum facultate privandi officiis et bonis, vel gratiam faciendi, uti de patrimonio regio. Ad hoc epistolam Parmensi Albanus tradit propria regis manu scriptam, quà declarabat rex, jussisse se Albano certa negotia, qua loco et tempore Parmensi aperiret. Ubi cum Parmensis interrogaret quænam ea essent negotia, respondit Albanus, non satis nunc se eorum recordari; postea ubi plenius occurrissent, se ea Parmensi declaraturum. »

(3) Lettre de la duchesse au roi, 29 août 1567; *Correspondance*, p. 567, n° 630.

promettre sa santé et sa vie pour le service du roi. Une catastrophe inattendue vint encore ajouter à l'amertume de ses déceptions et lui faire mieux connaître l'homme que Philippe lui donnait pour successeur.

Depuis longtemps la perte des comtes d'Egmont et de Hornes était résolue; le roi, qui les regardait comme les auteurs et les complices de tous les prétendus crimes qu'il voulait punir, les avait désignés au duc d'Albe avant son départ de l'Espagne comme devant être frappés les premiers. C'était là sans nul doute l'un de ces points secrets que le duc avait refusé de révéler à Marguerite, parce que le moment n'était pas encore arrivé d'exécuter ses projets; mais le 9 septembre, après avoir assuré le succès de ses desseins par des précautions perfides, il convoqua le conseil d'État, sous prétexte d'examiner les plans des fortifications de Thionville et de Luxembourg. D'Egmont et de Hornes se rendirent, comme les autres membres du conseil, à l'hôtel de Culembourg où le duc s'était logé, et, au sortir de la séance, d'Egmont fut arrêté par Sancho d'Avila, capitaine des gardes, pendant que Jérôme Salinas, châtelain de Port-Hercule, faisait de Hornes prisonnier. Ces arrestations furent immédiatement suivies de celles de Jean Katsembroot, seigneur de Backerzeele, secrétaire du comte d'Egmont, d'Alonzo de Laloo, secrétaire du comte de Hornes, et d'Antoine Van Straelen, bourgmestre d'Anvers, l'un des plus dévoués partisans du prince d'Orange (1).

Ces actes arbitraires jetèrent la consternation et la terreur dans tout le pays. La duchesse de Parme, qui n'avait été informée des mesures prises par le duc d'Albe que par la rumeur publique, s'en montra vivement offensée et ne chercha pas à cacher l'indignation que lui inspirait une semblable conduite.

(1) Lettre du duc d'Albe au roi, 9 septembre 1567; *Correspondance de Philippe II*, page 572, n° 657. Relation de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, n° 658. — *Histoire des guerres de Flandre*, par don BERNARDINO DE MENDOÇA, livre II, folio 28.

Mais le duc d'Albe n'était pas homme à se laisser émouvoir par la réprobation que faisait naître sa politique ; il prit au contraire à tâche de la braver, en instituant un nouveau tribunal auquel il donna le nom de conseil des troubles et que le peuple flétrit aussitôt de l'énergique appellation de conseil de sang (1). Ce tribunal indigne, dont les juges, nommés par le duc, consentirent à n'être dans ses mains que des instruments de meurtre, n'eut d'autre but que de donner une apparence de légalité aux iniques condamnations prononcées par le lieutenant de Philippe II. Créé au mépris de toutes les constitutions nationales, et sans que le d'Albe eût même cru devoir demander à ce sujet aucune lettre patente du roi, il fut dès l'origine, comme l'a fait remarquer un historien célèbre, un véritable club révolutionnaire sans existence légale, une sorte de comité de salut public destiné à organiser la terreur au profit du despotisme espagnol. On livra, dès le début, au conseil de sang, comme coupables de crimes de trahison, tous les habitants du pays convaincus ou soupçonnés d'avoir coopéré, soit de fait, soit d'abstention, à la présentation de la requête reçue par la gouvernante ; d'avoir fait circuler ou signer des pétitions contre les nouveaux évêchés, l'inquisition ou les édits royaux ; d'avoir toléré les prêches publics ; de n'avoir point opposé de résistance aux prêches en plein champ et aux briseurs d'images ; d'avoir déclaré que le roi n'avait pas le droit de dépouiller les provinces de leurs libertés, et d'avoir soutenu que le conseil fût astreint à respecter aucune coutume ou charte. Plus tard, on eut recours à un procédé plus expéditif encore : le 16 février 1568, une sentence du saint-office condamna à mort, comme hérétiques, tous les habitants des Pays-Bas (2).

(1) JOANNIS BAPTISTÆ DE TASSIS, *Commentaria de tumultibus Belgicis sui temporis*, lib. IV (tome IV, page 141 des *Analecta Belgica* de HOYNECK VAN PAPENDRECHT).

(2) BOR, t. IV, p. 226 ; HOOFT, t. IV, p. 158 ; METEREN, p. 49.

Tout cet appareil judiciaire n'était en réalité qu'un éclatant déni de justice, une violation audacieuse de tous les privilèges, puisqu'il enlevait les citoyens à leur juridiction naturelle et que ses attributions le plaçaient même au-dessus des conseils souverains du pays. Le duc d'Albe se réserva, avec la présidence, le droit exclusif de juger les accusés, n'accordant aux autres conseillers que voix consultative ; il choisit pour vice-président du conseil un Espagnol, nommé Juan de Vargas, homme grossier et stupide, chez qui l'ignorance le disputait à la férocité. Berlaymont, qui jusque-là avait su garder son blason pur de toute souillure, n'eut pas honte de consentir aussi à faire partie du conseil, et son nom figura à côté de ceux de Vargas et de Philippe de Noircarmes sur la liste des sicaire choisis par le duc d'Albe pour sanctionner ses attentats (1).

Après avoir, au mépris des constitutions de l'ordre de la Toison d'or, fait transférer au château de Gand les comtes d'Egmont et de Hornes (22 septembre), le duc d'Albe fit décréter (9 octobre) par le conseil des troubles que tous les biens du prince d'Orange seraient séquestrés (2), en attendant qu'un jugement rendu contre le prince lui-même prononçât leur confiscation définitive. Pendant qu'il exécutait ainsi fidèlement les ordres que lui avait donnés Philippe, celui-ci faisait jeter le baron de Montigny dans la tour de Ségovie (20 septembre) et chargeait Ruy Gomez d'informer Marguerite de Parme qu'il lui accordait son congé (3). La duchesse, à qui le séjour des Pays-

(1) Lettre du duc d'Albe au roi, 10 septembre 1567 ; *Correspondance de Philippe II*, page 574, n° 640. — Les autres membres du conseil étaient, outre Vargas, Berlaymont et Noircarmes, Adrien Nicolaï, chancelier de Gueldre ; Jacques Martensen, président du conseil de Flandre ; Pierre Arset, président du conseil d'Artois ; le docteur Louis Del Rio ; Jacques Hessels ; Jacques de Blasere, conseiller de Malines ; le conseiller Belin Biese ; l'avocat fiscal Du Bois et l'Espagnol Geronimo de Roda.

(2) Lettre du duc d'Albe au roi, 9 octobre 1567, p. 585, n° 660.

(3) Lettre du roi au duc d'Albe, 16 octobre 1567 ; *Correspondance*,

Bas était devenu insupportable depuis l'arrivée du duc d'Albe, reçut avec joie la dépêche qui lui rendait la liberté ; après avoir une dernière fois recommandé au roi d'user de clémence et de miséricorde envers ses sujets (1), elle partit pour l'Italie à la fin du mois de décembre 1567, emportant l'affection et les regrets d'un peuple désormais livré sans défense aux fureurs d'un soldat sanguinaire.

A peine, en effet, eut-elle quitté le pays, que le duc d'Albe, perdant toute retenue, fit sommer le prince d'Orange, son frère Louis de Nassau et les seigneurs qui avaient suivi leur exemple, de se présenter devant le conseil des troubles pour y être jugés. Guillaume invoqua les privilèges de l'ordre de la Toison d'or, qui attribuaient aux chevaliers le droit de n'être jugés que par leurs frères, mais ce fut en vain : le duc, en vertu des instructions qui lui avaient été données de vive voix par le monarque et qui lui furent confirmées plus tard par écrit (2), fit procéder par contumace contre le prince et ses compagnons, qu'il condamna tous à la peine capitale ainsi qu'à la confiscation de leurs biens. De plus, il ordonna à Vargas, malgré les privilèges de l'université de Louvain, de s'emparer du comte de Buren, fils du prince d'Orange, à peine âgé de treize ans, assouvissant ainsi sur un

page 587, n° 666. Ruy Gomez à Marguerite, 6 octobre 1567, page 585, n° 658.

(1) « Je supplie Votre Majesté de considérer que plus les rois sont grands, » et plus ils approchent de Dieu, plus aussi ils doivent être imitateurs de la » bonté et de la clémence divines ; que tous les princes quelconques qui ont » régné sur ces pays se sont toujours contentés de châtier les chefs des sédi- » tions ; qu'ils pardonnaient au reste de la multitude, en disant que le repentir » qu'elle témoignait de ses fautes leur suffisait. » — La duchesse au roi, 22 novembre 1567 ; *Correspondance*, page 611, n° 701.

(2) V. lettre du duc d'Albe au roi, 9 octobre 1567, page 585 ; n° 660, lettre du roi au duc d'Albe, 20 décembre 1567, page 612, n° 704 ; pouvoirs donnés par Philippe au duc d'Albe à l'effet de procéder contre tous ceux qui avaient pris part aux troubles, et même contre les chevaliers de la Toison d'or, sans égard aux constitutions dudit ordre ; 15 avril 1567.

faible enfant la haine qu'il avait conçue contre le père (1). Il ne s'arrêta pas là : non content de remettre en vigueur tous les édits de l'inquisition et d'envoyer chaque jour au supplice des victimes inoffensives, il fit raser de fond en comble l'hôtel de Culembourg, où les gueux s'étaient rassemblés après avoir remis leur requête à Marguerite. Une pompeuse inscription (2), gravée sur une colonne que l'on éleva au lieu même où l'hôtel était bâti, témoigna de l'orgueil insensé de ce guerrier fanatique, qui mettait la destruction et le meurtre au nombre de ses exploits.

Alors les proscriptions recommencèrent de toutes parts et prirent un caractère plus atroce que jamais : on vit des citoyens qui n'avaient assisté qu'une fois aux assemblées des réformés, et qui protestaient de leur dévouement à l'Église romaine, condamnés à être pendus ou noyés ; ceux qui s'avouaient réformés, et qui refusaient d'abjurer leurs croyances, étaient appliqués à la torture, puis écartelés en place publique ; enfin, quand leur vie s'était éteinte au milieu des supplices, on jetait leurs corps aux bûchers (3). Du fond de sa retraite, le prince d'Orange entendit les gémissements de la patrie opprimée ; n'écoutant qu'une

(1) C'était Granvelle qui avait suggéré au roi cette idée que le duc d'Albe s'empressa d'adopter. V. lettre du duc d'Albe, 18 décembre 1567 ; *Correspondance*, page 611, n° 701.

(2) Regnante Philippo II, Cathol. Hispan. Rege, in his suis inferioris Germaniæ regionibus gubernante vero ejus nomine Ferdinando Alvares de Toledo, Alva duce, etc. Florentis de Pallant comitis Culemburg, quondam domum solo æquari sancitum est, ob execrandam memoriam repetitæ in eâ conjurationis adversus religionem Eccles. Cathol. Rom. regiam majestatem et ipsas regiones. Anno à salut. MDLXVIII, quinto kalend. Junii.

(3) C'est à la suite de ces persécutions que s'organisèrent dans la Flandre occidentale les bandes de gueux sauvages ou gueux des bois. « Ils se ven- » geoyent sur les prestres et moynes, quand ils les pouvoient attraper de » nuit, prenant tous leurs biens, et leur coupant le nés et les oreilles. » Ce fut en vain que, par un placard du 12 janvier 1568, le duc d'Albe rendit les paroissiens responsables de la vie de leurs pasteurs ; il ne parvint pas à mettre un terme aux terribles vengeances des gueux des bois. (V. METEREN, livre III, folio 55.)

généreuse indignation, il reprit les armes, après s'être assuré de l'appui des princes protestants d'Allemagne et des huguenots français, et lança sur nos provinces les bataillons qu'il avait organisés. Le commandement en était confié à Louis de Nassau. Ce prince pénétra dans le pays par la Frise ; tandis que le comte de Lumay, avec un autre corps de troupes, tentait une diversion dans le duché de Gueldre, il s'avança rapidement jusqu'à Heyli-gerlée, à peu de distance de la ville de Groningue. Le duc d'Albe, instruit de son approche, envoya à sa rencontre le duc d'Arenberg, avec trois régiments d'Allemands et d'Espagnols. Dans cette première bataille, livrée le 24 mai 1568, la fortune se rangea du côté de Louis de Nassau. D'Arenberg, qui avait le désavantage de la position, fut forcé de céder aux exigences de ses soldats, qui voulurent absolument combattre, et qui s'em- bourbèrent misérablement dans les marécages dont ils étaient entourés. « Quant à lui, il combatit jusques à luy estre le cheval » tué soubz luy ; et lors se trouvant à pied, sans pouvoir marcher, » tant pour la pesanteur de ses armes, comme pour estre fort » navré, s'appuya contre une porte d'un pré qui estoit sur le » chemin ; là où survenans grand nombre d'ennemys, et luy » croissant le courage à mesure que l'adversité luy survenoit, il » combatit avec le coutelas, monstrant autant de valeur comme » il avoit toujours fait, jusques à estre tué par lesditez » rebelles (1). »

Lorsque la nouvelle de cet échec parvint au duc d'Albe, il résolut, pour venger l'affront fait à ses armes, de marcher en personne contre son redoutable ennemi ; mais, avant de quitter les provinces méridionales, il voulut les terrifier par un nouveau crime, afin qu'on ne doutât plus de sa détermination de tout oser pour parvenir à son but. Depuis huit mois, les comtes d'Egmont et de Hornes languissaient dans une pénible captivité ; le duc

(1) *Histoire des guerres de Flandre*, par don BERNARDINO DE MENDOÇA, livre III, folio 46.

les en tira pour les faire monter sur l'échafaud. Un simulacre de procès instruit pardevant le conseil des troubles, ne servit qu'à prouver à tout le monde que ces deux infortunés étaient condamnés d'avance. Accusés d'avoir voulu ôter au roi la domination des Pays-Bas pour les partager ensuite avec le prince d'Orange, d'avoir pris part à la conspiration ourdie par les confédérés, de s'être déclarés leurs protecteurs, de ne s'être point opposés aux entreprises des gueux et d'avoir accordé aux réformés la tolérance et la liberté des prêches (1), les deux comtes essayèrent en vain de désarmer des juges sans conscience et sans honneur qui ne connaissaient d'autres lois que celles que leur dictait le duc d'Albe. Déclarés coupables de lèse-majesté, ils furent condamnés à la peine capitale, et, le 4 juin, on les transféra de Gand à Bruxelles où l'exécution devait avoir lieu. Le lendemain, l'échafaud s'élevait sur la place de l'Hôtel de Ville : ils y montèrent avec fermeté; d'Egmont livra le premier sa tête au bourreau, de Hornes le suivit de près. Leurs têtes, fichées au bout de pieux plantés à côté de l'échafaud, restèrent pendant deux heures exposées aux regards d'un peuple immense qui venait rendre un dernier hommage de respect et de vénération à ceux qu'il s'était habitué à regarder comme ses zélés défenseurs.

Ainsi se trouvèrent réalisées les prédictions du prince d'Orange; et c'est un bien grave sujet de méditations que le sort de ce comte d'Egmont à qui la gloire des armes et l'amour du peuple avaient ouvert une si brillante carrière, périssant par l'ordre du monarque qu'il avait préféré à sa patrie, condamné comme traître et coupable de lèse-majesté après avoir tout sacrifié à un sentiment exagéré de ses devoirs envers l'autorité royale. Ce fut un martyr sans doute, mais un martyr inintelligent et involontaire, et s'il mourut pour la cause de la liberté, on peut dire qu'il avait compromis cette cause sacrée au lieu de la défendre. Au reste,

(1) STRADA, lib. VII, dec. I.

ce double assassinat, qui avait été précédé de l'exécution de Katsembroot, de Van Straelen et de dix-huit autres gentils-hommes parmi lesquels se trouvaient les deux comtes de Battembourg, fut inutile au duc d'Albe comme à l'Espagne et ne servit qu'à creuser plus profondément l'abîme qui séparait un peuple de ses oppresseurs.

Profitant de la consternation que ses forfaits avaient répandue dans le pays, le duc d'Albe se dirigea avec son armée vers la Frise pour en chasser Louis de Nassau. Il l'atteignit près du village de Gemminghen, où il remporta sur lui une victoire qui répara amplement la défaite d'Heyligerlée (1). Sept mille hommes de l'armée du comte Louis restèrent sur le champ de bataille, et le comte lui-même ne dut son salut qu'à la fuite (15 juillet). Les soldats espagnols, voulant tout à la fois célébrer leur triomphe et venger la mort du duc d'Arenberg, mirent le feu à un grand nombre de villages de la Frise qu'ils désolèrent par leurs sanglantes dévastations (2); puis ils revinrent dans les provinces méridionales, où le prince d'Orange les attendait avec vingt mille hommes d'infanterie et neuf mille cavaliers (3). Cette fois le duc d'Albe, changeant de tactique, se borna à surveiller les mouvements de son adversaire, qui avait passé le Rhin et la Meuse avec une habileté, une promptitude incroyables, et refusa obstinément d'engager une action décisive, espérant ainsi décourager les troupes ennemies qui, mal payées et fatiguées de leurs manœuvres inutiles, finiraient par se débander. L'événement ne tarda pas à justifier ses prévisions : le prince d'Orange, après avoir en vain essayé de forcer le général espagnol à combattre,

(1) *Histoire des guerres de Flandre*, par don BERNARDINO DE MENDOÇA, livre III, folio 75. L'auteur assista en personne à cette bataille.

(2) STRADA, *de Bello Belgico*, lib. VII, dec. I.

(3) Le prince avait entamé avec Coligny des négociations à l'effet d'obtenir une entière liberté de conscience en France et dans les Pays-Bas. V. dans les *Archives de la maison d'Orange*, tome III, page 285, n° CCCXXI, un projet d'alliance qui se rapporte à ces négociations.

se vit forcé de licencier son armée pour repasser en Allemagne, sans avoir recueilli le fruit de sa constance et de son courage (1).

L'heureuse issue de cette campagne mit le comble à la renommée militaire et à la vanité du duc d'Albe : comblé d'éloges et de bénédictions par le pape Pie V, qui lui avait envoyé une toque et une épée enrichies de pierres précieuses, en lui exprimant toute la joie qu'il ressentait de voir l'autorité de la religion et du roi se rétablir par ses soins, il poussa la démence jusqu'à se décerner les honneurs du triomphe, en se faisant ériger, au milieu de la citadelle d'Anvers; une statue, « monument de sa tyrannie, tesmoignage de son orgueil (2). » Le bronze pris à Gemminghen servit à cette statue, qui représentait le duc foulant aux pieds les rebelles et insultant au malheur de ceux qu'il avait terrassés (3). Une insolente inscription, gravée sur le piédestal

(1) Quelque temps auparavant (26 juillet 1568), Philippe avait informé le duc d'Albe de la mort de l'infant don Carlos. « Il a fait, disait le roi, une » fin tant chrestienne, et avecque telle repentance et contrition, que ce m'a » esté beaucoup de consolation et d'allègement en ce travail. » (*Archives de la maison d'Orange*, supplément, page 84.) Il est permis de douter que Philippe eût besoin de consolations à ce sujet quand on se rappelle que, malgré les prières de plusieurs souverains de l'Europe, il retint son fils dans une dure captivité pendant plus de six mois, et que l'infortuné don Carlos mourut de la manière la plus étrange, la plus mystérieuse, dans la prison où son père l'avait fait jeter. STRADA lui-même, l'intrépide panégyriste de Philippe et du duc d'Albe, n'ose pas affirmer que la mort de don Carlos ne fut pas violente (lib. VII, dec. I). MEZERAI (tome III, page 281); SULLY, dans ses *Mémoires*; BRANTOME (*vie de Philippe II*), sont moins réservés : ils accusent hautement le roi d'un horrible assassinat. SIMONDE DE SISMONDI (tome XI) partage cet avis et cite à l'appui l'assertion de DE THOU (livre XLIII, page 68), de D'AUBIGNÉ (livre V, chap. 26, page 537); de TAVANNES, etc. V. aussi HUGO GROTIUS (lib. XI, page 50) et METEREN (livre III, folio 56).

(2) *Apologie du prince d'Orange*, page 85.

(3) « Nec non Albanus tantâ vanitate ob foelices successus elatus est, ut ipsi sibi, quod nullus forsân unquam antea, statuam ex ære, variis figuris, atque enigmatibus crimen Belgarum exprimentibus, conflata, ad perpetuam rei memoriam, publicè in medio arcis Antwerpiensis erexit. » (*Commentaire de TASSIS*, liv. I, page 141.)

du monument, énumérait les titres de gloire du ministre, en l'appelant le restaurateur de la religion, le soutien de la justice et le fondateur de la paix du pays (1) !

Enivré par les hommages qu'il se rendait à lui-même, le duc pensa que le moment était favorable pour mettre à exécution les idées qu'il avait depuis longtemps en matière d'impôts et pour achever la ruine des Pays-Bas en tarissant les sources de leur prospérité. L'établissement des impôts du 10^{me}, du 20^{me} et du 100^{me} denier restera comme une des plus effroyables conceptions qu'ait jamais pu suggérer le génie de la fiscalité et du despotisme. Le centième denier était une contribution extraordinaire, exigible pour une fois seulement, et qui attribuait au trésor le centième de la valeur de tous les biens, meubles et immeubles. Les impôts du dixième et du vingtième étaient bien autrement onéreux : chaque fois que s'opérait la vente d'un objet mobilier ou immobilier, on devait payer au prince le dixième ou le vingtième de la valeur de l'objet vendu. C'était l'extinction du commerce et de l'industrie, en même temps qu'un dernier coup porté aux privilèges des états des provinces, auxquels on enlevait le droit de voter les impôts, leur plus efficace garantie contre l'absolutisme des souverains. Le conseil d'État, assemblé par le duc d'Albe pour délibérer sur ce projet, fut d'avis qu'il fallait renoncer à l'impôt du dixième denier, dont la perception serait presque impossible et occasionnerait d'inextricables embarras (2). Il était facile de comprendre que rien ne pouvait être plus funeste aux transactions commerciales. L'augmentation

(1) Ferdinando Alvares à Toledo, Albæ duci, Philippi II, Hispaniarum regis, apud Belgas præfecto ; quod extinctâ seditione, rebellibus pulsus, religione procuratâ, justitiâ cultâ, provinciis pacem firmaverit, regis optimi ministro fidelissimo positum.

(2) *Viglii ab Aytta Zuichemi Commentarius rerum actarum tempore ducis Albanæ super novâ impositione seu vectigali decimi denarii rerum venditarum* (tome I, page 288 des *Analecta Belgica* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT).

immédiate de toutes les denrées et l'interruption du commerce avec les nations voisines étaient les moins fâcheux résultats de ce désastreux impôt, car il devait nécessairement arriver dans bien des cas que la taxe du dixième, perçue sur toutes les ventes successives d'un même objet passant entre des mains diverses avant d'être livré à la consommation, finirait par en absorber presque toute la valeur (1). En outre, comme le firent très-sensément observer plusieurs membres du conseil d'État, et Viglius entre autres, des impôts aussi exorbitants que ceux-là ne manqueraient pas de donner carrière à la fraude et de rendre par conséquent inévitables d'énormes frais de perception. Quelque fondées que fussent ces observations, le duc d'Albe, se croyant sûr de l'approbation de son maître, s'obstina, et prétendit qu'il n'y avait rien de plus juste que ce qu'il proposait; que de semblables impôts existaient dans sa ville d'Albe, et qu'il en retirait annuellement quarante à cinquante mille ducats. Ce n'était là qu'un argument ridicule, car nos riches provinces pouvaient-elles être comparées à un coin ignoré de l'Espagne, dépourvu de commerce, d'industrie et de ces relations qui faisaient notre prospérité? Il exigea donc des états l'établissement des institutions nouvelles, mais ils opposèrent la plus vive résistance à des édits qui les dépouillaient de leur plus belle prérogative; ils consentirent cependant sans trop de difficultés à accorder pour une fois le centième denier (2), mais il n'en fut pas de même en ce qui concernait le dixième, et, pour s'en libérer, ils offrirent de payer une somme de deux millions de florins. Prières, menaces, le duc mit tout en œuvre pour les amener à céder à ses volontés; il essaya même d'obtenir par la ruse le consentement de quelques provinces. Par son ordre, Berlaymont et Noircarmes engagèrent secrètement les états du Hainaut, de l'Artois et de Namur à voter le dixième

(1) METEREN, livre IV, folio 69.

(2) METEREN, livre IV, folio 70.

denier, en leur promettant « qu'ils n'en seroient pas chargés et » que c'estoit seulement pour entraîner les autres (1). » A cette condition, les états de ces provinces firent ce qui leur était demandé, et le duc, qui tenait depuis longtemps en réserve une amnistie accordée par Philippe à tous ceux qui avaient pris part aux troubles, crut y trouver un moyen d'amener le peuple à se soumettre aux sacrifices qu'il réclamait de lui : il la publia donc pompeusement à Anvers le 16 juin 1570. Mais les innombrables restrictions dont cette amnistie était pleine la rendaient tout à fait illusoire : le roi en exceptait les ministres réformés, ceux qui les avaient reçus ou logés en leurs maisons, les iconoclastes, les signataires du compromis et de la requête des nobles, tous ceux qui avaient pris les armes avec les rebelles, tous les magistrats, gouverneurs, etc., qui auraient négligé de punir les transgresseurs, enfin tous ceux qui adhéraient en quelque façon que ce fût aux hérétiques (2). Il était facile de voir que ce n'était qu'un nouveau leurre, et l'exaspération qu'avaient soulevée les nouveaux impôts s'accrut de l'indignation que l'on éprouvait d'avoir été encore une fois trompé. Le duc n'en persista pas moins dans ses projets; au commencement de l'année 1571, il renouvela les édits par lesquels il avait précédemment ordonné la perception du dixième et du vingtième denier. En vain les états lui représentèrent que les émigrations recommençaient déjà et que la ruine du pays était imminente; en vain Viglius lui-même, dont le dévouement au roi ne pouvait être suspect, déclara-t-il que l'impôt du dixième était odieux au peuple et que vouloir l'exiger était aussi impossible que de lutter contre le

(1) « ... Apud alios status, ut Hannonios, Artesienses, ac Namurcenses, quibus tale aliquid objici non poterat, per Berlaymontium ac Noircarmium blandius egit, promisitque litteris ad hoc ad dictum Noircarmium scriptis, ne se difficiles in consentiendo præberent; neque enim tam se prætere executionem decimi denarii, quàm observantiam obedientiamque ob reputationem Regiæ Majestatis, eum requirere. » (*Viglii Commentarius*, p. 292.)

(2) METEREN, livre III, folio 65.

courant du fleuve (1) : le duc s'emporta jusqu'à menacer grossièrement le fidèle conseiller de le dénoncer à la vengeance de Philippe (2). « Alors il n'y eut plus ni ménagement ni retenue » dans les provinces; les ecclésiastiques mêmes y mêlèrent la conscience, et un jésuite de Courtray refusa ouvertement l'absolution au collecteur du dixième (3). » Chaque jour naissaient de nouvelles difficultés; de toutes parts les protestations se multipliaient, et les états, puisant dans l'excès de la misère publique un courage qui ne leur était pas habituel, trompèrent la surveillance du duc d'Albe en envoyant à Madrid des députés chargés de supplier le roi de renoncer à la perception du dixième et du vingtième denier. Cette démarche fournit un nouvel aliment à la colère du duc, qui, furieux de ce que l'on osât résister à ses volontés, eut de nouveau recours aux supplices. Les brasseurs et les bouchers de Bruxelles avaient positivement refusé d'exercer plus longtemps leur industrie, disant qu'ils aimaient mieux mourir que de payer l'impôt : le duc fit élever dix-sept potences en face des maisons de ceux qui s'étaient le plus fait remarquer

(1) « ... Præses (Viglius) dicebat, jàm antea innotuisse quàm odiosa cuncto populo foret decimi denarii exactio, vox autem populi vox Dei : undè sæpè dixerat : illum velle exigere, non aliud esse quàm adverso flumine natare. » (*Viglii Commentarius*, page 502.) — V. aussi ses lettres à Hopperus, n° CI, CXXIII, CXXIV, CXLIII; tome II des *Analecta Belgica* de ГОУНЬС VAN PAPENDRECHT.

(2) Viglius s'est chargé de nous conserver la réponse qu'il fit aux menaces du duc d'Albe; la voici telle qu'elle est consignée à la page 508 de son *Commentaire* : « Respondit Præses (Viglius) : ...ex juramento teneri in consilio ea dicere, quæ conscientia suæ servitioque Regis convenire sibi videntur. Ità eum præsentè Imperatore, Reginâ, Rege et aliis gubernatoribus fecisse, neque illos id ægrè tulisse; nec nunc esse quod cano capiti timeat, sperareque Regem alteram ipso aurem quoque præstiturum. » Si Viglius n'en a pas imposé à l'histoire, on ne peut que regretter qu'il n'ait pas toujours montré le même courage.

(3) DE NENY, *Mémoires historiques et politiques sur les Pays-Bas autrichiens*, tome I, page 49.

par leur résistance ; les bourreaux étaient prêts (1), lorsque la nouvelle de la prise de la Brielle par les gueux de mer, commandés par Guillaume de la Marck (2), changea subitement la direction des affaires et arracha à une mort inévitable les malheureux que le duc allait immoler à son courroux (1^{er} avril 1572).

Les hommes intrépides qui venaient d'opérer cette heureuse diversion et de jeter les premières bases d'une nationalité puissante, étaient des exilés qui, d'abord réfugiés en Angleterre où la reine Élisabeth leur avait accordé un asile, avaient équipé de légers navires, avec l'autorisation du prince d'Orange qu'ils regardaient comme leur chef. Croisant dans la mer du Nord et dans la Manche, ils attaquaient les vaisseaux espagnols et faisaient au commerce de cette nation un tort considérable. Le duc d'Albe avait d'abord affecté de les mépriser ; mais ils s'étaient rendus si redoutables, qu'il avait formellement demandé à la reine d'Angleterre de les expulser de ses États. Élisabeth ne voulut pas rompre tout à fait avec la cour d'Espagne, quoiqu'elle saisît toutes les occasions de lui nuire et de favoriser ses ennemis : elle donna aux gueux de mer l'ordre de sortir des ports anglais. Privés de leur retraite, ces hardis corsaires firent voile vers les côtes de la Hollande et s'emparèrent à l'improviste de la Brielle, qui devint ainsi le berceau de la république des Provinces-Unies.

Ce ne fut là que le prélude de succès plus importants : peu de temps après, la ville de Flessingue se révolta contre les Espagnols, les chassa, et les habitants, après avoir fait pendre le commandant Pedro Pacheco, qui était parent du duc d'Albe,

(1) *Apologie du prince d'Orange*, page 87.

(2) Voici comment DE TASSIS (*Commentaire*, livre I, page 146) décrit le comte de La Marck : « Virum genere clarum et quamvis scientiæ militaris rudem, superbum tamen atque inquieti animi, adque hoc civile bellum admodum propensum in vindictam (ut ferebat) comitis Egmontani, ejus erat affinis. »

choisirent pour leur amiral un brave marin nommé Ewout Pietersen Worst. Guidés par lui, ils se joignirent aux gueux de mer; leurs efforts concertés firent tomber entre leurs mains un grand nombre de vaisseaux ennemis, et, entre autres, quatre navires de la flotte du duc de Medina-Celi que le roi venait d'envoyer aux Pays-Bas pour remplacer le duc d'Albe dans le gouvernement de nos provinces (1). Pour un instant, en effet, après l'échec éprouvé par le prince d'Orange, le duc, croyant avoir dompté ses ennemis, avait offert au roi sa démission; mais à l'arrivée du duc de Medina-Celi les choses avaient changé de face et la position était plus critique que jamais. D'Albe refusa donc de se dessaisir de l'autorité, et le duc de Medina-Celi « voyant » l'état du pays autre qu'il ne s'estoit attendu, et que le duc d'Albe ne vouloit point lui transporter le pouvoir qu'il n'eust recouvré ses pertes, fut enfin, à sa requeste, excusé et déchargé du gouvernement (2). »

Jamais encore, en réalité, la situation n'avait été plus alarmante pour l'Espagne qu'à cette époque. Toutes les villes de la Hollande, sauf Amsterdam et Middelbourg, se soumettaient aux gueux avec une effrayante rapidité; en outre, pendant que les héroïques défenseurs de ces contrées conquéraient ainsi pied à pied le sol de la patrie, un adroit stratagème livrait Mons à Louis de Nassau (24 mai 1572), et préparait dans le midi le triomphe de la cause nationale. Entré dans la ville avec soixante arquebussiers et quatre-vingts chevaux pour toute escorte (3), le frère du prince d'Orange parvint, malgré l'opposition du magistrat, à soulever les habitants contre la tyrannie espagnole; il fit même entrer dans Mons un corps assez considérable de huguenots français. Le duc d'Albe n'avait rien prévu de tout cela; aussi,

(1) GACHARD; *Correspondance de Philippe II*, tome II, p. 203, n° 1055.

(2) METEREN, livre IV, folio 75.

(3) *Histoire des guerres de Flandre*, par don BERNARDINO DE MENDOÇA, livre V, folio 127.

lorsqu'on lui annonça la prise de Mons, il ne put contenir les élans de sa colère et conçut d'affreux projets de vengeance qu'il ne tarda pas à mettre à exécution. Ce fut d'abord vers le Hainaut qu'il tourna l'effort de ses armes : il chargea son fils, Frédéric de Tolède, digne héritier d'un nom abhorré, d'investir la ville défendue par Louis de Nassau et d'en commencer le siège (1). Ce plan de campagne donnait aux révoltés du nord le temps de consolider ce qu'ils avaient fondé, mais la fureur du duc ne le laissait pas maître de calculer les conséquences de sa conduite (2). Il vint bientôt en personne rejoindre son fils sous les murs de Mons; sa présence imprima une nouvelle activité aux travaux des assiégeants. La défaite essuyée près de Saint-Ghislain par le baron de Genlis, que Coligny avait envoyé avec sept mille hommes au secours de Louis de Nassau, et qui fut fait prisonnier par Frédéric de Tolède, redoubla la confiance et l'ardeur des soldats espagnols. Tout espoir n'était pourtant pas perdu pour les défenseurs de la ville : cinq cents fantassins et cent cinquante chevaux échappés à la déroute de Genlis avaient réussi à pénétrer dans la place (3) ; d'un autre côté, le prince d'Orange, qui avait rassemblé en Allemagne une armée de dix-huit mille hommes, venait de passer encore une fois le Rhin et la Meuse, et, soumettant sur son passage Ruremonde, Tirlemont, Malines, Nivelles, Termonde et Audenarde, il s'avancait à marches forcées vers Mons pour contraindre le duc d'Albe à la retraite ou au combat. Mais le massacre de la Saint-Barthélemy (26 août 1572), en enlevant à Guillaume l'appui des calvinistes français, jeta le découragement dans son armée et rendit au duc d'Albe une par-

(1) Frédéric établit son quartier général à l'abbaye de Bélian, et fit occuper par des arquebusiers le chemin des moulins d'Hyon. (V. BERNARDINO DE MENDOÇA, livre VI, fol. 141, 158 et 167.)

(2) V. DE TASSIS, *Commentaire*, livre I, page 157.

(3) Lettre du prince d'Orange au comte Jean de Nassau, Ruremonde, 5 août 1572. *Archives de la maison d'Orange*, tome III, page 479, n° CCCLXXXII.

tie de ses avantages. Des feux de joie et des salves de mousqueterie (1) accueillirent dans le camp espagnol la nouvelle de cette boucherie bien faite aussi pour réjouir le fanatisme sauvage de Philippe; la satisfaction que ce monarque en éprouva fut, en effet, si vive, que le 12 septembre suivant Saint-Goard, ambassadeur de France à Madrid, écrivit en ces termes à son maître : « La nouvelle des evenemens du jour Saint-Barthelemi est arrivée au roi catholique; il en a montré contre son naturel et » coutume tant d'allegrie, qu'il la fait plus magnifeste que de » toutes les bonnes adventures et fortunes qui lui vindrent » jamais. De manière que je le fus trouver dimanche matin à » Saint-Hieronime, et estant arrivé auprès de luy, il se prist à » rire, et avec demonstration d'un extrême plaisir et contentement commença à louer Vostre Majesté (2). » Il n'appartenait qu'à Philippe II de faire l'éloge de Charles IX et de rire en pensant à la Saint-Barthélemy.

Le prince d'Orange, forcé de renoncer à l'espoir de secourir la ville assiégée et ne pouvant réussir à faire sortir le duc d'Albe de ses retranchements, se retira vers les provinces septentrionales, après avoir licencié la plus grande partie de ses troupes (5). Louis de Nassau, convaincu de l'inutilité d'une plus longue résistance, capitula à des conditions honorables : le 21 septembre, le duc d'Albe entra dans Mons en vainqueur irrité. Son premier soin fut de suspendre ou de révoquer les franchises communales; puis il installa, sous la présidence de Philippe de Noircarmes, une commission des troubles chargée de punir tous ceux que l'on soupçonnait d'avoir pris part aux derniers événements. Noircarmes prouva qu'il méritait toute la confiance du duc d'Albe :

(1) STRADA, lib. VII, dec. I, approuve tout naturellement la Saint-Barthélemy, qu'il appelle « un digne supplice de cette faction insolente qui » se faisait contre le roi. »

(2) *Archives de la maison d'Orange*, supplément, page 123.

(5) Lettre du prince d'Orange à Jean de Nassau; Geel, 24 septembre 1572.
— *Archives de la maison d'Orange*, tome III, p. 510, n° CCCLXXXVII.

« les actes de cet effroyable tribunal renseignent soixante-douze
 » condamnations dont soixante-neuf à mort, par le glaive, le
 » fer ou la corde, du 15 décembre 1572 au 27 août 1573,
 » contre vingt-neuf manufacturiers de drap et de serge, et
 » quarante nobles, orfèvres, artisans et ouvriers. Leurs biens
 » furent confisqués et vendus, leurs veuves et leurs enfants
 » bannis des Pays-Bas. Lorsque Requesens remplaça le duc
 » d'Albe, il y avait encore dans les prisons de Mons soixante-
 » quinze détenus destinés à l'échafaud (1). »

Victorieux au midi, le duc d'Albe se préparait à tourner ses armes contre la Hollande révoltée, lorsqu'une dépêche reçue de Madrid vint lui faire éprouver une cruelle mortification. Ébranlé par les sollicitations pressantes des députés des états, Philippe avait consenti, le 27 juin 1572, à l'abolition du dixième et du vingtième denier, et le 26 août, les états de Brabant, de Flandre, de Hainaut et d'Artois furent officiellement informés de la décision du souverain (2). Mais le duc refusa de tenir compte des ordres de son maître, et n'en prétendit pas moins imposer aux provinces l'acceptation des impôts abolis. En réponse à cette folle prétention, les états de Hollande, réunis à Dordrecht (octobre 1572), reconnurent le prince d'Orange comme gouverneur et lieutenant général du roi pour la Hollande, la Zélande, la West-Frise et le pays d'Utrecht (3). Bien que l'autorité du monarque ne fût pas formellement méconnue par cet acte, ce n'en était pas moins un audacieux défi lancé au duc d'Albe, qui s'avança rapidement vers le nord en semant partout sur sa route le pillage, le meurtre et l'incendie. Malines subit la première

(1) *Recherches sur le paupérisme en Hainaut*, par A. LACROIX, archiviste de la ville de Mons, page 29.

(2) METEREN, livre IV, folio 79. Lettre du roi au duc d'Albe, Madrid, 29 juin 1572; *Correspondance de Philippe II*, tome II, page 264, n° 1158.

(3) GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, tome IV, page 1.

les effets de sa rage : pendant trois jours et trois nuits les soldats espagnols s'y livrèrent aux plus horribles excès ; leur brutalité, ne respectant ni le sexe ni l'âge, s'exerça même sur les choses sacrées, dont ils firent un infâme butin (1). De là Frédéric de Tolède se dirigea vers Zutphen, où se reproduisirent les scènes de carnage dont Malines avait été le théâtre. Puis vint le tour de Naarden, et dans cette malheureuse ville s'accomplirent des forfaits inouïs, dont le souvenir seul fait frissonner d'indignation et de dégoût. Après avoir promis la vie sauve aux habitants qui offraient de se soumettre, Frédéric fit rassembler tous les hommes sur une place et les fit tuer jusqu'au dernier à coups d'épée et d'arquebuse. Les femmes et même les filles de douze et de treize ans furent livrées aux honteux plaisirs de ces vainqueurs atroces, qui, pour achever leur fête, mirent le feu à toutes les maisons (2). « Une femme, nommée Marguerite Nicolas, laquelle n'avoit été qu'un jour et une nuit en couches, fust chassée sans chaussures et sans souliers hors de la ville, avec un enfant d'un jour et un d'un an et demy. Au village de Bussem, ils tuèrent une femme grosse, après en avoir fait leur plaisir, et luy tirèrent l'enfant hors du corps, prétendans qu'il pourroit encore vivre (3). » Par un dernier raffinement de bar-

(1) « Tribus continuis diebus ac noctibus in utrumque sexum, omnemque conditionem, nullo non libidinis ac sævitie genere est grassatum : sacra profanaque in prædam versa, cumque obvia, seris effractis, essent direpta, homines ut abdita defossaque detegerent per immania tormenta detegere. » HARÆUS, *Annales ducum Brabantie*, tome III, page 441. — Lettres CLXXXIV et CLXXXV de VIGLIUS à Joachim Hopperus ; tome II, page 715 et suiv. des *Analecta Belgica* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT. Le duc d'Albe au roi, Malines, 2 octobre 1572 ; *Correspondance*, tome II, page 282, n° 4165.

(2) *Histoire des guerres de Flandre* par BERNARDINO DE MENDOÇA, livre III, folio 185. Lettre du duc d'Albe au roi, Nimègue, 18 décembre 1572 ; *Correspondance*, tome II, page 500, n° 4166. Le duc se réjouit des massacres de Naarden et écrivit au roi qu'il les regardait comme une punition de Dieu.

(3) METEREN, livre IV, folio 88.

barie, ils défendirent aux femmes d'ensevelir les cadavres de leurs époux, et pendant vingt jours les chiens et les oiseaux de proie se disputèrent les lambeaux des victimes du duc d'Albe.

L'armée espagnole arriva enfin sous les murs de Haarlem, qui s'était, comme presque toutes les autres villes de Hollande, soumise à l'autorité de Guillaume et où commandait en son nom un vaillant capitaine, nommé Wibalt de Ripperda (décembre 1572). La place avait été récemment avitaillée et se trouvait en mesure de soutenir un long siège; Frédéric de Tolède la fit investir par ses troupes, mais il ne parvint cependant pas à empêcher toute communication entre les assiégés et le prince d'Orange (1), qui soutenait leur courage en leur promettant d'épuiser tous les moyens pour venir à leur secours. Forts de cette promesse, les défenseurs de la cité mirent tout en usage pour résister aux ennemis; les femmes elles-mêmes, enflammées d'un saint zèle, voulurent partager les périls de leurs époux et se joignirent à eux sur la brèche pour repousser les efforts des assaillants. Les ruses les plus ingénieuses furent tour à tour employées pour prolonger cette lutte admirable à laquelle il ne manqua que la consécration du triomphe : tantôt des pigeons adroitement dressés portaient aux frères du dehors des billets qui les instruisaient de l'état de la ville; tantôt les Hollandais, sillonnant de leurs patins la vaste surface du lac de Haarlem, se dérobaient rapidement à la poursuite des Espagnols, et apportaient des vivres et des munitions à leurs compagnons assiégés (2). Déconcerté par une si longue résistance, Frédéric écrivit au duc

(1) Lettre de Guillaume à Wibalt de Ripperda; Delft, 18 janvier 1573. *Archives de la maison d'Orange*, tome IV, page 47, n° CD.

(2) Bernardino de Mendoza donne de longs détails sur le siège de Haarlem (livre VIII, folio 189), et il décrit d'une manière fort naïve et fort curieuse l'habileté des Hollandais à se servir du patin, qu'il appelle soulier de bois. « Lors, dit-il, il n'y a cheval qui coure plus vivement qu'ils font, leur vitesse est si grande qu'ils volent. »

d'Albe, alors retenu par la goutte à Bruxelles, que son intention était de lever le siège; le duc fut tellement irrité de ce message, qu'il envoya don Bernardino de Mendoza, l'un de ses officiers, dire à son fils qu'il ferait venir d'Espagne la duchesse d'Albe pour continuer le siège de Haarlem (1). Frédéric de Tolède, humilié par la réponse de son père, reprit avec ardeur les travaux commencés et réduisit bientôt la ville à la dernière extrémité. En effet, les secours promis n'arrivaient pas, malgré les actives démarches du prince d'Orange (2), et la famine était venue joindre ses souffrances aux fatigues et aux périls qu'endurait depuis cinq mois une population héroïque. Après avoir supporté pendant longtemps encore les tortures de la faim, il fallut bien céder à l'impérieuse nécessité : la ville capitula, sur la promesse qu'avait faite Frédéric de Tolède d'accorder leur pardon à tous les habitants (15 juillet 1573.) Mais c'était un frein impuissant que la foi jurée pour le fils du duc d'Albe : à peine entré dans Haarlem, Frédéric se fit un jeu de sa parole. Par son ordre, plus de quinze cents soldats et bourgeois, parmi lesquels se trouvait Wibalt de Ripperda, furent envoyés au supplice. Les uns furent décapités, les autres pendus; d'autres enfin, garrottés deux à deux, furent précipités dans le lac de Haarlem, et ceux que n'avait pas désignés le féroce capitaine durent, pour échapper à la mort, payer une contribution de 240,000 florins (3).

Le duc d'Albe se trouvait alors à Nimègue; il crut devoir profiter de l'impression produite par les exploits de son fils

(1) BERNARDINO DE MENDOÇA, livre IX, folio 206.

(2) V. sa lettre à Louis de Nassau, 15 avril 1573, *Archives de la maison d'Orange*, tome IV, page 85, n° CDXI. Quelque temps auparavant, il écrivait à ses frères : « Vous savez assez que mon intention n'a jamais été, et » n'est encore de chercher tant peu que ce soit mon particulier; ainsi j'ai » seulement aspiré et prétendu à la liberté du pays, tant au fait de la con- » science comme de la police, que les estrangiers ont tasché d'opprimer. »

(3) METEREN, livre IV, folio 90.

pour adresser, le 26 juillet, à toutes les villes de Hollande un placard dans lequel il leur promettait le pardon du roi si elles consentaient à se soumettre, disant « que le roy vouloit les » rassembler comme une poule fait ses poulins (1). » Mais les Hollandais avaient appris, à Naarden et à Haarlem, à connaître la valeur des serments de leurs ennemis; les hypocrites paroles du duc d'Albe ne firent qu'ajouter un degré de plus à leur indignation et à leur courage. Le siège d'Alkmaar, entrepris par les Espagnols après celui de Haarlem, donna à Frédéric de Tolède la mesure de la haine qu'il s'était attirée. Les habitants se défendirent avec cet héroïsme qu'inspirent les suprêmes dangers; » les femmes et les filles, dit Meterer, avoyent appresté aux » Espagnols de terribles potages, leur jetant du haut des » murailles de la poix ou gouldron tout allumé, de l'eau chaude » et des pierres. » Cette fois, la fortune se déclara pour la bonne cause : Frédéric de Tolède, après un assaut infructueux et meurtrier, leva le siège le 10 octobre 1575.

L'étoile du duc d'Albe pâlisait, et le moment approchait enfin où nos provinces allaient être délivrées de ce monstre; un échec plus signalé encore que celui d'Alkmaar acheva presque en même temps (2) de ruiner la puissance espagnole dans le nord des Pays-Bas. Louis de Boisot, amiral de Hollande, détruisit dans le Zuiderzee une flotte ennemie commandée par le comte de Boussu, qui fut même fait prisonnier et qui devint un précieux otage entre les mains des Hollandais (3). Quelques jours après en effet, Philippe de Marnix tomba au pouvoir des Espagnols (4), et le prince d'Orange fit déclarer aux ennemis que le comte de

(1) METERER, livre IV, folio 94.

(2) 12 octobre.

(3) *Chronique de Hollande et Zélande*, par LE PETIT, tome II, livre X, page 274. — Lettre du prince d'Orange à ses frères, 31 octobre 1575; *Archives de la maison d'Orange*, tome IV, page 226, n° CDXLV.

(4) Lettre de Guillaume à Louis de Nassau; Delft, 5 novembre 1575; *Archives*, tome IV, page 251, n° CDXLVI.

Boussu lui serait garant de la vie et de la liberté de son vieux compagnon d'armes.

Atterré par ces derniers revers et reconnaissant enfin, non sans rage, l'inutilité des atroces moyens qu'il avait employés pour soumettre le pays, le duc d'Albe, prétextant des motifs de santé (1), pria le roi de lui donner un successeur dans le gouvernement de nos provinces. Philippe, à qui l'orgueil du duc avait déplu et qui n'était pas fâché de trouver l'occasion de l'humilier, accepta sa démission, et nomma pour le remplacer don Louis de Zuniga, marquis de Requesens et grand commandeur de Castille. Quel que fût d'ailleurs le despotisme du monarque, l'évidence lui avait démontré l'impossibilité du système de terreur adopté par le duc d'Albe; aussi Requesens arriva-t-il aux Pays-Bas avec des instructions, sinon moins absolues, du moins plus pacifiques. Il n'en faut pas faire honneur à Philippe, car on verra plus tard que sa politique ne s'était nullement modifiée; mais il vit qu'il s'était trompé dans le choix des moyens, et s'il renonça aux supplices, ce ne fut que par calcul, non par humanité.

Peu de temps après l'arrivée de son successeur, le duc d'Albe quitta le pays qu'il avait pendant six années épouvané par ses crimes et par sa funeste présence (18 décembre 1575). La disgrâce qui l'atteignait n'abattit point son indomptable orgueil; il resta calme et superbe en face de tout un peuple qui l'accablait du poids de sa réprobation et de sa haine. Et, chose étrange et que l'on ne peut expliquer que par une monstrueuse aberration du fanatisme, il se fit honneur, à son lit de mort, du sang qu'il avait répandu, comme ce maréchal de Tavannes qui mettait au nombre de ses actions les plus méritoires la part qu'il avait prise à la Saint-Barthélemy. Au reste, qu'Alvarès de Tolède ait ou non entendu s'élever en lui le cri de la conscience, il n'en laissera pas

(1) V. BERNARDINO DE MENDOÇA, livre X, folio 240. — *Viglii Epistolæ politicæ historicæ ad Joachimum Hopperum*, n° CCXV (tome II, des *Analectes* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT).

moins à la postérité le souvenir d'une de ces exceptions hideuses qui, n'ayant de l'homme que le nom, souillent parfois les fastes de l'histoire et prennent une place sanglante à côté des Néron et des Caligula.

CHAPITRE VII

REQUESENS

C'était une pénible tâche que celle qui était imposée au successeur du duc d'Albe : il fallait, tout en persévérant dans le système politique adopté par Philippe, faire oublier à des populations exaspérées six années de persécutions et de guerre civile, les ramener à l'obéissance en leur refusant de légitimes libertés, en un mot, les obliger à rompre avec un passé déjà glorieux, à perdre le fruit de tant d'héroïques souffrances, en ne leur offrant en échange qu'un injurieux pardon et la servitude pour tout avenir. Quelque habile que fût don Louis de Requesens, il ne pouvait compter sur le succès dans une semblable entreprise ; le souvenir des cruautés commises par le duc d'Albe était trop récent encore pour que l'on crût à la modération et à la loyauté de l'Espagne. Le nouveau gouverneur, après avoir vainement essayé de calmer l'irritation publique en renversant de son piédestal l'orgueilleuse statue d'Alvarès de Tolède, se vit obligé

de continuer la guerre contre les provinces du nord. Dès le mois de janvier 1574, il fit équiper à Anvers une flotte considérable dans le but de délivrer Middelbourg, que les Espagnols occupaient encore, et que les Hollandais assiégeaient depuis longtemps (1). Le commandement de cette flotte fut donné à Julian Romero, brave capitaine, mais mauvais marin, qui fut battu par l'amiral de Hollande, Louis Boisot, le 29 janvier 1574 (2). Les gens de Boisot firent preuve d'un rare courage : au plus fort du combat, un jeune matelot de Flessingue, Jasper Leynsen, s'élança sur le vaisseau amiral que montait Romero, et alla prendre au haut du grand mât le pavillon espagnol dont il se ceignit le corps. Avant l'action on avait promis un habit neuf à celui qui rapporterait le pavillon ennemi (3).

Instruit de la défaite de Romero, Christophe Mondragone, qui dirigeait la défense de Middelbourg avec une rare énergie, dut renoncer à tout espoir d'être secouru. Il consentit à capituler à des conditions très-honorables (19 février) : la liberté de Sainte-Aldegonde devint le prix de la sienne, et il lui fut permis de quitter la ville avec armes et bagages, emmenant avec lui les religieux et les ecclésiastiques de Middelbourg. Mais il dut abandonner l'argenterie et les ornements des églises, ainsi qu'une énorme quantité de marchandises, telles que laines, sel, alun et cochenille, évaluées à plus de 500,000 écus. La capitulation fut

(1) Le 6 janvier 1574, le prince d'Orange écrivait de Flessingue à ses frères : « Les affaires sont reduictes en telle extrémité, que nous esperons que » la ville ne pourra longuement se maintenir sans tomber entre nos mains. La » famine et la disette de toutes choses y croist d'heure en heure, tellement » que hommes, femmes et enfants meurent de faim. » *Archives de la maison d'Orange*, tome IV, page 521, n^o CDLXVIII.

(2) Bernardino de Mendoça rapporte que Julian Romero, après sa défaite, dit à Requesens : « Vostre Excellence sçavoit bien que je n'estois pas mari- » nier, mais fantassin. Ne me baillez plus de flottes à conduire, car si vous » m'en donniez mille, il y auroit à craindre que je ne les perdisse toutes. » *Histoire des guerres de Flandre*, livre XI, page 245.*

(3) METEREN, livre V, folio 100.

ponctuellement observée par les assiégeants ; il n'en fut pas de même du côté de Requesens qui, dès le 24 février, écrivait au roi ce qui suit : « Je ne sais comment Mondragone pourra » accomplir son offre de mettre en liberté, dans les termes de » deux mois, Sainte-Aldegonde et les autres prisonniers, puis- » que cette offre est faite sans mon autorisation, et que j'ai déjà » promis lesdits prisonniers aux parents du comte de Boussu » pour sa rançon. Je ne consentirai d'ailleurs pas à ce qu'il aille » se constituer prisonnier, comme il l'a offert pour le cas où la » restitution de Sainte-Aldegonde et des autres n'aurait pas » lieu. (1). » En effet, malgré les termes précis de la capitulation, Mondragone ne put pas tenir sa parole, et Sainte-Aldegonde ne fut pas immédiatement mis en liberté. Il fut, à la vérité, envoyé peu de temps après par Requesens vers le prince d'Orange pour traiter avec lui d'un accord entre le roi et les états ; mais ayant échoué dans sa mission, il vint reprendre ses fers, et ne fut définitivement relâché que le 15 octobre 1574.

Le siège de Middelbourg avait coûté à l'Espagne plus de sept millions de florins. Les sacrifices pécuniaires auxquels Philippe devait se résigner pour soutenir la lutte contre les provinces révoltées commençaient à lui paraître trop lourds ; ils compromettaient gravement la situation financière de ses États, mais son orgueil ne lui permettait pas de s'avouer vaincu par la persévérance de ceux qu'il regardait comme des rebelles. La victoire remportée à Mook par Requesens vint effacer la fâcheuse impression qu'avait produite la perte de Middelbourg et ranimer à la cour de Madrid l'espérance du triomphe. Le comte Louis de Nassau, avec un corps d'armée de dix mille hommes, s'était dirigé vers la Gueldre afin d'opérer sa jonction avec Guillaume et de tenter ensuite une vigoureuse attaque contre les provinces méridionales. Requesens ne lui laissa pas le temps

(1) Le grand commandeur au roi, *Correspondance de Philippe II*, t. III, page 26, n° 1507.

d'exécuter ses desseins : il se porta rapidement à sa rencontre, et le 14 avril il le défit complètement dans les vastes plaines qui environnent Nimègue. Trente enseignes, trois drapeaux, deux canons, tous les bagages et trois mille hommes tués furent les trophées de la victoire ; Louis de Nassau, son jeune frère Henri, à peine âgé de vingt-quatre ans, et le prince Christophe, fils de l'électeur palatin, disparurent dans la mêlée, et l'on chercha vainement leurs cadavres sur le champ de bataille (1). Ce n'était pas la première fois que les princes de la maison de Nassau donnaient leur sang pour la liberté de la Hollande : des cinq glorieux frères qui s'étaient voués à cette œuvre immortelle, il ne resta plus, après la bataille de Mook, que Jean de Nassau et ce Guillaume qui, supérieur aux tempêtes, sut dompter la douleur dont son âme était pleine pour ne songer qu'à venger son pays (2).

Le succès que venaient d'obtenir les troupes espagnoles réveilla au cœur de ces soldats mercenaires leurs vieux instincts de pillage et de brutalité. Depuis longtemps, la pénurie du trésor n'avait pas permis de solder leur paye : rendus plus insolents par la victoire, ils se mutinèrent, et, méprisant la voix de leurs chefs, tirèrent de leurs rangs des élus chargés d'organiser leurs brigandages (3). Anvers offrait une riche proie à leur rapacité : ils marchèrent sur cette ville, y entrèrent malgré les efforts de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagny, qui en était le gouverneur, et jetèrent la consternation parmi les habitants. Perrenot essaya inutilement de ramener ces forcenés au devoir : ils l'obligèrent à sortir d'Anvers, s'emparèrent des clefs de la

(1) *Histoire des guerres de Flandre*, par BERNARDINO DE MENDOÇA, livre XI, folio 260. L'auteur, qui assistait à la bataille de Mook, s'y distingua particulièrement : ce fut lui qui mit en déroute la cavalerie hollandaise.

(2) Guillaume fut tellement affecté de la mort de ses frères, qu'il en fit une grave maladie. Lettre du secrétaire Brunynck à Jean de Nassau, 28 août 1574; *Archives de la maison d'Orange*, tome V, page 45, n° DVIII.

(3) METEREN, livre V, folio 102.

place, puis, tournant en dérision les conseils d'un jésuite espagnol qui les exhortait à l'obéissance, ils contraignirent les bourgeois à s'imposer, pour acquitter la solde arriérée, une contribution de quatre cent mille florins (1). Requesens lui-même dut engager sa vaisselle pour les apaiser et pour les déterminer à rejoindre sous les murs de Leyde les troupes qui avaient commencé le siège de cette ville importante.

Depuis les premiers jours du mois de décembre 1573, Leyde avait été cerné par les Espagnols; mais, au début, les travaux avaient été mollement conduits et les habitants avaient pu se préparer à une résistance opiniâtre. L'arrivée des renforts envoyés par Requesens (24 mai 1574) donna une impulsion nouvelle aux efforts des troupes royales; mais l'admirable constance des citoyens de Leyde trompa l'attente des assaillants et fit de ce siège mémorable l'un des plus beaux épisodes de cette guerre féconde en nobles dévouements.

Requesens, qui avait confié à Francisco de Valdès le commandement des troupes réunies à Leyde, était resté à Bruxelles où le retenaient de graves intérêts. Le 10 mars précédent, Philippe lui avait fait parvenir de Madrid un pardon général dont il n'exceptait que le prince d'Orange et quelques autres; il avait joint à ce pardon des lettres par lesquelles il promettait la suppression du conseil des troubles et le retrait des impôts du dixième et du vingtième denier, moyennant le vote par les états d'une subvention annuelle qui ne pourrait être moindre de deux millions de florins, pendant six ans (2). Le gouverneur

(1) « Quand même les naturels, écrivait Requesens au roi, nous aiment comme leurs enfants, et que la haine pour notre nation ne fût pas le péché originel du pays, tant de mutineries dont ils sont les témoins, et les maux qu'ils en ressentent, ne suffiraient-ils pas pour nous faire abhorrer? » *Correspondance de Philippe II*, tome III, page 204, n° 1427.

(2) Lettre du roi au grand commandeur, 10 mars 1574; *Correspondance de Philippe II*, tome III, page 55, n° 1515.

espérait, à l'aide de ces concessions, se concilier la confiance des états généraux, convoqués par son ordre à Bruxelles ; il fit publier, le 6 juin, l'amnistie que Philippe daignait octroyer à ses sujets ; mais ce tardif retour à la clémence ne fut et ne pouvait être d'aucun effet. Philippe agissait toujours sans avoir égard aux progrès du mouvement révolutionnaire ; immobile dans le cercle funeste qu'il avait tracé à sa politique, il ne s'apercevait pas que tout marchait autour de lui et qu'il était distancé par les événements dont il se croyait le maître. Il ne suffisait plus de faire grâce à tout un peuple qui refusait fièrement de reprendre un joug mal déguisé par l'amnistie : il fallait compter avec la révolution, et c'est ce que Philippe ne sut ou ne voulut jamais comprendre. Parler de pardon à des hommes qui s'essayaient à devenir libres était une maladresse ou une faute de plus. Aussi les états accueillirent par un concert de récriminations et de plaintes la demande de subsides que Requesens leur adressa au nom du roi ; ils n'y répondirent qu'en réclamant le renvoi des soldats étrangers, le rétablissement de tous les privilèges, et « quelque accord de ceste guerre intestine, avec conservation » néanmoins de la foi catholique, honneur et service de Sa » Majesté ; » c'est-à-dire la tolérance religieuse, seul moyen de rendre à l'Espagne les riches provinces qu'elle allait perdre à jamais. Le représentant de Philippe ne pouvait accepter de telles conditions ; il fallut bien s'en remettre au sort des armes pour vider la querelle entre un tyran obstiné et une nation justement irritée.

Au reste, le roi lui-même ne prenait guère au sérieux l'amnistie qu'il faisait proclamer avec tant de pompe ; pendant que Requesens délibérait avec les états, il se disposait à faire de l'incendie un moyen de pacification. Valdès lui avait donné ce conseil, et il s'accordait trop avec les vues de Philippe pour ne pas être admis. Aussi écrivit-il, le 22 octobre, au grand commandeur de Castille de donner ordre « à la première gelée,

» d'entrer avec les flammes dans le Waterland, et de brûler les
» villages, ainsi que le plat pays. Avant de mettre la main à
» l'œuvre, disait-il à Requesens, vous aurez soin de faire entrer
» dans Amsterdam la plus grande quantité de victuailles possible
» pour la troupe chargée de l'exécution. On calcule qu'il faudra dix
» ou douze mille hommes, et l'on suppose qu'ils s'en chargeront
» bien volontiers, à cause des profits qu'ils feront... Et si l'on
» en vient à l'exécution, vous devrez faire commencer l'incendie
» par le Waterland, et faire savoir par toute la Hollande que,
» celui-là achevé, on brûlera le reste du pays. Ainsi peut-être la
» crainte les fera-t-elle venir à résipiscence (1). » Mais Philippe,
tout entier aux combinaisons de son implacable politique, ne
savait pas à quels hommes il s'adressait, ni quels prodiges ils
allaient accomplir.

C'était surtout vers Leyde que se tournaient tous les yeux ;
l'intérêt de la lutte s'était momentanément concentré sur ce coin
de la Hollande, où brillaient de tout leur éclat les plus sublimes
vertus (2). Vivement pressés par les soldats de Valdès, les
assiégés supportaient depuis quatre mois, sans se plaindre, les
plus affreuses privations : réduits à se nourrir d'aliments impurs
qui leur firent bientôt défaut comme tout le reste (3), ils avaient
répondu aux Espagnols, qui leur proposaient de se rendre, que,
si les vivres venaient à leur manquer, ils se mangeraient le bras
gauche, et garderaient le droit pour se défendre contre leurs

(1) Le roi au grand commandeur, 28 octobre 1574 ; *Correspondance de Philippe II*, tome III, page 174, n° 1415.

(2) V. pour les détails du siège, BERNARDINO DE MENDOÇA, *Histoire des guerres de Flandre*, livre XII, folio 277 à 291 ; HARÆUS, t. III, pages 210 à 216 ; LE PETIT, tome II, livre X, page 285.

(3) Le 19 août 1574, Requesens écrivait au roi que Leyde était si resserré, qu'on n'y distribuait plus qu'une demi-livre de pain de ration par bouche : « Malgré cela, ajoutait-il, les habitants n'ont fait aucune démonstration de vouloir se rendre. » *Correspondance de Philippe II*, t. III, page 154, n° 1582.

opresseurs. Un instant toutefois ils sentirent défaillir leur courage : exaspérés par la faim, ils menacèrent de leurs poignards leur bourgmestre Van der Werff qui refusait de remettre les clefs de la ville aux ennemis ; mais la courageuse attitude de ce noble magistrat désarma les infortunés qui allaient commettre un crime inutile. Rappelés au sentiment de leur devoir par le mâle langage de leur bourgmestre, ils jurèrent de s'ensevelir sous les ruines de leur cité. Leur dévouement ne fut pas perdu : le prince d'Orange, qui depuis longtemps cherchait par tous moyens à venir en aide aux assiégés, obtint des états de Hollande l'autorisation de rompre les digues du Leck et de la Meuse, et d'inonder toute la contrée, afin d'obliger ainsi les Espagnols à se retirer. Ce hardi projet ne pouvait s'exécuter qu'au prix de pertes immenses, mais toute autre considération disparut devant le salut de la patrie. « C'est une chose étrange, écrivait à ce propos au roi le » grand commandeur de Castille, que ces gens-là préfèrent » mettre sous l'eau leurs personnes et leurs biens que de se » réduire à l'obéissance de leur roi et seigneur naturel (1). » Chose étrange en effet pour Requesens, qui ne comprenait rien aux séductions de la liberté.

On confia le soin de couper les digues à « huit cens matelots » de Zelande, gens rudes, austères et terribles à voir pour les » balafres et playes qu'ils avoyent reçues, et qui cependant » sçavoient encores fort bien desfendre et faire de fort bons » services (2). » Le 3 octobre, les eaux, poussées par une marée extraordinaire, envahirent tout le territoire compris entre le cours du vieux Rhin et l'embouchure septentrionale de la Meuse ; les Espagnols, effrayés par la crue rapide et inattendue de l'inondation, levèrent le siège en toute hâte et abandonnèrent leur camp dans une confusion inexprimable, en laissant sous

(1) *Correspondance de Philippe II*, tome III, page 469, n° 1411.

(2) *METEREN*, livre V, folio 103.

les flots leur artillerie, leurs bagages et leurs munitions. Boisot entra le lendemain à Leyde avec ses matelots ; « Dieu sçait avec » quelle joye ils furent reçus. Il n'y eust cœur si dur qui ne se » fust esmeu de voir ces povres gens affamés dévorer le pain et » les harens cruds que les gens de l'admiral leur ruoyent de » leurs barques ; dont aucuns qui mangèrent trop avidement » furent malades, et quelques-uns en moururent (1). » Ces souffrances furent bientôt oubliées, et la Hollande entière partagea l'ivresse des habitants de Leyde, rendus à la liberté après cinq mois de dangers et de misères.

Valdès, honteux de sa défaite, s'était retiré à la Haye où l'avaient suivi ses soldats. Ceux-ci ne tardèrent pas à recommencer leurs mutineries : sous prétexte qu'on refusait de payer leur solde, ils se révoltèrent contre leur chef et essayèrent successivement de s'introduire dans les villes de Haarlem, d'Amsterdam et d'Utrecht, mais ils trouvèrent les portes fermées de tous côtés. Réduits à l'impuissance du pillage, ils consentirent alors à écouter Juan Osorio de Ulloa, l'un de leurs capitaines, qui parvint enfin à les calmer, et qui les ramena à Herenthals et à Termonde, où ils prirent leurs quartiers d'hiver.

Ce revers inattendu déconcerta Requesens qui, depuis la victoire de Mook, avait compté sur un facile succès. Aux chances fâcheuses de la guerre vinrent encore s'ajouter des préoccupations d'un autre genre : l'insolence et l'insubordination des mercenaires allemands et espagnols, la débâcle du trésor et l'impossibilité de pourvoir aux nécessités financières. Les choses en étaient venues à ce point que, le 18 novembre 1574, Requesens écrivait au roi « qu'il ne voyait pas de moyen de se » procurer un seul réal (2). »

Alors, accédant à l'offre qu'avait faite l'empereur Maximilien II de s'interposer comme médiateur entre les deux partis, il fit

(1) LE PETIT, *Chronique de Hollande et Zélande*, livre VI, page 297.

(2) *Correspondance de Philippe II*, tome III, page 196, n° 1425.

proposer aux états de Hollande d'ouvrir des conférences à Bréda pour régler les conditions de la paix. Quoique l'on ne pût guère espérer une issue favorable de négociations entamées avec un monarque dont les principes n'avaient point varié, le prince d'Orange engagea les états à envoyer de leur côté des députés à Bréda. Guillaume désirait sincèrement la paix; d'ailleurs, profondément attristé de l'opposition tracassière que lui faisaient alors ces mêmes états dont l'injurieuse défiance rendait pénible au stathouder l'exercice de ses fonctions, il leur avait offert, dès le 20 octobre 1574, la démission de ses charges, pour qu'il ne fût plus possible de suspecter ses intentions, tout en témoignant de sa volonté de sacrifier sa vie pour repousser la tyrannie étrangère. Mieux éclairés sur leurs vrais intérêts par la conduite du prince, les états avaient refusé d'accepter sa démission, et lui avaient même conféré des pouvoirs plus étendus que ceux dont il était précédemment investi; mais Guillaume, poussant jusqu'au bout l'abnégation civique, n'en fut pas moins le premier à conseiller l'adhésion au congrès de Bréda, afin de tenter une dernière fois les voies de la conciliation. Philippe de Marnix, Paul Buys, le docteur Junius, Charles Boisot, Arent de Dorp, Guillaume Van Zuylen van Nyevelt et Jacques Van der Does furent chargés de représenter la Hollande à ce congrès; l'Espagne y envoya comme plénipotentiaires le comte de la Roche, le sire de Rassenghien, Arnault Sasbout, chancelier de Gueldre, Corneille Suys, président de Hollande, et le docteur Elbertus Leoninus (1). L'empereur, dont la médiation avait été acceptée par les deux partis, avait désigné de son côté le comte de Schwarzenbourg, beau-frère du prince d'Orange, sous la direction duquel les conférences s'ouvrirent à Bréda le 2 mars 1575.

Les députés hollandais avaient reçu des instructions extrême-

(1) METEREN, livre V, folio 110. HARÆUS, tome III, page 219. — *Commentaire* de TASSIS, livre II (tome IV, page 195 des *Analecta Belgica* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT).

ment remarquables qu'ils communiquèrent d'abord aux représentants de l'Espagne. « Tous les Espagnols, y était-il dit, et » la gendarmerie étrangère s'en iront; tous les privilèges » et contracts seront restablis en leur ancienne forme et » vigueur. Toutes les actions du duc d'Albe et de son conseil » des troubles seront déclarées estre nulles et faictes contre » droict et rayson. Les nouveaux evesques seront déposés. Tous » les placcarts faicts contre la religion reformée seront annulés, » et si on ne peut pas avoir partout la liberté de la religion, » que du moins les consciences puissent estre libres. L'hôtel de » Culembourg sera rebasti, et toutes les marques qu'on a erigées » au deshonneur de ceux qui ont porté les armes et de ceux » de la religion reformée, seront demolies; les sieurs comtes » d'Egmont, de Hornes et autres seigneurs seront remis en leur » honneur et leurs biens rendus aux heritiers. La sentence prononcée contre la ville de Naarden sera declarée pour nulle et de » nulle valeur, et le roy fera rebastir les maysons et murailles de » la ville, si faire se peut, aux despens du duc d'Albe. » Il y a quelque chose d'imposant dans ces fières conditions dictées à l'Espagne par un peuple dont l'existence politique était bien précaire encore, mais qui trouvait la guerre plus avantageuse qu'une paix douteuse et déshonorante.

Le départ des mercenaires étrangers, la restitution des biens et des privilèges, le désaveu du duc d'Albe et de ses crimes, la tolérance religieuse, l'abolition des placards : tel était donc l'ultimatum des députés hollandais. Le 14 mars, les envoyés espagnols firent connaître leur réponse : le roi exigeait d'abord que les confédérés missent bas les armes ; puis il promettait le rétablissement des privilèges, la cassation des sentences de bannissement et autres, et la liberté de tous les prisonniers. Mais, quant à la religion, il refusait nettement d'accorder la liberté de conscience, au sujet de laquelle il s'exprimait en ces termes : « Bien entendu que » ceux qui doresnavant ne voudront pas vivre comme catho-

» licques, Sa Majesté leur accordera et permettra pour le plus
» et pour ceste fois seulement, qu'ils se pourront retirer hors
» du pays, et vendre les biens qu'ils ont en un certain temps
» qui sera ordonné à cela, sans toutesfois pouvoir avoir quel-
» que exercice durant le temps. » Après quinze années de dis-
corde et de guerre civile, Philippe, bien loin de céder à la force
des choses, se montrait aussi absolu que jamais et n'offrait aux
réformés que l'exil pour toute grâce, s'ils refusaient de renier
leurs croyances ; à peine permettait-il aux malheureux que ban-
nissait sa politique impitoyable de réaliser, à leur grand préju-
dice, les richesses qu'une vie de travail leur avait acquises. Dès
ce jour, on put prévoir l'inutilité de tous les efforts du congrès,
et le 21 mars 1575, Guillaume en avertit son frère Jean de
Nassau. « Les ennemis, lui disait-il, mettent en avant conditions
» plus dures et iniques que nous ne saurions jamais recevoir
» des plus grands tyrans du monde, et par où nostre condition
» deviendroit pire que celle des esclaves ou des bestes brutes (1). »
La veille (20 mars), les députés des confédérés avaient fait con-
naître aux plénipotentiaires de Philippe qu'ils persistaient dans
leurs demandes, en laissant percer un profond sentiment d'amer-
tume et de haine contre leurs persécuteurs. C'était surtout à
propos de la question religieuse que leur langage acquérait une
accablante énergie. « Est-il raysonnable, objectaient-ils aux
» ambassadeurs espagnols, qu'un si grand nombre de gens qui
» sont affectionnés à la religion reformée, soyent contraincts de
» sortir du pays et d'abandonner leur chère patrie? Et à la
» vérité ce seroit une chose beaucoup plus dure de forcer un si
» grand nombre de bons et fideles subjects de sa Majesté, avec
» grande perte de leurs biens, à aller errer en pays estranger,
» que de renvoyer trois ou quatre mille Espagnols de rechef

(1) Lettre du prince d'Orange à Jean de Nassau, 21 mars 1574. *Archives de la maison d'Orange*, tome V, page 150, n° DXLVI.

» à la maison, qui avoyent assez fait leur profit (1). » Il n'y avait rien à répondre à ces raisons, mais les représentants de Philippe avaient ordre de ne rien entendre ; ils déclarèrent, le 1^{er} avril, qu'ils s'en tenaient à leurs premières instructions. Tel était chez les confédérés le désir de la paix, qu'ils firent un pas de plus et consentirent à s'en rapporter aux états généraux pour la décision de la question religieuse. Le conseil d'État, consulté par Requesens, était d'avis qu'il fallait traiter sur ces bases avec les provinces insurgées ; la cour de Madrid repoussa néanmoins ce dernier essai de transaction . Le 24 juin, les députés de Hollande quittèrent Bréda, en protestant hautement de leurs bonnes intentions pour le maintien de la paix publique, et en rejetant sur qui de droit les conséquences de la rupture des négociations (2). C'est alors que les Hollandais firent frapper des médailles avec cette devise : *Securius bellum pace dubiâ*.

Ainsi se terminèrent ces conférences célèbres, dont l'importance historique ne peut être méconnue, car elles achèvent de légitimer l'insurrection des Pays-Bas contre un gouvernement assez aveugle pour ne pas tenir compte de ses propres intérêts, après avoir été assez coupable pour violer les lois de l'humanité. Au congrès de Bréda, toute la modération fut du côté des états, tout l'arbitraire du côté de l'Espagne ; les confédérés demandaient la tolérance religieuse : Philippe ne voulut point renoncer à l'oppression des consciences ; ils s'engageaient à rester fidèles au roi, pourvu qu'on ne les forçât point à abandonner leur patrie :

(1) V. cette pièce et celles qui précèdent dans METEREN, livre V, folio 444 et suivants.

(2) Le 11 juin 1573, Guillaume, qui avait répudié sa seconde femme, Anne de Saxe, épousa, dans la ville de la Brielle, Charlotte de Bourbon, fille du duc de Montpensier. M. GROEN VAN PRINSTERER, tome V des *Archives de la maison d'Orange*, donne un très-grand nombre de documents relatifs à ce mariage, dont le résultat politique fut de nuire aux intérêts du prince, en indisposant contre lui la plupart des princes allemands.

le monarque, sourd à cette touchante prière, ne leur laissa que le choix entre l'esclavage et l'exil.

La guerre était redevenue inévitable; pour la continuer avec avantage, Requesens fit faire des préparatifs aussi menaçants que rapides. Les états, eux aussi, s'étaient mis en mesure de soutenir l'attaque des Espagnols, et dès le 23 avril précédent, la Hollande et la Zélande avaient conclu un traité d'union pour la défense commune sous la direction du prince d'Orange (1); ils durent cependant comprendre qu'il leur serait presque impossible de résister seuls à leurs ennemis, et ils se décidèrent à réclamer la protection de la reine Elisabeth d'Angleterre, en lui offrant en échange la souveraineté des Pays-Bas. Guillaume approuva cette décision, et Philippe de Marnix fut envoyé à cet effet en Angleterre, avec Paul Buys, avocat de Hollande (décembre 1575); mais Elisabeth ne leur fit qu'une réponse dilatoire, sans néanmoins leur ôter toute espérance (2). Les états reconnurent bientôt qu'ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes pour arrêter les Espagnols qui, depuis le mois de juin précédent, avaient recommencé les hostilités. Ils avaient d'abord attaqué et pris la ville d'Oudewater, et, dans ce siège meurtrier, ils avaient retrouvé la férocité brutale dont ils avaient déjà tant de fois donné des preuves. De tous les défenseurs de la cité, vingt à peine échappèrent à la rage des soldats de Requesens (3).

(1) *Archives de la maison d'Orange*, tome V, page 540.

(2) METEREN, livre V, folio 114. — Lettres du prince d'Orange à Jean de Nassau, 29 novembre 1575. *Archives de la maison d'Orange*, tome V, page 515, n° DLXXXIV.

(3) *Histoire des guerres de Flandre* de don BERNARDINO DE MENDOÇA, livre XIV, folio 300. Requesens va plus loin encore : « Les Espagnols, » dit-il, ont coupé la tête à tous ceux qu'il y avait dans la ville, tant bourgeois que soldats. Quelques capitaines avaient sauvé la vie au gouverneur, » à un capitaine wallon et au prédicant, dans l'espoir d'obtenir d'eux une » rançon, mais aussitôt que j'en ai été informé, j'ai donné l'ordre que les » trois prisonniers fussent pendus. » *Correspondance de Philippe II*, t. III, page 552, n° 1500.

La cruauté des vainqueurs s'exerça jusque sur les êtres les plus faibles, et presque toutes les maisons furent livrées aux flammes. De là ils allèrent à Schoonhoven, qui se rendit sans combattre pour échapper au sort des malheureux habitants d'Oudewater (24 août). Ces heureux débuts suggérèrent à Requesens le plus audacieux projet dont fassent mention les fastes militaires de cette grande époque. Dans la nuit du 28 septembre, un corps de troupes espagnoles, fort de trois mille hommes environ, traversa, à la marée basse et sous le feu des batteries hollandaises, le bras de mer qui sépare l'île de Duiveland de l'île de Tholen. Douze cents hommes seulement atteignirent le rivage; les autres furent obligés de renoncer à l'entreprise ou périrent dans les flots sous les yeux de Requesens qui, de la côte de Tholen, suivait avec anxiété les progrès de ses soldats (1). Les Hollandais s'efforcèrent en vain de s'opposer à la marche victorieuse des troupes royales : après une lutte acharnée, elles passèrent à gué avec un égal succès le canal qui se trouve entre les îles de Duiveland et de Schouwen et parvinrent à forcer leurs adversaires à se renfermer dans la ville de Zierikzee. Cette place fut immédiatement cernée; les Espagnols poussèrent les travaux du siège avec une grande activité. Le prince d'Orange, appréciant la gravité de l'échec que venait de subir la cause nationale, attachait une grande importance à la conservation de Zierikzee; aussi résolut-il de mettre tout en usage pour la délivrer. Il chargea du soin de la ravitailler Louis de Boisot et le comte de Hohenlohe, qui attaquèrent résolûment les Espagnols; mais le vaisseau qui portait Boisot vint échouer contre la digue de Bomdam et fut coulé bas par les ennemis. Boisot se sauva sur une poutre; mais, la nuit étant venue, il se noya. Ce désastre décida du sort de Zierikzee : la ville se rendit le 2 juillet 1576,

(1) STRADA (lib. VIII, dec. I), en racontant cette remarquable expédition, ajoute sérieusement qu'au moment de la traversée on vit une flamme en forme de couronne planer sur la tête de Requesens.

après un siège de huit mois, et pour un instant les îles de Duiveland et de Schouwen furent replacées sous la domination espagnole (1).

Le 5 mars précédent, Requesens était mort à Bruxelles, emporté par un mal violent et presque subit qui lui avait à peine laissé le temps de déléguer aux comtes de Berlaymont et de Mansfeldt les pouvoirs dont le roi l'avait investi. Il avait exercé les fonctions difficiles de gouverneur général pendant deux ans et quelques mois (2). Sa mort inattendue changea le cours des événements et fut fatale aux intérêts de l'Espagne : les états du Brabant refusèrent de reconnaître les deux seigneurs désignés par Requesens (3), en alléguant qu'aux termes des privilèges, le roi était tenu de confier l'administration suprême à un prince de sang royal; et le conseil d'État, ce corps politique dont la composition primitive avait été si profondément altérée par les vengeances du duc d'Albe, prit de sa propre autorité la direction des affaires du pays. L'embarras fut grand à Madrid lorsqu'on sut ce qui s'était passé, car depuis quelque temps la froide résolution de Philippe avait fait place à une incessante perplexité; toujours le même dans ses desseins, il hésitait continuellement sur les moyens à employer pour parvenir à son but. Cependant, d'après l'avis du garde des sceaux Joachim Hopperus, il se décida à confirmer provisoirement, par lettres datées de

(1) *Histoire des guerres de Flandre*, par don BERNARDINO DE MENDOÇA, livre XVI, folio 525. — METEREN, livre V, folio 116. — Lettres du prince d'Orange à Jean de Nassau, 9 juin et 16 juillet 1576; *Archives de la maison d'Orange*, tome V, pages 567 et 569, n° DXCVII et DCIII.

(2) Le grand commandeur semble avoir eu, du reste, le pressentiment de sa fin prochaine. « Je serais heureux de mourir bientôt, écrivait-il au roi » le 30 janvier 1576, pour que d'autres que moi apprissent à V. M. la perte » des Pays-Bas. » *Correspondance de Philippe II*, tome III, page 426, n° 1558.

(3) Lettre de Geronimo de Roda au roi, 10 mars 1576. *Correspondance*, tome III, page 454, n° 1547.

Madrid le 24 mars 1576, les pouvoirs que s'était arrogés le conseil d'État (1), jusqu'à ce qu'il lui fût possible d'envoyer aux Pays-Bas un prince de sa famille. Pour la première fois depuis le commencement de la révolution, un gouvernement composé en grande majorité d'indigènes fut appelé à veiller sur les destinées du pays. Certes, si ce gouvernement eût su s'élever à la hauteur des circonstances, il lui eût été bien facile d'achever l'œuvre de l'émancipation politique et religieuse de nos provinces ; mais, dès les premiers jours de son administration, le conseil d'État laissa deviner sa faiblesse et son incapacité. Au lieu de prendre une initiative énergique et de rallier tous les citoyens sous le drapeau de la tolérance et de la liberté, il vit bientôt son action paralysée, sa dignité compromise, et laissa échapper de ses mains impuissantes une autorité dont s'emparèrent les états généraux, qui, après avoir fait espérer au pays des jours plus prospères, perdirent eux-mêmes dans de longues dissensions l'occasion qui leur était offerte de fonder la nationalité de la Belgique.

(1) Lettre du roi aux gens de son conseil d'État des Pays-Bas ; *Correspondance*, tome III, page 472, n° 1552. V. aussi METEREN, livre V, folio 116.

CHAPITRE VIII

LE CONSEIL D'ÉTAT

La mort de Requesens relevait les espérances du parti national, en enlevant à l'Espagne la direction du pays momentanément placé, comme on l'a vu, sous l'autorité du conseil d'État. Philippe, duc d'Aerschot, Ernest, comte de Mansfeld, Charles, comte de Berlaymont, Maximilien, baron de Rassenghien, Viglius d'Aytta, Arnault Sasbout, président du conseil privé, Christophe d'Assonleville, Louis del Rio et Geronimo de Roda composaient alors ce conseil, qui ne comptait par conséquent que deux Espagnols dans son sein (1). Il n'y avait pour les indigènes qui formaient la majorité de ce corps politique qu'un seul parti à prendre : celui d'assurer, avec l'indépendance de nos provinces, le triomphe des idées qui avaient fait éclore la révolution ; ils

(1) JOANNIS-BAPTISTE DE TASSIS, *Commentaria de tumultibus Belgicis sui temporis*, livre III (page 200, tome IV des *Analectes Belges* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT).

eussent été secondés dans leurs efforts par le prince d'Orange, dont l'influence dans les provinces du nord augmentait de jour en jour, et qui, le 28 avril 1576, avait été investi par les états de Hollande et de Zélande de presque toutes les prérogatives jusqu'alors réservées aux souverains. Mais le cœur et l'intelligence leur manquèrent pour accomplir cette grande tâche : il dépendait d'eux d'illustrer leur administration en contribuant au succès d'une cause sainte ; ils ne surent être qu'un gouvernement de hasard. Tirailés en tous sens par des passions opposées, envieux surtout du prince d'Orange dont le crédit les effrayait, ils oublièrent le bien public dans la lutte de leurs propres intérêts : cette déplorable erreur ne tarda pas à porter ses fruits.

Après la prise de Zierikzee (2 juillet 1576), on avait vu se reproduire les scandaleux désordres qui avaient déjà suivi la victoire de Mook et la levée du siège de Leyde. Les soldats espagnols, enorgueillis des derniers avantages qu'ils venaient de remporter, et se croyant sûrs de l'impunité depuis la mort de Requesens, avaient refusé d'obéir plus longtemps à leur général Mondragone ; abandonnant tout à fait Schouwen et Duiveland, leurs nouvelles conquêtes, ils étaient entrés dans le Brabant où ils espéraient s'emparer par surprise de Malines et de Bruxelles. Leur approche répandit partout l'alarme, et le conseil d'État, cédant aux vœux des populations indignées, rendit un décret par lequel les Espagnols étaient mis hors la loi comme rebelles et ennemis du repos public. Les états du Brabant crurent devoir prendre des mesures encore plus efficaces : ils levèrent des troupes pour se défendre contre les étrangers ; le commandement en fut donné au baron de Heeze, gouverneur de Bruxelles, et à son lieutenant, le comte de Glimes, grand bailli de Brabant. Ce n'étaient là que de sages précautions, car dès le 25 juillet les Espagnols s'étaient emparés d'Alost, dont ils avaient fait le centre de leurs désastreuses opérations, et menaçaient à chaque instant de piller la contrée

d'alentour (1). Cependant le conseil d'État restait impuissant au milieu de cette confusion affreuse; sa position devint plus embarrassante que jamais par la défection de Sancho d'Avila, gouverneur de la citadelle d'Anvers, qui, au lieu de s'employer pour rétablir la discipline, envoya aux mutins d'Alost des vivres et des munitions. Les mercenaires révoltés avaient des intelligences au sein même du conseil, où Geronimo de Roda les favorisait en secret. Ces circonstances, connues du peuple, achevèrent de déconsidérer un pouvoir déjà affaibli; l'arrivée de Charles de Croy, marquis d'Havré, qui revenait d'Espagne avec des lettres par lesquelles le roi informait les états de la nomination de don Juan d'Autriche au poste de gouverneur général, contint pour un moment encore une explosion désormais inévitable; mais la prise du fort de Liedekerke, situé non loin de Bruxelles, fournit bientôt après un prétexte à l'indignation populaire (2). Le prince d'Orange, vers qui se tournaient alors tous les yeux et que l'on regardait avec raison comme le seul capable de dominer une pareille crise, conçut le projet d'un hardi coup d'État dont il confia l'exécution au grand bailli de Brabant (3). Le 4 septembre, la salle des séances du conseil d'État fut envahie par les soldats du comte de Glimes, qui, au nom du baron de Heeze, gouverneur de Bruxelles, arrêta les conseillers présents en leur déclarant qu'ils étaient prisonniers. D'Aerschot et Viglius n'avaient pas assisté à la séance ce jour-là pour cause de maladie; Rassenghien était parti depuis peu de temps pour l'Espagne; quant à Geronimo de Roda, il se trouvait alors à Anvers où il s'était rendu pour communiquer avec les

(1) *Histoire des guerres de Flandre*, par don BERNARDINO DE MENDOÇA, livre XVI, folio 331.

(2) STRADA, *de Bello Belgico*, dec. I, lib. VIII.

(3) Lettre du prince d'Orange à Jean de Nassau, 9 septembre 1576. *Archives de la maison d'Orange*, tome V, page 403, n° DCX. M. GROEN VAN PRINSTERER affirme que Guillaume fut le promoteur du coup d'État dont il est ici question. — HARÆUS, tome III, page 253.

Espagnols mutinés. Mansfeld, Berlaymont, del Rio et d'Assonleville furent donc seuls arrêtés ; les deux premiers furent conduits au Broodhuys ; les autres furent provisoirement incarcérés dans une maison nommée le Petit Moulin (1) ; par une exception dont on ne connaît pas le motif, Arnauld Sasbout put se retirer chez lui en liberté.

Une semblable mesure était sans doute audacieuse, mais l'impuissance avérée du conseil l'avait rendu nécessaire ; un gouvernement comme celui-là ne pouvait que pousser le pays aux abîmes. Pour substituer le calme au désordre, l'unité aux tendances oligarchiques, il fallait supprimer l'obstacle qui s'opposait à cette transformation ; il fallait remplacer, par une autorité sérieuse et respectée, les éléments hétérogènes qui se heurtaient au sein du conseil d'État. Le prince d'Orange osa le faire ; cette audace lui était commandée par le rôle dont il avait accepté la responsabilité. On lui en a fait un reproche, on l'a blâmé d'avoir conseillé l'emploi de la force pour se débarrasser d'un corps où siégeaient ses adversaires politiques ; mais on oublie qu'antérieurement déjà à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas, Guillaume avait refusé le serment d'obéissance, qu'il était entré depuis lors en lutte ouverte et permanente avec le roi, et qu'il n'avait aucune espèce de ménagement à garder envers les dépositaires d'une autorité dont le renversement était le but de tous ses vœux. Il ne fit d'ailleurs qu'agir de concert avec les états du Brabant, dont les efforts, traversés par le conseil, tendaient à la convocation des états généraux ; aussi le pays vit-il tomber avec indifférence les hommes qui s'étaient arrogé le droit de régir un pays sans avoir d'abord calculé l'étendue des devoirs que leur imposait une ambition inconsidérée. A partir de ce moment, le conseil d'État n'exista donc plus que de nom.

Quatre jours après l'arrestation des membres du conseil, les

(1) « In foro diversorio quod parvulam molam appellant. » DE TASSIS, *Commentaire*, livre III, page 207. De Tassis regarde comme un crime épouvantable l'arrestation des membres du conseil d'État.

états du Brabant convoquèrent à Bruxelles les états généraux (1). C'était à eux, en effet, qu'il appartenait de décider du sort de nos provinces : quelque imparfaite que fût leur organisation, ils étaient néanmoins, eu égard à l'état des idées et des institutions politiques au xvi^e siècle, l'émanation la plus complète, l'expression la plus légitime de la souveraineté nationale. Cette convocation répondait aux vœux de Guillaume, qui, bien loin de rêver pour lui seul un pouvoir sans contrôle, désirait vivement que toute l'autorité fût remise entre les mains des états généraux. Il signala dès lors la nécessité de « trouver et établir » quelque forme de liaison étroite et indissoluble par laquelle « il y eust une generale obligation de maintenir et avancer » ceste cause par chacun, de tous ses moyens et force possibles ; « afin de soutenir la conservation et liberté de la patrie contre » la tyrannie des Espaignolz et leurs adherens, et de parvenir « à la totalle expulsion desdictz Espaignolz et entière délivrance » du pays (2). » Pour obtenir ce résultat, il n'y avait pas d'autre parti à prendre que de se rallier franchement au mouvement dont les provinces du nord avaient donné l'exemple ; le prince d'Orange espéra un instant que les états généraux seconderaient ses desseins.

Pendant que les députés arrivaient à Bruxelles, Geronimo de Roda, dont le départ pour Anvers avait précédé de quelques jours l'arrestation de ses collègues, s'efforçait de ressusciter à son profit l'autorité du conseil d'État. Le 15 septembre, après avoir appelé auprès de lui quelques chefs espagnols, parmi lesquels se trouvaient Julian Romero et Alonzo de Vargas, il avait adressé aux provinces une lettre par laquelle il se déclarait gouverneur et capitaine général du roi aux Pays-Bas. « Attendu,

(1) HENNE ET WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. I, page 444.

(2) Advis de Monseigneur le prince d'Orange sur les poinctz requis et necessaires pour la conservation des pays de par-deça en tans presens. *Archives de la maison d'Orange*, tome V, page 456, n^o DCXXII.

» disait-il, que Sa Majesté avoit commis le gouvernement general
 » de ses pays de par-deça au conseil d'Estat, duquel à présent
 » n'est demeuré en liberté aultre conseiller que moy seul, en
 » quoy par ainsi (selon droit et raison) se conserve comme doit
 » estre conservé ledict gouvernement général, et l'auctorité
 » que y en despend, vous ay bien voulu avertir par ceste que
 » ay prins mon logis en ce chasteau (d'Anvers), pour d'icy
 » pourvoir, mander et ordonner toutes les choses et affaires du
 » service de Sa Majesté (1). » Cette ridicule prétention n'excita
 que le mépris; néanmoins la défaite des troupes des états à
 Visenach, près de Tirlemont, dans les derniers jours de sep-
 tembre, prouva qu'un danger sérieux menaçait encore le pays.
 Les Espagnols vainqueurs à Visenach firent leur jonction avec
 les rebelles qui, depuis le 25 juillet, s'étaient emparés d'Alost,
 et, réunis, ils se préparèrent à continuer leurs ravages. Dans
 cette situation pénible, les états assemblés à Bruxelles s'adres-
 sèrent à l'empereur Maximilien, le suppliant de défendre aux
 troupes allemandes qui servaient alors aux Pays-Bas de se
 joindre aux Espagnols pour opprimer les habitants; mais la
 maladie et la mort de Maximilien (12 octobre) rendirent cette
 requête inutile. Heureusement le prince d'Orange dont les états
 avaient aussi réclamé l'appui, venait à leur sollicitation d'envoyer
 à Gand de l'artillerie et huit enseignes d'infanterie sous la con-
 duite du colonel Van den Tempel (26 septembre); presque en
 même temps Maestricht et Cambrai se déclarèrent en faveur des
 états, qui essayèrent de reprendre l'offensive et de se rendre
 maîtres des châteaux de Gand et d'Anvers (2). Mais Alonzo de

(1) *Analectes Beligiques* de GACHARD, cahier de juin 1850, page 208.
 (Copiée par M. Gachard sur l'un des originaux.)

(2) METEREN, livre VI, folio 121. C'est à la même époque qu'eurent lieu
 les premières relations de Guillaume avec le duc d'Anjou, qui prit dans la
 suite une part si honteuse aux affaires des Pays-Bas. V. lettre du prince
 d'Orange au duc d'Anjou, 19 octobre 1576. *Archives de la maison d'Orange*,
 tome V, page 445, n° DCXXIV.

Vargas, après avoir surpris et saccagé Maestricht, joignit son corps d'armée à celui de Julian Romero, alors cantonné à Lierre, et les deux capitaines marchèrent de concert sur Anvers pour secourir Sancho d'Avila, gouverneur de la citadelle, vivement attaqué par les habitants et par les troupes du parti des états. Les mutins d'Alost avaient été invités à se réunir à leurs compatriotes pour délivrer d'Avila; ils répondirent à cet appel, et le 4 novembre ils entrèrent tous à Anvers. Le gouverneur Champagny et le marquis d'Havré, général des troupes des états, s'efforcèrent en vain de défendre la cité : ils durent s'enfuir sur les vaisseaux du prince d'Orange qui se tenaient à peu de distance dans l'Escaut (1).

Restés maîtres de la place, les Espagnols ne mirent plus de bornes à leur furie. Non contents de massacrer tout ce qui se trouvait sur leur passage, ils poursuivirent jusque dans l'hôtel de ville les bourgeois qui s'y étaient retranchés; puis, voyant qu'ils ne pourraient les en déloger, ils mirent le feu à cet édifice, qui venait à peine d'être achevé et qui avait coûté deux cent mille ducats (2). Leur cruauté ne s'arrêta pas là : pendant trois jours entiers, ils n'épargnèrent aucun de ceux qui tombèrent en leur pouvoir; plus de huit mille personnes furent les victimes de leur rage; six cents maisons devinrent la proie des flammes, et ils ne renoncèrent au meurtre et à l'incendie que pour se livrer au pillage avec plus d'ardeur. On vit des soldats, gorgés de sang et de richesses, se faire fabriquer des corselets d'or avec le fruit de leur butin; d'autres, dans l'ivresse de leur honteux triomphe, jouer dix mille écus sur un seul coup de dé (3). « On évalua à huit millions de florins l'argent monnayé que les

(1) METEREN, livre VI, folio 123.

(2) DON BERNARDINO DE MENDOÇA (livre XVII, folio 549) loue beaucoup les Espagnols de leur atroce conduite à Anvers et les regarde comme les instruments de la colère divine.

(3) LE PETIT, *Chronique de Hollande et Zélande*, livre X, page 516.

» Espagnols emportèrent d'Anvers, outre une grande quantité
 » d'or et d'argent en lingots et en vaisselle, de meubles et
 » d'autres effets précieux, que ceux auxquels ils appartenaient
 » ne purent racheter. La perte occasionnée par l'incendie des
 » maisons et des édifices fut pour le moins aussi grande (1). »
 Cet irréparable désastre porta un coup terrible à la prospérité
 d'Anvers : jusqu'alors si puissante et si riche, cette ville s'ache-
 mina vers une rapide décadence ; elle perdit le rang élevé qu'elle
 avait conquis parmi les métropoles commerciales du monde, et
 il lui fallut trois siècles pour faire disparaître les traces de la
 furie espagnole. Il est vrai que Philippe IV acheva dignement ce
 que les soldats de Philippe II avaient commencé : la fermeture
 de l'Escaut, consentie par le traité de Munster (2), consumma
 la ruine d'Anvers et mit le comble aux bienfaits que répan-
 dirent sur la Belgique les glorieux descendants de Charles-
 Quint.

Il était temps enfin de mettre un terme à tant de crimes. Les
 états généraux, rassemblés depuis le 14 septembre, avaient dû
 céder à une nécessité plus forte que leurs secrets désirs ; dès les
 premiers jours d'octobre, ils avaient entamé des négociations
 avec le prince d'Orange pour établir entre toutes les provinces
 du nord et du midi cette « union indissoluble » que rêvait Guil-
 laume et qui était le seul moyen de résister avec succès à d'odieux
 oppresseurs (3). Les députés des états généraux et ceux de la Hol-
 lande et de la Zélande se réunirent à Gand ; ils prirent pour base
 de leurs travaux les conditions du congrès de Bréda. Le sac
 d'Anvers hâta le cours des négociations : le 8 novembre, pendant

(1) WATSON, *Histoire de Philippe II*, tome IV, livre XIV, page 21.

(2) Ce traité fut conclu le 30 janvier 1648 ; l'Espagne y reconnaissait l'indépendance des Provinces-Unies et consentait en même temps à fermer l'Escaut.

(3) Lettre du prince d'Orange à Jean de Nassau, Middelbourg, 1^{er} novembre 1576. *Archives de la maison d'Orange*, t. V, page 470, n° DCXI.

que le canon des états battait les murs de la citadelle, la pacification de Gand fut signée à l'hôtel de ville par les représentants de la Hollande, de la Zélande, d'Utrecht et de toutes les provinces méridionales, à l'exception du Luxembourg, où venait d'arriver don Juan d'Autriche, le nouveau gouverneur général. Cet acte fameux exerça une si grande influence sur la dernière époque de notre révolution, les clauses en furent si diversement interprétées, qu'il est indispensable d'en bien apprécier le caractère et la portée, afin de pouvoir décider avec certitude de quel côté furent alors la justice et la vérité (1).

En promettant d'entretenir entre toutes les provinces « une » ferme et inviolable paix, accord et amitié » et d'y employer corps et biens si cela était nécessaire, les signataires de la pacification de Gand remplaçaient par une solidarité féconde le déplorable système qui rendait toutes les provinces étrangères les unes aux autres et qui avait fait jusque-là toute la force des Espagnols. C'était un grand pas vers la centralisation et l'unité : on substituait une action puissante, homogène à tous ces essais partiels de résistance qui ne pouvaient avoir d'autre résultat que d'épuiser les ressources du pays. Sans méconnaître encore l'autorité royale, ce qui est fort remarquable, on remettait aux états généraux, « convoqués en la forme et manière que se » feist au temps que feu de très-haulte mémoire l'empereur » Charles feist la cession et transport des Pays-Bas ès mains » du roy, » le soin de mettre ordre à toutes les affaires du pays. Cette clause était la consécration d'un principe nouveau, le droit de la nation à veiller elle-même sur ses propres intérêts et à remplacer par sa volonté l'arbitraire souverain ; plus tard cependant, après avoir juré de se conformer à la pacification de Gand, les représentants de Philippe voulurent exiger de nos

(1) V. le texte de la pacification à la fin du volume, n° II des *Documents historiques*.

provinces *l'obéissance comme au temps de l'empereur Charles-Quint.*

La question religieuse surtout présentait des points délicats et d'une solution difficile. Pour les régler, les députés des deux parties contractantes déferaient d'abord aux états généraux le soin de décider sur « le fait et exercice de la religion réformée » ès pays de Hollande, Zelande, Bommel et lieux séparés ; » puis ils s'exprimaient en ces termes :

« Doresnavant, les inhabitans et subjectz d'ung costel et » d'aultre, de quel pays de par-deça, ou de quel estat, qualité ou » condition qu'ils soient, pourront partout hanter, frequenter, » passer et repasser, demeurer et traficquer, marchandement et » aultrement, en toute liberté et seureté. Bien entendu qu'il ne » sera loisible ny permis à ceulx de Hollande et Zelande, ni à » aultre de quel pays, qualité ou condition qu'il soit, de attenter » aucune chose par-deça, hors des dictz pays de Hollande et » Zelande et aultres lieux associez, contre le repos et paix » publicque, et signamment contre la religion catholicque ro- » maine et l'exercice d'icelle, à peine d'estre puniz comme per- » turbateurs du repos publicq (1). »

Il est impossible de trouver la moindre équivoque dans ce langage : les auteurs de la pacification, jusqu'à la décision des états généraux, stipulaient la liberté de conscience pour tous, toléraient en Hollande et en Zélande l'exercice de la religion réformée, et protégeaient partout ailleurs le culte catholique, auquel ils accordaient une prépondérance marquée. Par une modération dont on ne peut s'empêcher d'être frappé, les provinces du culte réformé, suivant en cela les avis du prince d'Orange, se contentaient pour leur foi d'une tolérance restreinte, tandis que le catholicisme était pour ainsi dire considéré comme religion d'État. C'était faire preuve d'un bien grand

(1) Art. IV de la pacification.

désir de concorde; Guillaume, avec sa sagacité habituelle, ne voulut pas élever des prétentions qui, toutes légitimes qu'elles eussent été, eussent pu entraver les négociations entamées; mais on ne lui tint pas compte de cette prudente conduite.

Après avoir ainsi réglé les points fondamentaux de leur commune alliance, les députés des provinces décrétèrent par le même acte l'abolition de tous les placards relatifs à l'hérésie, le renvoi des soldats espagnols, le pardon de tous ceux qui avaient pris part aux troubles, le maintien du prince d'Orange dans les pouvoirs dont il était revêtu, l'élargissement de tous les prisonniers, la restitution de leurs biens à ceux qui en avaient été dépossédés, et la réintégration des prélats et des ecclésiastiques dans tous leurs bénéfices.

Telles furent les dispositions les plus importantes de ce pacte célèbre qui donnait une sanction solennelle aux principes de la révolution, et dont on ne peut méconnaître le caractère équitable et réparateur. En somme, la pacification promettait à nos provinces l'union, la tolérance et la liberté; si l'on eût persisté dans cette voie, l'émancipation politique des Pays-Bas était assurée; mais il arriva que les états généraux, comme leur organisation devait le faire pressentir, donnèrent bientôt eux-mêmes le spectacle des plus tristes dissensions. Les partis, au lieu de déposer à la fois leurs ressentiments et leurs armes (1), voulurent se servir de la pacification contre ceux dont ils redoutaient la supériorité, après l'avoir signée dans un moment d'exaltation causée par l'imminence du péril commun. Les instincts de caste se réveillèrent plus puissants que jamais; les seigneurs et surtout

(1) « Fuit id omnino tempus, quo de rebus Belgicis bene sperare licuit, si cum armis et odia ponerentur. Sed mihi hæc altiùs repetenti certissima maiorum origo videtur procerum æmulatrix ambitio, et huic non dissimile populi vitium abruptus suæ religionis amor, nunquam se intrà fœdera, nunquam præsentem intrà sortem tenens : hæc dum manent, nec partes unquam desunt nec instrumenta in libertatem. » HUGO GROTIUS, livre II, page 49.

ceux des provinces méridionales, excités par la jalousie qu'ils ressentiaient contre le prince d'Orange, sacrifièrent l'intérêt public à leur amour-propre, et, de concert avec les membres du clergé, ils déchirèrent aussitôt qu'ils le purent un traité conclu sous l'empire de la terreur que leur inspiraient les hordes étrangères.

Trois jours après la signature de la pacification, les troupes des états s'emparèrent du château de Gand, que les Espagnols avaient jusqu'alors occupé (11 novembre 1576). Le lendemain 12, le comte de Renneberg s'empara, au nom des états, de la ville de Valenciennes; peu de temps après (1), Groningue et la Frise se déclarèrent pour ce parti; Gaspard de Robles, sire de Billy, gouverneur de cette province pour l'Espagne, fut fait prisonnier et fut remplacé dans ses fonctions par le comte de Renneberg. Ces succès étaient d'un favorable augure pour la cause nationale, et si le prince d'Orange, dont la popularité augmentait chaque jour, eût pu déterminer les états à suivre ses conseils, la venue de don Juan n'eût probablement rien changé à la face des choses. Mais le génie de Guillaume offusquait ces intrigants obscurs qui ne voulaient pas reconnaître de pouvoir plus élevé qu'eux-mêmes et qui n'étaient pas assez forts pour jouer le rôle qu'ils enviaient à d'autres. Malgré toutes les garanties de dévouement et de loyauté que le prince avait données au pays, malgré l'éminent service par lequel il venait de se signaler en aidant de tout son crédit à la conclusion d'un traité qui rendait impossible toute idée ambitieuse de sa part, il ne put parvenir à vaincre l'inconcevable défiance des états et dut bientôt renoncer à l'espoir d'arracher tout le pays à la domination espagnole. A partir de la pacification de Gand, le mouvement révolutionnaire, dont la marche avait été jusqu'alors ascendante, entra dans sa période de décroissance; une pitoyable

(1) 24 novembre. V. METELEN, livre VI, folio 127.

anarchie paralysa les moyens de résistance que l'on eût pu opposer aux efforts de l'Espagne ; et tandis que l'union d'Utrecht affranchissait à jamais la Hollande, les succès militaires de don Juan et d'Alexandre Farnèse, joints à l'habileté politique de ce dernier, firent rentrer sous le joug les provinces méridionales, qui, moins heureuses que leurs voisines, virent une ère de malheurs et de servitude succéder à la trompeuse aurore d'un jour de liberté.

TROISIÈME PÉRIODE

**Depuis la pacification de Gand jusqu'à la prise d'Anvers,
1576-1585**

CHAPITRE IX

D'ON JUAN D'AUTRICHE

Pendant que les populations de nos provinces s'abandonnaient à l'espoir qu'avait fait naître la pacification de Gand, le nouveau gouverneur général que Philippe avait investi des pouvoirs provisoirement délégués au conseil d'État, arrivait à Luxembourg, sans escorte et sans suite, après avoir traversé la France au moyen d'un déguisement. Par une coïncidence étrange, il avait mis le pied sur le sol belge le jour fatal où Anvers subissait les terribles effets de la furie espagnole. Fils naturel de Charles-Quint (1), don Juan d'Autriche avait dès ses jeunes années donné

(1) Il était né à Ratisbonne le 24 février 1543. Sa mère, d'après Strada, se nommait Barbe Blomberg.

des preuves éclatantes de ce courage aventureux qui le distingua pendant toute sa vie. Élevé à la cour d'Espagne avec don Carlos et Alexandre Farnèse, ses neveux, qui étaient à peu près du même âge que lui, il s'était illustré de bonne heure en combattant avec succès les Maures de Grenade révoltés contre la tyrannie de Philippe. Choisi plus tard par les princes chrétiens pour commander l'expédition dirigée contre les Turcs qui infestaient la Méditerranée, il avait remporté sur la flotte ottomane la célèbre bataille de Lépante, qui l'avait placé au premier rang parmi les plus grands hommes de guerre de son époque. Il rêvait déjà un empire conquis dans ces lointains parages aux dépens des infidèles, mais ses exploits avaient alarmé la soupçonneuse jalousie du monarque espagnol (1) qui, craignant de rencontrer dans son frère un rival redoutable, l'arracha brusquement aux lieux témoins de sa gloire et l'envoya aux Pays-Bas comme dans un exil où devaient s'anéantir ces splendides espérances. On conçoit quel dut être le désappointement de don Juan d'Autriche lorsque, violemment jeté par la volonté de Philippe au milieu d'un peuple justement irrité, il vit surgir autour de lui des difficultés insurmontables et qu'il se trouva forcé de lutter sans cesse contre un sentiment de défiance d'ailleurs trop légitime. Bouillant et chevaleresque, peu habile à déguiser sa pensée, le rôle de négociateur ne convenait point à son caractère; aigri par l'injurieuse conduite du roi à son égard, il s'irrita des obstacles que lui opposait l'ombrageuse susceptibilité des états et de la nation entière : la patience lui manqua; il eut recours à son épée pour terminer un différend qui en réalité n'avait pas

(1) PIERRE BURMANN, dans la préface de ses *Analecta Belgica*, page XV, dit en parlant de Philippe et de don Juan : « Sed, ut ad illud potentiæ fastigium fratrem hunc eveheret, non patiebatur ipsius Philippi ambitio, timens, » ne si Austriaeus bellicoso ingenio voti fieret compos, ipse instar Massinissæ ab hoc Jugurtha, fratre suo spurio, regno spoliaretur, quod exemplo » etiam domestico cavere jubebatur. »

d'autre solution possible. Les uns ont fait un traître du frère de Philippe ; d'autres ont exalté sa modération et sa bonne foi : ce ne fut qu'un guerrier aventureux, passionné pour les choses extraordinaires, trop impétueux pour temporiser et pour feindre longtemps avec adresse (1), un vrai chevalier aimant à frapper d'estoc et de taille, mais peu fait pour les orages et les intrigues politiques. S'il n'eût fallu que combattre, il eût toujours été le héros de Lépante, et il le prouva bien à Gembloux ; mais, consumé par ce besoin d'activité auquel il ne trouvait point d'aliment dans la mission dont il était chargé, il s'éteignit à la fleur de l'âge, laissant à un génie plus complet et moins fougueux que le sien le soin de pacifier ou plutôt de soumettre nos malheureuses provinces.

En arrivant aux Pays-Bas, don Juan s'empessa de déclarer aux états que ses intentions étaient conciliatrices et qu'il désirait vivement rétablir l'union entre le peuple et son souverain. Quelle que fût la loyauté du jeune prince, la réalisation de ce désir était impossible ; Guillaume ne s'y laissa pas tromper : il donna dès le 9 novembre aux états le conseil de s'assurer de la personne de don Juan, qui était entré dans nos provinces sans être porteur d'un sauf-conduit (2). C'était bien certainement le plus sûr moyen de mettre un terme aux embarras de toute nature qu'allait susciter la venue du nouveau gouverneur général, mais la pusillanimité ordinaire des états les fit reculer devant une mesure qui, toute sage et toute légitime qu'elle était, les effrayait par sa hardiesse, et ils se montrèrent disposés à entrer en négociations avec don Juan. Ils ne voulurent toutefois pas le faire sans consulter le prince d'Orange, dont la popularité était alors

(1) « Toute la différence entre don Jan, le due d'Albe et Louys de Reque- » sens estoit qu'il estoit plus jeune et plus sot que les aultres, et qu'il ne » pouvoit pas si longtemps cacher son venin et dissimuler ses charges. » *Apologie du prince d'Orange*, page 90.

(2) *Archives de la maison d'Orange*, tome V, page 494, n° DCXLVIII.

à son comble, sur les garanties à réclamer dans l'intérêt du pays. Guillaume se trouvait alors à Middelbourg ; le 30 novembre il fit connaître aux états son avis sur la situation présente et sur les conditions à imposer à don Juan. Ces conditions étaient de n'entamer aucune négociation avant le départ des troupes espagnoles, d'exiger la ratification de la pacification de Gand, la confirmation de tous les privilèges, ainsi que l'assemblée fréquente et régulière des états généraux. Cette remarquable lettre, où brillent de tout leur éclat la prudence et la sagacité politiques du prince d'Orange, se terminait par ces mots : « Je vous supplie prendre » en bonne part cest advis, comme de celui qui exposera tous » ses moyens jusques à la dernière goutte de son sang pour le » salut et le repoz de nostre commune patrie et de vous aultres, » Messieurs, en particulier, comme je desire vous rendre par » effect tous les tesmoignages qu'il me sera possible de ma » droicte et sincere affection en cest endroict (1). » Ce noble langage ne parvint pas à désarmer les passions haineuses : les principaux chefs de la noblesse, que l'envie excitait contre Guillaume, étaient décidés à paralyser l'effet de ces sages conseils ; ils résolurent de se rendre à Namur pour s'entendre avec le nouveau gouverneur, comme il les y avait invités. Mais lorsqu'ils y furent arrivés avec les membres du conseil d'État, don Juan, préoccupé du soin de sa sûreté personnelle, refusa de quitter Luxembourg pour venir assister aux conférences qu'il avait lui-même provoquées. Les députés des états se virent donc obligés de revenir à Bruxelles sans avoir retiré aucun fruit de leur démarche.

Ce fut alors que, sentant toute la nécessité de cette union compromise chaque jour cependant par la jalousie et l'égoïsme, quelques députés des états généraux conçurent le projet d'un nouveau pacte fédéral qui, en confirmant les clauses de la paci-

(1) GACHARD, *Analectes belgiques*, cahier d'août 1850, page 501.

fication de Gand, pût convaincre don Juan de la ferme intention du pays de ne pas reconnaître son autorité s'il n'accédait pas aux conditions qu'on lui avait soumises. L'union de Bruxelles fut le fruit de leurs efforts (1) : le 9 janvier 1577, les représentants de toutes les provinces, le Luxembourg seul excepté, s'engagèrent solennellement « à tenir et entretenir inviolablement et à jamais » leur association, et ce pour la conservation de la sainte foy » et religion catholique romaine, accomplissement de la pacification, conjointement pour l'expulsion des Espagnolz et leurs adherens et la due obeissance de Sa Majesté, pour le bien et repos de la patrie, ensemble pour le maintiennement de tous et chascuns des privileges, droictz, franchizes, statutz, coutumes et usances anciennes. » Cette ferme déclaration faite non-seulement par les états généraux, mais encore par les principaux seigneurs, qui se virent contraints d'y adhérer sous peine d'être regardés comme traîtres et ennemis de la patrie, fit réfléchir sérieusement don Juan et ne contribua pas peu à le faire céder, momentanément du moins, aux vœux du pays; toutefois il faut reconnaître que, sur le point capital de la question religieuse, l'esprit de l'union de Bruxelles différait essentiellement de la pensée généreuse qui avait inspiré les signataires de la pacification de Gand. En effet, au lieu de réserver la décision de cette question importante et de proclamer le principe de la tolérance, les auteurs de l'union de Bruxelles se bornaient à dire que leur association avait pour but « la conservation de la sainte foy catholique romaine, » sans ajouter un mot de plus relativement à la protection à accorder aux dissidents. C'était évidemment faire un pas en arrière et renoncer de plein gré à une partie des avantages que devait assurer la pacification; c'était compromettre l'union des provinces et faire naître de sérieuses défiances chez tous les partisans de la religion

(1) V. le texte de cet acte important à la fin du volume n° III des *Documents historiques*.

réformée; en un mot, c'était désertier les vrais principes de la révolution pour se rapprocher de don Juan et de l'Espagne (1). Ces tendances de l'union de Bruxelles n'échappèrent point aux députés des provinces septentrionales; ils ne consentirent à signer le nouveau pacte qu'avec des restrictions formelles en ce qui concernait la religion. L'acte du 9 janvier 1577 ne fut donc pas un triomphe de plus pour la cause de la liberté, et si, d'une part, il exerça quelque influence sur la conduite politique de don Juan d'Autriche, de l'autre, il eut le funeste résultat de faire encore une fois germer la division entre des hommes qui, pour adorer Dieu de diverses façons, n'en étaient pas moins des concitoyens et des frères. On vit bientôt la plupart de ces nobles qui avaient juré de rester dévoués aux intérêts communs oublier leurs devoirs et leurs serments et passer dans les rangs de l'Espagne, écoutant ainsi les conseils d'une ambition froissée bien plus que la voix de la patrie.

Sur ces entrefaites, don Juan avait quitté Luxembourg et s'était avancé jusqu'à Marche-en-Famenne, où des députations envoyées par les états généraux étaient venues à plusieurs reprises le presser de souscrire aux conditions qu'ils lui avaient proposées. Il hésitait encore néanmoins à ratifier la pacification de Gand, lorsqu'il reçut des états plusieurs attestations par lesquelles les évêques et les abbés des Pays-Bas, les docteurs des facultés de théologie et de droit de l'université de Louvain et les membres du conseil d'État déclaraient que la pacification « ne contenoit rien qui fust prejudiciable à la sainte foy et » religion catholique, ains au contraire en advantage d'icelle, » et semblablement aucune chose prejudiciable à la supériorité, » auctorité et obéissance deue au roi par lesditz Pays-Bas. » Rien n'était moins sincère que ces attestations; le texte même

(1) Sur l'union de Bruxelles, V. *De Unie van Brussel des jaars 1577, naar het oorspronkelijke uitgegeven, door M. J. C. de Jonge, substituut-archivarius van het Rijk, 's Gravenhage, 1825.*

du traité d'aillance du 8 novembre suffisait pour leur donner un éclatant démenti ; il n'est donc pas possible d'admettre que don Juan ait pu les prendre au sérieux, mais il y vit avec raison un symptôme de faiblesse de la part des états, qui semblaient reculer devant leur propre ouvrage et vouloir, en reniant leurs actions et leurs paroles, se faire pardonner d'avoir été si audacieux. Dès ce moment, ses hésitations cessèrent ; l'édit perpétuel fut signé à Marche-en-Famenne le 12 février 1577 (1). Par cet édit célèbre, le gouverneur général accordait au nom du roi une amnistie complète à tous ceux qui avaient pris part aux troubles des Pays-Bas ; il ratifiait, sur la foi des déclarations délivrées par les évêques et le conseil d'État, tous les articles de la pacification de Gand et ordonnait en conséquence la convocation des états généraux ; il consentait au renvoi définitif des troupes étrangères et stipulait l'élargissement des prisonniers, en y comprenant le fils du prince d'Orange, ainsi que la confirmation de tous les privilèges. Mais l'article XI rendait illusoires les concessions accordées par don Juan d'Autriche : par cet article, les états généraux promettaient « sur leurs consciences, foy et « honneur, devant Dieu et tous hommes, de maintenir en tout « et partout la foy catholique, apostolique et romaine, et l'auc- « torité et obeissance deue au roy et de jamais n'y contrevenir. » Que devenaient les espérances des partisans de la liberté religieuse en présence d'un engagement semblable, d'une violation aussi flagrante de la foi des traités ? Tel était l'inconcevable empressement des états à se réconcilier avec don Juan, qu'ils n'attendirent pas même pour adhérer à l'édit perpétuel que le prince d'Orange eût répondu à la communication qui lui avait été faite de l'état des négociations. Quant à don Juan, sa résolution subite et inattendue d'accepter la pacification de Gand, qu'il avait d'abord ouvertement blâmée, et de se rappor-

(1) V. le texte de l'édit, n° IV des *Documents historiques*.

cher de ces mêmes états pour lesquels il avait à son arrivée manifesté une défiance tellement grande, qu'une garde de trois mille hommes lui paraissait à peine suffisante pour le protéger, ne parut étrange qu'aux moins clairvoyants (1). Le prince, témoin de l'humiliant servilisme des députés, dut naturellement compter sur leur concours pour rétablir à l'exclusion de toute autre la religion catholique, sauf à recourir à la force si, comme l'on devait s'y attendre, le prince d'Orange et les siens refusaient en ce cas de se soumettre à la décision des états généraux (2).

L'édit de Marche-en-Famenne ne servit donc qu'à compromettre le succès de la révolution en étouffant les semences de concorde et de progrès que renfermait la pacification de Gand. Il était à peine publié, que le prince d'Orange et les états de la Hollande et de la Zélande protestèrent par un acte daté de Middelbourg le 19 février 1577 contre certains articles de ce traité et spécialement contre celui qui restreignait la faculté d'assembler les états généraux. Quant à la religion, ils disaient « que la » pacification de Gand n'estoit pas approuvée simplement, mais » ouvertement et finement, par des parolles sur lesquelles on » pouvoit faire des interprétations incertaines et trouver des » subterfuges frauduleux semblables à ceux de madame de » Parme, qui avoyent esté cause de tant d'effusion de sang (3). » Ils ajoutaient que l'édit ne contenait aucune garantie pour la

(1) « Obtupescebant omnes ad subitam hanc et inexpectatam Joannis Austriaci, à naturâ elati et superbi, mutationem qui nuper Pacificationem Gandavensem adprobare negaverat, qui ad ordines venire dedignatus erat, nisi obsidibus è primâ nobilitate datis, et numeroso ad corporis custodiam satellitio stipatus, adeoque mirabantur cuncti, eumdem illum Austriacum nunc tam facilem et obsequentem ultrò sine comitatu isto fœdus concordiaë cum ordinibus contrahere et ut Thuanus dicit, aliam repentè personam induere. Sed vel ideò prudentioribus suspectior erat. » P. BURMANNI, *Analecta Belgica*, tome I, page XXIV.

(2) GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, tome VI, page I.

(3) METEREN, *Histoire des Pays-Bas*, livre VI, folio 154.

Hollande et la Zélande, et refusaient de reconnaître don Juan pour gouverneur aussi longtemps qu'il n'aurait pas fait droit à leurs réclamations. Dès lors aussi, le prince d'Orange, prévoyant qu'une nouvelle collision était inévitable, se mit sur ses gardes et fit hâter l'achèvement des fortifications de Haarlem et de Sparendam.

Cependant don Juan, en exécution des promesses qu'il avait faites, avait ordonné le départ des soldats espagnols. Après avoir reçu des états la somme de trois cent mille livres pour la moitié de ce qui leur était dû, ils quittèrent le pays sous la conduite de Pierre-Ernest, comte de Mansfeldt. Une clause spéciale de l'édit de Marche-en-Famenne avait également mis à la charge des états le payement des troupes allemandes au service de l'Espagne dans les Pays-Bas; il avait en outre été stipulé « que » jusqu'à ce que à iceulx Allemans fust donnée la satisfaction » que dict est, ils pourroient demeurer paisiblement ès dictz » Pays-Bas, en protection et assurance des estats. » Les ressources financières étaient épuisées; on n'avait complété qu'à grand'peine la somme que l'on s'était engagé à payer immédiatement aux Espagnols; il fallut donc bien tolérer le séjour des régiments allemands dans nos provinces et renoncer ainsi de fait au bénéfice de l'édit perpétuel, qui avait accordé le renvoi de tous les étrangers.

Ce fut dans ces circonstances que don Juan fit son entrée à Bruxelles, le 4^{er} mai 1577, en qualité de gouverneur général. Un grand nombre de seigneurs et de gentilshommes l'accompagnaient, mais il n'avait pour toute garde que quatre-vingts arquebusiers que lui avaient donnés les états. Son premier soin fut de mettre le prince d'Orange en demeure d'adhérer à l'édit perpétuel, tant pour lui que pour les pays de Hollande et de Zélande. Déjà, le 8 mars précédent, il avait chargé le docteur Elbertus Leoninus d'une mission pour Guillaume : Leoninus, qui était aussi porteur d'une lettre du duc d'Aerschot, devait

engager le prince à accepter les conditions faites par don Juan aux autres princes et avait offert de lui donner toutes les sûretés désirables pour la restitution de son fils et de ses biens. Après avoir mûrement réfléchi, le prince répondit le 13 mars à Leoninus qu'il ne pouvait rien faire sans l'assentiment des états de la Hollande et de la Zélande et qu'il n'espérait pas d'ailleurs que l'on pût parvenir à s'entendre. Il consentit toutefois, sur l'invitation de don Juan, à envoyer des députés aux conférences de Gertrudenberg qui s'ouvrirent le 13 mai ; mais cette tentative fut aussi inutile que toutes les autres, et les députés se séparèrent sans avoir rien pu conclure, comme le prince d'Orange l'avait prévu.

Ce premier échec irrita don Juan ; dès le 7 avril précédent, il avait écrit au roi « qu'on ne pouvoit remedier au corps des » Pays-Bas qu'en retrenchant ce qui estoit malade, et qu'on » le devoit faire incontinent, sans quoy tout estoit perdu. » Son impatience s'accrut encore lorsqu'il eut à lutter contre les difficultés de toute nature dont l'entouraient les états, qui n'avaient consenti à reconnaître don Juan que dans l'espérance de partager le pouvoir avec lui. En outre, le peuple de Bruxelles, dévoué au prince d'Orange, saisissait avec empressement toutes les occasions de témoigner sa haine pour les Espagnols et pour tous ceux qui appartenaient à ce parti. Un jour même, le gouverneur s'était rendu à l'hôtel de ville « pour y veoir passer la procession solennelle de la dedi- » casse ; » la foule attaqua les gens de son escorte et les poursuivit jusqu'au palais en les accablant d'injures et en les appelant « espagnolisez (1). » Don Juan n'était pas de caractère à sup-

(1) *Veritable recit des choses passees es Pais-Bas depuis la venue du seigneur don Jehan d'Austrice, lieutenant, gouverneur et capitaine-general pour le Roi en iceulx.* — Avec solution des objets contenus au discours non veritable mis en lumière par les estats desdictz Pais, etc. A Louvain, chez Pierre Zangre et Jehan Maes, imprimeurs jurez, 1578.

porter longtemps ces outrages faits à son autorité; les négociations, les discussions qui se renouvelaient à chaque instant, déplaisaient à un homme habitué à ne pas reconnaître d'autre droit que celui de son épée. « S'il faut suivre le vieux style au » gouvernement, écrivait-il le 7 avril 1577 à Antonio Perez, » conseiller du roi d'Espagne, la douceur d'une femme ou d'un » enfant sera sans comparaison plus à propos que celle que je » pourray user. » Et plus bas il ajoutait : « Ny ma condition » ny mon âge ne sont pour l'oisiveté de ce gouvernement, ny » pour souffrir ce qu'il y faudra endurer sans fruit; il est tres » nécessaire que Sa Majesté me tire d'icy, car, ne le faisant, il » adviendra que je manqueray à toutes mes obligations. » L'explication de toute la conduite de don Juan se trouve dans ces quelques lignes; il se sentait à l'étroit dans le cercle que Philippe lui avait tracé, et il chercha par tous moyens à en sortir. Mécontent de n'avoir pu obtenir l'assentiment de la Hollande et de la Zélande à l'édit de Marche-en-Famenne et de l'immense popularité dont le prince d'Orange jouissait à Bruxelles, il songea à quitter cette ville pour se retirer à Malines. De leur côté, les seigneurs, adversaires constants et implacables de Guillaume, lui attribuèrent d'odieux projets et réveillèrent ainsi chez le gouverneur le soupçon qu'on en voulait à sa vie.

Don Juan lui-même a pris le soin de constater, dans une curieuse lettre adressée de Namur aux états généraux, le 24 août 1577, les manœuvres employées pour le circonvenir et le pousser, par crainte de Guillaume, à quelque parti violent et » décisif. « Nous estions à Malines, dit-il dans cette lettre, se » pourmenant le duc d'Aerschot avec nous, au mois de juing » dernier, entre autres propos que dismes, fust ceste devise » principale, qu'il nous dict que tout alloit de mal en pis, et » que nous et ceulx de nostre suite n'étions point assurés, » pour ce qu'il sçavoit fort certainement qu'il se faisoit ligue, » et traictoît choses contre nous et ceulx de nostre dicte

» suite : et que partant nous faisoit savoir que l'intention première du prince d'Orange, de se saisir de nostre personne, duroit encore ; mesmes par avant nostre reception du gouvernement, avoit escript une lettre aux estats, de laquelle il disoit avoir copié, par où les preadvisoit que, entretant que ne serions prins, l'on ne pourroit consuivre la fin à laquelle ils tasehoient, et partant convenoit de mettre nostre personne en seureté.

« A quoy demandasmes en ces termes : Et quoy, monsieur le duc, où seroit la parolle? Il nous respondit cliquant les doigts qu'il n'y avoit plus de parolle, ou chose en substance ; et replicquant à quelle intention ils nous vouloient saisir, respondit, pour nous faire signer tout ce qu'ils vouloient ; et l'interrogeant que seroit ce qu'ils vouldroient, respondit, liberté en tout, ou choses telles. A quoy nous dismes que si ne voulions signer, quelles choses ils nous feroient : lors respondit qu'il nous adviendroit ce qu'estoit autrefois advenu à certain duc ou prince de ces estats duquel n'avons sceu retenir le nom, à sçavoir qu'après nous avoir forcé à faire leur volonté, nous rueroient et tous nos gens par les fenestres, en nous recevans sur leurs picques (1).

Ces avertissements perfides mirent le comble à l'irritation de don Juan. Les régiments allemands commandés par les colonels Foucker et Fronsberg n'avaient pas encore pu être congédiés, faute d'argent pour payer leur arriéré de solde, et ne demandaient pas mieux que de se prêter à un coup de main : don Juan entretint avec ces colonels de secrètes intelligences ; il leur transmit l'ordre de se préparer à marcher sur Anvers (2). D'un autre côté, Berlaymont, gouverneur de Namur, était tout dévoué à la cause espagnole ; le frère de Philippe II, mettant ce zèle à profit, saisit adroitement le prétexte que lui offrait le séjour à

(1) *Veritable recit*, etc.

(2) METEREN, livre VII, folio 158.

Spa de Marguerite de Valois, reine de Navarre et sœur du roi de France, pour se rendre à Namur, d'où il fit parvenir le 23 juillet à Foucker et à Frondsberg les dernières instructions relatives à l'accomplissement de ses desseins. « Puisque la » chance est desja jettée sans la pouvoir rappeler, leur disait-il, » il est nécessaire d'encheminer le dez pour le bien faire courrir, » et ce qui importe est la brieveté et diligence dans l'accom- » plissement de ce qui a esté convenu (1). » Le lendemain, rendu à lui-même par ces conceptions aventureuses, don Juan s'empara par surprise de la citadelle de Namur et y établit son quartier général. Il ne fut pas aussi heureux dans l'entreprise dirigée en même temps contre Anvers : non-seulement les colonels allemands échouèrent dans leur attaque contre la ville, mais ils furent forcés d'évacuer la citadelle qu'ils avaient occupée jusqu'alors. Instruit de cet échec, don Juan ordonna à toutes les troupes royales qui se trouvaient encore aux Pays-Bas de se concentrer dans les environs de Namur ; il se vit bientôt ainsi à la tête d'une armée aguerrie et prête à le seconder.

Un sentiment inexprimable d'étonnement et d'indignation accueillit à Bruxelles et dans tout le pays la nouvelle de ces événements, qui rendaient encore une fois la guerre inévitable. On put voir alors combien le prince d'Orange avait raison lorsque, appréciant l'impossibilité de toute transaction entre les principes de la révolution et ceux du despote espagnol, il donnait aux états de sages conseils que l'on n'avait pas daigné suivre. Don Juan, revenu de son premier enthousiasme, comprit probablement aussi qu'il s'était laissé entraîner trop loin (2); car, le jour même de la prise de la citadelle de Namur, il écrivit aux

(1) *Sommier discours des justes causes et raisons qu'ont constraint les estats generaux des Païs-Bas de pourvoir à leur deffence contre le seigneur don Jehan d'Austrice*. Anvers, Guillaume Sylvius, imprimeur du Roy, 1577.

(2) *Archives de la maison d'Orange*, tome VI, page 127.

états, pour justifier sa conduite, qu'il n'avait eu d'autre but que de veiller à sa sûreté personnelle. « Vous assurant de rechef, » ajoutait-il, que de la part de sa dicte Majesté et la nostre vous » sera maintenu et gardé tout ce qui vous a esté promis et juré » et qu'il n'est presentement question que de faire obeir ceulx » qui troublent le bien et repos public, comme sçavons estre la » raison et le desir de vous tous (1). » Ce langage conciliant s'accordait mal avec les actes du jeune prince ; aussi les états généraux, furieux d'avoir été joués, accueillirent fort mal les propositions que don Juan leur fit faire le 27 juillet par les sieurs de Rassenghien et de Grobbendonck. Don Juan y demandait en substance qu'on lui accordât une garde suffisante pour veiller à sa sûreté et pour maintenir la dignité de son rang ; qu'il lui fût permis de conférer les offices et les charges, dans les limites de la pacification et des privilèges du pays ; qu'on lui soumit la liste des membres des états pour en rayer « les personnes suspectes » de faire mauvais office ; » enfin, qu'on prit l'engagement de se joindre à lui pour forcer le prince d'Orange et les états de la Hollande et de la Zélande à adhérer à l'édit perpétuel (2). Ces propositions étaient accompagnées d'une nouvelle lettre dans laquelle le général espagnol protestait de la pureté de ses intentions, de son desir d'oublier le passé et d'observer la pacification « comme autant vray amy et bon patriote et plus qu'aultres se » vantant de l'estre. »

Les états ne répondirent à ces avances qu'en accusant don Juan de trahison et en lui reprochant, pièces en main, d'avoir écrit au roi d'Espagne pour l'engager à agir avec rigueur contre

(1) V. cette lettre à la fin du volume, n° V des *Documents historiques*.

(2) *Poinctz exhibez par les sieurs de Rassenghien et de Grobbendonck, de la part de Son Alteze aux estats, 27 juillet 1577. Veritable recit, etc.* — Sur les négociations entre don Juan et les états jusqu'à la déclaration de guerre du 25 janvier 1578. V. GASPARI SCHETTI, *Commentarium ineditum de pace inter Joannem Austriacum et ordines Belgicos (Analecta Belgica de BURMANN, tome II)*.

les Pays-Bas. Un incident singulier venait de prouver, en effet, aux plus incrédules que l'on ne pouvait ajouter foi à toutes les promesses faites au nom de l'Espagne. Le roi de Navarre, que des liens d'amitié unissaient depuis longtemps au prince d'Orange, avait réussi à intercepter une partie de la correspondance de don Juan et de son secrétaire Escovedo avec le monarque espagnol ; il avait immédiatement envoyé à Guillaume les lettres dont il s'était emparé. Elles étaient écrites en chiffres, mais Marnix de Sainte-Aldegonde parvint, après de patientes recherches, à en découvrir le secret (1). Le prince d'Orange, qui jusqu'alors avait tenu en réserve ces précieux documents, crut que le moment était venu d'en faire usage : il en donna communication aux états généraux. Trois de ces lettres étaient de don Juan ; trois autres émanaient d'Escovedo : toutes avaient rapport à la situation politique des Pays-Bas. La première de celles de don Juan était datée de Louvain le 7 avril 1577 ; le gouverneur général s'y exprimait en ces termes : « Si patience doit
» curer la playe, icelle guarira, si jà, pour forcer tant ma condi-
» tion, je ne deviens malade, ou que l'inclination naturelle de
» l'homme ne me force à autre chose. Mais je voy que jusques
» ores ceste medecine fait peu d'effect, et j'ignore celui qu'elle
» fera plus avant. » Dans la deuxième, qui portait la même date, il donnait au roi le conseil de retrancher ce qui était malade du corps des Pays-Bas. La troisième, adressée à Antonio Perez, contenait, comme on l'a vu, un de ces épanchements qui laissent échapper la pensée tout entière. Quant aux lettres d'Escovedo, elles avaient un caractère bien différent ; l'une d'elles, écrite d'Anvers le 25 mars 1577, renfermait les lignes suivantes : « Enfin, sire, ils veulent demeurer libres et vivre comme il leur
» plaira, et pour cecy ils seront contens que le Turc vienne à
» estre seigneur du pays. Et selon le chemin qu'ils tiennent, le

(1) Lettre de Sainte-Aldegonde à Jean de Nassau, Bruxelles, 28 juill. 1577 ; *Archives de la maison d'Orange*, tome VI, page 115, n° DCCXXXIX.

» prince d'Orange le sera, qui est tout le même. » Les deux autres, plus confidentielles encore, étaient datées d'Anvers le 6 avril 1577. « Pour le seigneur don Juan, y disait Escovedo, » il a trente ans : je n'en prometiz rien à Vostre Majesté, sinon » que le plus certain sera, s'il voit que Vostre Majesté ne l'as- » siste suyvant ce qu'il represente avoir de besoing, qu'il s'en » ira là quand Vostre Majesté le pensera le moins. Et puisque » je viens jusques à là que de le dire, Votre Majesté le croye et » y previenne avecq temps. »

On comprend aisément la sensation que dut produire la publication de ces pièces, dont il n'était pas possible de contester l'authenticité (1). Le gouverneur général essaya vainement de se disculper et de décliner la responsabilité des lettres d'Escovedo ; il fut obligé de convenir qu'il avait retardé à dessein le départ des troupes allemandes, en alléguant toutefois qu'il ne l'avait fait que pour se défendre contre les menées du prince d'Orange (2). L'opinion publique à Bruxelles et dans les autres villes se déclara hautement en faveur de ce dernier, et les états, cédant quoique à regret à l'expression de la volonté populaire, invitèrent le 6 septembre Guillaume à se rendre à Bruxelles (3). Le prince s'empressa d'accéder à leur demande : il arriva le 23 du même mois dans cette ville, où l'accueillirent les acclamations enthousiastes de la multitude : dès ce moment ce fut lui qui, de fait, dirigea les négociations entamées avec don Juan. Ces négociations avaient fait un grand pas depuis que le gouverneur, comprenant l'irrégularité de sa position, avait consenti à remettre entre les mains des états les villes et châteaux de Namur, de Charlemont, de Mariembourg, de Sampson et de

(1) Le texte de ces lettres se trouve rapporté à la fin de l'opuscule intitulé : *Sommier discours des justes causes et raisons*, etc., cité plus haut.

(2) *Veritable recit des choses passees es Pais-Bas*, etc. Lettre de don Juan aux états généraux ; Namur, 24 août 1577.

(3) *Archives de la maison d'Orange*, tome VI, page 153.

Thiry. Il s'était engagé à solliciter lui-même son remplacement et son rappel (1); mais la venue du prince d'Orange changea encore une fois la face des choses. Au lieu de se borner aux timides conditions proposées par les états, Guillaume, après avoir ordonné la démolition des citadelles de Gand et d'Anvers, demanda que les seigneurs de la suite de don Juan fussent exclus de toutes fonctions publiques, et que l'on instituât un conseil d'État chargé du soin de gérer les affaires pendant l'absence de don Juan et jusqu'à l'arrivée de son successeur. Cet audacieux ultimatum fut transmis à la fin du mois de septembre 1577 au gouverneur général, qui y répondit le 2 octobre par un refus formel (2), en annonçant sa résolution de se retirer à Luxembourg pour y attendre les ordres ultérieurs du roi. Ce départ, en compromettant gravement le succès des conférences ouvertes entre don Juan et les états, laissait le prince d'Orange seul maître de la situation. Secondé par la confiance du peuple, il était alors tout-puissant (3), et son autorité morale grandissait encore par l'incapacité des hommes qui l'avaient appelé à leur secours. Au nombre de ces adversaires incorrigibles qui ne subissaient qu'en frémissant la protection qu'ils avaient sollicitée, se trouvaient le duc d'Aerschot, le marquis d'Havré, son frère, le comte de Lalaing, Montigny, le jeune

(1) Le 24 août précédent, les états avaient écrit au roi pour le supplier de remplacer don Juan par quelque autre prince de sa famille. V. cette lettre dans une brochure intitulée : *Responce veritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jehan d'Austrice, données à Hevre le XV de febvrier MDLXXVIII, par laquelle se voit ouvertement la bonne intention des estats generaux, et le grand tort qui leur est fait, ensemble à tout le Païs-Bas, par les sinistres interpretations et detorsions du vray sens de leurs lettres et actions que le dict don Jehan et ses adherens mettent en avant pour decevoir les moins advisez et le pauvre peuple.* — A Anvers, de l'imprimerie de Christophle Plantin, MDLXXVIII.

(2) V. cette lettre à la fin du volume, n° VI des *Documents historiques.*

(3) V. à ce sujet HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, tome I, page 470.

comte d'Egmont, que le sort de son père n'avait pu éclairer sur ses devoirs, Villerval, Champagny, Rassenghien (1) et la plupart des chefs de cette noblesse, qui depuis les débuts de la révolution avait, comme on l'a vu, tout sacrifié à un malencontreux égoïsme. Trop inhabiles pour être dignes de leur époque, ils étaient en même temps trop orgueilleux pour accepter de plein gré la supériorité que les événements attribuaient à Guillaume, et ils cherchèrent à lui opposer un rival d'une naissance illustre, croyant ruiner ainsi la fortune de celui que dans leur aveuglement ils regardaient comme un ennemi. Déjà depuis le 26 août un des leurs, le sire de Maelstede, était parti pour Vienne dans le but d'engager l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe et neveu de Philippe, à venir prendre le gouvernement des Pays-Bas (2). Le jeune archiduc, à peine âgé de dix-neuf ans, se laissa tenter par l'appât du pouvoir ; le 3 octobre il quitta furtivement Vienne pour se rendre dans nos provinces, sans même en avertir l'empereur son frère. En même temps, pour contre-balancer l'influence que Guillaume exerçait sur la population de Bruxelles, le duc d'Aerschot se fit nommer gouverneur de la Flandre et s'empressa d'aller prendre possession de sa nouvelle charge (20 octobre 1577).

Le parti démocratique dominait alors à Gand. Il y avait pour chefs deux hommes célèbres qui, s'ils ne furent pas toujours exempts de reproche, surent du moins dans ces circonstances difficiles faire preuve d'intelligence et de dévouement. Jean de Hembyze et François de la Kétulle, seigneur de Ryhove, étaient tous les deux issus de familles patriciennes et avaient su répudier les préjugés de caste pour ne prendre conseil que des intérêts communs. Hembyze surtout avait toutes les qualités d'un chef de parti ; « naturellement éloquent et persuasif, doué d'un esprit » orné par l'étude, souvent employé dans la magistrature, bien

(1) METEREN, livre VII, folio 142.

(2) *Archives de la maison d'Orange*, tome VI, page 191.

» informé de l'état de la province, mieux instruit que personne
» des vertus et des faiblesses de ses compatriotes (1), » il disposait à son gré du peuple de Gand, parmi lequel la foi calviniste s'était depuis longtemps propagée et qui voyait en lui le restaurateur et le soutien des anciens privilèges de la cité. Des relations actives existaient entre les deux tribuns et le prince d'Orange, qui les favorisait secrètement et dirigeait leur conduite. L'arrivée du duc d'Aerschot eut pour effet immédiat de partager la ville en deux camps ennemis. Le duc, après avoir promis aux Gantois que toutes leurs franchises leur seraient rendues, eut l'imprudence de faire exclure de l'administration tous les partisans du prince d'Orange, ainsi que ceux qui ne cachaient pas leurs sympathies pour la religion réformée. Cet abus de pouvoir lui devint funeste : le peuple, excité par Hembyze et Ryhove, réclama hautement ses privilèges. Le duc d'Aerschot ayant menacé les plus hardis de les faire pendre, l'exaspération générale ne connut bientôt plus de bornes. Encouragés par Guillaume qui avait donné son assentiment à leurs desseins (2), les deux chefs gantois firent arrêter d'Aerschot dans son hôtel (28 octobre), et avec lui les principaux seigneurs de son parti, Rassenghien, Swewegem et les évêques de Bruges et d'Ypres.

Le premier soin de Hembyze et de Ryhove, après ce hardi coup de main, fut de réorganiser la commune gantoise et de rendre aux corps de métiers leur part d'influence dans les affaires de la cité. Un conseil de dix-huit membres choisis dans les rangs du peuple et de la bourgeoisie fut investi d'une partie des attributions jusqu'alors réservées au corps des échevins ; grâce à ces

(1) VANDERVYNCKT, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, tome II, livre IV. — J'ai cité de préférence cet auteur, parce qu'il s'attache à rendre odieux Hembyze et Ryhove ; on peut donc ajouter foi aux éloges qu'il leur accorde.

(2) *Archives de la maison d'Orange*, tome VI, page 25. — METEREN, livre VII, folio 142.

institutions, les deux tribuns devinrent tellement chers à leurs concitoyens qu'ils ne comptèrent plus que des adhérents et que les Gantois se déclarèrent prêts à les seconder dans leurs projets.

L'appel adressé à l'archiduc Mathias et la nomination du duc d'Aerschot aux fonctions de gouverneur de la Flandre avaient profondément irrité le peuple, qui, voyant les intrigues de la noblesse, fit manifestement éclater son courroux. Les états, intimidés par la réprobation que soulevaient de toutes parts les mesures qu'ils avaient prises, cédèrent à la pression exercée sur eux par le mécontentement général et résolurent d'élever Guillaume à la dignité de ruwaerd de Brabant, espérant qu'il verrait dans l'offre de cette charge importante une réparation des injurieuses menées que l'on avait dirigées contre lui (1). Son élection eut effectivement lieu le 22 octobre, et le prince, devenu plus puissant par les intrigues de ses ennemis, força les états mêmes à subir l'ascendant de son génie. Pour détourner autant qu'il était en lui le coup que l'on avait voulu porter à la cause révolutionnaire en faisant venir le jeune archiduc, il usa de sa position pour faire décréter le renouvellement de l'acte d'union entre les provinces. Le 10 décembre 1577, les députés réunis dans la grande salle de l'hôtel de ville de Bruxelles signèrent un nouveau pacte qui, tout en confirmant le premier, contenait en outre une promesse réciproque de bienveillance et de protection entre les catholiques et les réformés. Cet acte important et trop peu connu consacrait les vrais principes de la politique de Guillaume, il faisait triompher la tolérance tout en resserrant les liens qui devaient unir les diverses parties du pays (2). Le

(1) M. GROEN VAN PRINSTERER (*Archives de la maison d'Orange*, t. VI, page 191) fait observer avec raison que ce serait un anachronisme d'admettre que la démarche de la noblesse près de l'archiduc Mathias fût le résultat de la nomination du prince comme ruwaerd de Brabant.

(2) *Archives de la maison d'Orange*, tome VI, page 257. — HENNE et WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, tome I, page 474.

Taciturne ne s'en tint pas là : avant de reconnaître solennellement en qualité de gouverneur général l'archiduc Mathias qui était arrivé à Anvers le 21 novembre précédent, il parvint à lui faire imposer des conditions qui restreignaient toutes les prérogatives de la souveraineté. L'archiduc, avant d'entrer en fonctions, devait jurer d'observer en tous points la pacification de Gand ; de ne faire « chose d'importance et qui concerne la » généralité, à sçavoir aydes et levées de deniers, romptures de » guerre ou de paix, alliances et confédération avec peuples » estrangiers, sans consentement des estats generaux ; de réta- » blir tous les privileges et coutumes que l'on pourrait monstrier » avoir esté enfraincts, violez, ou par force et violence tolluz et » aboliz ; » de permettre aux états généraux de s'assembler « toutes et quantes fois qu'il leur plairoit (1). » Enfin, pour assurer mieux encore le succès de ses desseins, il se fit nommer lieutenant de l'archiduc qui, réduit ainsi à la possession d'un vain titre, fut le 20 janvier 1578 pompeusement reçu à Bruxelles comme gouverneur général des Pays-Bas.

Il y avait dans tous ces plans conçus par le prince d'Orange une grandeur, un patriotisme qui ne peuvent échapper à personne. On l'avait accusé de vouloir confisquer la révolution à son profit : il ne répondait qu'en constituant sur de solides bases la souveraineté nationale représentée par les états généraux ; autour de lui retentissaient les clameurs des partis préoccupés de leurs seuls intérêts : lui seul, supérieur à ces ambitions coupables, proclamait l'union et protégeait la liberté.

Pendant que ces faits s'accomplissaient à Bruxelles et que, sous la vivifiante influence de Guillaume, l'espoir se ranimait au cœur de tous les vrais citoyens, don Juan, retiré à Luxembourg, se préparait à reprendre les armes pour recouvrer son autorité. Le 14 octobre, il avait donné communication aux états d'une

(1) *Poinctz et articles accordez sur la reception de l'archiduc Mathias.*

— A Anvers, de l'imprimerie de Christophle Plantin, 1579.

lettre de Madrid par laquelle Philippe faisait connaître les conditions qu'il voulait imposer à nos provinces. Ces conditions étaient le maintien exclusif de la religion catholique et de l'obéissance due au roi, l'expulsion du prince d'Orange et de ses partisans, la destitution des fonctionnaires nommés par les états au gouvernement de nos villes et la mise en liberté des prisonniers (1). Quelque temps après (janvier 1578), le baron de Selles, frère de Philippe de Noircarmes, remit aussi aux états de la part du roi une lettre en réponse à celle qu'ils avaient adressée au monarque le 24 août précédent pour le supplier de pourvoir au remplacement de don Juan. La lettre dont le baron de Selles était porteur était datée de Madrid le 18 décembre 1577. Le roi n'y parlait point du tout de don Juan; il insistait fortement pour qu'on rétablît la religion catholique sur le pied où elle se trouvait au temps de l'empereur Charles-Quint, prétendant que les états s'y étaient engagés par l'acceptation de l'édit de Marche-en-Famenne (2). Les états protestèrent contre cette interprétation de leurs promesses, en faisant observer qu'ils n'avaient pu vouloir enfreindre les clauses de la pacification de Gand et que celle-ci « permettoit aux Hollandois, Zelandois et autres retirez » de la dicte religion catholique romaine, de librement » retourner, venir, hanter, converser et demeurer en ces Païs- » Bas; moyennant que ce soit sans rien attenter contre la » religion catholique romaine ou l'exercice d'icelle, ni empes- » cher, irriter, injurier ou scandaliser ceux qui la suivent et » maintiennent, ce qui du temps de feu l'empereur Charles » n'estoit nullement licite, ains etroitement deffendu (3). » Ils refusèrent donc d'accepter ces offres dérisoires, et don Juan,

(1) Lettre de don Juan aux états; Luxembourg, 14 octobre 1577. *Véritable recit*, etc.

(2) *Archives de la maison d'Orange*, tome VI, page 285.

(3) *Responce véritable aux lettres patentes et persuasions abusives de don Jehan d'Austrice*, etc., page 18.

froissé de la venue de l'archiduc Mathias, leur déclara ouvertement la guerre le 25 janvier 1578. De grands préparatifs de défense se firent alors des deux côtés ; mais tandis que l'armée de don Juan se renforçait de ces terribles soldats du duc d'Albe qui, après avoir été momentanément expulsés du pays, revenaient conduits par Alexandre Farnèse et prêts à venger cruellement l'affront qu'on leur avait fait subir, les états confiaient le commandement de troupes inexpérimentées à des généraux incapables, insoucians et livrés à leurs plaisirs. Au lieu de prendre résolument l'offensive, comme le conseillait le prince d'Orange, ils perdirent un temps précieux et laissèrent don Juan s'avancer jusqu'à Gembloux, presque au centre du pays. Il fallut bien accepter la bataille, quoique la plupart des chefs de l'armée des états, au nombre desquels se trouvaient le comte de Lalaing et le vicomte de Gand, fussent alors chez eux ou aux noces du sire de Berzelee. L'issue du combat ne fut pas un seul instant douteuse : les Espagnols, dont l'intrépidité naturelle était doublée par l'exaltation fanatique qu'avait excitée en eux la bulle du 18 janvier, par laquelle le pape Grégoire XIII leur avait accordé la rémission de tous leurs péchés (1), eurent bientôt mis en déroute les troupes nationales, qui s'enfuirent dans une confusion inexprimable, en laissant aux mains des ennemis leur artillerie, leur bagage et leurs drapeaux (31 janvier 1578).

La nouvelle de ce désastre plongea les états dans une affreuse perplexité. L'armée victorieuse de don Juan menaçait déjà Bruxelles et se signalait chaque jour par d'éclatants succès. Louvain, Tirlemont, Diest, Sichem surtout, dont le siège avait rappelé les atrocités commises par le duc d'Albe, avaient dû se soumettre aux Espagnols, et don Juan, chez qui l'ivresse de la victoire éveillait l'instinct de la cruauté, avait souillé l'honneur de ses armes en autorisant des massacres horribles. La prise

(1) METEREN, livre VIII, folio 150.

d'Amsterdam, qui jusqu'alors était resté fidèle au roi et qui s'était rendu le 8 février aux soldats du prince d'Orange, avait néanmoins compensé ces revers ; mais les états, sous l'empire de la terreur qu'ils éprouvaient, ne tinrent point compte de la présence de l'archiduc Mathias qui s'était réfugié à Anvers, et pendant que les calvinistes exclusifs, soutenus par la reine d'Angleterre Elisabeth, engageaient le comte palatin Jean Casimir à venir les défendre contre don Juan d'Autriche, ils réclamèrent le secours du duc d'Anjou, frère de Henri III, roi de France, qui leur avait offert ses services après la journée de Gembloux (1). L'un et l'autre de ces princes répondirent à l'appel qui leur était fait : tandis que Jean Casimir pénétrait jusque dans la Flandre, les soldats du duc d'Anjou franchirent les frontières de l'Artois et du Hainaut. Ces renforts ranimèrent la confiance des états ; il eût sans doute été facile de résister à l'oppression étrangère, si l'on eût voulu oublier les discordes, les haines politiques et religieuses, pour réunir en un seul faisceau toutes les forces du pays. Le prince d'Orange crut que le moment était venu de tenter cette réconciliation des partis en consacrant par un acte solennel et définitif le principe de tolérance que contenaient en germe la pacification de Gand et l'union de Bruxelles du 10 décembre 1577. Il espérait qu'en face du péril commun tous les citoyens comprendraient la nécessité d'une étroite alliance, basée sur le respect des droits et des croyances de chacun. Le nombre des réformés s'était d'ailleurs considérablement accru depuis quelques années, et à plusieurs reprises déjà ils avaient adressé aux états de vives réclamations en faveur de la liberté de conscience (2). Ce fut encore au

(1) Le prince d'Orange était d'ailleurs favorable au duc d'Anjou. « Je » sçay, écrivait-il le 26 avril 1578 au seigneur d'Espruneaux, qu'il n'y a » prince en la chrestienté que nous y peult tant ayder que Monseigneur » d'Alençon. »

(2) *Archives de la maison d'Orange*, tome VI, page 588.

prince d'Orange qu'échut la gloire de prendre l'initiative de cette grande mesure : il fit adopter le 22 juillet 1578, par l'archiduc Mathias et par les états généraux, l'acte célèbre connu sous le nom de *paix de religion*, et dont les principaux articles étaient conçus en ces termes :

« Chacun peut demeurer libre et franc, et selon qu'il en veut
» répondre devant Dieu, touchant les deux religions, en telle
» sorte que l'on ne se pourra irriter l'un l'autre. Mais un chacun,
» soit ecclésiastique ou séculier, pourra posséder et retenir ses
» biens en paix et en repos, et servir Dieu selon la cognoissance
» qui luy en a esté donnée et selon qu'il en voudra répondre au
» jour du jugement.

» Afin que la liberté de la religion soit réglée de part et
» d'autre, a esté ordonné que la religion catholique romaine
» sera restablie, tant ès villes de Hollande et Zelande, qu'ès
» aultres villes et places de par-deça où l'on a quitté ladicte
» religion, afin d'y estre exercée paisiblement et librement
» pour ceux qui le demanderont, excepté qu'ils ne soyent point
» moins de cent mesnages en chasque grande ville ou village,
» qu'ils y ayent esté continuellement et pour le moins l'espace
» d'un an.

» Semblablement, ladicte religion reformée pourra estre
» exercée publiquement en toutes les villes et places des païs de
» par-deça, et que le mesme soit requis par les habitants, en
» mesme nombre que dessus.

» Ceux de la religion reformée hors de Hollande et Zelande se-
» ront tenus de garder et observer les jours de festes, lesquelles
» on observe en l'église catholique romaine. Et ne pourront
» point travailler, vendre ni tenir boutiques ouvertes lesdicts
» jours (1). »

Jamais encore, au milieu des tempêtes qui avaient si violem-

(1) METEREN, livre VIII, folio 160. — HARÆUS, tome III, page 279. —
Archives de la maison d'Orange, tome VI, page 588.

ment agité le xvi^{me} siècle, on n'avait entendu un langage aussi élevé. Séparer la foi de la politique, reconnaître à tout homme le droit imprescriptible et sacré de servir Dieu selon sa conscience, consacrer l'égalité des cultes, admettre sans distinction catholiques et réformés à l'exercice de tous les emplois, substituer aux haines religieuses une loi de tolérance et d'amour, voilà ce que voulut le prince d'Orange. En présence de ces sublimes conceptions du génie, l'envie reste impuissante et désarmée; il n'y a de place que pour l'admiration de l'histoire et la reconnaissance de la postérité.

Malheureusement, Guillaume n'avait autour de lui que des hommes chez qui l'esprit de parti avait étouffé tout autre sentiment. Lorsque les stipulations de la paix de religion furent connues, les nobles du Hainaut et de l'Artois s'empressèrent de protester contre un acte qui, selon eux, était contraire aux clauses de la pacification de Gand. Ce traité avait cependant chargé les états généraux de régler définitivement la question religieuse : il était donc évident qu'ils n'avaient fait qu'user de leur droit en approuvant la paix de religion. D'ailleurs, l'intérêt général, le salut de la patrie ordonnaient impérieusement d'adopter une politique conciliatrice si l'on voulait faire triompher la révolution. Tout cela ne fut d'aucun poids pour les ennemis du prince d'Orange et de la liberté. On vit naître dès lors cette rivalité funeste qui devait bientôt amener la scission de nos provinces. Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, fut le premier qui, traître à ses devoirs et à son pays, chercha à se réconcilier avec l'Espagne : il reçut de Philippe dès lettres de grâce le 11 septembre 1578 et devint l'un des principaux chefs de ce parti des *Malcontents* qui se recruta dans le Hainaut et dans l'Artois de tous les hommes avides d'esclavage et de honte (1). Leur conduite provoqua de terribles repré-

(1) METEREN, livre VIII, folio 160.

sailles : Hembyze et Ryhove, qui dirigeaient à Gand le parti calviniste, firent chasser de cette ville les ecclésiastiques catholiques romains, confisquèrent leurs biens malgré les protestations de Sainte-Aldegonde, firent fondre les cloches pour en faire du canon et remirent toute l'autorité entre les mains des conseils de la commune (1). Dès ce moment, on put regarder la séparation comme un fait accompli; ce déplorable résultat, fruit de l'intolérance des partis, devint pour les provinces méridionales une source inépuisable de malheurs.

Cependant don Juan continuait le cours de ses succès militaires. Nivelles, Limbourg, Daelhem, ainsi qu'un grand nombre de places moins importantes, avaient successivement reconnu son autorité, et parmi ces malheureuses villes plusieurs avaient encore été le théâtre de forfaits inouïs. Ces crimes ranimèrent au cœur des populations toute l'horreur qu'excitait jadis le nom espagnol; d'énergiques écrits vinrent augmenter l'indignation du peuple en rappelant toutes les fautes commises par don Juan.

« S'il y a une seule goutte du sang de nos ancêtres dans nos »
» veines, disait l'auteur inconnu de l'un de ces écrits, ou une »
» petite étincelle d'honneur en nos cœurs, choisissons plutôt »
» une mort honorable, s'il est besoin, qu'une si infâme et si »
» ignominieuse servitude. Si nous voulons seulement nous »
» resouldre à défendre vertueusement notre liberté, je ne fay »
» nul doute que Dieu aura bientôt brisé l'orgueil et fière »
» outre-cuidance de ces tyrans qui nous font une cruelle et san- »
» glante guerre, comme si nous n'estions nés sinon pour servir »
» de proie à leurs insatiables cupiditez et de marchepied à »
» leur orgueil. Le Dieu qui resiste aux superbes ne nous aban- »
» donnera point dans notre juste querelle; il tient seulement à »
» nous que nous prenions courage, et ne nous laissions non plus

(1) METEREN, livre VIII, folio 160.

» amadouër de leurs fausses persuasions que opprimer de leurs
» sanglantes et ravissantes mains (1). » Un tel langage devait rendre le courage aux plus timides; aussi le 1^{er} août l'armée des états, commandée par Maximilien de Hennin, comte de Boussu, ayant rencontré à Rymenan, entre Malines et Aerschot, l'armée espagnole qui lui était cependant bien supérieure en nombre, lui fit éprouver un sanglant échec et força don Juan étonné de cette résistance inattendue à se replier sur Namur. Peu de jours après cet important fait d'armes, le duc d'Anjou, qui le 15 juillet précédent était arrivé dans nos provinces, reçut à Anvers le titre de protecteur de la liberté belge et conclut avec les états un accord par lequel il s'engageait à leur fournir un corps de dix mille hommes d'infanterie et de deux mille de cavalerie, sans exiger pour cela aucune participation au gouvernement civil du pays, qui restait entre les mains des états. Seulement, ceux-ci promettaient, s'il fallait changer de souverain, de donner la préférence au frère du roi de France (2). C'étaient là sans doute des conditions fort satisfaisantes; mais le mécontentement d'Elisabeth, qui voyait avec dépit l'intervention de la France dans les affaires des Pays-Bas, la coupable ambition du duc d'Anjou et la rivalité qui s'élevait entre les provinces, les rendirent inutiles et soulevèrent de nouvelles difficultés. On vit alors les états, l'archiduc Mathias, le duc d'Anjou et Jean Casimir se disputer les lambeaux d'un pouvoir qu'ils auraient dû protéger tous ensemble et plonger ainsi le pays dans la plus pitoyable anarchie.

(1) *Responce à un petit livret nagueres publié et intitulé Déclaration de l'intention du seigneur don Jehan d'Austrice. — En laquelle la vraye intention dudit don Jehan est manifestement descouverte à l'origine des presentes guerres et troubles de par-deça bien clairement et à la vérité exposée.* — Anvers, de l'imprimerie de Christophe Plantin, MDLXXVIII. Brochure in-4° de 46 pages.

(2) GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, tome VI, page 405.

Quant à don Juan, il s'était, comme on sait, retiré à Namur après l'échec de Rymenam, et il avait envoyé en Espagne son secrétaire Escovedo pour réclamer du roi qu'il envoyât du secours aux Pays-Bas. Il adressa cependant de nouvelles propositions de paix aux états, mais ceux-ci ne consentirent à traiter que sur les bases suivantes : l'archiduc Mathias conserverait les fonctions de gouverneur général ; Jean Casimir et d'Anjou seraient compris dans le traité de paix, et l'on remettrait aux états avant la fin du mois d'août la province de Limbourg et toutes les conquêtes des Espagnols dans le Brabant et le Hainaut. Don Juan repoussa ces prétentions, qui lui paraissaient inacceptables, et se résigna à attendre qu'il plût au roi d'Espagne d'envoyer les renforts nécessaires pour continuer la guerre. L'inaction à laquelle il se trouvait réduit minait sensiblement ce fougueux capitaine ; toujours obsédé par d'ambitieux désirs, il songeait à abandonner nos provinces où il se consumait en efforts stériles, pour aller attaquer la reine Élisabeth, briser les fers de Marie Stuart, la captive de Fotheringay, et monter avec elle sur le trône d'Angleterre (1). De tels rêves plaisaient à son âme ardente et charmaient les ennuis de sa situation ; mais lorsqu'il apprit que l'implacable Philippe avait fait assassiner Escovedo, au lieu d'envoyer les secours demandés ; quand il se vit l'objet des soupçons du sombre tyran qui régnait à Madrid et qui semblait vouloir l'abandonner à lui-même au milieu d'un pays révolté, il tomba dans une langueur profonde qui épuisa en quelques jours le reste de ses forces. Le 28 septembre 1578, sentant la mort s'approcher, il commit Alexandre Farnèse, prince de Parme, pour signer les dépêches en son remplacement. Le lendemain, il désigna, pour le cas où il viendrait à mourir, son neveu comme devant lui succéder dans le commandement de l'armée et dans le gouver-

(1) M. Groen van Prinsterer n'hésite pas à trouver ce dessein de don Juan suffisamment constaté.

nement général du pays, et, deux jours après (1^{er} octobre), il termina dans son camp de Bouges, près de Namur, sa courte et brillante carrière. Ses funérailles, ordonnées par Farnèse lui-même, furent célébrées le 4 octobre dans l'église de Saint-Aubain à Namur, avec toute la pompe due au rang illustre du défunt. L'armée, qui l'aimait, y assista en deuil; les coins du poêle étaient tenus par Ernest de Mansfelt, maréchal de camp, Octavio Gonzague, colonel de cavalerie, Pierre de Tolède, marquis de Villefranche, et Jean de Croy, comte de Rœulx (1). Après la cérémonie funèbre, le corps de don Juan fut provisoirement déposé dans le caveau de l'église de Saint-Aubain (2).

Doué des qualités qui font les conquérants, don Juan n'avait pas l'habileté politique qu'exigeait la mission dont il avait été chargé. Il s'accommodait peu de ces temporisations, de ces ruses dont sut faire usage son successeur. Sur une scène plus vaste et plus propre à donner carrière à son ambition, il eût peut-être été l'un de ces hommes exceptionnels à qui la Providence réserve l'honneur de fonder un empire; réduit à un rôle impossible par la politique de Philippe II, il mourut à trente ans, dévoré par le chagrin de n'avoir pas réussi, s'il est vrai que le poison de l'Espagne n'ait pas contribué à abrégé ses jours (3).

Le 4 février 1579, les restes mortels de don Juan furent

(1) STRADA, *de Bello Belgico*, lib. III, dec. secund.

(2) L'épithaphe suivante fut placée sur sa tombe :

D. O. M. S. — Sereniss. Principi Joanni Austriaco D. Caroli V imp. f. Post Mauros in Bætiâ rebellantes subjugatos Turcarumq. maximam classem apud Patras eo duce funditus fugatam deletamq. cum in Belgio proregem ageret in castris Bougranis continuâ febre in ipso juventutis flore sublato avunculo amatiss. Alexander Farnesius Parmæ Placentiæque princeps in imperio successor, ex mandato D. Philippi Hisp. ac Indiarum regis potentiss. hanc altaris tabulam cenotaphii loco P. C.—M. D. LXXVIII.

(3) V. n° VII des *Notes et Documents historiques*, l'examen des diverses opinions émises par les historiens sur la mort prématurée de don Juan d'Autriche.

exhumés, par l'ordre de Philippe, en présence du mestre de camp don Gabriel Geronimo de Çuniga, qui avait autrefois rempli les fonctions de grand écuyer du jeune prince. Il s'agissait de transporter en Espagne ces reliques précieuses, et il n'est pas douteux que la popularité de don Juan n'eût fait à sa dépouille un splendide cortège depuis la frontière espagnole jusqu'aux caveaux de l'Escorial. Mais Philippe trouva le moyen de ravir à la mort ce triomphe suprême. Sous le prétexte « d'épargner les grandes dépenses et d'éviter les contestations » qui s'élèvent d'ordinaire entre les magistrats et les prêtres à l'entrée des villes, dans le passage des princes morts ou vivants (1), » il ne recula pas devant la plus odieuse des profanations, et fit dépecer ce glorieux cadavre avec l'impudeur d'un valet d'amphithéâtre. Le cœur se soulève de dégoût à ajouter que tous les membres furent séparés du corps, et que tous les ossements des bras, des cuisses, des jambes, et la tête même, dont on avait retiré la cervelle, furent entassés pêle-mêle dans trois caisses que l'on attacha furtivement, honteusement, à la selle d'un cheval de bagage, ni plus ni moins que s'il se fût agi du butin d'un contrebandier.

Ce fut ainsi que Geronimo de Çuniga ramena en Espagne ce que la tombe avait gardé du vainqueur de Lépante. La majesté du trône n'avait pas su respecter la majesté de la mort.

(1) STRADA, de *Bello Belgico*, lib. X, dec. I.

CHAPITRE X

L'ANARCHIE

Conformément aux dernières volontés de don Juan d'Autriche, Alexandre Farnèse, aussitôt après la mort de son illustre parent, prit le commandement général de l'armée espagnole des Pays-Bas. Ce prince, fils d'Octavio Farnèse, prince de Parme, et de cette Marguerite qui avait autrefois gouverné nos provinces, avait manifesté de bonne heure son penchant pour la carrière des armes. A Lépante, il avait combattu à côté de don Juan et avait pris à l'abordage la galère turque commandée par Mustapha-Pacha, sur laquelle se trouvait le trésor de l'armée ennemie (1). Arrivé aux Pays-Bas avec les vieilles bandes du duc d'Albe que don Juan avait rappelées peu de temps avant la bataille de Gem-

(1) STRADA, de *Bello Belgico*, lib. II, dec. II.

bloux, il s'était, lui aussi, fait chérir des soldats qui connaissaient sa bravoure et sa prudence, et qui se soumirent avec joie à son autorité. Politique aussi profond qu'habile capitaine, Farnèse était bien l'homme qu'il fallait pour mettre à profit les déplorables dissensions qui désolaient alors notre malheureuse patrie : sa grande science fut de savoir temporiser à propos et se servir des fautes de ses adversaires. Humain et clément, quoique ministre d'un souverain impitoyable, il sut rétablir la puissance espagnole dans un pays que les Espagnols avaient inondé de sang, tout en se conciliant l'estime de ceux qu'il avait vaincus. Défenseur d'une cause légitime, il n'eût mérité que des éloges; mais, en reconnaissant les grandes qualités de Farnèse, la Belgique ne peut pas oublier qu'il lui rendit des fers.

Le premier soin du prince de Parme, après avoir pris possession de sa charge, fut d'écrire aux états du Hainaut, de l'Artois et du Tournaisis (1), pour leur annoncer la mort de don Juan et les engager à rentrer dans l'obéissance en leur promettant la confirmation des privilèges et le renvoi des soldats étrangers (10 octobre 1578). C'était agir avec adresse que de solliciter ainsi les états de ces provinces à se séparer de la généralité, car le parti des Malcontents, qui favorisait les projets de l'Espagne, recrutait chaque jour dans le Hainaut et l'Artois de nouveaux adhérents. A Valentin de Pardieu s'étaient joints Édouard de Bournonville, baron de Capres, Guillaume de Horn, baron de Heez, le seigneur de Valhuon et un grand nombre d'autres gentilshommes. Leurs efforts réunis donnèrent rapidement une plus grande importance au parti dont ils étaient les chefs : dès lors ils ne dissimulèrent plus leur dessein de restaurer le pouvoir de Philippe et de protéger exclusivement le culte catholique. De leur côté, les Gantois, usant de représailles, s'étaient montrés tout

(1) Lettre du prince de Parme aux états du Hainaut, Artois, Lille, Douai, Orchies et Tournaisis, GACHARD, *Collection de documents inédits concernant l'histoire de Belgique*, tome I, page 572.

aussi intolérants ; cependant, à la demande du prince d'Orange et des états qui réclamaient instamment la restitution des biens ecclésiastiques et le libre exercice de la religion catholique, ils répondirent le 27 octobre qu'ils le feraient aussitôt que l'on consentirait à accorder la même liberté aux partisans de la religion réformée dans les autres villes des Pays-Bas (1).

Les dangers de la situation s'accrurent encore de la rivalité qui existait entre le duc d'Anjou et Jean Casimir : ce dernier avait amené dans nos provinces un corps de troupes beaucoup plus considérable qu'on n'en était convenu et avait éveillé ainsi l'ambitieuse susceptibilité du prince français. Il s'en plaignit le 8 novembre aux états. Ceux-ci, le 23 du même mois, prièrent le duc de ne pas s'en émouvoir, promettant de lui transférer la souveraineté des Pays-Bas, si, avant le mois de mars prochain, ils n'étaient point parvenus à conclure une bonne paix avec le roi. Mais pendant ces pourparlers les soldats du duc d'Anjou, mal payés et avides de pillage, se joignirent aux Wallons que guidaient les Malcontents et firent à plusieurs reprises invasion sur le territoire de la Flandre. En revanche, Jean Casimir, mandé à Gand par Hembyze et Ryhove, y était arrivé avec ses troupes le 10 octobre et y avait été magnifiquement accueilli. Tout se réunissait donc pour rendre inévitables les déchirements qui menaçaient le pays. Les états essayèrent toutefois de conjurer le péril en s'adressant à la reine Elisabeth, qui avait favorisé l'intervention de Jean Casimir. Elle envoya, en effet, son ambassadeur Davidson à Gand pour faire en son nom des reproches au comte palatin qui, voulant se justifier, partit pour l'Angleterre où il arriva le 22 janvier 1579 (2). Ses soldats, abandonnés à eux-mêmes, sollicitèrent et obtinrent peu de temps après du prince de Parme l'autorisation de rentrer en Allemagne. Quant au duc d'Anjou, mécontent du rôle qu'on lui avait fait jouer, il

(1) METEREN, livre VIII, folio 161.

(2) METEREN, livre VIII, folio 163.

avait invité les états à le seconder pour mettre les Gantois à la raison, et, sur leur refus, il s'était retiré à Mons dont il comptait s'emparer; mais, réduit à ses seules ressources, il se vit obligé de licencier son armée après avoir engagé ses meubles et sa vaisselle. Il quitta le pays à la fin du mois de décembre 1578 (1).

Pendant que le prince français hâtait les préparatifs de son départ, le Taciturne, qui voyait avec douleur s'évanouir ses espérances, revint à Gand pour exhorter Hembyze et Ryhove à renoncer aux mesures violentes et à donner leur assentiment à la paix de religion. Ses conseils furent entendus : les Gantois, cédant à l'influence que le prince exerçait sur eux, déclarèrent qu'ils n'avaient jamais voulu se séparer de l'union des états généraux; qu'ils étaient, au contraire, décidés à la maintenir intacte; que, du reste, en agissant comme ils l'avaient fait, ils avaient eu pour but de réprimer l'insolence des Wallons qui s'étaient rangés du côté de l'ennemi. Ils consentirent donc, le 16 décembre, à rétablir à Gand le culte catholique, et rendirent aux ecclésiastiques la possession de leurs cloîtres et de leurs biens (2). Si cet exemple de bon sens et de prudence, donné par des hommes que l'on a souvent regardés comme des factieux, eût été suivi par tous ceux qui fomentaient alors la discorde, il était temps encore d'arracher le pays à une ruine imminente; il n'en fut malheureusement pas ainsi. La confusion qui régnait alors de toutes parts rendait facile l'exécution des projets des Malcontents; un homme actif et rusé, Mathieu Moulart, évêque d'Arras, détermina le clergé des provinces wallonnes à faire cause commune avec les partisans de l'Espagne. Forts de l'appui de ces puissants auxiliaires et de celui d'Emmanuel de

(1) Lettre du prince d'Orange au sieur d'Espruneaux, Gand, 20 novembre 1578, *Archives de la maison d'Orange*, tome VI, page 520, n° DCCLXVI.

(2) METEREN, livre IX, folio 166.

Lalaing, baron de Montigny, gouverneur du Hainaut, qui s'était aussi déclaré pour eux, ils ouvrirent des conférences dans la ville d'Arras où les états de l'Artois se trouvaient rassemblés, et le 7 janvier 1579 ils conclurent, de concert avec les députés du Hainaut et de la ville de Douai, la désastreuse confédération d'Arras (1). Par cet acte, que l'on avait sans pudeur intitulé *confirmation de l'union générale*, les représentants des provinces méridionales, en jurant « de persévérer et maintenir » la sainte foy catholique, apostolique et romaine, » à l'exclusion de toute autre, creusaient un abîme infranchissable entre eux et les réformés; ils déchiraient le pacte solennel qui avait établi entre toutes les provinces la solidarité d'où devait sortir tôt ou tard une nationalité vivace; ils brisaient d'un seul coup l'avenir de la patrie : criminelle erreur qu'il fallut chèrement expier!

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les auteurs de ces attentats prétendaient agir au nom de la légalité et invoquaient, pour justifier leur détermination, les clauses mêmes de la pacification de Gand, dont ils dénaturaient le sens et la portée de la manière la plus flagrante. En effet, disaient-ils, « il avoit esté » expressement stipulé, promis et accordé de part et d'autre, » que, èsdictes provinces de par-deça, au dehors de Hollande et » Zelande, ne seroit loisible et permis d'attenter quelque chose » contre le repos et paix publique, signamment contre la reli- » gion catholique romaine et l'exercice d'icelle. » Mais, à côté de cette sage protection accordée au culte catholique, la pacification avait inscrit le principe de la tolérance et avait confié aux états généraux le soin de régler définitivement cette question importante; ce qui avait été fait par la paix de religion. Or, cette paix de religion, les confédérés d'Arras avaient dès le début refusé de s'y soumettre, et même dans leur traité ils déclaraient

(1) Voir le texte de cet acte, n° VIII des *Documents historiques*.

encore qu'ils la regardaient « comme chose à vray dire tant » absurde, que c'estoit la seule voie et unique moïen pour » accomplir la mesure des iniquitez. » Ils trahissaient donc la révolution en même temps qu'ils violaient les lois de la justice, puisqu'ils refusaient aux réformés les droits et la protection qu'ils réclamaient pour eux-mêmes. En vain aussi ils se fondaient sur les excès commis à Gand par Hembyze et Ryhove : on a vu que ces excès n'avaient été que la conséquence du refus fait par les nobles du Hainaut et de l'Artois d'accéder à la paix de religion; d'ailleurs, depuis le 10 décembre, les Gantois avaient réintégré les ecclésiastiques dans la possession de leurs biens et les avaient autorisés à pratiquer librement leur culte. Tout prétexte de discorde avait donc disparu; rien ne pouvait plus motiver la funeste résolution prise par les confédérés. Enfin, en admettant qu'ils eussent de légitimes sujets de plainte, qu'était-ce que les fautes commises par les Gantois, comparées à toutes les atrocités dont s'étaient souillés les Espagnols? Appartenait-il à des hommes qui se disaient les défenseurs du bien public de rompre des liens sacrés en se joignant contre leurs frères égarés à leurs éternels oppresseurs? Le prince d'Orange les avait bien jugés, ces auteurs du désordre et de la guerre civile, lorsque, se défendant lui-même contre d'odieuses accusations, il rappelait aux états leur conduite versatile et coupable.

« Ils servent, disait-il, le duc d'Albe et le grand commendador » comme varlets et me font la guerre à toute oultrance; peu » après ils traictent avec moi, ils se reconcilient : les voilà enne- » mis des Espagnols. Don Jean revient : ils le suyvent, ils le » servent, ils machinent ma ruïne. Don Jean fault à son entre- » prise du chasteau d'Anvers : ils le quittent incontinent, ils » m'appellent. Je ne suis pas si tost venu, contre leur serment, » sans en rien communiquer ni à vous ni à moy, ils appellent » Monseigneur l'archiduc Mathias. Est-il venu, ils voient qu'ils » ne peuvent venir à leur but : ils le laissent et sans l'advertir

» vont querir Monseigneur le duc d'Anjou; ils l'amènent et luy
 » promettent merveilles. Ils voient qu'ils ne le peuvent amener
 » au poinct de le rendre chef contre vous et ceux de la religion :
 » ils le delaissent et se joignent au prince de Parme. Y a-t-il
 » flots de la mer plus inconstants que les conseils de telles
 » gens (1) ? »

Le premier soin des confédérés après la conclusion du traité d'Arras fut de nouer des relations officielles avec Farnèse que Philippe avait confirmé dans ses fonctions de gouverneur général. Ils s'empressèrent de lui envoyer une copie de l'acte du 7 janvier, et y joignirent une lettre par laquelle ils exposaient que, « allant les affaires de jour à aultre en telle décadence que briefvement ils se verraient tous accablez et exterminiez, » ils avaient cru devoir chercher à y porter remède. Ils terminaient par ces paroles bassement flatteuses : « Suppliant Vostre Alteze en toute humilité de vouloir interposer le credit et auctorité d'icelle à l'accomplissement des poinctz representez. Ce sera chose vrayement digne de sa grandeur et du rang qu'elle tient, mesmement l'acquict et descharge de son propre serment, qui rendra et nous et tous les habitans de ce pays tant plus obligez à service (2). »

Une semblable trahison devait exciter l'indignation des provinces septentrionales, qui voyaient leurs justes prétentions méconnues, leurs croyances méprisées et leurs intérêts foulés aux pieds. A leur tour, elles durent songer à conclure entre elles une étroite alliance qui les mît à l'abri des dangers dont elles étaient menacées, en accordant d'efficaces garanties à leur religion et à leurs libertés. Telle fut l'origine de la célèbre union d'Utrecht, qui fut la première charte de la république batave et

(1) *Apologie du prince d'Orange*, page 99.

(2) *Lettre des estats du pays et comté d'Arthoy et deputez d'aultres provinces à Son Alteze Monseigneur le Prince de Parme.* — Anvers, de l'imprimerie de Christophe Plantin, 1579.

dont Jean de Nassau, frère du prince d'Orange, fut le principal auteur. Le 23 janvier 1579, les représentants de la Hollande, de la Zélande, de la Gueldre, des Ommelandes et du pays d'Utrecht stipulèrent que les provinces contractantes ne formeraient plus désormais qu'un seul corps politique et renonçaient, dès lors pour toujours, au droit de se séparer les unes des autres, tout en se réservant les privilèges particuliers dont chacune d'elles avait joui par le passé. Elles s'engageaient en outre à se prêter un mutuel secours pour repousser les attaques des puissances étrangères et surtout les tentatives que le roi d'Espagne pourrait diriger contre elles, sous prétexte de rétablir la religion catholique ou pour quelque autre cause que ce fût. Le libre vote de l'impôt était attribué aux états généraux ; ils ne pouvaient néanmoins établir aucune taxe sans le concours de la majeure partie des provinces et des villes de l'union ; ce concours était aussi indispensable pour les déclarations de guerre et les traités de paix. De leur côté, les villes et les provinces ne pouvaient contracter alliance avec aucune puissance étrangère sans le consentement de la généralité. La question religieuse était réglée par la clause suivante :

« Quant au poinct de la religion, ceux de Hollande et de
» Zelande s'y comporteront comme ils le trouveront bon. Et au
» regard des aultres provinces de ceste union elles se pourront
» gouverner en cela selon le placart de l'archiduc Mathias, gou-
» verneur général des Païs-Bas, emané par l'advis du conseil
» d'Estat et des estats generaux, touchant la liberté de religion ;
» ou bien elles pourront soit en general ou en particulier y met-
» tre tel ordre et reglement que pour le repos de leurs pro-
» vinces, villes et membres particuliers, tant ecclésiastiques que
» seculiers, et la conservation chacun de ses biens, droictz et
» prerogatives ils trouveront mieux convenir. Sans que par
» nulle aultre province leur puisse en cela estre fait ny donné
» aucun empeschement, demeurant un chacun libre en sa reli-

» gion sans qu'à cause d'icelle personne en puisse estre recherché (1). »

Les articles suivants assuraient aux ecclésiastiques, aux couvents et aux églises la restitution de tous leurs biens, à l'exception de ceux qui étaient situés en Hollande et en Zélande; ils devaient être remplacés par des pensions payées aux prêtres catholiques partout où il leur plairait de résider.

Assurément on ne rencontre pas dans ces stipulations l'esprit de tolérance complète, illimitée, qu'il eût été beau d'y trouver; la réforme, comme l'a fait observer un historien judicieux, se faisait la part du lion (2); mais il devait être bien difficile à des hommes que l'on avait en quelque sorte mis hors la loi de se montrer indulgents et modérés pour des adversaires qui n'avaient fait preuve ni de modération ni d'indulgence. Il y a loin, d'ailleurs, du dédaigneux langage des confédérés d'Arras, traitant de chose absurde et inique l'édit qui proclamait la liberté de conscience, à ce respect des droits et des propriétés, à ces pensions payées aux catholiques, à cette défense de rechercher personne pour cause religieuse, que consacraient les clauses de l'union d'Utrecht. A la vérité, le culte catholique, autorisé dans toutes les autres provinces, était interdit en Hollande et en Zélande; mais au fond ce n'était là que la reconnaissance d'un fait, car depuis longtemps presque tous les habitants de ces contrées avaient embrassé le protestantisme. Sans approuver donc en aucune manière les restrictions apportées à l'exercice de droits immuables, on peut dire qu'eu égard aux temps et aux circonstances, il y avait dans la conduite des provinces du nord une retenue dont les nobles du Hainaut et de l'Artois n'avaient pas donné l'exemple.

(1) LE PETIT, livre XII, page 572. — METEREN, livre IX, folio 172. — DE TASSIS, livre V (*Analecta Belgica* de HOYNCK VAN PAPENDRECHT, t. IV, page 540).

(2) M. BORNET, *Philippe II et la Belgique*, page 152.

La conclusion de l'union d'Utrecht ne fut pas la seule conséquence du traité d'Arras. Les Gantois, irrités de la perfidie de leurs voisins du midi, prirent le parti d'adhérer aussi à l'union, ce qui eut lieu le 4 février 1579. Cette mesure était sage en elle-même, mais Hembyze et Ryhove eurent le tort de ne pas s'en contenter. Le 9 mars 1579, ils chassèrent de nouveau les ecclésiastiques catholiques de la ville, après leur avoir enlevé tout ce qu'ils possédaient (1). Le peuple, excité par ses chefs, se livra ensuite à de furieuses dévastations, à des actes de violence qui, loin de lui être avantageuses, compromirent gravement sa cause et ne firent que hâter la chute du pouvoir des deux tribuns. Ainsi tous les partis, également coupables, semblaient devoir donner tour à tour au pays le spectacle de leur fanatisme.

Cependant les états généraux, alors rassemblés à Anvers, avaient, immédiatement après avoir eu connaissance de la confédération d'Arras, adressé aux états de l'Artois de vifs reproches sur leur étrange conduite. Ceux-ci n'y avaient répondu qu'en se prétendant seuls observateurs fidèles de la pacification de Gand et en engageant les états généraux à rentrer comme eux sous l'obéissance du prince de Parme (23 février); ils écrivirent même le 26 février au gouverneur général pour le prier d'employer son influence afin de les amener aussi à soumission. Farnèse y consentit, quoique depuis quelque temps déjà il eût repris l'offensive; il fit connaître le 12 mars aux états d'Anvers « qu'ayant faict »
» traicter avec quelque bon nombre de provinces particulières
» sur le faict de la reconciliation avec Sa Majesté, et les ayant
» trouvées assez enclins d'y entendre, » il leur offrait au nom du roi « la ratification de la pacification de Gand, union depuis »
» ensuyvie et edict perpetuel, en tous leurs pointz, pourveu tou-
» tefois et moiennant que le seul exercice de la religion catho-
» licque romaine et l'accomplissement de la deue obeissance de

(1) METEREN, livre IX, folio 166.

» Sa Majesté soient observez et maintenez comme du temps de
» feu l'empereur Charles de très haulte mémoire (1). » Cette
condition annulait complètement la ratification à laquelle on
feignait de consentir : aussi les états généraux, en répondant
le 19 mars à Alexandre Farnèse, lui firent observer que c'était
« chose entièrement contraire et destructive de ladicte pacifica-
» tion, et mesme que tous les estats en general avoient estimé
» estre contraire au bien, repos et tranquillité du pays ; à cause
» que du temps de l'empereur Charles les feuz et les placarts,
» avec aultres rigueurs, estoient tellement en vigueur que les-
» dictz estats generalmente et d'un commun accord ont trouvé
» necessaire et du tout convenable de les surceoir et suspendre.
» Vostre Excellence peut considérer, ajoutaient-ils, quelle issue
» nous debvons espérer de telles offres, non praticquables,
» estant au reste bien marris qu'en chose de si grand poix et
» importance on n'y procede d'aulte rondeur et discrétion. » Ils
déclarèrent néanmoins, pour montrer combien ils désiraient la
paix, qu'ils étaient prêts à entrer encore une fois en négociation
avec le roi d'Espagne, pourvu qu'on leur fit des concessions
« raisonnables et assurées. » Farnèse qui achevait alors les
préparatifs du siège de Maëstricht, crut devoir, pour gagner du
temps peut-être, accepter cette proposition. L'empereur Rodolphe,
sollicité par les états de leur servir de médiateur auprès du
monarque espagnol, ayant désigné pour le représenter le comte
de Schwartzembourg et les électeurs de Cologne et de Trèves,
des conférences s'ouvrirent à Cologne le 5 avril 1579 (2). Dès le
premier jour, il fut facile de prévoir qu'elles n'aboutiraient à
rien : Philippe, à qui vingt années de révolution n'avaient rien pu
apprendre, avait donné pour instructions à son ambassadeur, le

(1) Lettre du prince de Parme aux États d'Anvers, du camp de Petresem, le 12 mars 1579. — Anvers, Christophle Plantin, 1579.

(2) Voir sur les conférences de Cologne de longs détails dans DE TASSIS, livre V, pages 349 à 285. — METEREN, livre IX, folios 175 et 174.

duc de Terra-Nova, de maintenir exclusivement le culte catholique ; les états réclamaient hautement la liberté de conscience. C'en était assez pour rendre toutes les négociations inutiles, si, indépendamment de la question religieuse qui ne pouvait pas même être discutée, pas plus que celle de l'autorité inviolable et absolue du souverain, il ne se fût pas trouvé dans les ordres transmis par le roi à son mandataire vingt autres points sur lesquels il était impossible de s'entendre. Il est curieux surtout de voir Philippe charger le duc de Terra-Nova d'offrir cent mille écus d'or au prince d'Orange pour se débarrasser de lui (1) ; ce trait seul peint l'homme qui croyait son adversaire capable de vendre à ce prix sa gloire et son honneur (2).

Il fut bientôt évident pour tout le monde que les négociations de Cologne n'auraient aucun résultat ; d'autre part, l'espérance d'amener à un rapprochement les confédérés d'Arras disparaissait de jour en jour. Les états généraux avaient une dernière fois essayé de les faire rougir de leur défection en leur représentant, le 8 avril, « que ceux qui se tiennent sur leurs » gardes, avec les armes en mains, obtiennent tousjours un » meilleur appointement, accord et paix que ceux qui se separent » légèrement de leurs alliés, et qui font des traités à part, dont » vient communement que pour punition de leur revolte, au

(1) STRADA, lib. II, dec. II.

(2) Il est constant que les signataires de la confédération d'Arras n'écou-
tèrent que les conseils d'un sordide intérêt. « Évidemment, dit M. BORGNET » (*Philippe II et la Belgique*, page 136), ce ne fut pas un intérêt national » qui guida les deux premiers ordres : le clergé eut uniquement en vue le » rétablissement de sa suprématie ; la noblesse, des avantages personnels. La » conduite de la plupart des seigneurs qui traitèrent avec Farnèse offre un » triste spectacle : la Toison d'or, un commandement militaire, le gouverne- » ment d'une province, de l'argent même, tels sont les moyens honteux par » lesquels Philippe acheta leur soumission. » Témoin de tant de bassesse, le » monarque, qui se connaissait peu en hommes, s'imagina probablement que, » pour satisfaire le prince d'Orange, il suffisait de l'acheter un peu plus cher » que les autres.

» lieu d'entrer en une paix, ils tombent en une miserable servitude. » Ce prophétique avertissement ne fut pas écouté; l'inutilité de cette tentative décida le prince d'Orange à adhérer le 4 mai à l'union d'Utrecht. Anvers, Bruges, Bréda l'imitèrent bientôt après, ainsi que plusieurs autres villes (1). Pendant ce temps, les députés des états de l'Artois et du Hainaut, qui s'étaient rendus au camp du prince de Parme, alors occupé à faire le siège de Maestricht, insistaient vivement près de lui pour qu'il consentît à ratifier le traité d'Arras et à se réconcilier avec les provinces wallonnes. Ils atteignirent enfin le but de leurs efforts : le 17 mai, Alexandre Farnèse leur octroya des lettres patentes par lesquelles il promettait au nom du roi l'observation entière de la pacification de Gand et de l'édit perpétuel, le pardon général, le départ des gens de guerre étrangers dans un délai de six semaines, la confirmation des privilèges et la restitution de tous les biens saisis ou confisqués (2). Mais, à côté de ces concessions, qui pour la plupart étaient illusoires ou le devinrent par la suite, était inscrite l'obligation imposée aux contrées soumises de maintenir exclusivement la religion catholique et l'obéissance due au roi comme au temps de l'empereur Charles-Quint, c'est-à-dire d'abjurer le passé et de couronner une lutte de vingt ans par la plus éclatante des apostasies. Ainsi fut rétablie dans les provinces méridionales l'autorité du monarque contre l'intolérance duquel ces mêmes provinces avaient été les premières à s'armer. Philippe dut à l'habileté de Farnèse un triomphe qui décida du sort de la Belgique.

(1) C'est alors que les états généraux firent frapper des médailles qui portaient d'un côté les cadavres d'Egmont et de Hornes avec leurs têtes fichées sur des pieux, et de l'autre cette fière devise : *Præstat pugnare pro patriâ quàm simulatâ pace decipi*. METEREN, livre IX, folio 169.

(2) LE PETIT, livre XII, page 582.

CHAPITRE XI

GUILLAUME LE TACITURNE

Depuis la fin du mois de mars, Alexandre Farnèse, dont les négociations n'avaient pas ralenti l'ardeur militaire, avait, comme on l'a vu, investi la ville de Maestricht après avoir été défier les troupes des états jusque sous le canon de la place d'Anvers. Déjà plusieurs assauts infructueux avaient été livrés ; les habitants, dirigés par Sébastien Tapin, ingénieur célèbre que Guillaume avait chargé de défendre la cité, opposaient aux efforts des Espagnols une résistance infatigable. Les femmes mêmes, à l'exemple de celles de Haarlem qui jadis avaient défendu leurs murs contre les soldats du duc d'Albe, avaient formé trois compagnies et se livraient avec ardeur aux pénibles travaux des mines (1). Pendant longtemps les courageux citoyens de Maestricht bravèrent tout à la fois les horreurs de la guerre et celles de la faim ; mais,

(1) STRADA, de *Bello Belgico*, dec. II, lib. III.

décimés par les combats et les maladies, ils durent enfin succomber. Le 29 juin, une surprise livra la ville aux Espagnols; profitant de l'absence de Farnèse retenu dans sa tente par une grave maladie, ils se livrèrent pendant trois jours aux plus épouvantables excès. Huit mille cadavres et un pillage évalué par les plus modérés à un million de florins, tels furent les trophées de cette victoire. A peine resta-t-il dans Maestricht ruiné et dépeuplé quatre cents infortunés pour pleurer sur des débris.

Les excès des partis servaient Farnèse aussi bien que sa fortune : il semblait que tout fût conjuré pour nuire à la cause nationale. Le jour de l'Ascension, les Anversois, irrités contre les catholiques, avaient dispersé à main armée une procession à laquelle assistait l'archiduc Mathias; le 4 juin suivant, le comte Philippe d'Egmont, qui s'était récemment joint aux Malcontents, tenta de s'emparer de Bruxelles à la tête du régiment qu'il commandait. Il parvint à s'avancer jusqu'au marché, mais les bourgeois, revenus de leur premier étonnement, enveloppèrent de toutes parts les assaillants et adressèrent au jeune comte les plus sanglants reproches, « luy montrans la place sur ledit »
» marché où son père onze ans auparavant avait eu la teste »
» trenchée par les Espaignols qu'il servoit à ceste heure, et que »
» si on despavoit un caillou ou deux, il y verroit encore le sang »
» de son dit père. Dont il eut tel despit et crève-cœur qu'il en »
» pleura à grosses larmes et se retira hors la ville plein de »
» honte et avec grand deshonneur (1). »

De plus graves événements se passaient en même temps en Flandre. Depuis le 6 mars précédent, Hembyze, qui exerçait à Gand une véritable dictature et dont le but secret était « la confusion et extermination de la bourgeoisie pour amener le règne »
» du peuple, » s'était rendu odieux aux principaux citoyens par les arrestations, les exécutions arbitraires qu'il avait ordonnées.

(1) LE PETIT, *Chronique de Hollande et Zelande*, livre XII, page 581 .

Les mécontents s'efforcèrent de séparer Ryhove de son ancien collègue, de renouveler le magistrat et de déposer le tribun. Ryhove consentit à se prêter à leurs projets : il invita Hembyze à se rendre chez lui ; celui-ci y vint sans défiance et y fut arrêté par ceux dont Ryhove s'était fait le complice. Mais le peuple, instruit du piège dans lequel était tombé son bourgmestre, vint attaquer avec fureur la maison dans laquelle il était retenu et le remit en liberté.

Echappé à ce danger, Hembyze, retrouvant toute son audace, fit publier un écrit dans lequel il expliquait sa conduite. Il y disait que, s'il avait fait changer le magistrat et s'était fait nommer premier échevin sans observer les formes légales, c'était dans l'intérêt de la commune, qui, de fait, était plus florissante qu'auparavant, puisqu'elle avait hérité de la souveraineté des comtes de Flandre. Il ne parvint cependant pas à calmer l'irritation générale. Ses ennemis réclamèrent le secours du prince d'Orange et le supplièrent de se rendre à Gand. Hembyze employa tout ce qui lui restait de crédit pour s'opposer à la venue de Guillaume et au rétablissement de la paix de religion, soit qu'il craignit de voir son autorité amoindrie, soit qu'il conçût une défiance exagérée de tout ce qui lui semblait pouvoir porter atteinte aux droits du peuple. Ryhove et les bourgeois l'emportèrent néanmoins : le prince d'Orange arriva à Gand le 18 août 1579 ; il renouvela le magistrat, nomma le sieur d'Uytenhove premier échevin et dépouilla Hembyze de toutes ses fonctions. Ce dernier ne tarda pas à s'éloigner de Gand : il alla rejoindre en Allemagne le comte palatin, son ancien allié, et ne quitta cette retraite que quatre ans après, pour venir chercher la mort dans ces mêmes murs qui avaient été témoins de sa puissance (1).

(1) *Archives de la maison d'Orange*, tome VII, page 59, lettre CMXVII. — METEREN, livre IX, folio 179. Ce fut aussi vers cette époque (août 1579) que Marguerite de Parme, appelée une seconde fois par Philippe au gouver-

L'autorité des états généraux se trouva donc rétablie à Gand par les soins de Guillaume dont rien ne pouvait ralentir le zèle et l'activité. On apprit bientôt que les conférences de Cologne avaient été closes le 17 novembre sans que l'on eût pu s'accorder sur les points capitaux. Le prince d'Orange crut devoir à ce sujet appeler l'attention des états sur la nécessité de pourvoir à la défense générale du pays et à l'organisation d'un pouvoir central chargé de la direction des affaires. Cela était, en effet, de la plus haute importance, car il ne suffisait pas de la vaine autorité de l'archiduc Mathias pour résister au prince de Parme, qui, secondé par les nobles des provinces méridionales, faisait chaque jour de rapides progrès, bien qu'il eût été contraint de renvoyer les troupes étrangères et de lever une armée exclusivement composée de nationaux. Guillaume, quoiqu'il eût peu d'estime pour le caractère du duc d'Anjou, ne voyait pas d'autre secours possible que celui du prince français (1), dont il appuyait la candidature, et qui, en abandonnant nos provinces, n'avait point renoncé à ses prétentions. Tout espoir d'accommodement avec l'Espagne ayant donc disparu, les états généraux furent appelés à se prononcer le 15 janvier 1580 sur « le changement du seigneur du païs, afin qu'ils en fissent rapport à leurs maistres et » qu'on les convoquast de nouveau pour decider la question (2). » En conseillant l'élection du duc d'Anjou, Guillaume insista néanmoins pour que l'on imposât au nouveau souverain l'obligation de garantir la liberté religieuse, de rétablir inviola-

nement des Pays-Bas, arriva à Namur pour prendre possession de sa charge. Alexandre Farnèse, à qui cette combinaison ne laissait plus que le commandement général des troupes, en manifesta un vif mécontentement, et Marguerite se joignit à lui pour obtenir du roi qu'il maintint les choses comme par le passé. Philippe y consentit, et Farnèse resta seul investi du gouvernement général des Pays-Bas.

(1) Lettre du prince d'Orange à Lazare de Schwendi, 27 février 1580; *Archives*, tome VII, page 229, n° CMLX.

(2) *METEREN*, livre X, folio 190.

lablement tous les privilèges et de n'employer que des indigènes dans l'administration du pays. Les états hésitèrent longtemps avant de prendre cette grave détermination ; malgré toutes les fautes de Philippe, ils n'osaient encore s'affranchir du respect séculaire qu'ils avaient voué aux descendants de la maison de Bourgogne. Les moments étaient cependant précieux : entourés d'ennemis de toutes parts, privés de l'appui des princes protestants d'Allemagne dont Guillaume avait inutilement invoqué les sympathies, éconduits par Élisabeth qui ne pouvait pas se décider à rompre avec la France et l'Espagne, vivement pressés par Alexandre Farnèse, les défenseurs de la liberté nationale devaient regarder le duc d'Anjou comme leur dernière espérance, et ils firent tous leurs efforts pour assurer son élection. Enfin, après six mois de tergiversations et de craintes, les états décidèrent, le 12 juillet, qu'une députation serait envoyée au frère du roi de France pour lui offrir la souveraineté des Pays-Bas. Les délégués, à la tête desquels on remarquait Marnix de Sainte-Aldegonde, partirent d'Anvers le 2 août 1580 et arrivèrent quelques jours après au château de Plessis-les-Tours, résidence du futur seigneur de nos provinces.

Si le duc d'Anjou eût conservé au milieu de ses débauches quelque peu de cœur et d'intelligence, une admirable occasion s'offrait à lui de conquérir la renommée et de consolider entre ses mains le pouvoir qu'on venait lui offrir. Élu d'un peuple libre, il pouvait, en le défendant contre la tyrannie espagnole, assurer à sa race la reconnaissance éternelle de ses nouveaux sujets. Mais la patrie n'avait pas encore subi toutes les épreuves qui lui étaient réservées. François d'Alençon était en tous points un digne descendant des Valois. « Tandis que les plus nobles » sentiments qui puissent fermenter dans les sociétés humaines, » la religion et l'amour de la liberté, soutenaient les Belges et » les Bataves dans une lutte terrible, les princes de la maison de

» Valois n'avaient vu dans ces effroyables combats qu'une occa-
 » sion de placer un des leurs sur un nouveau trône. Leur poli-
 » tique était plus égoïste encore et plus mesquine que celle de
 » Philippe II. Cette sanglante guerre, le dévouement et l'hé-
 » roïsme de tout un peuple, leur parurent offrir des chances
 » pour leur faire gagner une couronne. Monsieur veillait depuis
 » longtemps sur l'agonie de la Belgique, se flattant que dans
 » leur désespoir les opprimés se jetteraient dans ses bras (1). »
 Il accueillit donc avec bienveillance les députés des états, et le 29 septembre il conclut avec eux un traité par lequel il accep-
 tait la souveraineté qui lui était offerte. Il s'engageait par ce
 traité à respecter les privilèges, à convoquer au moins une fois
 par an les états généraux qui se réservaient en outre le droit de
 se réunir quand ils le jugeraient convenable, à assurer la liberté
 religieuse et à ne nommer aux principaux emplois que sur la
 présentation des états. L'infraction de l'une ou l'autre de ces
 clauses par le prince déliait de plein droit les états de leur ser-
 ment de fidélité (2). Un article spécial du traité fut destiné à
 protéger la position particulière dans laquelle la Hollande et la
 Zélande se trouvaient à l'égard du prince d'Orange ; il fut sti-
 pulé qu'elles demeureraient dans le même état, « nommément au
 » fait de la religion et aultrement, » tout en conservant l'obli-
 gation de se soumettre à la généralité pour tout ce qui concerne-
 rait la paix, la guerre, les impôts et les relations avec les autres
 pays. Des lettres reversales, données par le duc d'Anjou immé-
 diatement après la signature du traité, confirmèrent aussi tous
 les pouvoirs de Guillaume dans les deux provinces qu'il gouver-
 nait depuis si longtemps et qui s'étaient accoutumées à ne pas
 reconnaître d'autre autorité que la sienne. D'Anjou ne fit aucune
 difficulté d'accepter ces conditions qui amoindrissaient son pou-
 voir ; il avait probablement déjà conçu le projet de sa *camisade*.

(1) SIMONDE DE SISMONDI, *Histoire des Français*, tome XII, page 111.

(2) *Archives de la maison d'Orange*, tome VII, page 400.

Ambitieux et perfide, il se vit à peine investi du rang suprême, qu'il mit sa gloire à rivaliser de despotisme avec Philippe. L'avenir lui destinait, comme une leçon terrible, d'échouer misérablement dans ses coupables tentatives, et de devenir un objet d'exécration et de mépris pour le pays dont il voulut trahir la cause.

En apprenant que les états réunis à Anvers songeaient à se dégager de l'obéissance qu'ils lui avaient promise, Philippe reconnut sans peine la main du prince d'Orange dans le nouveau coup dirigé contre lui. Emporté par une fièvre de vengeance, il n'attendit point la conclusion du traité de Plessis-les-Tours pour éclater contre son ennemi : il signa le 15 mars un édit de proscription qui est peut-être l'acte le plus honteux d'un règne rempli de turpitudes et de crimes. Depuis longtemps déjà il méditait la perte de Guillaume, mais il n'avait pas encore eu jusque-là le cynisme de préconiser ouvertement l'assassinat. Ce dernier genre d'infamie ne devait pas lui faire défaut. Alexandre Farnèse publia, le 15 juin 1580, le ban de proscription par lequel le prince d'Orange, déclaré « trahistre et meschant, ennemi du » roi et païs, » était dépouillé de tous ses biens, et qui permettait d'attenter à sa vie comme à celle d'un ennemi du genre humain. « Et afin mesmes, ajoutait le roi, que la chose puisse estre » effectuée tant plus promptement, et pourtant plus tost delivrer » nostre dict peuple de ceste opression et tyrannie, vucillant » appremier la vertu et chastier le crime, promettons en parole » de Roy et comme ministre de Dieu que s'il se trouve quel- » qu'un soit de nos subjectz ou estrangers si genereus de cœur » et desireux de nostre service publicq, qui sache moïen d'effec- » tuer nostre dicte ordonnance et de se faire quicte de ceste » dicte peste, le nous delivrant mort ou vif, ou bien lui ostant » la vie, nous lui ferons donner et fournir pour lui et ses hoirs, » incontinent après la chose effectuée, la somme de vingt-cinq » mille écus d'or ; et s'il a commis quelque delict ou fourfaict,

» quelque grief qu'il soit, nous lui promettons pardonner et dès
 » maintenant nous lui pardonnons ; mesmes s'il ne fust noble,
 » l'anoblissons pour sa valeur. »

Voilà Philippe tout entier : pour lui, le plus lâche assassinat n'est qu'une *chose* qu'il faut faire effectuer au plus tôt ; prostituant sa parole royale, c'est au nom de Dieu lui-même qu'il ordonne de verser le sang ; non content de prodiguer l'or à l'exécuteur de ses volontés, il s'engage à lui pardonner ses crimes, quels qu'ils puissent être, et, pour couronner dignement cet assemblage d'horreurs, il promet au meurtrier de Guillaume des parchemins ramassés dans le sang de sa victime et un blason conquis à la pointe du stylet.

Justement indigné, Guillaume répondit à Philippe par la publication de son *Apologie* (1). Cet écrit immortel, en retraçant tous les forfaits du tyran espagnol, renversa l'absurde système d'accusations à l'aide duquel Philippe avait voulu justifier sa conduite. Il suffit, pour connaître les deux hommes et les deux causes, de comparer le style véhément et chaleureux de l'*Apologie* aux allégations mensongères, aux perfidies accumulées par le monarque dans son édit de proscription. C'est au nom des sentiments les plus élevés que le prince d'Orange exhorte les états à persévérer dans leur résistance. « Pourquoi,
 » dit-il en terminant sa justification, pourquoi est-ce que j'ai
 » exposé tous mes biens ? Est-ce pour m'enrichir ? Pourquoi ai-
 » je perdu mes propres frères que j'aimois plus que ma vie ? Est-
 » ce pour en trouver d'autres ? Pourquoi ai-je laissé mon fils si
 » longtems prisonnier, mon fils que je dois tant désirer si je
 » suis père ? M'en pouvez-vous donner un autre ou me le pouvez
 » vous restituer ? Pourquoi ai-je mis ma vie si souvent en danger,
 » sinon pour vous acquérir et acheter s'il est besoing au prix
 » de mon sang une liberté?... Allons doncq ensemble de mesmes

(1) Imprimée à Leyde, chez Charles Sylvius, en 1581. Le texte du ban de proscription se trouve à la fin de l'*Apologie*.

» cœur et volonté, embrassons ensemble la defense de ce bon
» peuple, et ce faisant, si encores vous me continuez ceste
» faveur que vous m'avez portée par ci-devant, j'espère, moïen-
» nant vostre aide et la grace de Dieu que ce qui sera par vous
» resolu pour le bien et conservation de vous, vos femmes et
» enfants, toutes choses saintes et sacrées, je le maintien-
» dray. »

Les états, à qui ces nobles paroles étaient adressées, recon-
nurent par une lettre du 17 décembre 1580 que Guillaume méritait toute leur reconnaissance et lui offrirent « une cornette de
» cavalerie pour garde du corps et plus grande assurance de
» sa personne. » Inutiles précautions : une première fois, l'heu-
reuse étoile du prince déjoua les complots tramés contre lui ;
mais lorsque, deux ans plus tard, il tomba sous les coups d'un
vil fanatique, on vit que rien ne pouvait apaiser la haine de celui
qui avait armé le bras de Jauregui.

Affranchis désormais de toute retenue envers un souverain
qui s'était couvert d'un opprobre ineffaçable, les états généraux
assemblés à La Haye proclamèrent solennellement la déchéance
de Philippe (26 juillet 1581), quatre mois après le retour des
députés qui avaient été chargés de traiter avec le duc d'Anjou.
Ils n'eurent pas de peine à convaincre le monarque de trahison
et de tyrannie, et, au nom de ce principe que les rois sont faits
pour les peuples et non pas les peuples pour les rois, ils déclara-
rent à la face de l'Europe qu'ils ne voulaient plus obéir à leur
opresseur. « Desesperans totalement, disaient-ils, de tout
» moïen de reconciliation, et nous trouvant destituez de tout
» aultre remède et secours, nous avons, suyvant la loi de
» nature, pour la tuition et defense de nous et des aultres habi-
» tans, de nos droictz, privileges, anciennes coustumes et liberté
» de nostre patrie, de la vie et de l'honneur de nos femmes,
» enfants et successeurs, afin qu'ils ne vinsent tomber dans la
» servitude des Espagnols, esté contraincts de quitter le roi

» d'Espagne. Sçavoir faisons que, considéré ce que dessus,
 » nous avons d'un commun accord, deliberation et consen-
 » tement, déclaré et declarons par ceste le roi d'Espagne
 » decheu, *ipso jure*, de la souveraineté, droict et heritaige de
 » ces païs (1). » Trop heureux si cette fière déclaration eût été
 entendue de tout le pays et si les provinces méridionales eussent
 écouté la voix de ceux qui voulaient les arracher à la ruine et à
 l'esclavage !

L'attitude énergique des états rendit à la lutte une nouvelle
 ardeur. Farnèse, qui venait de remporter de grands succès en
 Frise et dans le Brabant septentrional, où ses troupes avaient
 pris possession de Bréda, se dirigea vers le midi pour s'emparer
 de quelques villes qui résistaient encore à ses armes. Il vint
 mettre le siège devant Cambrai et bloqua si étroitement cette
 place qu'il la réduisit en peu de temps aux plus cruelles extré-
 mités. Heureusement le duc d'Anjou, qui venait d'organiser une
 armée pour entrer dans ses nouveaux domaines, se hâta de venir
 au secours de Cambrai. Le prince de Parme, en présence de
 forces beaucoup plus considérables que les siennes, fut obligé
 de se retirer (17 août 1581) et alla investir Tournai qui était
 défendu par Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy, nièce de
 l'infortuné comte de Hornes. Le prince d'Épinoy servait alors
 sous les drapeaux du Taciturne ; il n'avait laissé à Tournai qu'une
 garnison peu nombreuse. La courageuse princesse, loin de
 songer à se rendre, donna à ses soldats l'exemple de la fermeté
 et dirigea si habilement la défense de la place, qu'elle parvint à
 résister pendant trois mois à son redoutable adversaire. Elle dut
 pourtant consentir à capituler le 30 novembre 1581 (2), mais ce
 ne fut qu'aux conditions les plus honorables : la garnison entière

(1) METEREN, livre X, folio 209, publie textuellement cette pièce impor-
 tante.

(2) V. le texte de la capitulation dans les *Analectes belgiques* de
 M. GACHARD, cahiers d'octobre et de décembre 1830, page 569.

put sortir de la ville avec armes et bagages. Quant aux habitants, ils échappèrent au pillage moyennant une contribution de 200,000 florins.

Si le duc d'Anjou l'eût voulu, il lui eût été facile de délivrer Tournai ; mais, peu soucieux des intérêts du pays, il ne crut pas à propos de joindre ses troupes à celles du prince d'Orange, « persuadé qu'il convenait à sa propre cause de tenir les Flamands dans une situation critique et de leur faire éprouver toutes les calamités de la guerre, afin qu'ils fussent plus sensibles avec lui et qu'ils s'empressassent davantage à lui sacrifier leurs libertés. » Aux instances de Guillaume qui l'engageait à pénétrer plus avant dans le pays, il répondit que les volontaires dont se composait son armée refusaient de le suivre ; que, d'ailleurs, il était dépourvu d'argent et que des affaires importantes l'appelaient en Angleterre. Il partit, en effet, après avoir donné le gouvernement de Cambrai à Balagny, l'une de ses créatures, et arriva à Londres au mois de novembre, peu de temps avant la capitulation de Tournai. L'espoir d'obtenir la main de la reine Élisabeth était ce qui l'avait déterminé à entreprendre ce voyage ; on put croire pour un instant au succès de cette démarche lorsque Élisabeth, en présence de toute sa cour, tira de son doigt un anneau et le mit à celui du prince français. Mais le comte de Leicester, qui jusqu'alors avait été le favori d'Élisabeth et dont ce mariage renversait les espérances, s'efforça de recouvrer l'influence qu'il avait momentanément perdue. Secondé par le mécontentement de la nation anglaise qui voyait avec déplaisir un étranger s'asseoir à côté du trône, il réussit à faire revenir Élisabeth sur sa détermination. Au moment où le duc d'Anjou se croyait sûr du triomphe, il fut adroitement congédié par la reine, qui, sans rompre tout à fait avec lui, l'engagea à retourner en Flandre en lui prêtant une somme de cent mille écus.

Le duc n'eut pas de peine à comprendre qu'il avait été joué ;

il se promet de prendre sa revanche aux dépens de la liberté de nos provinces. Le 10 février 1582 il arriva à Flessingue : le prince d'Orange l'y attendait et l'y reçut au nom des états. De là il se rendit à Anvers, où devait avoir lieu l'inauguration solennelle du nouveau duc de Brabant. Cette cérémonie s'accomplit le 19 février avec la plus grande magnificence; elle fut suivie de fêtes splendides à l'aide desquelles le duc d'Anjou espérait acquérir la popularité qui lui manquait. Mais ces fêtes n'étaient pas encore terminées qu'un horrible attentat vint réveiller toutes les défiances dont ce prince était l'objet. Les vingt-cinq mille écus promis par Philippe à l'assassin du Taciturne avaient tenté la cupidité de tous les misérables perdus de fortune et d'honneur. Il se trouvait alors à Anvers un négociant espagnol, Jean de Isuncha, originaire de la Biscaye, avec lequel le roi d'Espagne entretenait de secrètes relations. L'associé de Isuncha, Gaspar Anastro, avait essuyé de grandes pertes dans le commerce : ce fut sur lui que l'émissaire de Philippe jeta d'abord les yeux pour exécuter le crime; il lui promit au nom du monarque « quatre-vingt mille ducats, une croix de Saint-Jacques et d'autres honorables états ou offices. » Anastro, effrayé, n'osa pas s'en charger directement et s'adressa d'abord à son caissier Antonio Venero, puis à l'un de ses domestiques, jeune homme de vingt-trois ans, nommé Jean Jauregui. Ce dernier, moitié-par fanatisme, moitié par l'appât de la récompense promise, consentit à ce qu'on lui demandait (1).

Le dimanche 18 mars avait été fixé pour la perpétration du crime. Par mesure de précaution, Anastro s'était enfui à Dunkerque, où il attendait les événements. De son côté, Jauregui s'était confessé le vendredi à un moine jacobin nommé Antoine

(1) DE TASSIS s'intéresse à Jauregui et cherche à le justifier. Voici comment il parle de lui : « Erat adolescens religioni Catholicæ summoperè addictus, » jdeoque credibile est ferventi religionis zelo eò fuisse adductum. » *Commentaire*, livre VI.

Timmerman, qui l'avait encouragé dans son dessein et lui avait donné l'absolution. Laissons à un chroniqueur contemporain le soin de nous raconter les détails de l'attentat (1).

« Monseigneur le prince d'Orange, apres avoir ouy la predi-
» cation en l'église le dimenche xviiij de mars 1582, se retira
» en sa maison au lieu ou fust le chasteau d'Anuers, accom-
» pagné de plusieurs seigneurs et gentils-hommes dont aucuns
» demeurèrent a disner avec luy. Peu apres, il disna public-
» quement, comme il souloit, en la grand'salle de ladicte
» maison, et lui faisoient compagnie messieurs les comtes de
» Laual, messieurs ses enfans et deux de ses nepueux, enfans
» de monsieur le conte Jean de Nassau, les sieurs de Bonniuet,
» des Pruneaux et autres gentilshommes. Le disner se passa en
» plusieurs honnestes propos et deuis : et entr'autres fust parlé
» des cruautez commises és païs de par deçà par les Espaignols.
» Peu apres disnés ledit seigneur prince marcha vers son anti-
» chambre pour entrer en sa chambre avec lesdits seigneurs et
» gentilshommes, et en passant leur monstroit une pièce de
» tapisserie où estoyent representez des soldats espaignols. A
» l'instant un jeune homme de basse stature luy tire un coup de
» pistollet chargé d'une balle seule, et l'attainct au dessoubs de
» l'oreille droicte, le perce de part en part, passant la balle par
» le palais et sortant par la joue senestre près la machoire de
» dessus. Ledit seigneur, comme depuis il a dit plusieurs fois,
» ne sçavoit que c'estoit, et pensoit qu'il y eust quelque ruine
» d'une partie de sa maison ; car il ne sentoit point estre
» frappé : toutesfois sa veüe fust esblouie quelque temps.
» A l'instant aucuns des seigneurs et gentilshommes, qui
» estoyent plus près de luy pour lors, donnèrent audit jeune
» homme deux ou trois coups d'espée dedans le corps ; et les

(1) *Brief recueil de l'assassinat commis en la personne de très-illustre prince de Nassau, marquis de la Vere, etc., par Jean Jauregui, espagnol.* — A Anvers, en l'imprimerie de Christophle Plantin, 1582.

» hallebardiers dudit sieur prince approchant, l'achevèrent à
 » coups de hallebarde. Cependant estant adverti ledit seigneur
 » de ce qui estoit advenu, et mesmes le sentant par le feu qui
 » estoit à ses cheveux, et oyant le bruiet autour de l'assassina-
 » teur, s'escria : « Ne le tuez point. Je luy pardonne ma mort. »
 » et, se tournant vers aucuns seigneurs françois, leur disoit :
 » « O que Son Alteze perd un fidèle serviteur. » Et incontinent
 » fust mené en sa chambre, soustenu sous les deux bras, car
 » il pouvoit marcher et n'étoit point tumbé du coup. »

La nouvelle de l'attentat fut bientôt connue de toute la ville, et les soupçons du peuple se portèrent d'abord sur les Français que l'on regardait comme les complices de l'assassin. Déjà une foule furieuse avait envahi les rues en criant : *Voici des nopees de Paris; allons tuer les massacreurs* (1); mais les papiers trouvés sur le corps de Jauregui prouvèrent que le coup n'était point parti de là. Ces papiers, écrits en espagnol, donnèrent connaissance des relations qui existaient entre Anastro, Venero, Timmerman et Jauregui. Anastro s'étant enfui, Venero et Timmerman purent seuls être mis en jugement. Ils furent condamnés le 27 mars à la peine capitale (2). Le prince d'Orange « ayant
 » entendu qu'on vouloit proceder à donner sentence definitive,
 » donna charge par escript au sieur de Sainte-Aldegonde de
 » prier le magistrat qu'on les chastiait de la mort la plus douce
 » que faire se pourroit (3). Ce qui fut faict, car par sentence du

(1) LE PETIT, *Chronique de Hollande et Zelande*, livre XIII, page 446. Ce propos est aussi rapporté par Sully, dans ses *Mémoires*.

(2) Voir les pièces de cette procédure, n° IX des *Documents historiques*. Je les ai déjà publiées dans la *Belgique judiciaire*, n° du dimanche 16 février 1845.

(3) Voici la lettre qu'il écrivit à Marnix à ce sujet :

« Monsieur de Sainte-Aldegonde, j'ay entendu que l'on doit demain faire
 » justice des deux prisonniers, estant complices de celuy qui m'a tiré le coup.
 » De ma part, je leur pardonne très-volontiers de ce qu'ils me peuvent avoir
 » offensé; et si ils ont, peut-estre, merité un chastoy grand et rigoureux, je

» magistrat, le mercredi 28 du dit mois, furent mis à l'estache
 » sur un eschauffaut devant la maison de ville au milieu du
 » grand marché, et par l'exécuteur de justice estranglez au
 » garrot, leurs corps mis en quartiers et pendus sur les princi-
 » pales portes de la ville, leurs testes mises sur deux des
 » grands boulevards qui faisoient par cy-devant partie du chas-
 » teau (1). »

Le bruit s'était d'abord répandu que le prince avait succombé à sa blessure ; les partisans de l'Espagne témoignèrent hautement la joie qu'ils éprouvaient d'être débarrassés de leur ennemi. Granvelle, qui était alors à Madrid, fut l'un des premiers à s'en réjouir (2). Alexandre Farnèse lui-même, trompé par le rapport erroné d'Anastro, crut devoir écrire à la plupart des villes révoltées que, puisqu'elles avaient perdu le chef de leur rébellion, elles devaient prendre le parti de se soumettre au roi. « J'espère,
 » mandait-il aux échevins d'Anvers, que Dieu vous aura osté de
 » devant les yeux le bandeau qui vous empeschoit de cognoistre
 » les ruses, cautelles et inventions par lesquelles il nourrissoit
 » la dissidence et perpetuoit vos miseres pour sa convoitise et
 » ambition particuliere;... vous ayant bien voulu advertir et
 » assurer qu'en cas que veulliez vous prevaloir de l'occasion
 » que Dieu vous présente, ne trouverez personne qui vous y
 » aide avec plus de sincérité que je feray ; vous offrant à cest
 » effect tout ce que je puis en vertu de l'autorité que j'en ay
 » de Sa Majesté, de laquelle je suis très certain que vous ne

» vous prie vouloir tenir la main devers Messieurs du magistrat qu'ils ne les
 » veillent faire souffrir grand torment et se contenter, s'ils l'ont mérité,
 » d'une courte mort. Sur ce, vous diray le bonsoir.

» Vostre bien bon amy à vous faire service. « G^{me} DE NASSAU. »

(1) *Brief recueil*, etc.

(2) Lettre de Granvelle à M. de Bellefontaine; *Archives de la maison d'Orange*, tome VIII, page 76, n° MLXVI. « Les nouvelles, écrivit-il alors, qui arrivent de la mort du prince d'Orange ne sont pas mauvaises et fussent été melieures s'il fust mort vingl ans devant. »

» recepvrez moindre grace et faveur ni traictement pire qu'ont
 » esprouvé ceux qui se confiant en la naturelle douceur dont
 » icelle est douée, se sont si volontairement jectés ès bras de sa
 » royalle clémence. » Nos villes se soucièrent peu de faire à
 leurs dépens l'épreuve de la « naturelle douceur » du roi
 d'Espagne; elles répondirent par un refus formel aux ouver-
 tures du gouverneur général. La guerre recommença donc avec
 plus d'activité, et Farnèse se signala d'abord par la prise d'Aude-
 narde (2 juillet 1582). Les forces dont il disposait s'étaient
 récemment accrues des régiments espagnols qu'il avait dû
 renvoyer pour se conformer aux clauses du traité d'Arras, et dont
 les nobles wallons, qui craignaient l'intervention d'une armée
 française, avaient eux-mêmes sollicité le rappel après la prise
 de Cambrai et l'inauguration du duc d'Anjou (1). Avec ce puis-
 sant secours, qui portait son infanterie à cinquante-six mille
 hommes et sa cavalerie à trois mille cinq cents chevaux, il lui
 fut aisé de maintenir sa supériorité. Le duc d'Anjou s'était
 depuis quelque temps emparé de plusieurs places peu impor-
 tantes; mais cet avantage ne fut que passager, et bientôt
 Cambrai, Ninove et Gaesbeek retombèrent au pouvoir des Espa-
 gnols.

Irrité de ces échecs et mécontent du rôle secondaire que lui
 assignait l'influence de Guillaume, fatigué d'ailleurs des restric-
 tions que les privilèges du pays mettaient à l'exercice de son
 autorité, le duc d'Anjou, mal conseillé par les courtisans qui
 l'entouraient, prit un parti qui devait lui devenir funeste (2).

(1) Lettre de Granvelle à M. de Bellefontaine; Madrid, 28 février 1582.
Archives, tome VIII, page 70, n° MLXIII.

(2) « Dux gallus lassus et impatiens, diutiùs sub Auriaci virgâ, ac ex jussu
 vel nutu populi turbulenti vitam degerere, cernens satis sibi virium ad
 manus esse, secreto sese tantâ indignitate atque opprobrio eximere, totumque
 imperium sibi soli vindicare constituit. » DE TASSIS, *Commentaire*, livre VI,
 page 454.

Fervaques, Rochepot, dont il écoutait les avis bien plus volontiers que ceux de Sully qui l'avait aussi accompagné, l'exhortèrent à s'emparer par force des principales places du pays et à s'y établir en maître absolu, au mépris des lois qu'il avait juré d'observer. Il se trouvait alors à Anvers et avait concentré autour de cette ville un corps d'armée assez considérable. Ces précautions éveillèrent les soupçons du prince d'Orange, qui dit un jour à Sully, en parlant du duc et de ses favoris : « Ces » gens-là ont des desseins pernicieux et pour eux et pour nous, » où, à mon avis, ils ne trouveront pas leur compte ; je vous » prie, monsieur, de ne pas vous éloigner de mon logis (1). » De leur côté, les bourgeois, qui se défiaient des Français, se tinrent sur leurs gardes et se mirent à l'abri d'une surprise en tendant les chaînes qui protégeaient l'entrée de leurs rues plus tôt qu'on ne le faisait auparavant. On arriva ainsi au 17 janvier 1585 ; ce jour-là, d'Anjou annonça son intention de sortir de la ville sous prétexte d'aller passer en revue son armée qui était cantonnée dans les faubourgs. Arrivé à la porte de Kipdorp, une querelle simulée s'engagea entre des gentilshommes de son escorte ; ils feignirent de tirer l'épée, et les bourgeois qui gardaient la porte ayant voulu interposer leur médiation, le comte de Rochepot plongea son poignard dans le corps de l'un d'entre eux. Une mêlée affreuse s'engagea alors entre les Français et les Anversois, qui, trop peu nombreux pour résister, succombèrent presque tous. Sur ces entrefaites, l'armée du duc d'Anjou s'était avancée vers la ville ; déjà quinze bannières d'infanterie et dix cornettes de cavalerie y avaient pénétré en poussant des cris de joie et de victoire, lorsque quelques bourgeois, profitant du tumulte, se glissèrent vers la porte, parvinrent à détacher la herse, et, coupant ainsi la retraite aux assaillants, empêchèrent le gros de l'armée de se joindre à ceux qui étaient

(1) *Mémoires de Sully* ; chap. XVII.

déjà entrés. Les rues devinrent alors le théâtre d'un combat acharné entre les habitants exaspérés et les soldats français qui, cernés de toutes parts, essayèrent d'échapper par la fuite au sort qui les attendait. Réduits à se précipiter du haut des remparts pour se dérober à la fureur des Anversois, ceux qui avaient survécu aux massacres de la rue trouvèrent pour la plupart la mort dans les fossés qui ceignaient la ville (1).

Le duc d'Anjou assistait de l'extérieur à ces scènes de carnage; il crut d'abord au triomphe de ses soldats, mais bientôt, cruellement désabusé, il se vit contraint de fuir pour assurer son salut. Il alla se réfugier à Termonde où il apprit que les villes de Bruges, d'Ostende et de Nieuport avaient repoussé les tentatives dirigées contre elles. A la vérité, le coup de main avait réussi à Termonde, à Alost et à Dunkerque, mais ces succès partiels n'apportèrent aucun remède à la position précaire dans laquelle il s'était placé en compromettant son honneur et son autorité.

Les Malcontents et le prince de Parme s'empressèrent de mettre à profit les criminelles entreprises du prince français; ils écrivirent aux états généraux pour les engager de nouveau à se joindre à eux. Mais les états repoussèrent ces suggestions et demandèrent avis au prince d'Orange, qui, le 7 février, leur répondit qu'ils avaient trois partis à prendre : se défendre eux-mêmes, se soumettre à l'Espagne, ou se réconcilier avec le duc d'Anjou. De ces trois partis, disait Guillaume, le premier était évidemment le meilleur, mais il n'était guère praticable; le plus

(1) Voir dans LE PETIT, livre XIII, page 458, un écrit du temps intitulé : *Briefve déclaration faite par les Bourghmaistres, Echevins et Conseillers de la ville d'Anvers sur ce qui est arrivé en ceste ville, le 17 de janvier 1585*, et dans GACHARD, *Analectes belgiques*, cahier d'août 1850, page 512, une lettre du sieur d'Espruneaux, ambassadeur du duc d'Anjou aux Pays-Bas, au sieur de Bellière, en date du 26 janvier 1585. — HAREUS, tome III, page 545; METEREN, livre XI, folio 225; DE TASSIS, livre VI, page 454; MEZERAI, tome III, page 564; SIMONDE DE SISMONDI, tome XII, page 171.

sûr était d'oublier les fautes du duc, qu'il valait mieux avoir pour soutien que pour ennemi, et qui seul pouvait encore être utile aux états (1). Ce conseil dicté par une politique intelligente fut suivi par les états; ils envoyèrent des députés à d'Alençon, et le 25 mars 1585 il fut arrêté que le duc se rendrait pour un certain temps à Dunkerque, afin de faire oublier le fâcheux souvenir de sa camisade; qu'il évacuerait Termonde et Dixmude, et que ses gens entreraient au service des états. A ces conditions tout devait être oublié; mais, par une de ces inexplicables bizarreries dont on trouve parfois des exemples dans l'histoire, on fit un crime à Guillaume d'avoir défendu le duc d'Alençon. Les accusations les plus contradictoires et les plus fausses furent dirigées contre lui : on prétendit qu'il s'était entendu avec les Français pour surprendre Anvers; on alla jusqu'à lui reprocher le mariage qu'il venait de contracter avec Louise de Coligny, fille du fameux amiral, et qui prouvait, au dire de ses ennemis, ses sympathies pour la domination française. Ces accusations injustes, Guillaume eut à les subir jusque dans sa famille : Jean de Nassau, son frère, lui reprocha son alliance avec les Français, et l'histoire, il est fâcheux de le dire, a souvent tenu le même langage. Si l'on veut savoir à quoi s'en tenir sur cette prétendue trahison du Taciturne, il faut lire la lettre qu'il adressa de Delft à son frère le 18 mars 1584. La grande âme du libérateur de la Hollande s'indigne de l'étroitesse de vues de ses accusateurs. « On » dit que je me doibs défier du parti de France, y écrit-il. Les » dangiers qu'il y a de ce costé ne me sont incogneus, ains » peut-être mieux cogneus qu'à ceulx qui en parlent, et me » touchent de plus près qu'à nul aultre : à qui doneq veult-on » que je me fie? Les princes d'Allemagne ont esté si souvent

(1) METEREN, livre XI, folio 227. LE PETIT, livre XIII, page 470. Il est à remarquer qu'après la camisade, Jean de Nassau déconseilla vivement à son frère de se réconcilier avec le prince français. *Archives de la maison d'Orange*, tome VIII, page 148.

» sollicitez et nous n'en avons receu aucun secours ny apparence. » D'ailleurs, ajoute-t-il, il faut s'en prendre aux villes, qui veulent à tout prix finir la guerre. Telle était alors, en effet, la situation du pays. Quoi qu'il en soit, Guillaume, froissé de l'injustice du peuple, dont l'ingratitude oubliait en un seul jour trente ans d'abnégation et d'héroïsme, quitta Anvers le 22 juillet 1583 et alla habiter la Hollande où devait l'atteindre encore le fer des assassins.

Quant au duc d'Anjou, il ne tarda pas à comprendre tout ce que sa position avait d'équivoque. Désespérant de regagner jamais la confiance des états, exposé à la haine et au mépris de la nation entière, il reprit le chemin de la France un mois avant le départ du prince d'Orange, et se retira à Château-Thierry, où il termina bientôt ses jours. Il mourut empoisonné, dit-on, par l'une des victimes de ses infâmes plaisirs (1), après avoir acquis, suivant l'énergique expression de d'Aubigné, autant d'ennemis qu'il y avait de gens qui le connussent (2).

(1) DE THOU, livre LXXVIII.

(2) Il légua au roi de France ses titres sur les Pays-Bas et sur Cambrai. Henri III céda cette ville à Catherine de Médicis, qui la garda en garantie de ses droits sur le Portugal.

CHAPITRE XII

ALEXANDRE FARNÈSE

Il reste bien peu de chose à ajouter au récit de tant de misères. Avec Guillaume le génie de la liberté avait abandonné notre patrie. Seul, cet homme extraordinaire avait pu contenir et diriger les éléments opposés qui se partageaient alors les Pays-Bas ; quand il partit, fatigué d'une lutte infructueuse, on vit arriver au comble la confusion et le désordre. Sans frein et sans guide, les défenseurs de l'indépendance nationale brisèrent les faibles liens de solidarité qui les unissaient encore ; ils continuèrent à résister aux Espagnols, mais ces efforts isolés, dernières étincelles d'un feu qui devait bientôt s'éteindre, restèrent stériles et impuissants. Triste dénouement de ce drame terrible, dont les acteurs, à l'exception d'un seul, ne voulurent pas comprendre que pour réussir il fallait renoncer franchement au passé et demander à d'autres dogmes la solution des crises du présent et le bonheur de l'avenir.

Quelques jours avant le départ de d'Alençon, Farnèse, habile à profiter des embarras de ses adversaires, avait vaincu à Steinberg le maréchal de Biron, l'un des lieutenants du frère de Henri III (7 juin 1583). La prise de Diest, de Nieuport, de Dunkerque et de Dixmude suivit de près cette victoire, et, pour terminer la campagne d'une manière éclatante, le prince de Parme fit cerner par ses troupes la ville d'Ypres, l'une des trois places les plus importantes de toute la Flandre. Alarmés par l'approche du gouverneur général, les Gantois, voyant que les états ne savaient à quel parti se résoudre, envoyèrent de leur propre mouvement des députés au comte palatin Jean Casimir, puis à Hembyze, en offrant à ce dernier de lui rendre les fonctions de premier échevin dont il avait été autrefois dépossédé. Hembyze accepta les propositions qui lui étaient faites, et son élection eut lieu le 14 août 1583. Guillaume, tout absent qu'il était, n'avait pas cessé de s'occuper activement des intérêts de nos provinces ; il ne vit pas sans inquiétude le retour du tribun gantois. Le 20 août, il écrivit à la régence de Gand pour l'exhorter à ne pas se séparer des états généraux, car il se rappelait les excès commis en 1578 et il craignait avec raison le caractère fougueux du nouveau bourgmestre (1). Malgré ces exhortations, les Gantois persistèrent à ne pas se réconcilier avec le duc d'Anjou, qui, retiré en France, tentait encore à cette époque de renouer des relations avec les états généraux, en témoignant un repentir profond de sa folle conduite (2). Ce fut en vain que le 8 janvier 1584

(1) *Archives de la maison d'Orange*, tome VIII, page 254, n° MCXXV.

(2) Le 3 novembre 1583, le seigneur d'Espruneaux écrit en ces termes aux états généraux : « Une alteration par evenemens non esperez enflamme » les humeurs des meilleurs pour les tourner à effects extraordinaires, mais » le bon naturel est plus prompt à se recognoistre, voire quelque mal qui » advienne, pour s'en repentir et reprendre, par iceluy bon naturel, ung » prompt et saint remede pour rabiller les choses mesadvenues... Il se » cognoyt donc assez clairement, messieurs, que Son Alteze a ung entier » regret de ce qui est advenu. » *Archives de la maison d'Orange*, tome VIII, page 264, n° MCXXXIV.

Guillaume s'adressa de nouveau à Hembyze pour l'engager à agir de concert avec la généralité (1); il ne parvint pas à lui faire partager ses vues. Dès lors on put prévoir le jour où toutes les villes, séparées les unes des autres, tomberaient au pouvoir du prince de Parme.

Ypres succomba la première : le 10 avril 1584 elle se rendit aux Espagnols, après un blocus qui avait duré tout l'hiver. Ce fut ensuite le tour de Bruges, où commandait Charles de Croy, prince de Chimay et fils du duc d'Aerschot. Ce seigneur, dont le père était toujours resté fidèle à Philippe, avait feint d'abandonner le parti des Espagnols pour s'attacher à celui des états généraux. Fomentant la discorde au sein de la cité, excitant la haine des Flamands contre les Français, il réussit à donner le change sur ses secrets desseins et jeta enfin le masque en livrant Bruges et Damme aux troupes royales le 25 mai 1584. Gand et Termonde résistaient encore; Hembyze, déshonorant sa vie entière, commit le crime de s'allier à ceux qu'il avait jusqu'alors combattus pour ouvrir au prince de Parme les portes de Termonde; mais il fut découvert, traduit en justice, condamné comme coupable de haute trahison et décapité le 4 août, aux applaudissements de la foule indignée. « C'estoit, dit Meteren, » un homme hautain et grave, qui s'estimoit comme comte de » Flandre et avoit amené la Flandre et la ville de Gand en plu- » sieurs difficultés par un zèle inconsidéré. »

Pendant que les Gantois élevaient l'échafaud de celui qui avait été leur idole, la Hollande en deuil conduisait au tombeau les restes mortels de son libérateur. Fidèle jusqu'à la fin de sa carrière aux principes qu'il avait toujours défendus, Guillaume avait accepté la couronne comtale que lui offraient les états de Hollande, de Zélande et de Frise, mais aux mêmes conditions qu'il avait tour à tour fait imposer à l'archiduc Mathias et au

(1) *Archives*, tome VIII, page 299, n° MCXLII.

duc d'Anjou, c'est-à-dire en protégeant les droits de tous les citoyens aux dépens de l'ambition que lui prêtaient ses ennemis. La sanction de tous les privilèges, le consentement nécessaire des états non-seulement pour les impôts, mais aussi pour les traités de paix, les déclarations de guerre et toutes les choses d'intérêt général ; la convocation annuelle des états à une époque déterminée et le droit de se réunir aussi souvent qu'ils le trouveraient bon ; le droit de présentation aux principaux emplois réservé au parlement ; la formation d'un conseil de douze membres chargé de régler, d'accord avec le comte, tout ce qui se rapporterait au bien-être ou à la défense du pays ; enfin, le droit attribué aux états généraux de pourvoir au gouvernement comme ils l'entendraient pour le cas où le chef de l'État enfreindrait l'un de ces articles : telles étaient les limites posées à cette autorité dont on a cru que Guillaume était avide, comme si un semblable but eût été digne de tant de persévérance et de génie (1). Au-dessus de tout cela il y avait pour le Taciturne la conscience d'un grand devoir accompli, et dans la dignité qu'on allait lui conférer il ne voyait qu'un nouveau moyen d'être utile à la Hollande. On allait procéder à son inauguration lorsqu'un infâme meurtrier soudoyé par Philippe vint plonger tout un peuple dans le désespoir et dans les larmes : le 10 juillet 1584, jour à jamais néfaste, le prince fut assassiné à Delft par un Franc-Comtois nommé Balthazar Gérard. Cette fois la balle avait frappé juste : Guillaume expira presque aussitôt entre les bras de sa sœur, la comtesse de Schwartzembourg ; à peine eut-il le temps de préférer ces paroles : « *Mon Dieu, je suis fort blessé ; ayez pitié de mon ame et de ce povre peuple* (2) ! » Sublime pensée dans laquelle

(1) GROEN VAN PRINSTERER, *Archives de la maison d'Orange*, tome VIII, page 410.

(2) Il est beau de voir les partisans de l'Espagne faire l'éloge de Balthazar Gérard et célébrer sa constance au milieu des supplices. Voici comment s'exprime DE TASSIS à ce sujet : « *Ductus ad supplicium, quod diversis ac*

on le retrouve tout entier ; dernier vœu d'un grand cœur qui ne regrettait point la vie, si le peuple à qui cette vie avait été consacrée conservait sa puissance et sa liberté ! Dieu entendit la prière suprême du martyr : la nationalité batave, fécondée par ce noble sang versé pour la plus noble des causes, défendue par le digne héritier du Taciturne, triompha de tous les efforts de l'Espagne et la contraignit à s'avouer vaincue. Soixante ans plus tard, un autre descendant de Charles-Quint, dépouillé de ce prestige de gloire que l'empereur avait ajouté à sa couronne, signa à la face de l'Europe l'acte d'admission de la Hollande au rang des nations indépendantes en même temps que celui de l'avilissement de la monarchie espagnole.

Guillaume mort, les succès du prince de Parme furent rapides et décisifs. Il s'empara d'abord du fort de Liefkenshoek (10 juillet) ; puis il assiégea celui de Lillo, mais il ne put réussir à l'emporter d'assaut et dut se borner à empêcher la libre navigation de l'Escaut en établissant des batteries sur ses rives. Le 27 août, Termonde le reçut dans ses murs ; les Gantois découragés se rendirent à leur tour le 17 septembre ; les réformés n'obtinrent pour toute grâce qu'un délai de deux ans pour vendre leurs biens et abandonner la cité de leurs aïeux. Bruxelles et Malines durent quelque temps après accepter des conditions analogues, et l'on vit encore, comme au temps de Marguerite de Parme, des familles infortunées aller chercher au loin une autre patrie et des maîtres plus cléments.

Restait Anvers, ce dernier asile de la liberté dans nos provinces ; Anvers que défendait encore le vieil ami de Guillaume,

» exquisitis modis, immanique ac barbarà crudelitate per complures dies
» (quo tarditate cruciatus augetur) de eo fuit sumptum tantâ animi quiete et
» constantiâ, vultûs serenitate, ergaque Deum affectu ad finem usque populo
» sese spectandum præbuit, ut ipsosmet executores, totamque turbam ac multitudinem circumstantium hæreticorum, in summam admirationem ac stuporem conjecerit. »

l'illustre et généreux Marnix de Sainte-Aldegonde, à qui le prince d'Orange, en partant, avait confié le gouvernement de la ville où siégeaient les états généraux. Si Anvers eût dû être sauvé, Marnix seul pouvait opérer ce prodige; mais il n'y avait pas dans la cité de pouvoir assez fermement constitué pour organiser une défense suffisante et pour résister aux puissants moyens d'attaque dont Farnèse disposait. Les colonels de la milice bourgeoise, les chefs de quartiers, les doyens des métiers et des confréries disputaient à Marnix une autorité nécessaire. Instruit de ces circonstances, le prince de Parme, exploitant la consternation qu'avait produite l'assassinat de Guillaume, adressa le 13 novembre des propositions de paix aux bourgeois, en accusant le prince d'Orange de n'avoir cherché « autre chose » que se rendre maistre du pays tant par la ruine des provinces » que par le sang des innocents (1). » Cette insulte gratuite jetée à la mémoire d'un homme dont tous les bons citoyens pleuraient encore la perte, ne produisit pas l'effet que Farnèse en attendait : les Anversoises repoussèrent énergiquement les offres qui leur étaient faites (23 novembre), et, rappelant les véritables causes de la guerre, déclarèrent qu'ils ne voulaient pas se séparer de la généralité. Le gouverneur se vit donc obligé de continuer le siège; on sait les prodiges qui y furent accomplis. L'Escaut fermé par des travaux gigantesques construits sous le feu des défenseurs de la ville; les machines terribles inventées par les assiégés pour détruire les ouvrages de leurs adversaires; les digues transformées en champ de bataille où deux armées, disputant le terrain aux flots du fleuve courroucé, viennent entasser les cadavres de leurs meilleurs soldats, témoignent de l'héroïque acharnement des deux partis et font de ce siège mémorable le dernier chant d'une sombre épopée. Farnèse, qui ne cessa de donner des preuves de la plus haute capacité et d'une incontestable

(1) METEREN, livre XII, folio 245.

bravoure, faillit plus d'une fois perdre la vie, surtout le jour où le formidable navire de Giambelli jeta dans les rangs espagnols la dévastation et la terreur. Après quatorze mois d'une admirable résistance, Marnix dut enfin céder à la volonté du peuple affamé qui demandait à se rendre. La capitulation fut signée le 17 août 1585 ; le prince de Parme, en échange du pardon général qu'il accordait aux habitants, imposa aux réformés l'obligation de sortir de la ville si dans le délai de quatre ans ils ne se décidaient pas à abjurer leurs croyances et à vivre « en l'exercice » de la religion ancienne, catholique, apostolique et romaine. » Il leur permit cependant de disposer librement de leurs biens « pour les transporter, vendre ou aliéner selon qu'ils trouveront » convenir, ou bien les faire regir, recevoir ou administrer par » tels qu'ils voudroient deputer. » D'autres clauses du traité stipulèrent en outre la reconstruction de toutes les églises qui avaient été démolies, l'élargissement des prisonniers à l'exception du seigneur de Téliigny, la remise entre les mains du prince de l'artillerie, des munitions et des navires de guerre appartenant aux Anversois, ainsi que le paiement d'une contribution de quatre cent mille florins (1).

Le 27 août, Farnèse entra triomphalement à Anvers ; autour de lui se pressaient le duc d'Aerschot, le prince de Chimay, le comte d'Egmont, le comte d'Arenberg, le marquis de Renti, transfuges blasonnés qui applaudissaient à l'humiliation de leurs frères. Le prince se rendit à la cathédrale pour adresser à Dieu des actions de grâces ; quelques jours après, il ordonna le rétablissement des jésuites et la reconstruction de la citadelle que Guillaume avait fait détruire autrefois.

(1) *Articles et conditions du traité fait et conclu entre l'Altesse du prince de Parme, Plaisance, etc., lieutenant, gouverneur et capitaine-général es pays de par-deça au nom de Sa Majesté comme duc de Brabant et marquis du Saint-Empire d'une part et la ville d'Anvers d'autre part ; le XVII jour d'aoust l'an MDLXXXV.* — Anvers, de l'imprimerie de Christophe Plantin. V. n° X des *Notes et Documents historiques.*

Pendant que la foule accourait sur le passage de Farnèse, un seul homme, triste et rêveur, se tenait à l'écart : c'était Marnix de Sainte-Aldegonde, qui venait de voir disparaître la dernière des illusions dont s'était nourrie sa jeunesse. Une clause spéciale de la capitulation l'avait autorisé à se retirer où il voudrait, à la condition de ne pas porter les armes pendant un an contre l'Espagne. Banni du pays où il était né, puisque pour y rester il eût dû renoncer à sa religion et courber la tête sous le joug, il alla chercher un asile en Hollande, non sans jeter un douloureux regard sur les murs de la cité qu'il avait si longtemps défendue. Une amère déception l'attendait aux lieux qu'il avait choisis pour retraite : accusé d'avoir vendu Anvers à Farnèse, il vit ses services méconnus ; l'ingratitude et la calomnie furent la seule récompense du dernier soldat de la révolution.

Le temps a effacé la trace des souffrances de nos pères, ils ne nous ont légué que le souvenir de leurs fautes : c'est à nous d'y puiser de grandes et sévères leçons. Fils d'un siècle profondément remué par les plus vastes questions politiques et sociales que l'humanité ait encore eues à résoudre, c'est dans les graves enseignements de l'histoire que nous devons chercher la lumière pour nous guider aujourd'hui. Voyons ce qu'il en coûta à la Belgique d'avoir renié les principes qui avaient fait éclore le mouvement du xvi^e siècle, principes incomplets sans doute, mais qui n'en étaient pas moins un immense progrès, puisqu'ils affranchissaient la pensée et la conscience humaines et ouvraient des voies plus larges aux sociétés transformées par l'espérance d'un sort plus heureux.

Après la prise d'Anvers, il ne resta plus rien de la révolution ; l'invincible Farnèse a rétabli partout le calme et l'intolérance ; la restauration du despotisme espagnol est désormais un fait accompli. Enchaînée à une puissance en décrépitude et qui s'est condamnée à un lent et ignominieux suicide, la Belgique, calme pendant quelques années sous l'administration trop vantée d'Albert et d'Isabelle, se voit de nouveau absorbée par l'Espagne dont elle partage l'abaissement et les désastres. L'Europe, soulevée par la guerre de trente ans, donne rendez-vous à ses armées dans nos fertiles plaines que l'on peut dévaster impunément ; qu'importe, en effet, à Philippe IV que l'on ruine notre malheureux pays ? Bientôt la paix est conclue à Munster : c'est encore la Belgique que l'on sacrifie et dont on anéantit le commerce par la fermeture de l'Escaut, tandis que la Hollande régénérée traite de puissance à puissance avec ses anciens oppresseurs. Philippe IV meurt en laissant un trône déshonoré à l'imbécile Charles II, dernier rejeton d'une race flétrie ; nos provinces, jetées lambeau par lambeau en pâture à l'ambition de Louis XIV, subissent sans pouvoir se plaindre le plus honteux démembrement ; et comme si ce n'était pas encore assez de payer les frais d'une guerre impie, c'est sur le sol belge que les rois d'Europe viennent vider leurs querelles. La dévastation de nos campagnes, le bombardement de nos cités, vingt batailles livrées pour donner au vainqueur le droit de nous charger de fers : voilà notre histoire au ^{xvi}^e siècle. Charles II était déjà de son vivant descendu dans la tombe ; il va rejoindre ses ancêtres sous les voûtes de l'Escorial : Louis XIV, qui épiait avidement le dernier soupir du monarque, pose la couronne d'Espagne sur la tête de son petit-fils, étend sa main puissante sur ce qui restait de la Belgique et dispute cette proie si longtemps convoitée aux souverains coalisés. Le traité d'Utrecht est enfin conclu ; un congrès européen veut opposer une barrière aux envahissements de la France : d'un trait de plume, il impose

à nos villes des garnisons hollandaises; il enlève à Philippe V les Pays-Bas espagnols, et, sans consulter la volonté nationale, il les livre à l'empereur Charles VI. Mutilée, appauvrie, la Belgique, rivée à l'Autriche, veut redemander au commerce les richesses qu'on lui a ravies : un édit impérial ordonne la suppression de la compagnie d'Ostende dont la prospérité naissante excite la jalousie de la Hollande et de l'Angleterre. Le sage gouvernement de Marie-Thérèse fait oublier pour un instant que la patrie est soumise à l'étranger; mais trois révolutions séparaient encore la Belgique du jour où elle devait enfin prendre rang parmi les peuples libres.

Aujourd'hui les plaies de l'esclavage sont fermées, l'indépendance est reconquise, et de tant de souffrances il ne reste plus qu'un indélébile souvenir et la haine du joug étranger. C'est un précieux dépôt que nous avons reçu de nos pères; mais, sans faire ici le procès à une époque qui compte tant de martyrs, elle aurait pu, à la condition de le vouloir énergiquement, nous léguer mieux encore : l'indépendance. Il eût été facile, sans rien sacrifier de la foi religieuse à laquelle nos populations étaient attachées, de constituer le pays sur les bases de la pacification de Gand et de fonder à la fois le règne de la tolérance et de la souveraineté nationale. L'étroit esprit d'opposition et de rivalité qui existait alors dans nos provinces, les injustes défiances qui poursuivirent le grand homme dont le génie pouvait seul conjurer les dangers d'une aussi vaste entreprise, et les artifices des lieutenants de Philippe II nous ramenèrent, décimés et ruinés, sous le joug espagnol. L'heure de la vie nationale avait sonné pour la Belgique; nos ancêtres ne l'entendirent point : ce fut là leur faute. Il nous en coûta trois siècles de servitude de plus, et lorsque enfin nous pûmes encore une fois combattre pour notre indépendance, il nous fallut la conquérir aux dépens de ceux qui avaient été nos frères, frères par la race, par l'histoire et par le commun amour de la liberté.

Certes, en contemplant le majestueux édifice élevé par la Belgique de 1830, les institutions que nous avons fondées, l'essor inouï qui s'est produit dans la sphère des intérêts moraux comme dans celle des intérêts matériels, le respect admirable de ce peuple pour ses lois et pour une dynastie désormais unie au pays par des liens indissolubles, il est impossible de ne pas s'enorgueillir de ces œuvres fécondes. Mais quelle que soit la fortune présente et la gloire qui en rejaillit sur nous, l'historien n'a pas le droit d'oublier que la patrie eût pu être plus grande et plus prospère encore, et qu'elle l'eût été, en effet, sans l'erreur désastreuse qui sépara nos destinées de celles des provinces du Nord. Quand on voit au xvii^e siècle la république des Provinces-Unies opposer une résistance indomptable à ce Louis XIV devant lequel tremblait l'Europe, qui peut dire ce qui fût advenu si les fils des chevaliers du Hainaut et ceux des communiens du Brabant et de la Flandre eussent pu se joindre aux marins de De Ruyter?

Ainsi lancés dans des voies différentes, l'un grandissant par l'indépendance, l'autre s'amoindrissant sous le despotisme, les deux peuples sentirent bientôt se relâcher les liens qui les avaient unis et devinrent rapidement étrangers l'un à l'autre. La langue, une jusque-là pour toutes les populations de race thioise, s'altéra et se corrompit dans la Flandre espagnole; le mouvement intellectuel, si vif au xvi^e siècle, s'atrophia et fit place au marasme; de jour, en jour la ligne de démarcation entre le Nord et le Sud se creusa plus profonde. Aussi, lorsque en 1815 les remaniements de la carte d'Europe rapprochèrent ces deux tronçons d'un corps depuis longtemps morcelé, la diplomatie se trouva impuissante à reconstituer ce qu'avaient brisé nos ancêtres. C'est par 1585 qu'il faut expliquer 1830.

Aujourd'hui, le développement de la vie nationale et les attractions de la liberté ont fait ce que les protocoles n'avaient pu faire. On a compris, en Hollande comme en Belgique, que

la fraternité des deux peuples est la garantie la plus sérieuse de leur indépendance. Les anciens ressentiments ont disparu ; nous avons renoué la chaîne de nos traditions aux glorieux souvenirs du xvi^e siècle, et jeté ainsi les bases d'une alliance indestructible entre deux nations maîtresses de leurs destinées. De toutes parts surgissent les plus généreux efforts : savants, artistes, hommes d'État travaillent avec ardeur de part et d'autre à cet heureux rapprochement fondé sur une estime réciproque et sur l'intelligence du rôle qui nous appartient dans la famille européenne. Déjà l'on peut marquer le jour où la Belgique et la Hollande marcheront de concert et du même pas à la conquête du progrès. Ce jour sera béni dans les annales de la patrie ; forts de notre mutuel appui, éclairés par les erreurs et les revers du passé, et toujours fidèles au vieil esprit de liberté qui nous a été transmis avec notre sang, nous retrouverons, pour notre prospérité commune, les traces qu'a bien pu faire perdre, mais que n'a pu effacer le despotisme. Nous n'avons rien à craindre de l'avenir.

NOTES

ET

DOCUMENTS HISTORIQUES

N^o I.

COMPROMIS DES NOBLES.

Sachent tous qui ces presentes verront, que nous icy soubzscriptz avons esté deuement et suffisamment advertis et informés comment un tas de gens estrangiers et nullement affectionnés au salut et prospérité des pais de par-deça, non obstant qu'ils n'eussent pas grand soing de la gloire et honneur de Dieu, ne mesmement du bien publicq, ains seulement d'assovir leur propre ambition et avarice, voire et fust-ce aux despens du Roy et de tous ses subjectz, toutesfois pretextans faucement le grand zele qu'ils ont à l'entretenement de la foy catholicque et de l'union du peuple, ont tant gagné envers Sa Majesté au moïen de leurs belles remonstrances et faulx enseignemens, qu'il s'est laissé persuader de voloir contre son serment et l'esperance en laquelle il nous a tousjours entretenus, non seulement en rien adoucir les placarts jà faicts pour le respect de la religion, mais aussy les renforcer davantaige et mesmement nous introduire à toute force l'inquisition, laquelle est non seulement inique et contraire à toutes loix divines et humaines, surpassant la plus grande barbarie que oncques fust pratiquée entre les tyrans, mais áussy telle qu'elle ne polroit sinon

redonder au grand deshonneur du nom de Dieu et à la totale ruine et desolation de tous ces Pais-Bas, d'autant que sous ombre de fausse ypcrisie de quelques uns, elle aneantiroit tout ordre et police, aboliroit toute droicture, affoiblirait du tout l'autorité et vertu des anciennes loix, coutumes et ordonnances, jà de toute ancienneté observées, osterait toute liberté d'opiner aux estats du pais; aboliroit tous anciens privileges, franchises, immunités, rendant non seulement les bourgeois et habitans dudit pais perpetuels et miserables esclaves des inquisiteurs, gens de néant, mais assujettissant mesme les magistrats, officiers et toute la noblesse à la misericorde de leurs recherches et visitations, et finalement exposeroit tous les fidels subjectz du Roy en evidents et continuel dangers de leurs corps et biens, au moïen de quoy non seulement l'honneur de Dieu et la sainte foy catholique [laquelle eulx pretendent de maintenir] seroit grandement interessée, mais aussy la majesté du Roy nostre chef seroit amoindrie et lui en grand hazard de perdre tout son estat, à cause que les trafficques accoustumés cesseroient, les mestiers seroient abandonnés, les garnisons des villes frontières peu assurées, le peuple incité à continuelles seditions; bref il n'en sçauroit ensuivre sinon une horrible confusion et desordre de toutes choses. — Nous ayans toutes ces choses bien poisées et meurement considerées et prenant esgard à la vocation à laquelle nous sommes appelez et au devoir auquel tous fidels vassaulx de Sa Majesté et singulièrement gentilzhommes sont tenus [lesquels à cest effect sont assistants à Sadiete Majesté pour par leurs prompts et volontaires services maintenir son autorité et grandeur en pourvoyant au bien et salut du pais], avons estimé et de fait nous estimons ne pouvoir satisfaire à nostre dit devoir sinon en obviant auxdits inconveniens et quant et quant taschant de pourveoir à la seureté de nos biens et personnes, affin de n'estre exposez en proye à ceulx qui, sous ombre de religion, voudroient s'enrichir aux despens de nostre sang et de nos biens. A rayson de quoy avons advisé de faire une sainte et legitime confederation et

alliance, promectans et nous obligeans l'un à l'autre par serment solennel d'empescher de tout nostre effort que la dicte inquisition ne soit receue, ni introduicte en aucune sorte, soit ouverte ou cachée, sous quelque couleur ou ouverture que ce puisse estre, fust-ce sous nom et omhre d'inquisition, visitation, placarts ou aultre quelconque, mais du tout la extirper et desraciner comme mère et occasion de tout desordre et injustice. Ayans mesmement l'exemple de ceux du royaume de Naples devant nos yeulx, lesquels l'ont bien rejetée au grand soulagement et repos de tout leur país. Protestans toutesfois en bonne conscience devant Dieu et tous hommes, que n'entendons en sorte que ce soit, d'attenter chose laquelle polroit tourner, ou au deshonneur de Dieu, ou à la diminution de la grandeur et majesté du Roy ou de ses Estats, ains au contraire que notre intention n'est sinon de maintenir ledit Roy en son Estat et de conserver tout bon ordre et police, resistans, tant qu'en nous sera, à toutes seditions, tumultes populaires, monopoles, factions et partialités. Laquelle confederation et alliance nous avons promis et juré et dès maintenant promectons et jurons d'entretenir saintement et inviolablement à tout jamais et en tout temps continuellement et interruptement tant que la vie nous durera. Prenans le souverain Dieu pour tesmoing sur nos consciences que, ne de fait ne de parolles, ne directement ny indirectement, de nostre sceu et volonté n'y contreviendrons en façon que ce soit. Et pour icelle dite alliance et confederation ratifier et rendre stable et ferme à jamais, nous avons promis et promectons l'un à l'autre toute assistance de corps et de biens comme frères et fideles compaignons, tenant la main l'un à l'autre que nul d'entre nous ou nos confederés ne soit recherché, vexé, tourmenté ou persecuté en maniere quelconque, ny au corps ny aux biens, pour aucun respect ou procedant de ladite inquisition, ou fondé aucunement sur les placarts tendans à icelle ou bien à cause de ceste nostre dicte confederation. Et en cas que aucune molestation ou persecution escheut à aulcun de nosdits frères et alliés de quiconque et en

quelque maniere que ce fust, nous avons promis et juré, promettons et jurons de lui assister en tel cas, tant de nos corps que de nos biens, voire et de tout ce que sera en nostre puissance, sans rien espargner et sans exception ou subterfuge quelconque, tout ainsi comme si c'estoit pour nos personnes propres, entendans et specifians bien expressement que ne servira de rien pour nous exempter ou absoudre de nostre dite confederation là où lesdits molestateurs ou persecuteurs voudroient couvrir leurs dites persecutions de quelque autre couleur et pretexte (comme s'ils ne pretendoient sinon de punir la rebellion ou autre semblable couverture quelle qu'elle fust), moyennant qu'il nous conste vraysemblablement que l'occasion est procedée des causes susdictes. D'autant que nous maintenons qu'en tels et semblables cas ne peut estre pretendu aucun crime de rebellion, veu que la source procede d'un saint zèle et louable desir de maintenir la gloire de Dieu, la Majesté du Roy, le repos publicq et l'assurance de nos corps et biens. Entendans toutesfois et prometans l'un à l'autre qu'un chacun de nous en tous semblables exploits se rapportera au commun advis de tous les frères et alliés, ou de quelques-uns qui à ce seront deputés, affin que sainte union soit entre nous maintenue et que ce qui sera faict par commun accord soit tant plus ferme et stable. En tesmoignage et assurance de laquelle confederation et alliance nous avons invoqué et invoquons le très sacré nom du souverain Dieu, créateur du ciel et de la terre, comme juge et scrutateur de nos consciences et pensées et comme celui qui cognoist que tel est nostre arrest et resolution, le suppliant tres humblement que par sa vertu d'enhault il nous maintienne en une ferme constance et nous doue tellement de l'esprit de prudence et discretion, que estant tousjours pourvus de bon et meur conseil, notre desseing soit acheminé à une bonne et heureuse issue, laquelle se rapporte à la gloire de son nom, au service de la Majesté du Roy et au bien et salut publicq. Amen. (H. DE BREDERODE. LOUIS DE NASSAU. Charles, comte DE MANSFELDT.)

N^o II.

PACIFICATION DE GAND.

A tous ceux qui ces presentes verront ou orront, salut. Comme les pays de par-deça soyent és derniers neuf ou dix années, tumbees en grande misere et calamité, par les guerres intestines, superbe et rigoureuse domination et gouvernement, outrages, roberies, pillages et aultres desordres et insolences des Espaignols et de leurs adherens; et que pour y pourveoir, et faire cesser tous ulterieurs troubles, oppressions et miserès d'iceulx pays, par le moyen d'une ferme paix et Pacification : Ayant au mois de fevrier, l'an quinze cens soixante-quatorze, esté commis et assemblez à Breda, commissaires de Sa Majesté, et du Seigneur Prince d'Orenge, Estats de Hollande, Zelande et leurs associez; par lesquels sont esté proposez divers moyens et presentations, grandement servans à l'avancement de ladite Pacification : Toutesfois le fruit en esperé n'y est ensuivy; mais au contraire, durant l'espoir de consolation, clemence et benignité de Sa Majesté; iceux Espaignols se sont journellement de plus avancés d'opprimer, ruiner et mettre en perpetuelle servitude les pauvres sujets, sans se garder de faire diverses mutineries, menacer Seigneurs et villes, et s'emparer hostilement de plusieurs places, les piller, saccager et brusler : Par où, apres que par les commis au gouvernement d'iceux pays, ils sont esté declairez ennemis de Sa Majesté et du bien et repos publicq : Les Estats de par-deça, avec consentement desdits commis, ont esté contraints de prendre les armes, et avec ce pour eviter ulterieure et perpetuelle ruine, et que les inhabitants de tous ces Pays-Bas estans uniz

en seure pacification et accord, en feroyent paresemble sortir lesdits Espagnols et leurs adherens, destructeurs des Pays, et les remettre de nouveau en la jouissance et possession de leurs anciens droits, privileges, coustumes, franchises et libertez, dont la négociation, trafficq et prosperité y pourroit ensuivre. *Pour ce est-il* que avec preallable aggregation desdits seigneurs commis au gouvernement desdits pays, en suivant la communication et Pacification encommencée à Breda, ce present traicté a esté faict et dressé à l'honneur de Dieu et pour le service de Sa Majesté, entre les Prelatz, Nobles, Villes et Membres de Brabant, Flandres, Artois, Haynau, Valenciennes, Lille, Douay et Orchies, Namur, Tournay, Tournesiz, Utrecht et Malines, representant les Estatz d'iceux pays : et le Seigneur Prince d'Orenges, Estats et Villes de Hollande, Zelande, et leurs associez, par commissaires d'ung costé et d'autre respectivement deputez, à sçavoir : Reverends Seigneurs Damp Jehan Van der Linden, Abbé de Sainte-Gertrude à Louvain; Damp Gislain, Abbé de S. Pierre à Gand; Damp Mathieu, Abbé de S. Gislain, esleu Eveque d'Arras; Messire Jean de Mol, S^r de Oetingen; Messire François de Halewyn, S^r de Zwevegem, Gouverneur et capitaine d'Audenaerde et commissaire au renouvellement des lois de Flandres; Messire Charles de Gavre, S^r de Frezin, Chevaliers; Messire Elbertus Leoninus, Docteur ès droits et Professeur en l'université de Louvain; Maistre Pierre de Bevere, Conseiller du Roy nostre Sire en son Conseil de Flandres, et Seigneur Quintin du Pret, premier Eschevin de Mons en Haynnau. avec Jehan de Pennants, aussi Conseiller et Maistre des comptes de Sa Majesté en Brabant, leur Secretaire, de la part desdits Estatz de Brabant, Flandres, Artois, Haynnau, etc. Et Philippe de Marnix, S^r de S^e-Aldegonde, Arnoul van Dorp, S^r de Tamise, Guillaume van Zuylen van Nyevelt, Seigneur de Geeraertsberghe, Escuyers; Messire Adrien Van der Mylen, Docteur ès droits et Conseiller lez Son Excellence et au conseil provincial de Hollande; Maistre Cornille de Coninck, Licencié ès droits et aussi Conseiller

lez Son Ex^{ce}; Maistre Paul Buys, Advocat du pays de Hollande; Maistre Pierre de Rycke, Baillif de Flissingues; Antoine Van der Zickele, Conseiller de Zelande, et Andrien de Jonghe, Bourgmaistre de Middelbourg, de la part dudit Seigneur Prince, Estatz de Hollande, Zelande et associez, suyvant leurs pouvoirs et commission, inserees à la fin de cestes : Faisant et traictant entre les parties et pays susdits une ferme et perpetuelle paix, alliance et union, soubz les conditions et conventions qui s'ensuyvent.

I

Premier, que toutes offenses, injures, mesfaits et dommages, advenus à cause des troubles entre les inhabitants des Provinces, comprises en ce present traicté, en quelque lieu ou maniere que ce soit, seront pardonnez, oubliez, et reputez pour non advenus, de sorte que à l'occasion d'iceux, n'en sera à jamais fait mention, ny en fait moleste ou recherche sur aucuns.

II

Et suyvant ce, promettent lesdits Estatz de Brabant, Flandres, Artoys et Haynnau, etc. Ensemble lesdits Seigneur Prince, Estatz de Hollande et de Zelande, avec leurs associez, d'entretenir d'oresnavant en bonne foy et sans dissimulation et par les inhabitants desdits pays faire entretenir ferme et inviolable paix, accord et amitié; et par ainsi assister l'un l'autre en tout temps et à toutes occurrences d'advis, conseil et de fait, et y employer corps et biens, et signamment pour expulser et tenir hors de ces pays les soldats Espagnols et autres estrangiers et forains, s'estans efforcés hors des termes du droit d'oster la vie aux S^{rs} et nobles, d'appliquer à eux les richesses du pays, et au surplus ranger et tenir la commune en perpetuelle servitude. Pour à quoy furnir, ensemble à tout ce que sera requis pour resister à ceux qui de fait leur voudroyent en ce

contrarier, lesdits confederez et alliez promettent aussi se tenir prestz, et se rendre promptz et appareillez à toutes contributions et impositions, necessaires et raisonnables.

III

Oultre ce est accordé, que incontinent apres la retraicte des Espaignols et leurs adherens, lorsque toutes choses seront en repos et seureté, les ambedeux parties seront tenues d'avancer et procurer la convocation et assemblée des Estatz generaulx, en la forme et maniere que se feist au temps que feu de tres haulte memoire l'Empereur Charles feist la cession et transport de ces Pays-Bas és mains du Roy nostre Sire ; Pour mettre ordre aux affaires des pays en general et particulier, tant au fait et exercice de la religion èsdits pays de Hollande, Zelande, Bommel et lieux associez, que pour la restitution des fortresses et artilleries, batteaux et autres choses appartenans à Sa Majesté, que durant lesdits troubles ont esté prinses par lesdits de Hollande et Zelande et autrement, comme pour le service de Sa Majesté, bien et union des pays l'on trouvera convenir. En quoy ne pourra d'ung costel ni d'aulture estre donné aucun contredit ou empeschement, delay ou retardement, non plus au regard des ordonnances, declarations et resolutions, que y seront faites et données, que en l'execution d'icelles, quelles quelles soient, à quoy les ambedeux parties se submettent entièrement et de bonne foy.

IV

Que doresnavant, les inhabitans et subjetz d'ung costel et d'aulture, de quel pays de par-deça ou de quel Estat, qualité ou condition qu'ilz soient, pourront partout hanter, frequenter, passer et repasser, demeurer et traficquer, marcandement et aulturement, en toute liberté et seureté. Bien entendu qu'il ne sera loisible ny

permis à ceulx de Hollande et Zelande, ny à aultre de quel pays, qualité ou condition qu'il soit de attenter aucune chose par-deça, hors desdicts pays de Hollande et Zelande, et aultres lieux associez, contre le repos et paix publicque, et signamment contre la religion catholique romaine et l'exercice d'icelle, ni à cause de ce injurier ou irriter aucun, de fait ni de parolles, ny le scandaliser par actes semblables, à peine d'estre puniz comme perturbateurs du repos publicq, à l'exemple d'aultres.

V

Et afin que ce pendant, personne ne soit legierement exposé à quelque reprinse, caption ou danger, tous les placcartz cy devant faicts et publiez, sur le fait d'heresie, ensemble les ordonnances criminelles faites par le duc d'Alve et la suyte et execution d'icelles, seront surceys et suspenduz, jusques à ce que par les Estatz generaulx autrement en soyt ordonné. Bien entendu que aucun schandal n'y advienne en la maniere susdicte.

VI

(Confirme les pouvoirs du prince d'Orange.)

VII, VIII

(Se rapportent au même objet.)

IX

(Stipule l'élargissement de tous les prisonniers, et notamment du comte de Boussu.)

X

(Remet aux seigneurs et particuliers dépossédés de leurs biens la jouissance desdits, « cassant, revocquant, annullant tous deffaultz, »
 » contumaces, arrestz, sentences, saissemens et executions, don-
 » nées et faites depuis le commencement des troubles de l'an quinze
 » cens soixante-six, tant pour le fait de la religion que pour le
 » port d'armes, avec ce qui s'est ensuyvi). »

XI

(Stipule expressément cet avantage pour la comtesse douairière veuve du seigneur de Brederode.)

XII

(Même chose en ce qui concerne le comte de Buren.)

XIII

Et seront aneantiz, demolis et abbatuz les pilliers, trophées, inscriptions et aultres signaulx que le duc d'Alve a fait eriger en deshonneur et blasme, tant des susnommés que de tous aultres.

XIV à XIX

(Règlent tout ce qui se rapporte aux arrérages de rentes dues au roi ou à ses ayant cause; aux biens meubles et immeubles qui auraient été vendus depuis les troubles.)

XX

Que tous Prelatz et aultres personnes ecclesiastiques, dont les

abbayes, dioceses, fondations et residences sont situées hors de Hollande et Zelande et toutesfois ont des biens en iceulx pays, retourneront à la propriété et jouyssance de leurs biens comme il est dit cy-dessus au regard des seculiers.

XXI

Mais en tant que touche les personnes religieuses et aultres ecclesiastiques, qui èsdictes deux Provinces et lieux associez ont fait profession, ou y sont prebendez et toutesfois s'en sont retirez ou ont demeuré hors d'icelles, attendu que la pluspart de leurs biens sont alienez, leur sera d'icy en avant attribuée raisonnnable alimentation avec ceulz qui y sont demeurez, ou autrement leur sera permise la jouissance de leurs biens, au choix et option toutesfois desdictz Estatz, le tout par provision et jusques à ce que sur leurs ulterieures pretentions soit ordonné par lesdictz Estatz generaulx.

XXII

En oultre est accordé, que toutes donations, exheredations et aultres dispositions *inter vivos vel mortis causâ*, faictes par personnes privées et particulieres, par où les vrais heritiers, pour cause desdicts troubles ou de la religion, sont amoindriz ou desheritez de leur succession droituriere, seront en vertu de ceste tenue pour cassees et de nulle valler.

XXIII

(Relatif au cours des monnaies d'or et d'argent de Hollande et de Zélande.)

XXIV

(Remet aux états généraux le soin de décider la question de savoir si les dettes et frais de guerre contractés par la Hollande et

la Zélande doivent être supportés en commun par la généralité des provinces.)

XXV

En ce commun accord et pacification ne seront compris pour joyr du benefice d'icelle, les païs, seigneuries et villes tenans parti contraire, jusques à ce qu'ilz se seront effectivement jointcz et uniz à ceste confederation, ce qu'ilz pourront faire quand bon leur semblera.

Lequel traicté de pacification, après rapport, aggregation et adveu, tant par Messeigneurs les commis au gouvernement des Païs, que aussy des Estatz d'iceux, ensemble de Monseigneur le Prince, Estatz de Hollande, Zelande et associez, en tous les poinctz et articles susditz : et aussi tout ce que par lesdictz Estatz generaulx sera en ce que dit est et autrement deffini et ordonné; Lesdictz deputez ont en vertu de leurs pouvoirs et commission, promiz et juré, promettent et jurent par cestes, d'observer, entretenir et accomplir inviolablement. Et le tout d'ung costel et d'aultre respectivement, faire ratifier, jurer, signer et sceller, par les Prelatz, Nobles, villes et autres membres desditz pays, et mesme par ledict Seigneur Prince, tant en general que particulier, endedans ung mois prochainement venant, au contentement d'ung chacun. Et en tesmoin de tout ce que dit est, ont lesdictz deputez soubsigné cestes, en la Maison Echevinalle de la ville de Gand, le viij^e jour de novembre l'an quinze cens soixante-seize.

(Suivent les signatures.)

N^o III.

UNION DE BRUXELLES.

Nous soussignez, Prelatz, gens d'esglize, Seigneurs, Gentilzhommes, magistrats des lois, villes, chastellenies et aultres faisans et representans les Estatz des Pais-Bas en cette ville de Bruxelles, a present assamblez et aultres, estant soubs l'obeissance de tres hault, tres puissant et tres illustre Prince le Roy Philippe, nostre souverain S^r et Prince naturel, etc.; Sçavoir faisons à tous presens et advenir que voyans nostre patrie estre affligée par une oppression des Espaignols plus que barbare et tyrannique, avons esté meuz poulez et constraintz de nous unir et joindre par ensemble et avecq armes, conseil, gens et deniers assister l'un l'autre contre lesdictz Espaignolz et adherens declairez rebelles a Sa Majesté et nos ennemys, et que ceste union et conjunction a depuis esté confirmée par la pacification dernièrement faite, Le tout par auctorité et aggregation du conseil d'Estat par Sadicte Majesté commis au gouvernement general desdictz pays. Or comme le but pretendu de ceste union requiert toute fidelité, constance et assurance mutuelle et reciproque pour jamais, et que ne voulons aulcunement par quelque malentendu y avoir matière de soupçon et moins de sinistre volonté en aucun de nous, mais au contraire les affaires d'icelle union estre procurez, diligentez et executez en toute sincerité et diligence, de sorte que personne des subjectz et habitans desditz pays n'ayt occasion raisonnable de se mescontenter on doubter de nous : Pour ces raisons et mesme afin que rien ne soit faict infide-

lement au prejudice de nostre commune patrie et juste defense, ou ombis par negligence ou connivence ce que pour icelle juste defense est ou sera requis, avons en vertu de nostre pouvoir et commission respectivement et aultrement, pour nous et nos successeurs promis, et promettons en foy de chrestiens, gens de bien et vrays compatriotes, de tenir et entretenir inviolablement et à jamais ladicté union et association, sans que aucun de nous s'en puisse disjoindre ou departir par dissimulation, secrete intelligence, ny aultre maniere quelconque, et ce pour la conservation de nostre sainte foy et religion catholique apostolicque romaine, accomplissement de la pacification, conjointement pour l'expulsion des Espaignols, et leurs adherens, et la deue obeissance à Sa Majesté, pour le bien et repos de nostre patrie, ensemble pour le maintiennement de tous et chascuns de noz privileges, droictz, francizes, statutz, coustumes et usances anciennes, a quoy exposerons tous les moyens que nous seront possibles, tant par deniers, gens, conseil et biens, voire la vie s'il fust necessaire, et que nul de nous ne pourra en particulier donner aucun conseil, advis ou consentement, ny tenir communication secrete ou particuliere avecq ceulx quy ne sont de ceste union ne au contraire leur reveler auculnement ce qu'est ou sera en nostre assemblee traictié, advisé ou resolu, ains se debvra en tout conformer à ce que portera nostre generale et commune resolution, et en cas que quelque province, estat, païs, ville, chasteau ou maison fust assiegée, assaillie, envahie, foullee ou oppressee, en sorte que fust, mesmes si aucun de nous ou aultre s'estant esvertué pour la patrie et commune defense d'icelle contre lesdictz Espaignols, ou aultres affaires en dependants, tant en general, que en particulier, fust recherché, emprisonné, ranchonné, intéressé, molesté ou inquieté en sa personne, biens, honneur, estatz ou autrement, promettons y donner assistance par tous les moyens susdictz et mesmes procurer la delivrance des emprisonnez, soit par la force ou aultrement, a peine d'estre degradez de noblesse, de nom, d'armes et d'honneur, tenus pour parjures, deleaux et ennemis de nostre patrie, devant

Dieu et tous les hommes, et encourir note d'infamie et lascheté a jamais. Et pour valider ceste nostre sainte union et association, avons ceste presente signée de nos mains et seings manuels ce neuvième jour de janvier l'an quinze cens soixante-dix-sept.

(Suivent les signatures.)

N° IV.

ÉDIT PERPÉTUEL DE MARCHE-EN-FAMENNE.

Philippe, par la grace de Dieu, Roi de Castille, de Leon, d'Arragon, de Navarre, de Naples, de Sicile, de Majorque, de Sardaigne, des Isles, des Indes et de la Terre Ferme, de la mer Oceane; Archeduc d'Autriche; Duc de Bourgogne, de Lorraine, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldre et de Milan, etc., etc., etc.

Avons contracté et accordé pour nous, nos hoirs et successeurs statué et ordonné, statuons et ordonnons par maniere d'Edict perpetuel et à tousjours irrevocable les pointz et articles qui s'ensuyvent :

I

Premier, que toutes offenses, injures, mesfaitz, dommaiges et generalmente voyes et œuvres de faict, faictz et executez à cause desditz changemens, alterations et troubles par tous et chascuns les surseans et inhabitants de nosdictz Pays-Bas, en quelque lieu

ou maniere que ce soit, tant en general qu'en particulier seront, et sont oubliez et reputez pour non advenuz, de sorte qu'à l'occasion d'iceulx n'en sera jamais faict mention, moleste ny recherche sur aucuns des surseans et inhabitans susdictz.

II

Et d'autant que les Evesques, Abbez et aultres Prelatz et personnes ecclesiastiques de nosdictz Pays-Bas, aussi ceux des facultez en theologie et ès droitz de l'Université de Louvain par diverses leurs lettres patentes, sur ce depeschees, ont advisé et attesté que se trouvant les affaires de nosditz Pays-Bas, ès termes où pour lors se trouvoient, le traicté de la paix faite, conclue et arrestée en nostre ville de Gand le viij^e jour de novembre dernier, entre lesditz Estatz d'une part, et nostre cousin Messire Guillaume de Nassau, Prince d'Orenges, et les Estatz de nos pays de Hollande et Zelande, avecq leurs associez d'autre part, ne contenoit rien qui fust prejudiciable à nostre sainte foy et religion catholicque apostolique romaine, ains au contraire en advantaige d'icelle, et pareillement ceux de nostre Conseil d'Estat, que ledict traité de paix ne contenoit semblablement chose prejudiciable à la superiorité, auctorité et obeissance à nous par nos dictz Pays-Bas deue : Avons aggréé, approuvé et ratiffié, aggreons, approuvons et ratiffions par noz presentes, iceluy traicté de paix en tous et chascuns ses pointz et articles. Promettant en foy et parolle de Roy et Prince, iceluy traicté en tant qu'il nous peult concerner à toujoursmais inviolablement observer, et par tous et chascuns ceulx qu'il peult aussi toucher, faire semblablement observer : Et suyvant ce, accordons et ordonnons que se fera la convocation et assemblée des Estatz generaulx de nosdictz Pays-Bas, mentionnée au troisieme article dudict traicté de paix en toute telle forme et maniere et avec tout tel effect que celuy article plus à plain contient.

III

(Stipule le renvoi définitif et complet des gens de guerre étrangers.)

IV

(Fixe le délai de la sortie des troupes : vingt jours pour tout le pays ; quarante jours pour la seule province de Luxembourg.)

V

(Oblige les états à tenir compte aux troupes, avant leur départ, de ce qui pourrait encore leur être dû.)

VI

(Stipule que les gens de guerre devront laisser dans les villes et forteresses tout le matériel, ainsi que les munitions.)

VII

(Promet que les gens de guerre qui auront commis des extorsions et délits généralement quelconques au préjudice des Pays-Bas, seront recherchés et punis.)

VIII

(Accorde l'élargissement des prisonniers et nommément de Philippe de Nassau, comte de Buren, fils du prince d'Orange.)

IX

(Renvoie aux états généraux la question du rétablissement des seigneurs et officiers démis de leur charge par suite des troubles.)

X

En outre promettons en foy et parolle de Roy et Prince de maintenir et faire maintenir par nostre dict bon frère, et tous et chascuns autres gouverneurs tant generaulx que particuliers, qui cy par apres nous ou noz successeurs sont ou seront commis en nosdicts Pays-Bas, tous et chascuns les anciens privileges, usances et costumes d'iceulx nos Pays-Bas et de ne nous servir dessoubz nous nostredict bon frere et aultres gouverneurs d'iceulx nos pays en conseil ny aultrement, pour le droicturier gouvernement et administration publique de nosdictz Pays-Bas, d'aultres que des naturels d'iceulx nos pays.

XI

Et reciproquement ont lesdictz Estatz sur leurs consciences, foy et honneur devant Dieu et tous hommes promis de maintenir, et debvront maintenir, et maintiendront en tout et par tout nostre sainte foy catholicque apostolique romaine, et l'auctorité et obeissance à nous deue, et de jamais n'y contrevenir.

XII

Item ont en semblable sorte et maniere iceulx Estatz promis de renoncher et debvront renoncher, et renoncheront à toutes et chascunes ligues et confederations qu'ilz pourriont avoir faict avecq estrangiers pour leur seureté et deffence, faictes depuis les changemens, alterations et troubles susdictz.

XIII

(Impose aux états l'obligation de renvoyer, de leur côté, les gens de guerre étrangers qu'ils ont pris à leur service.)

XIV

(Stipule le paiement d'une somme de 600,000 livres « de quarante groz monnoie de Flandre la livre, » exigible moitié immédiatement, moitié à deux mois en lettres de change sur Gênes.)

XV

Et par-dessus ce ont iceulx Estatz en sorte et maniere que dict est promis de prendre et ont prins à leur charge, de contenter nosdictz gens de guerre Allemans de leurs souldes et gaiges, ainsi que apres les comptes et descomptes avecq eulx passez et lez defalcations requises faictes sera en toute equité et raison trouvé leur estre deu, en quoy nous et nostredict bon frère promettons assister et assisterons iceulx Estatz de tout nostre pouvoir, auctorité et credit tant vers ceulx qui tiennent en main lesdictz comptes et registres pour l'exhibition d'iceulx, comme aussi envers lesditz Allemans, affin d'induire iceulx Allemans à se laisser contenter de ce et comme sera raisonnable... et jusques à ce que à iceulx Allemans soit donnée la satisfaction que dict est, ils pourront demourer paisiblement en nosdictz Pays-Bas en telz lieux que nous par l'advis de nostre dict Conseil d'Estat leur designerons en protection et asseurance desdictz Estatz.

XVI

(Après le départ des troupes étrangères, don Juan devra être solennellement reçu, avec les formes et le cérémonial usités en pareil cas, et les états devront lui prêter foi et hommage.)

XVII

(Impose aux successeurs du roi et aux gouverneurs généraux, à

leur avènement et à leur entrée en fonctions, l'obligation de « jurer » solennellement d'observer, et faire en tant que eulx sera observer » les presentes ordonnances et accordz.)

XVIII

(Approuve les constitutions de rentes, obligations et assurances contractées par les états, et notamment à l'égard de la reine d'Angleterre.)

XIX

Et affin que tous et chascuns les pointz et articles cy-dessus escriptz soient bien leallement et reellement observez, accompliz et executez et tout le contenu de nos presentes lettres soit chose ferme, stable et à tout jamais permanente et inviolable, Avons à icelles nos presentes fait appendre nostre scel, etc., etc. Donné en nostre ville de Marche-en-Famijne, le douziesme jour de febvrier, l'an de grace mil cinq cens septante-sept, de nos regnes à sçavoir des Espaignes, Sicille, etc., le xxiiij^e, et de Naples, etc., le xxv^e.

(Signé) JEHAN.

N° V.

LETTRE DE DON JUAN AUX ÉTATS PARTICULIERS,
ÉVÊQUES, CONSAULX ET VILLES.

[Château de Namur, 24 juillet 1577.]

Don Jean d'Autriche, chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or,
lieutenant, gouverneur et capitaine-général, etc.

TRÈS CHIERS ET BIEN AMEZ,

Vous sçavez combien que nous avons tousjours travaillé pour effectuer de la part de Sa Majesté et la nostre, tout ce qui est promis par le traicté de pacification, et mesmes comme nous sommes comportez à l'endroit des Estatz et de tous particuliers depuis la sortie des Espagnolz et aultres estrangiers, aiant tousjours voulu parachever le tout avec la courtoisie et benevolence, dont nous sommes peu adviser, sans oncques avoir fait la moindre demonstration du monde des choses passees : Par où la raison vouloit que tous nous correspondissent de même. Ce nonobstant, il est plus que notoire que plusieurs, tant dehors que dedans le pays demeurez en obéissance de Sa Majesté, n'ont cessé à tous propos et occasions, en secret et en public, semer choses seditieuses et tumultueuses et grandement au desservice de Sadicte Majesté; nous ne disons point de la nostre. Tellement qu'ils sont si avant

venus que de vouloir mettre la main sur nous et aultres person- nages estans de nostre suite. Qu'a esté cause que, pour eviter ces desordres et confusions qui pourroient de là advenir, nous nous sommes mis en ce chasteau de Namur, tant que nous voions qu'il y soit remedié et pourveu comme il convient, pour rendre à Sa- dicte Majesté l'obéissance qui lui est due, et à nous le respect pour le lieu que nous tenons, de manière qu'il n'y ait aultre qui commande au pays, sinon ceulx qui sont à ce autorisez par Sa- dicte Majesté. Ce que nous avons bien voulu brièvement faire entendre, pour prevenir à toutes sinistres impressions, et aultres calomnieuses inventions, que telz perturbateurs du repos public ont accoustumé forger pour troubler le tout. Vous assurant de rechef que de la part de Sadicte Majesté et la nostre, vous sera maintenu et gardé tout ce que vous a esté promis et juré et qu'il n'est présentement question que faire obéir ceulx qui troublent le bien et repos publicq comme sçavons être la raison et le desir de vous tous. A quoi vous requerons et à chacun de vous se vouloir employer et faire les meilleurs offices et debvoirs qu'il sera possible à l'effet que dessus, et singulièrement au maintenant de la religion catholique, ce que communicerez et ferez entendre par- tout où il appartiendra. A tant très chiers et très bien amez, Nostre Seigneur vous ait en garde.

Escript au chasteau de Namur, le 24^e jour de juillet 1577.

(Signé) JEHAN.

N^o VI.

LETTRE DE DON JUAN AUX ÉTATS GÉNÉRAUX.

[Namur, 2 octobre 1577.]

Messieurs, les nouvelles apportées par votre dernier escript que nous ont delivré l'Evesque de Bruges et le sieur de Willerval, ensuivies de tant d'autres desraisonnables demandes et actions, nous font du tout apparoir qu'au lieu de donner moien pour conserver la religion catholique romaine et autorité deue à Sa Majesté, votre but est de donner occasion que et l'ung et l'autre se vienne à aneantir, voire jusques à là, qu'il semble que n'entendez laisser à Sa Majesté en ces pays, fors que le titre, par l'erection principalement d'ung conseil conduit par pluralité de voix. A quoy se joint qu'avez fait venir entre vous le Prince d'Oranges, que doubtons Sa Majesté ne sçaura gouter aucunement : et ce de tant moins qu'est precedée la demolition de ses chasteaux sans congé, et une infinité de tant d'autres indignitez que les princes si grands comme luy sont accoustumez de souffrir mal volontiers. Par quoy nous nous sommes resoluz de lui en faire part, veu que c'est chose que luy emporte si avant. Et cependant comme je vous vois si peu considerer, que sans avoir aucun respect au lieu que tenons sur vous, osez vous demonstrier si mal inclinez que d'intenter contre nous hostilité, comme voions journellement, Nous nous

partons vers le pays de Luxembourg, pour dois là entendre à nostre gouvernement, suivant la charge qu'en avons, et y attendre les ultérieurs commandements de Sa Majesté, d'où nous obéissans ferez ce à quoy vous estes tenuz, et suivans l'obligation qu'avez à vostre Prince naturel, qui pour faire le contraire ne vous a oncques donné la moindre occasion du monde, mais trop bien vous a desparty graces si notables que pour icelles seules lui debvrez estre à jamais très humbles et très obeissans serviteurs et vassaulx.

N^o VII.

MORT DE DON JUAN D'AUTRICHE.

L'histoire nationale a été depuis vingt ans l'objet d'investigations patientes et assidues qui se sont portées sur toutes les époques où les travaux antérieurs avaient laissé des lacunes regrettables. Cependant on n'a pas réussi à éclaircir tous les doutes que renferment nos annales, et parmi les problèmes dont la solution est encore incertaine se trouve celui des véritables causes de la mort prématurée de don Juan d'Autriche, le brillant et infortuné capitaine nommé par Philippe II au gouvernement des Pays-Bas espagnols. Cette mort si rapide, si imprévue devait naturellement faire naître des soupçons que ne justifiaient que trop le caractère et la politique bien connue du prince qui régnait alors sur l'Espagne. C'est ce qui arriva, en effet, et presque tous les écrivains du xvi^e et du xvii^e siècle

accueillirent sans protestation ni réserve le bruit d'un empoisonnement dont Philippe II était publiquement accusé.

Toutefois, il y a vingt-cinq ans, un savant aussi éclairé que modeste, à qui la Belgique est redevable de la plupart des découvertes faites dans ces derniers temps sur cette période de son histoire, émit l'opinion suivante dans un recueil qu'il publiait alors (1) :

« Les historiens ont débité bien des versions différentes sur les » causes de la mort de don Juan. Les uns l'ont attribuée à un » chagrin que lui auraient donné des soupçons conçus contre lui » par Philippe II ; on n'a pas même craint d'affirmer qu'il avait » été empoisonné par ordre du roi. Avant d'émettre une assertion » de cette importance, et que l'on ne peut appuyer sur aucune » preuve, il eût été naturel de se demander quel intérêt aurait » porté Philippe à commettre un crime aussi atroce, alors qu'au » contraire le bien de son service exigeait qu'il conservât à la tête » de ses troupes un général renommé et qui avait la confiance des » gens de guerre. On a prêté des projets ambitieux à don Juan, » et prétendu qu'ils avaient éveillé la défiance du roi ; mais, dans » cette supposition toute gratuite, le roi n'était-il pas le maître de » rappeler son lieutenant ? Avait-il besoin de recourir au poison ? » Certes, don Juan eût résigné le commandement au premier » ordre que son souverain lui en eût intimé. Agir autrement lui » eût été impossible, quand même il en aurait eu la volonté ; car, » rebelle aux commandements du roi, il se serait bientôt vu abandonné de tous ceux qui l'avaient suivi. »

Dans une autre publication (2), le même écrivain, persévérant dans son opinion, se crut plus tard fondé à attribuer la mort de don Juan à une maladie contagieuse qui régnait dans les environs de Namur. Cette persistance de la part d'un homme aussi judicieux qu'instruit, jointe à l'absence de toute preuve matérielle du forfait imputé à Philippe, était sans doute de nature à convaincre les

(1) Gaehard, *Analectes belgiques*, cahier de décembre 1830, p. 440.

(2) *Collection de documents inédits pour servir à l'histoire de la Belgique*, année 1834.

incrédules. Cependant des historiens modernes n'hésitèrent pas à accueillir encore les soupçons d'empoisonnement accrédités par les contemporains. Peut-être le quatrième volume de la correspondance de Philippe II, recueillie avec tant de soin dans les archives de Simancas par les ordres du gouvernement belge, éclaircira-t-il ce sombre problème par la publication des documents relatifs au gouvernement du fils naturel de Charles-Quint; mais, jusqu'ici du moins, l'histoire doute encore.

En attendant que la lumière se fasse d'une manière plus complète, il n'est peut-être pas sans intérêt d'examiner jusqu'à quel point sont fondées les considérations morales que l'on a fait valoir en faveur de Philippe, et quelles sont d'un autre côté les présomptions qui autoriseraient à lui attribuer un crime de plus. Parmi ces dernières, le témoignage de la plupart des auteurs du temps ne peut pas être dédaigné, et doit même, semble-t-il, être pris en sérieuse considération, puisqu'il constitue encore actuellement le seul moyen de preuve que l'on puisse administrer.

On a demandé quel intérêt aurait pu porter Philippe à se débarrasser de son frère : cette question n'est pas bien difficile à résoudre. Pendant toute sa vie, don Juan avait été pour le roi un grave sujet de jalousie et de crainte ; il avait toutes les brillantes qualités qui font aimer les princes : la valeur, la bienveillance, la générosité. Véritable héros d'épopée, dès le début de sa carrière il sort, malgré Philippe qui le destinait à l'état ecclésiastique, d'un vieux château perdu dans les forêts de la Castille, pour aller battre les Maures comme le Cid. Vainqueur à Guevar et à Orgiva, il voit son bouillant courage enchaîné par les soupçons d'un despote. L'intérêt de la chrétienté l'emporte cependant bientôt sur la défiance du roi, et Lépante ajoute au nom de don Juan tous les prestiges de la gloire. Plus haï que jamais de son royal frère « qui le regardait comme un » rival (1), » mais de plus en plus assuré des sympathies de ceux

(1) Strada, livre III, 2^e décade. — Petri Burmanni, *Analecta Belgica*, p. XV, préface.

qui l'entourent, il rêve dans l'ombre d'aventureuses destinées, quand la volonté de Philippe le jette tout à coup, seul, sans argent et sans troupes, sur les frontières des Pays-Bas. Dans son égoïsme aveugle, Philippe n'avait rien trouvé de mieux, pour ruiner l'influence du vainqueur de Lépante, que de le séparer de ses partisans : il ne savait pas qu'au rebours des autres, les hommes supérieurs grandissent par l'éloignement. La défiance du roi le suit dans ses fonctions nouvelles ; en vain il réclame à Madrid des subsides et des soldats : on le laisse se consumer dans une impuissance calculée (1), dans un découragement facile à concevoir de la part d'une âme aussi ardente. Mais son esprit impatient lui suggère encore une nouvelle entreprise, dont la pensée grandit en lui à mesure que le dégoût l'abreuve. Son ambition lui montre une ennemie de l'Espagne à renverser, le trône d'Angleterre à conquérir, les fers de Marie Stuart à briser ; c'est là un projet bien autrement digne de lui que de faire rentrer dans l'obéissance des bourgeois indociles. Il le fait pressentir vaguement au roi, dans une lettre qu'il adresse à Antonio Perez le 7 avril 1577. « Il est très-nécessaire, lui dit-il, que » Sa Majesté me tire d'icy, car, ne le faisant, il adviendra que je » manquerai à toutes mes obligations. » Son secrétaire Escovedo est bien plus explicite encore : « Quant au seigneur don Juan, écrit-il » le même jour au roi, il a trente ans : je n'en promects rien à » Vostre Majesté, sinon que le plus certain sera, s'il voit que » Vostre Majesté ne l'assiste suivant ce qu'il représente avoir de » besoin, *qu'il s'en ira là quand Vostre Majesté le pensera le » moins.* Et puisque je viens jusques à là que de le dire, Vostre » Majesté le croye *et y prévienne avecq temps.* » Cette dernière phrase est au moins singulière ; et si l'on ne connaissait l'attachement d'Escovedo à son maître, elle suffirait à faire croire qu'il était l'espion de Philippe.

On voit donc que les projets ambitieux de don Juan n'étaient

(1) Strada, *loco cit.* — Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 163.

nullement, comme on l'a dit, une supposition toute gratuite. M. Groen van Prinsterer, le savant éditeur des archives de la maison d'Orange, Rapin de Thoiras, Strada lui-même n'hésitent pas à considérer ces desseins comme suffisamment constatés. Ce n'est pas non plus une assertion sans fondement que celle qui consiste à dire que depuis longtemps Philippe nourrissait des soupçons jaloux contre son frère, et que sa défiance était plus surexcitée que jamais. Elle ne tarda pas à se manifester d'une façon terrible.

Avant de rien entreprendre, don Juan voulut encore une fois essayer d'obtenir du roi les secours qu'il réclamait inutilement depuis si longtemps. Il prit donc la résolution d'envoyer en Espagne ce même Escovedo qui donnait à Philippe de si judicieux avis et qui devait à la confiance royale le poste qu'il occupait auprès de don Juan. On sait ce qui advint de ce voyage : soit qu'Escovedo fût devenu gênant pour l'accomplissement des desseins du monarque, soit qu'il n'eût pas répondu à ce que l'on attendait de lui, il fut assassiné par l'ordre exprès de Philippe. Ce fut Antonio Perez, l'âme damnée du roi, qui se chargea de cette mission et obtint en récompense le protonotariat de Sicile, rapportant 12,000 ducats (1).

C'est peu de temps après ce crime que don Juan ressentit les premières atteintes du mal étrange qui devait l'emporter dans la tombe. Il est assez difficile de ne pas établir une corrélation pour ainsi dire involontaire entre ces deux faits si rapprochés et si inattendus, d'autant plus que les raisons qui avaient déterminé Philippe II à faire périr Escovedo pouvaient fort bien aussi l'exciter à se débarrasser d'un frère qu'il regardait comme un rival dangereux par sa naissance et son courage, et qu'il savait d'ailleurs froissé, mécontent, impatient d'un joug dont la première occasion le délivrerait sans doute. Par la mort de don Juan, Philippe mettait un terme à une défiance trop longtemps nourrie pour ne pas lui être devenue aussi insupportable qu'elle l'était à don Juan lui-même ; il n'avait plus

(1) Marliani, *Histoire de l'Espagne moderne*. — Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*.

rien à craindre pour son autorité, et il donnait en même temps satisfaction à la basse jalousie que lui avait toujours inspirée le mérite du fils naturel de Charles-Quint.

Il n'en fallait pas tant à Philippe pour le décider à commettre une action criminelle. Peut-être d'ailleurs, grâce à cette morale élastique qui a trouvé des défenseurs même parmi les historiens, ne croyait-il pas plus criminel de supprimer un obstacle qui le gênait dans ses desseins que de faire périr dans les cachots et sur les bûchers tous ceux qui ne partageaient pas sa croyance. L'homme qui faisait si peu de cas de la vie du marquis de Montigny, des comtes d'Egmont et de Hornes, d'Escovedo et de tant d'autres, devait se soucier médiocrement de celle d'un prince dans lequel il avait toujours cru voir un compétiteur dangereux.

Si'il fallait une preuve de plus de la facilité avec laquelle le roi sacrifiait ceux-là mêmes qui lui avaient rendu le plus de services, dès qu'il ne les croyait plus utiles à l'accomplissement de ses volontés, on la trouverait dans les curieuses révélations que contient le rapport adressé à M. le ministre de l'intérieur, en tête du second volume de la correspondance de Philippe II (1), au sujet des sentiments que ce monarque éprouvait pour Alexandre Farnèse, le restaurateur de l'autorité espagnole dans nos provinces. Il faut citer ce passage : Philippe II y est peint de main de maître :

« Après tant et de si éminents services rendus par Farnèse à
» Philippe II, croira-t-on que ce monarque avait résolu de le des-
» tuer du gouvernement des Pays-Bas, sans qu'il eût souci du
» jugement qu'aurait porté l'Europe d'un tel acte d'ingratitude,
» ni de l'humiliation qui en aurait rejailli sur son neveu ? Quels
» étaient donc les torts du duc de Parme?... Il ne suivait pas aveu-
» glément les instructions qu'on lui transmettait de Madrid. Phi-
» lippe trouvait que, dans les affaires de France, il n'avait pas mon-
» tré assez d'activité et de résolution. Il s'était vu obligé à plusieurs

(1) Page LXXX et suivantes.

» reprises d'aller prendre les eaux de Spa pour le rétablissement de
 » sa santé : le roi n'admettait pas que cela fût nécessaire ; il y
 » voyait une preuve de peu de zèle pour son service et était mécon-
 » tent du retard que les affaires devaient en éprouver. Que sait-on ?
 » peut-être le puissant souverain de l'Espagne et des Indes était-il
 » jaloux de la gloire qu'un petit prince d'Italie, son lieutenant
 » dans les Pays-Bas, s'était acquise par ses hauts faits. Donc il
 » résolut de le déposer. »

La mort de Farnèse épargna cette nouvelle honte à Philippe, qui, en apprenant ce triste événement, « l'un de ceux que, sans doute, » à cette époque, il souhaitait le plus au monde, » eut l'hypocrisie d'écrire au comte de Fuentes qu'il en avait éprouvé *beaucoup de regrets*. Trouvera-t-on invraisemblable après cela que sa jalousie et sa haine, bien autrement surexcitées à l'égard de don Juan, l'aient amené à prendre un parti terrible sans doute, mais parfaitement conforme à son caractère et à ses habitudes ? C'est un crime atroce, dira-t-on. Soit ; mais la mémoire de Philippe est-elle donc si pure de taches du même genre, qu'il ne puisse pas être au moins suspecté d'un fratricide ?

La raison qui consiste à dire que le bien du service du roi exigeait qu'il conservât à la tête de ses troupes un général renommé et qui avait la confiance des gens de guerre, ne paraît avoir qu'une valeur tout à fait secondaire. Depuis huit mois, Alexandre Farnèse avait rejoint son oncle avec les vieilles bandes espagnoles du duc d'Albe, et il est plus que probable que dès lors Philippe avait jeté les yeux sur lui pour remplacer le gouverneur général, si les circonstances venaient à l'exiger. Autant que le vainqueur de Gembloux, il était aimé et respecté du soldat, et, lui présent, la mort de don Juan ne pouvait entraîner aucun dommage pour l'autorité du roi et le succès de ses armes.

Enfin l'argument tiré de ce que le roi n'avait pas besoin de recourir au poison, qu'il n'avait qu'à rappeler son lieutenant et que don Juan se fût hâté de résigner le gouvernement au premier ordre de

son souverain, n'est pas plus sérieux que le précédent. Oui, Philippe II pouvait rappeler don Juan ; mais qu'eût-il gagné à le voir revenir en Espagne où il le considérait, et non sans raison, comme beaucoup plus dangereux que partout ailleurs ? Don Juan irrité, blessé de la défiance de son frère et du traitement qui lui aurait été infligé, aurait-il calmé les inquiétudes qu'inspirait don Juan insoucieux de tout, hormis de la gloire (1) ?

Quant à l'empressement que le prince eût mis à résigner les fonctions dont il était revêtu, il est permis de le révoquer en doute. Lorsqu'il écrivait à Antonio Perez qu'il « manquerait à tous ses » devoirs » si l'on ne mettait pas un terme à l'état d'abandon où on le laissait dans son gouvernement, et qu'il projetait, sans l'aveu du roi, qui bien certainement n'y eût pas consenti, sa romanesque expédition d'Angleterre, il tenait assurément peu de compte de cette obéissance empressée dont on a voulu lui faire honneur au profit de la justification de Philippe.

Quelle a donc été la mort de don Juan d'Autriche ?

Il n'est pas possible aujourd'hui de répondre catégoriquement à cette question ; il est douteux qu'on le puisse jamais. Si, comme beaucoup de gens l'ont pensé, un crime a été commis, il est peu probable que l'on en retrouve jamais la trace dans un document échappé à l'indiscrétion d'un confident ou d'un complice. Ce n'est pas, d'ailleurs, le seul fait du même genre que l'histoire ait enregistré sur des présomptions beaucoup moins précises : elle a, presque sans contestation, admis à charge de Louis XI l'empoisonnement de son frère de Guienne, à peu près pour cette seule raison que, sans la mort de ce dernier, la ligue des grands vassaux renversait le trône du roi de France. A la vérité, Louis, quand on le soupçonna d'avoir ordonné cette mort, ne montra ni surprise ni colère ; et le duc de Bourgogne, en apprenant la mort de son allié, fit publier un manifeste dans lequel il accusait le roi d'avoir fait mourir le duc de

(1) « Si je connaissais, disait don Juan, quelqu'un qui aimât la gloire plus que moi, j'irais à l'instant même me jeter par la fenêtre. »

Guienne par *poisons, maléfices, sortilèges et invocations diaboliques*. Mais ce ne sont pas là des preuves plus solides que celles qui résultent des considérations précédemment indiquées et de l'opinion concordante émise par un grand nombre d'historiens sur la mort de don Juan.

Voici, au reste, le récit que nous a laissé de la mort du prince un témoin oculaire, son confesseur, chargé, comme on le verra, par don Juan lui-même, de faire connaître au roi d'Espagne ses dernières volontés (1) :

« Par des lettres du prince de Parme et d'Octave de Gonzaga, V. M. aura appris l'affliction dans laquelle il a plu à Notre Seigneur de nous mettre par la mort du seigneur don Juan. Afin de remplir ses ordres et aussi pour alléger en partie la peine que V. M. en ressentira, je dirai dans cette lettre tout ce qu'il m'a chargé de supplier V. M. pour la décharge de son âme que non-seulement je crois, mais j'ose assurer qu'elle jouit déjà de la récompense et de la couronne réservées à ceux qui terminent leur vie dans la foi sainte et dans le service loyal de leur roi, et dont plusieurs n'auront pas essayé autant de souffrances que ce seigneur très-chretien et très-soumis à V. M.

» Tout le temps qu'il étoit au château de Namur, S. A. l'employoit à se réconcilier avec Dieu, et à donner l'ordre à ses affaires. Il m'a souvent recommandé de prier Dieu (puisque'il n'avoit que sa personne à lui offrir) de vouloir bien l'employer à la défense de la religion chrétienne catholique, et de lui accorder de mourir, avant que de faire ou de souffrir qu'on fit la moindre chose qui l'offensât.

» Deux jours avant que le prince remporta la victoire de Gembloux, il me fit appeler et me dit que, bien qu'il pensoit de commencer une escarmouche, cependant les succès de la guerre étoient

(1) *Lettre que le confesseur de S. A. don Juan écrivit à Sa Majesté des choses qui s'offrirent avant et après sa mort.* Man' de 8 p. in-fol., aux archives du royaume, tome VII bis de la collection Routart.

si variables, qu'il vouloit faire une confession générale, ce qui lui étoit très-facile par la fréquentation des sacrements, dont il avoit l'habitude depuis son arrivée dans ce pays-ci. La nuit après qu'il eut fait cette confession générale, et qu'il eut fait des dispositions comme s'il alloit rendre compte à Dieu dans cet instant même, il dit en se promenant : « Mon père, afin que vous sachiez pour le présent et pour toujours quelle est ma volonté...., je recommande mon âme à Dieu et à mon père; quant à mon corps, j'entends bien qu'il ne fait rien où il reposera jusqu'au jour du jugement; mais je veux vous charger et vous prier de demander en mon nom au roi mon frère que, vu la bonne volonté avec laquelle je tâche de le servir, il m'accorde la grâce d'ordonner que mes os seront inhumez auprès de ceux de mon seigneur et père; c'est ainsi que mes services se trouveront récompensés. Quant à mes comptes, j'en ai très-peu, et puisque je suis fils de l'empereur et que je meurs au service du roi, que S. M. dispose de mes vieux haillons, comme appartenant non-seulement à un fils et frère, mais encore à un sujet et esclave. Je ferois la même chose si tout le monde m'appartenoit. »

» Il m'ordonna expressément de supplier V. M. de daigner lui pardonner s'il a profité des deniers de V. M. tant en Italie qu'ailleurs. Il me dit encore beaucoup d'autres choses à ce sujet, et, quoique je m'en souvienne, je n'en fais pas mention pour ne pas affliger davantage le cœur de V. M.

» Cette même nuit, S. A. se retira comme si c'eût été réellement la dernière de sa vie, désirant pouvoir recevoir le lendemain le viatique, ce qui ne fut possible que deux jours après cette célèbre et miraculeuse victoire. Le samedi du Saint-Esprit, la veille de la Pentecôte, étant près de Philippeville, je le pria de ne pas exposer sa personne qui étoit si nécessaire à l'Église et au service de son frère, car, Sire, non-seulement il affrontoit les périls, mais il enduroit des fatigues au-dessus de ses forces. Il me répondit : « Mon père, je dois cela et plus encore à Dieu et au roi mon seigneur, à qui

» (comme je l'ai déjà dit, et je le répète maintenant) je donne mes
 » os et tout le reste si je meurs ici dans ses États. »

» Le premier d'août, laissant plusieurs choses pour ne pas ennuyer V. M., la nuit avant que Son Altesse se rangeât pour aller contre l'ennemi qui s'étoit assemblé près de Malines, il se confessa et se prépara à recevoir le lendemain le Saint-Sacrement, qu'il reçut en effet. Après sa confession il dit que celui faisoit un bon testament qui offroit son âme à Dieu et son corps à la compagnie qu'il aime le plus en cette vie, ce qui étoit son auguste père, et qu'il abandonnoit ses biens à celui qui s'en seroit le mieux servi pour les obligations qu'il pouvoit avoir à l'un et à l'autre, car il ne s'occupoit qu'à le servir. Plusieurs fois il me répéta : « Mon père, n'oubliez pas les trois choses, puisque vous voiez le péril auquel je
 » vais m'exposer. »

» Il me dit dernièrement, le jour qu'il tomba malade, que, bien que les médecins disoient que son mal n'étoit pas dangereux, il se sentoit fort affligé et sans courage, et que ce qui le rendoit très-content étoit de se voir si pauvre, que rien sur la terre ne pourroit l'empêcher d'ajuster ses affaires avec Dieu, surtout ayant son père dans le ciel, et V. M. pour son Seigneur et frère sur la terre ; qu'il étoit très-sûr que, confiant ses affaires entre vos mains, elles auroient le succès qui convenoit à lui et à elles. Il me demanda ce jour-là de lui donner des détails sur la vertu du martyr, et me fit entendre plusieurs fois qu'il avoit prié Dieu d'y avoir une part.

» Jeudi suivant qui fut le 25 de septembre, il se confessa comme un élu de Dieu, me disant qu'il connoissoit qu'il avoit peu de jours à vivre, et que rien ne lui déplaisoit davantage sinon le peu de temps qu'il avoit employé au service de Dieu et de V. M. ; et qu'il vouloit faire connaître au monde entier que, si pendant sa vie il n'avoit pas eu le bonheur d'être religieux, c'étoit pour obéir à son père, mais qu'à sa mort il vouloit l'être autant que cela dépendoit de lui, et ne plus penser à ce qu'il possédoit sur la terre ; que cela appartenoit à son frère, à qui il recommandoit ses domes-

tiques qu'il estimoit beaucoup parce qu'ils sont très-bons et très-fidèles, et que plusieurs d'entre eux sont très-pauvres et ont abandonné leurs foyers pour le suivre tant en mer que sur le continent. N'ayant pas en ce moment un maravédis, il ne peut leur payer pas même leurs gages, qui leur sont dus depuis bien longtemps, tant par lui que par madame sa mère qu'il révéroit. Il me nomma d'autres personnes que je ferai connaître à V. M. si cela lui fait plaisir.

» Vendredi matin 26 que je suis entré pour lui faire une visite, il se plaignit de ce que les médecins l'avoient obligé de prendre un breuvage, et il en avoit beaucoup de regret parce qu'il croyoit que ce breuvage l'empêcheroit de communier ; je lui dis que cela n'importoit en rien ; alors il m'ordonna de m'informer des médecins s'il risquoit en le remettant à un autre jour, ou en différant jusqu'au dimanche, jour qu'il pensoit gagner le jubilé ; les médecins dirent que la maladie permettoit ce délai. Ainsi il se réconcilia le dimanche matin avec tant de sentiment et de tendresse, que j'en eus la douleur et la peine que Dieu sçait en apprenant que sa maladie augmentoit, et, disant la messe dans sa chambre, il me demanda la face de son Dieu me disant « que l'on me mette à la face de mon » Dieu, » prononçant des paroles avec le très-saint Sacrement dignes d'une bouche aussi chrétienne, et lui disant s'il pouvoit et si c'étoit sa volonté étant nécessaire du Sacrement de l'extrême onction qui lui restoit à recevoir, il le demanda avec tant d'instance pour l'état où il étoit, comme un don très-précieux et fort désiré de lui. La messe finie, il nomma le lieu de sa sépulture jusqu'à ce que V. M. en eût ordonné autrement...

» Le lundi et le mardi se passèrent avec de très-grands travaux et un grand martyre, parce que tout son parler n'étoit que de pourvoir la tranchée et d'envoyer de la cavalerie et des munitions en disant presque à tous moments que cela étoit ce qui convenoit au service du roi.

» Le même mardi pendant la nuit je lui demandai s'il ne sou-

haitoit pas le sacrement de l'extrême onction ; il me répondit tout comme s'il n'eût pas de mal : Oui, mon père, d'abord, d'abord, d'abord, et le reçut donnant des marques qu'il prioit, bien qu'on ne l'entendoit pas, parce qu'il parloit confusément.

» Le mercredi matin, qui fut le jour de son passage, une heure et demie avant qu'il mourut, je lui demandai s'il vouloit entendre la messe, et donnant des signes de la tête il fit entendre de si, et au temps de l'élévation, les cavaliers qui étoient à son chevet l'en avertirent, et bien qu'il avoit déjà les yeux serrés et qu'il étoit pour ainsi dire hors de lui-même, il quitta le bonnet qu'il avoit sur la tête avec empressement pour adorer dans son cœur son Dieu, le regardant des yeux de son âme, ne le pouvant plus voir de ceux de son corps.

» Le reste du temps jusqu'à sa mort, qui fut environ une heure de l'après-midi, se passa à l'assister et lui nommer et invoquer le saint nom de Jésus et de Marie. Et ainsi comme un oiseau du ciel il s'envola, sans le moindre mouvement du monde.

» Ce fut la fin, très-puissant seigneur, d'une si glorieuse vie de ce fils et sujet comme il se nommoit de V. M., et, selon que j'entends, dans trente et trois années, il accomplit la volonté de ses deux pères, de l'empereur notre seigneur de glorieuse mémoire, et de V. M. Il meurt comme un fils très-obéissant et sans aucuns biens, comme un religieux, même comme un pauvre soldat. Il n'avoit pas la moindre chose du monde à lui, et en cela il imitoit fort bien la pauvreté de Jésus-Christ, et quatre ou cinq mois avant qu'il mourut, il s'occupoit si sérieusement aux œuvres de miséricorde, de piété et d'humilité, qu'il me paroissoit très-souvent dans ce que je le vois faire en ma présence un grand exemple d'édification à tous. Tout son contentement étoit d'assister les malades, dont il y avoit une grande quantité au camp, les allant voir dans leurs baraques, accompagnant le très-saint Sacrement, leur faisant l'aumône de sa main propre, les recevant avec des entrailles de père, leur cherchant des charrettes pour les conduire à l'hôpital. Il me

recommandoit particulièrement l'administration des sacrements aux malades, et que personne ne mourût sans les recevoir, ledit hôpital tenant à part les pestiférés, me chargeant aussi que ceux-ci ne mourussent sans les recevoir quand cela seroit possible. Il vouloit que je l'assistasse à bannir de cette armée les blasphèmes, les juremens et les péchés publics, principalement l'hérésie, me promettant que je le trouverois en cela, bien que ce fût contre son plus proche, toute la faveur du monde ; comme effectivement il commençoit à faire, mettant l'armée dans un si bon ordre à la fin de trois mois qu'il étoit en campagne, qu'elle paroissoit un couvent de religieux. Et de telle manière se comportoit cet heureux prince, que, comme ses soldats le voyent mort à present, ils ne peuvent pas croire qu'il n'ait eu un esprit de prophétie touchant sa mort jusqu'à dire qu'il ne paraît pas qu'il soit mort comme un homme, mais comme un ange il soit volé vers Dieu au ciel.

» Puisque, prince très-chrétien, des trois choses qu'il avoit le jour auparavant devant ses yeux, la première, qui est l'ame, pour sûr est à Dieu, et ses os, et ses domestiques, et ce peu dont il s'est servi jusqu'à présent, sur tout quoi nous attendons les ordres de V. M. que nous prions Dieu qu'il veuille conserver longtemps.

» De Namur, ce 3 octobre 1578. »

On remarquera sans doute que ce document, si complet et si précis à tous autres égards, garde un silence absolu sur la nature et les causes de la maladie de don Juan, ainsi que sur les symptômes qui la caractérisaient. Ce mal étrange, qui se manifeste pour la première fois le 22 ou le 23 septembre, n'est qualifié nulle part ; ce détail valait cependant bien la peine qu'on le mentionnât. Il est bien question du grand nombre de malades qu'il y avait alors au camp, et des *pestiférés* qui occupaient un hôpital particulier ; mais rien qui puisse faire penser que l'on doive attribuer à une maladie contagieuse la mort de don Juan.. Et cette observation semble acquérir d'autant plus de valeur, qu'il étoit plus naturel d'assigner

à ce funeste événement une cause qui eût dû être connue de toute l'armée. Mais parler des soins et des recommandations de don Juan à propos des pestiférés, et ne pas ajouter que c'est à son dévouement, à son abnégation qu'il dut de contracter la maladie dont il fut la victime, ce que vraisemblablement on n'eût pas manqué de faire s'il en eût été ainsi, c'est ouvrir un large champ aux conjectures, c'est presque légitimer le soupçon.

Toutefois, pour être impartial, il faut citer ici une annotation très-précise qui se trouve inscrite dans le *Memorie-Boek der stad Ghent*, sous l'année 1578, et dont voici la teneur ; « Item ontrent » Ramesse starf don Juan van Oostenrijcke, 's coninx gouverneur » ende bastaerde broeder, binnen Gembloers, van de peste. » (Item vers la Saint-Remy don Juan d'Autriche, gouverneur et » frère bâtard du roi, mourut à Gembloux, de la peste.) » Mais on se souviendra que ces annotations, faites dans nos grandes communes par le chroniqueur quotidien du magistrat, n'ont de valeur historique que pour les faits dont la cité même a été le théâtre, ou qui ont un rapport direct avec ses intérêts. Il y a, d'ailleurs, dans ces quelques lignes une erreur de fait flagrante : don Juan n'est pas mort à Gembloux, mais à Bouges, près de Namur. N'est-ce pas une raison de plus de se tenir en garde contre une mention sommaire qui n'est, selon toute probabilité, que l'enregistrement d'un simple *on dit* ?

Strada, dont l'excessive indulgence pour Philippe II est bien connue, et qui écrivait son histoire *de Bello Belgico* bien peu d'années après ces événements, se croit obligé, malgré toute sa réserve, de mentionner les bruits qui s'étaient accrédités sur l'empoisonnement de don Juan.

« Quand il apprit, dit-il, l'assassinat de son secrétaire Escovedo, » qu'il avait envoyé en Espagne pour obtenir un secours, se voyant » abandonné du roi, ce jeune prince, qui ne se souvenait que trop » qu'il était le fils d'un empereur, mourut enfin de déplaisir et de » tristesse. *Si à cette mélancolie quelqu'un ajouta du poison,*

» comme ceux qui virent le cadavre assurent en avoir reconnu les traces non équivoques, c'est ce que je ne puis affirmer (1). »

Ce témoignage, si prudent d'ailleurs, prend dans la bouche de Strada une importance extrême. Il est à remarquer que l'écrivain, en général exactement renseigné sur les événements dont il parle, ne dit pas un mot de la maladie contagieuse à laquelle on a attribué la mort de don Juan. Il eût cependant été plus naturel d'indiquer cette cause que le déplaisir et la tristesse, dont les effets ne sont pas d'ordinaire aussi funestes.

Moreri (2), dans son dictionnaire historique, se borne à dire que don Juan mourut de peste ou de poison. Brantôme, selon sa coutume, est beaucoup moins réservé ; voici comment il s'exprime dans ses *Vies des Capitaines illustres étrangers* : « Don Juan mourut, » dit-on, de peste qu'il avoyt prise de madame la marquise d'Avré ; » mais tout le monde ne dit pas cela, même en Espagne, où l'on » tient qu'il mourut empoisonné par des bottines parfumées. » On se rappelle, en effet, qu'à l'époque où Brantôme écrivait ceci, Catherine de Médicis avait mis à la mode en France l'usage de ces poisons d'Italie que son parfumeur, le Florentin René, l'aidait à préparer.

Hugo Grotius (3), Mézerai (4), Watson (5) admettent tous, d'une façon plus ou moins explicite, la probabilité d'un empoisonnement. Grotius surtout, dont l'autorité est des plus respectables, exprime clairement qu'il croit à la réalité de ce crime. Meteren ne dit rien de positif sur les causes de la mort de don Juan (6), mais il insiste beaucoup sur les embarras de toute espèce que la jalousie du roi d'Espagne créa au jeune prince. Enfin, parmi les auteurs contempo-

(1) « In defuncti corporis extitisse non obscura veneni vestigia affirmant, qui viderunt, » dit textuellement STRADA. hib. X, dec. I.

(2) Tome III, page 315, neuvième édition.

(3) *De Rebus Belgicis*, livre III, p. 75.

(4) *Histoire de France*, tome III, p. 348.

(5) *Histoire de Philippe II*, tome IV, liv. XIV, p. 105.

(6) P. 163. Il faut remarquer que Meteren, dans son ouvrage, est constamment injuste envers don Juan, qu'il accuse d'être hautain et téméraire, et de porter une haine secrète aux Pays-Bas.

rains, M. de Marliani, auteur d'une *Histoire de l'Espagne moderne* justement estimée, raconte ainsi (1) la mort de don Juan : « N'at- » tendant plus rien de l'avenir ni de son frère, sa santé s'altéra » tout à coup d'une manière si prompte, qu'il est resté peu de » doute que la même main qui avait poignardé Escovedo avait » empoisonné don Juan : il expira dans les plus horribles convul- » sions. Son cadavre se couvrit immédiatement de taches noires et » livides, son corps se dessécha, et sa peau était roussie comme si » elle eût été brûlée. »

Que l'on compte ou que l'on pèse ces témoignages, on n'en arrivera pas moins à un total imposant et qui ne permet pas de considérer comme si dénuée de fondement l'accusation dirigée contre Philippe II. En reconnaissant donc qu'elle n'est pas, selon le style du palais, démontrée à suffisance de droit, il faut avouer en même temps qu'il n'y a pas une seule bonne raison à donner pour la détruire.

N^o VIII.

CONFÉDÉRATION D'ARRAS.

Nous Prelatz et personnes du clergé, nobles et deputez des villes du Pays et comté d'Arthoys, representant les trois membres et Estatz d'iceluy.

(1) Tome II, p. 52.

Deputez des Estatz du Pays et Comté de Haynault.

Deputez de la ville de Douay.

A tous ceulx qui ces presentes voiron ou oiron salut. Comme doiz en l'an mil vclxxvj les Estatz generaulx de tous les pays de par-deça, se sont joincts et assemblez en la ville de Bruxelles pour donner ordre et resister aux Espagnolz mutinez venus de Zirixee à teste baissée pour s'emparer et saccager ladicte ville de Bruxelles, ayant de force prins la ville d'Alost, sans que fut esté possible les contenter ny rengrer à la raison, pour commandement que leur fut esté faict par Messeigneurs du Conseil d'Estat, lors commis par Sa Majesté au Gouvernement general desdictz pays, pour la mort de feu de bonne memoire don Loys de Requesens, precedent gouverneur. A cause de quoy avoient esté par eux declarez et proclamez, ensemble leurs fauteurs et adherens pour rebelles à Sa Majesté, ennemis et perturbateurs du repos publicq et que pour tels on les pourroit traicter.

Suivant quoy lesdictz Estatz generaulx avaient absolument resolu les faire sortir et retirer, et en repurger le payz pour le remettre en repos et liberté et prevenir au joug de miserable servitude, auquel ils tachoient, comme se descouvroit de jour à aultre, le mettre et precipiter. Ayant de prime face avisé et de faict traicté une pacification en la ville de Gand, avec le Prince d'Orenge et les Provinces de Hollande, Zeelande, et associez pour lors en guerre contre les aultres Provinces. Par laquelle avoit esté expressement stipulé, promis et accordé de part et d'aultre, que èsdictes Provinces de par-deça, au dehors desdictes Provinces de Hollande et Zeelande, ne seroit loisible et permis auxdictz de Hollande et Zeelande, ny aultre de quel pays, qualité ou condition qu'il fut d'attenter quelque chose contre le repos et la paix publique, signamment contre la religion catholique romaine et l'exercice d'icelle ny à cause de ce injurier ou irriter aucun de faict, de parolles, ny les scandaliser par actes semblables, à peine d'estre punis comme perturbateurs publiques à l'exemple d'aultres.

Et depuis ce, estant ainsi les dix-sept Provinces-Unies, icelles avoient passé une Union generale entre elles, promettant et jurans les unes aux aultres de tenir et entretenir, inviolable et à jamais ladicte Union et association, pour la conservation de notre sainte foy, et religion catholique romaine, deue obeissance de sa Majesté, et accomplissement de ladicte pacification de Gand, jointement pour l'expulsion des Espaignolz et leurs adherens : Ensemble pour le maintiennement de tous les privileges, et y exposer corps et biens et la vie si mestier fut. Et au surplus de secourir et assister tous ceulx de ladicte union, qui se trouveroient assailiz, agressez, emprisonnez, rançonnez, molestez ou inquietez en personne, corps, biens, honneur, estat ou aultrement, voires procurer la délivrance des emprisonnez, à peine d'estre degradez de noblesse, de nom, d'armes et d'honneur, tenuz pour parjures, desleaux et ennemis de nostre Patrie, devant Dieu et tous hommes et encourir note d'infamie et lacheté à jamais.

Et combien qu'en conformité desdictes pacification et union chascun se devoit contenir en ses bornes sans rien attenter de faict ni de parolles, au prejudice d'icelle, signamment de nostre sainte foy, religion catholique apostolique romaine et deue obeissance de Sa Majesté ; Sy estoit-il advenu que plusieurs seditieux heretiques et perturbateurs du repos publicque, contre leur foy, honneur, obligations et serment, s'estoient au temps que plus on se debvoit evertuer et employer de secouer le fardeau de l'ennemi commun, tellement oubliez, desbordez et desbandez en la principale province et quasi par toutes les aultres peu s'en fault, s'attachant à nostre dicte sainte foy et religion par telle furie qu'ilz avoient dechassé tous gens d'Eglise et de religion, massacré grand nombre d'iceulx, violé filles sacrées, prophané et renversé eglises et autelz, saccagé et brisé images à tous costés, foullé aux pieds les saints sacrements, mesmement sans aucune horreur ou crainte de la vengeance divine, celuy du precieux corps ou sang de nostre Seigneur, ruynant et demolissant jusques aux fondemens Abbayes,

Eglises, Cloistres et Monasteres, usurpant et robant les biens d'icelles bonnes maisons dediez et vouez au saint service divin. Declairant de bouche et demonstrant par telz et telz aultres excès et outrages par trop horribles et insupportables, qu'ilz estoient et sont deliberez d'à jamais estaindre et atterrer nostre dicte sainte foy et religion, mesmement toute noblesse et legitimme ordre d'Estat et de police. Destituant ceulx qui legitimment y estoient establis et commis, selon les droictz, loix et anciens usages, et en leur lieu y retablissant gens de leur qualité et condition heretiques et seditieux, aiant aussi apprehendé les principaulx seigneurs Evesques, Prelatz, nobles, gentilshommes, dames et conseillers, et les aucuns d'iceux executez, pendus, estranglez et decapitez sans aucun ordre et forme de justice. Et finalement, s'efforçant d'exterminer tous gens de bien, d'honneur et de vertu, s'estant à ces fins mis en campagne à main armée, usurpant villes, chasteaux et forteresses, y establisant garnison de leur part, sans aucune licence et ordonnance d'auctorité supérieure, plantans ainsi partout leurs perverses et faulses sectes, heresies, abolissant et mettant à néant tout exercice de religion et piété, poussez d'une telle rage et furie qu'ilz estoient jà parvenuz sur les metes et provinces de leurs voisins, où ils avoient exercé et executé toute espèce de tyrannie et semblables cruantez, deliberez de faire le mesme partout. Ne fut que par une vraye providence divine Monseigneur le Baron de Montigny avec ses troupes, plusieurs seigneurs, gentilzhommes et aultres bons personnages zelateurs de la gloire, honneur et service de Dieu, s'y fussent uniement opposez, tous lesquels excès, outrages et debordemens ont esté passez et coulez par connivence et impunement nonobstant plusieurs et grand nombre de lettres, requestes, plaintes et doleances qu'on en avoit faict et representé tant à Son Alteze qu'aux Estatz generaux et Conseil d'Estat aiant emprins le gouvernement des pays. Demonstrant par les aucuns d'avoir grand part et intelligence à telles factions et menées, non seulement le coulant, comme par nonchallance, mais les excusant, voire declai-

rans par les aucuns, qu'ils vouloient embrasser et defendre leur querelle comme bonne et juste. Et par aultres qu'ilz ne se tiennent obligez à la dicte pacification de Gand faicte par la necessité du temps. Mais au contraire, qu'ilz sont tenus d'avancer, promouvoir et favoriser leur nouvelle religion (si ainsi doit estre appelée) ayant qui plus est, soubz umbre de remedier au mal, attenté et tiré de l'autorité de ceulx qui ainsi sont admis au gouvernement general des pays, divers edictz et mandemens tendans à l'abolissement de la religion catholique et pour establir et admettre partout l'exercice desdictes fausses doctrines et heresies, et entre aultres celuy qu'ilz appellent *de Religion-Vrede*, voulant persuader que c'est le seul et unicque remede pour pourveoir à tant de maulx ; chose à vraye dire tant absurde, que tout au contraire c'estoit et est la seule voie et unicque moien pour accomplir la mesure de leurs iniquitez. Bien considéré la nature et condition desdictz, qui d'un esprit irrequieté jamais ne seront contens s'ilz n'ont exterminé les bons et mis le tout en confusion, comme ils ont bien demonstré en ce que doit le commencement cherchant les occasions, et soubz umbre qu'ilz se doubtoient des catholiques jà n'en eussent-ilz esté picquez ou touchez, tant peu que ce soit. Mais au contraire, leur auroient beaucoup inferé d'injures et outrages, avoient demandé et obtenu une ampliation ou declaration de la susdite union, par laquelle ils avoient de nouveau et reciproquement prins les uns et les aultres en protection. Dont encores ne sont asseurez, comme ils visent, imposans que prestement l'evinction de l'ennemy, les catholicques leur couperont la gorge, qui au contraire se doibvent tenir pour asseurez du même inconvenient puisqu'ils voient qu'on a composé une armée et remply tous les pays de gens de guerre estrangers, de pareille condition. Estant chose par trop clere et manifeste, que jamais ne cesseront qu'ilz ne parviennent à leur but, demonstrans en oultre estre en tout irreconciliables, et que par tous moiens ils empescheront la paix, soit par demander des conditions trop iniques ou autrement, nonobstant qu'on voit à l'œil de jour à aultre les

affaires aller à decadence et ruine. Dont ne se peult attendre qu'entière et generale desolation, si Dieu par sa misericorde et bonté infinie ne nous impartit les benefices de sa tressaincte grace, soubz la confidence et protection de laquelle et pour nous acquitter vers Dieu et les hommes de nostre devoir, si avant que humainement est possible, ne voulant en rien conniver ou participer au mal d'aultruy ny encourir la note de perfidie et aultres indictes par la dicte union; Avons trouvé convenir d'en faire protestation et demonstration publique et de nouveau entre nous et tous aultres qui se voudront descharger de leur serment et obligation rafreschie, renouveler et plus estroitement confirmer ladicte union.

A ceste cause en vertu de nos pouvoirs et commissions respectivement et aultrement, avons promis et juré, promettons et jurons les uns aux aultres, en foy de chrestiens et gens de bien, pour nous et nos successeurs a jamais suyvant le contenu espres de la dicte union et à l'effect et accomplissement d'icelle, de perseverer et maintenir nostre dicte sainte foy catholicque apostolique romaine, deue obeissance de Sa Majesté et pacification de Gand, aussy, procurer le bien, salut, paix et repos de nostre Patrie tant désolée, conservant nos privileges, droictz, franchises, coutumes et usages anciennes, de resister et opposer par toutes voyes et manieres licites, deues et raisonnables à tous ceulx qui voudroient attenter au contraire. Et à ces fins ayder, conforter et assister l'un l'autre, et de commune main employer nos vies, corps, biens et tous aultres moyens. Nous submettans à toutes resolutions, que par commun advis seront faictes pour le bien et advancement de ceste cause, soit pour levée de deniers, de gens de guerre, ou aultrement, de tenir toute bonne secrete et discrete correspondance les uns aux aultres, sans pouvoir decouvrir ou reveler chose qui puisse nuire ou grever à la bonne et sainte intention de la dicte union, sommans, prians et exhortans tous aultres Estatz, provinces, villes et communautz, gouverneurs, colonels, capitaines, gens de guerre et generallyment tous gens de bien, de s'acquiter

pareillement de leur debvoir et obligation ; Et à mesme fin entrer et se joindre avec nous faisans par eux ou deputez de leur part suffisamment autorisez pareille declaration et protestation de maintenir et conserver ladicte pacification et union generale depuis ensuivie, en tous leurs pointz et articles, sans aucunement s'en desjoindre, retirer ou separer, pour occasion ou par quelle voie que ce soit, ouvertement, secrettement, directement, ni indirectement comme font tous ceulx et celles qui avancent, inventent, poursuivent, admettent ou connivent choses au contraire, ce que nous ni eulx pouvons ny devons faire, le tout à peine d'encourir l'ire de Dieu, et d'estre degradez de noblesse, de vertu, de nom, d'armes et d'honneur et d'estre tenus pour parjures, infidèles, desloiaux et ennemis de Dieu, de nostre sainte foi et religion et de nostre patrie, et au surplus d'encourir la note d'infamie et de lacheté à jamais. Et à l'effect et accomplissement des choses avant dictes et qu'en depend, en avons soumis et obligé, submettons et obligeons l'un envers l'autre noz corps et biens et ceux de noz hoirs successeurs et remanans, meubles et immeubles, presens et advenir par tout, renonçant generally et speciallement à toutes exceptions et droict de loy et coustume, et toutes aultres, qui au contraire nous pourroient servir et valoir, le tout de bonne foy et sans aucun malengin. Pour approbation de toutes lesquelles choses, nous avons le present acte fait signer et attester respectivement de noz greffiers. Ce fut fait, resolu et arresté en pleine assemblée desdictz Estatz en la ville d'Arras, l'an de grace de Nostre Seigneur mil septante-neuf, le vij^e jour de janvier.

N^o IX.

PROCÈS DES COMPLICES DE JAUREGUI.

Extrakt uit de Vierschaer-Boeken, te Antwerpen ter archiven berustende. — Veroordeeling van Anthonio de Venero en van Pater Timmerman. — Martis 27 Martii.

« De schouteth, *nomine officii* aenleggere, *contra* Anthonio de Venero, Spaengnaert, gevangene ende verweerdere.

» Overmits de verweerdere woonende met Gaspar de Anastro, spaensche coopman, heeft geweten hoe dat de zelve doer de correspondentie die hy hadde metten coninck van Spaengnien by middel van eenen Johan de Yssunca, tot zynen laste hadde ghenomen omme zelve verraderlycken te vermoeden en van het leven te berooven of te doen berooven de persoon van myne heere de prince van Oraengnien, volgens de brieven die de verweerdere gecommiteert heeft, mitsgaders oyck gecogniceert groote gelofte die de voers. Yssunca van wegen zyn majesteit volgende zeker accord by den coninck ondertee kent den voers. Anastro hadde toegezset omme 't voers. feyt t'effectueren, te weten tachtich dusent ducaten, een cruse van St-Jacques ende noch andere eerlycke staten ende officien; dat oyck de verweerdere wel heeft geweten dat de voers. Anastro om 't selve mordadich feyt te effectueren daertoe verwillicht hadde Johan de Jaureguy, Spaengnaert van Biscayen, die den last aengenomen hadde om 't selve feyt te doen; heeft insgelyck de verweerdere wel geweten dat de voers. Anastro over sulcx uyt dezer stad vertrocken en onder 't deexzel van om zyn affairen naer Bruggen, Duynkercke en Calaix te reysene omme ter saeken van

dezen niet achterhaelt de wordene. Boven dyen heeft hy verweerdere wel geweten dat dien volgende de voorschrev. Jaureguy geresolveert hadde na dat hy gebiecht was, ten zondage de 17 dezer maendt het voorschreven te gaen effectueren en volbrengen des noemens na dat zyne excellencie van der tafele opgestaen zoude wezen; in der vuegen dat de voers. Jaureguy volgende de voers. resolutie is gecomen op 't hof van zyne excellencie in 't casteel alhier; aldaer gewacht hebbende tot zyne excellentie gheëten hadde ende meyenende in zyne camer te vertrecken, heeft hy met een cleyn pistoletken verraderlycken Zyner Excellencie doer het hoofd geschoten, daer aff zyne excellencie ontwyffelycken zoude moeten sterven hebben, indyen Godt 't zelve nyet en hadde verhueet;

» Ende gemerct hy verweerdere alsoe voren gezeyt is den voers. aenslach aengaende metten voorschrev. Anastro ende Jaureguy verscheyde communicatien heeft gehadt ende hem verweerdere ende den voorschrev. Jaureguy in respecte van 't voers. feyt geloof heeft te houden voer zyne kinderen, ende dat hy nyet eygens en zoude hebben zoo verre zy lieden 't zelve feyt tot effect consten gebrengen; boven de welcken is hy verweerdere geweest den ghenen die de brieven van den voers. Anastro nae zyn vertrek van hier geschreven zoe van Brugge als elders ontfangen heeft, daarmede den voers. Anastro aen den verweerdere recommandeert dat d'effect van den voerschr. aenslach te wercke zoude gebracht worden by den voorschreven Jaureguy, heur adviserende dat 't zekerste zoude wezen 't zelve te volbrengen met een pistolet. Alle welke brieven hy verweerdere den voers. Jaureguy heeft gecogniceert gehadt en den zelve Jaureguy alzo verweet om zyne resolutie van 't voers. mordadich feyt de volbrengen, waer dore de voers. Jaureguy heeft gecontinueert in zyne voers. detestable resolutie ende dyen volgende hem verweerdere vercleert dat hy hem hadde gebiecht aen Anthonis Timmerman, ende oversulcx gedelibereert was 't voers. feyt te gaen volbrengen, allen het welck hy verweerdere gehouden was ende behoorde gedaen te hebben

opdat sulck enorm, scrickelyk ende affgryselyck feyt hadde mogen verhueft worden, daer aene de welvaert dezer stadt ende van de gemeyne zake was hangende; maer alsmede auteur, fauteur ende participant heeft verswegen, zynde alzoe vervallen in het *crimen assassinatus* zoe ende gelyck de ghene beste volbracht heeft. *Concludit* de voers. aenleggere *capitaliter*. — *Reus* geantwoordt hebbende by ontkennen in vuegen ende maten is d'aenleggere geruympt ten thoon, daer nae gelezen des voers. verweerder confessie op de Borch-Brugge onder den blauwen hemel alhier ongehecht en ongehouden gedaen, is de voers. aenleggere gewezen volcomen van zynen vermeten. »

« De zelve aenleggere *contra* heer Anthonis Timmerman, verweerdere en gevangene.

» Overmits de voers. verweerdere gehadt hebbende diversche *conlatus* met Gaspar de Anastro, Spaengnaert, dezen aengaende te weten oft geoorloft soude syn den persoon van myn heere den prince van Oraengnien sonder misdaen om den hals te brengen oft nyet, hem heeft verroerdert te vercleeren sulcx geoorloft te zyne, behoudelyck dat sulcx soude worden gedaen by een publicque persoon oft by justicie; waerop de voers. Anastro antwoordde dat den coninck een publicq persoon was ende vermochte eenen anderen 't selve bevelen te doene, heeft hy verweerdere gezeyt dat nyemandt geoorloft en was yemants leven met gelde te vercoopen oft coopen ende oversulcx 't zelve feyt anderssints was advoyerende, hebbende bovendyen hy verweerdere wel geweten dat eenen Jehan Jaureguy, Spaengnaert van Biscaye, hadde aengenomen ende geresolveert ten begeerte van voorschrev. Anastro, zynen meester, Zyne Excellencie van 't leven te berooven ende met een pistolet aen de tafel oft elders te doerschieten, gelyck hy naderhant heeft gedaen. Woertoe oyck hy verweerdere den voers. Jaureguy heeft verweet, uyt dyen hy hem heeft gezeyt sulcx geoorloft te zyne zoe verre hy 't selve nyet en dede om gelt noch om

goet, maer ter eeren Godts ende uyt zèle van der Religie, hebbende daerover den zelve Jaureguy in zyn biechte geabsolveert; ende 't welck hy verweerdeere nyet en heeft aengegeven noch geopenbaert zoe hy wel behoorde en gehouden was te doene, ten eynde sulck enorm ende vriesselyck stuk soude moghen hebben verhuedt wordden daer aene de welvaert deser stadt ende van gemeyne zaken was hangende, maer ter contrarien 't selve heeft verswegen, sulcx dat het voers. feyt by den voers. Jaureguy is alzoë geëffectueert geweest voor zoe vele immers in hem was. Waer dore de voers. verweerdere is vervallen in *crimen assassinatus* min noch meer gelyck de ghene die metterdaet 't selve heeft volbracht off zyn uysterste beste daertoe gedaen. — *Concludit* de voers. aenleggere *capitaliter*. — *Reus* antwoordende by ontkennen in vuegen maten is d'aenleggere geruympte ten thoonen, de welcke in forma van dyen heeft geëmployeert desselfs verweorders eyghen confessie onder den blauwen hemel ongehecht ende ongehouden op te Borch-Brugge aldaer gedaen in presentie van schepenen, ende de zelve confessie gelezen zynde de voers. aenleggere gewezen volcomentlyck van zynen vermeten met gevolgde van schepen. »

Extrait des Vierschaer-Boeken reposant aux archives d'Anvers.
— *Condamnation d'Antoine de Venero et du père Timmerman,*
le mardi 27 mars 1582.

« L'écoutète, *nomine officii* demandeur, contre Antoine de Venero, Espagnol, détenu et défendeur :

» Attendu que le défendeur, demeurant chez Gaspar de Anastro, marchand espagnol, a su que celui-ci, à raison de la correspondance qu'il entretenait avec le roi d'Espagne, par l'intermédiaire d'un nommé Jean de Issunca, avait pris à sa charge de tuer traitreusement et de priver de la vie, ou l'en faire priver, la per-

sonne de monseigneur le prince d'Orange, conformément aux lettres expédiées par le défendeur; que celui-ci a aussi connu les grandes promesses faites par le prédit Issunca au nom de Sa Majesté, suivant certain accord *signé par le roi*, audit Anastro, afin d'effectuer le susdit crime, savoir : 80,000 ducats, une croix de St-Jacques et d'autres honorables états ou offices; qu'aussi le défendeur a su que le susdit Anastro, pour effectuer le susdit crime, a engagé Jean de Jauregui, Espagnol de la Biscaye, lequel a accepté la charge de commettre ce délit; que le défendeur a su également, parfaitement, que le susdit Anastro, pour ces raisons et afin de ne pas être poursuivi de ce chef, a quitté la ville pour se rendre à Bruges, Dunkerque et Calais, sous prétexte de ses affaires; que, de plus, le défendeur a su que ledit Jauregui avait résolu, après s'être confessé le dimanche 17 de ce mois, d'effectuer le crime prédit l'après-midi, lorsque Son Excellence se serait levée de table; qu'en réalité ledit Jauregui, suivant cette résolution, étant venu au palais de Son Excellence au château de cette ville et ayant attendu qu'elle eût diné et se disposât à se rendre dans son appartement, a traitreusement tiré un coup d'un petit pistolet à la tête de Son Excellence, de quoi elle serait indubitablement morte, si Dieu ne l'avait empêché;

» Attendu que le défendeur, comme il a été dit ci-dessus, a eu, à raison de ce fait, diverses communications avec lesdits Anastro et Jauregui; que le premier a promis au défendeur et à Jauregui de les considérer en vue du même crime comme ses enfants, et qu'il ne conserverait rien en propre, si eux pouvaient accomplir ce fait; qu'en outre, le défendeur est celui qui a reçu les lettres d'Anastro après son départ de cette ville, tant de Bruges que d'ailleurs, lettres par lesquelles ledit Anastro recommandait au défendeur de faire exécuter le coup par Jauregui, lui conseillant comme moyen le plus certain l'emploi d'un pistolet, toutes lesquelles lettres le défendeur a avoué avoir reçues; que le susdit Jauregui, ainsi excité à accomplir le meurtre en question, a persisté dans sa détestable

résolution ; qu'ensuite il a déclaré au défendeur s'être confessé à Antoine Timmerman et lui avoir fait part de ce qu'il avait délibéré de faire ;

» Que le défendeur était tenu de révéler ces choses afin de prévenir un crime aussi énorme, terrible et épouvantable, et d'où dépendait la prospérité de cette ville et de la chose publique; que, de plus, il en a caché les auteurs, fauteurs et participants ; qu'il est ainsi dans le *crimen assassinatus* aussi bien que celui qui l'a accompli. — *Conclūdīt* le susdit demandeur *capitaliter*. — *Reus* ayant répondu par dénégation, le demandeur a été admis à preuve; il a employé à cette fin la confession du défendeur, faite à ciel découvert, sans être attaché ni lié, sur le Borght-Brugge, devant les échevins, laquelle confession ayant été lue, on adjugea au demandeur ses conclusions. »

« Le même demandeur contre Antoine Timmerman, défendeur et détenu.

» Attendu que le défendeur a eu de nombreux rapports avec Gaspar de Anastro, Espagnol, concernant la question de savoir s'il était licite de mettre à mort la personne de monseigneur le prince d'Orange; qu'il a osé lui déclarer que *la chose serait licite si elle se faisait par une personne publique ou par justice*: sur quoi ledit Anastro répliqua que le roi était une personne publique et pouvait ordonner à un tiers de le faire pour lui. — Le défendeur a déclaré qu'il n'était permis à personne de vendre ou d'acheter la vie d'autrui pour de l'argent, avouant toutefois le fait mis à sa charge; qu'au surplus, le défendeur a fort bien su qu'un Jean Jauregui, Espagnol de la Biscaye, avait conjuré et résolu, d'après le désir d'Anastro, son patron, d'ôter la vie à Son Excellence et de lui tirer un coup de pistolet à table ou ailleurs, comme il l'a fait par la suite; qu'il y a excité ledit Jauregui, en lui disant que cela était licite, pourvu qu'il le fit non pour biens et argent, mais pour la gloire de Dieu et par zèle pour la religion; qu'il a absous de ce fait Jauregui en le

confessant ; de tout quoi lui défendeur n'a rien révélé ni fait connaître, ce qu'il était tenu de faire, afin d'empêcher un crime aussi énorme et effroyable auquel se rattachait la prospérité de la ville et de la chose publique, qu'au contraire, il s'est tu, de façon que Jauregui a accompli son projet, autant qu'il était en son pouvoir, par quoi ledit défendeur est tombé dans le *crimen assassinatus* ni plus ni moins que celui qui l'a accompli de fait ou fait de son mieux à cet effet.—*Concludit* ledit demandeur *capitaliter*.—*Reus* ayant répondu par dénégation, le demandeur a été admis à la preuve ; il a employé à cette fin la confession du défendeur, faite à ciel découvert, sans être attaché ni lié, sur le Borgh-Brugge, devant les échevins, laquelle confession ayant été lue, on adjugea au demandeur ses conclusions. »

N° X.

CAPITULATION D'ANVERS.

Articles et conditions du traité fait et conclu entre l'Altesse du prince de Parme, Plaisance, etc., lieutenant, gouverneur et capitaine general ès pays de par-deça au nom de Sa Majesté comme duc de Brabant et marquis du Saint-Empire d'une part et la ville d'Anvers d'autre part, le xvij^e jour d'Aoust l'an MDLXXXV.—Anvers; Christophe Plantin. MDLXXXV.

Comme les Bourgmaitres, Echevins, Trésoriers, Receveur et conseil de la ville d'Anvers, ayent par advis et resolution tant d'eux que des autres membres du Breedenraedt : ensemble par aduis et

adveu des Colleges, des Coronnels, Doyens des six Guldes ou Confreries sermentées, et quatre-vingtz capitaines de ladite ville, enuoyé vers son Alteze leurs deputez, les seigneurs Philippe de Marnix, S. de de S^e Aldegonde, bourgmaistre de dehors; Guillaume de Merode, S. de Duffoles, Jehan de Schoonhovén, chevalier, escheuin, M^e André Hessels, Mathieu de Lannoy, escheuin, M^e Loys Meganck, Cornelis Pruene, Philippe de Lantmetterre, vieux escheuins, Adrien Mardoul Hooftman de la Forterie; Jehan de Weerd, Gellet Sautin, wijckmaistres; M. Henry Van Uffele, vieu wijckmaistre; Arnould Boudewyns, doyen des Drappiers, Guillaume Van Schouten, vieu doyen es Merchiers, Jehan Godin, vieu coronnel, Jehan Rademachere, Loys Malapart, coronnel, Herman Van Dadenborch, doyen de la nouvelle arcbaestre, Henri Van Erp, doyen du vieu arc à main; Jehan Garin, Thiery van Os, capitaines de ladite ville, suffisamment auctorisez pour traiter, conclure et arrester leur reconciliation avec le roi leur souverain S. et prince naturel; lesquels après avoir verbalement déclaré leur charge et exhibé articles par escrit és mains de sa dite Alteze; et depuis par charge d'icelle communiqué et conféré diverses fois avec les presidens et conseillers Pameles, d'Assonleville, Richardot et Vanderburcht, y présent l'audiencier Verreyken, sur ladite reconciliation, s'y estant representees plusieurs difficultés, d'une part et d'autre, enfin se sont lesditz deputez au nom que dessus, contentés des poincts et articles que son Alteze leur a au nom de Sa Majesté benignement consenti et accordé en la forme et manière que s'ensuyt.

I

Premièrement, puis que ladite ville, bourgeois et inhabitants d'icelle, se remettent humblement soubz l'obéissance du roy, comme duc de Brabant et marquis du Saint-Empire, leur souverain et légitime seigneur et prince naturel, comme ils estoyent du passé: renonceans à toutes lignes, traittez et confederations que durant

ces troubles ils peuvent avoir fait au preiudice de Sa Majesté; Son Alteze aussi reciproquement au nom d'icelle, nonobstant toutes choses passées, les reçoit et veult traiter en toute douceur et paternelle affection, comme bons vassaux et subjects : les receivant avec le reste de Brabant, pour doresnavant vivre en amitié et con-corde avec les aultres villes et provinces de l'obeissance de Sa Majesté, comme ils faisoyent avant ces dits troubles, declairant son intention estre que les anciennes alliances et traistes avec le Saint-Empire, Princes, pays et villes, sur le fait du commerce, trafique, marchandise et autrement soyent punctuellement entretenus, et où besoing sera, renouvellez, pour le plus grand bien de la ville.

II

Et pour oster toutes occasions de dissidence, accorde pardon et oubliance generale et perpetuelle a tous et chacun des bourgeois et inhabitans presens et absens de ladite ville et a tous ceux qui s'y tiennent a present, en general et en particulier, sans exception quelconque, de tous les excès, faultes, desordres, mesuz, four-faits, crimes de lese-majesté, et aultres, par eux commis durant ces troubles, pour grands ou griefs et de quelques qualité qu'ils soyent, ou puissent être tenus, et sans aucun excepter; dont la memoire demeurera esteinte et assopie, comme de choses non adue-neus, sans que jamais ils puissent en estre recherchés, inquietez ou reprochez, en façon ou pour quelque occasion que ce soit. A paine de punir et chastier les contreuenants, comme perturbateurs du repos publicq; et ce non-seulement au regard des viuans ains aussi que des morts, à l'effect que à la memoire et heritiers d'iceux, ne se fera aucune honte, iniure ou reproche : Avec deffense et interdiction a tous fiscaux, procureurs generaux, justiciers et toutes autres personnes publiques et privées, de quelque qualité qu'elles puissent estre d'en faire aucune recherche, poursuyte, accusation ou aultre molestation en façon que ce soit. En quoy seront

comprins les personnes interressées en leurs biens ou personnes durant cesdits troubles, qui ne pourront pretendre dommages ou interests, ny intenter action pour ordonnances, actes, resolutions ou iugemens contre eulx ou leurs biens decernez, sinon a charge des particuliers qui les auroyent oultragé, ou en prouffité de leur auctorité priuée.

III

Que nul desdits bourgeois et inhabitants et aultres comprins en ce traicté, de quelque qualité, estat ou condition qu'il soit, ayant, durans ces troubles servi ou assisté au Conseil d'Estat, soubz l'archiduc Mathias, le duc d'Alençon, en l'assemblée des Estats-Generaux, Estatz de Brabant, leurs deputez, ou autre supériorité, Conseil de Brabant, Finances, Chambres des Comptes, des Aydes; au Magistrat, Bancsubalternes, Chambre des Coronnels et seize Capitaines, et en toutes autres chambres et colleges d'icelle ville, y erigez par les Bourgmaîtres et Eschevins tant anciennement que nouvellement, ne sera molesté, recherché ou tiré en cause, en jugement ou dehors, ou aultrement en aulcune manière, pour les resolutions, ordonnances, signatures, paraphes ou sentences emanées desdits consaulx et colleges : N'y deburont respondre pour les debtes, actions ou obligations d'iceux, sinon aussi auant qu'ils en auroyent particulièrement prouffité.

IV

Mais comme l'expérience a faict voir que la douceur et benignité vsée envers aulcuns a esté de tres grand preiudice, pour ce qu'ils ont esté de ville en ville, y troubler l'Estat et empescher leur reduction; Son Alteze entendoit que les bannis ou congiez d'autres villes ou provinces de par-deca, ou qui pouuant estre comprins ès traittez particuliers des villes, où ils estoyent du temps de la reduction reiectans la grâce, se sont rendus en Anvers, se retireroient hors le pays : Toutefois pour gratifier lesdits d'Anvers qui lui en ont faict

grande instance, et pour l'esper qu'elle a que les susmentionnés se conduiront modestement à l'advenir, leur permet, ou de continuer leur residence en ladite ville, ou de s'en retirer avec les biens meubles qu'ils y ont, selon que mieux leur semblera, A charge de ne se plus mesler de la guerre ni autrement faire mauuais offices, contre le service de Sa Majesté, le bien et repos des pays, ny empescher directement ou indirectement que les aultres villes ou provinces ne se reconcilient et remettent soubz l'obeissance de Sadite Majesté; soubz paine d'estre privés et forclos de toute grace.

V

Que tous lesdits bourgeois presens et absens et outre iceux les inhabitans doiz auparauant le traité de reconciliation des Provinces d'Artois, Haynault, etc., rentreront plainement et paisiblement doit le jour de ce traité, en la possession et iouissance de tous leurs biens, soyent feodaux, allodiaux ou aultres, en quelque place ou lieu de l'obeissance de Sa Majesté qu'ils soyent situés : ensemble au capital de leurs rentes par lettres hypothéquées ou non hypothéquées; nonobstant tous saisissements, confiscations, ventes ou aliénations faites au contraire, et sans qu'il leur soit besoing obtenir main levée ou aultre prouision que ledit traité : Bien entendu, que les absens qui voudront jouir du fruict d'iceluy traité sortiront hors des pays ennemis déans trois mois après la publication. Et en ce seront comprins tous villageois de Brabant, qui pour cette guerre et la seureté de leurs personnes, se sont retirez en ladite ville.

VI

Et comme la volonté du Roy n'est pas de depeupler cette ville tant principale fondée sur traffique et marchandise, ny rigoureusement en chasser ceux qui y sont : tous lesdits bourgeois y pourront continuer leur residence l'espace de quatre ans entiers, sans y être recherchez ou inquietez au faict de leurs consciences, ny contraincts à nouveaux sermens pour le faict de la religion, y viuans

paisiblement sans désordre et scandal : pour cependant adviser et se resouldre, s'ils voudront vivre en l'exercice de la religion ancienne, Catholique, Apostolique, Romaine : pour en cas que non, se pouvoir lors et endeans ledit temps quand bon leur semblera, librement retirer hors du pays ; Auquel cas leur sera permise la libre jouissance de tous leurs biens, pour en disposer, les transporter, vendre ou alier selon qu'ils trouveront convenir : ou bien les faire regir, recevoir et administrer par tels qu'ils voudront deputer. Et venans a mourir, hors ou dedans le pays sans tester, lesdits biens suiuront les plus proches heritiers en ligne directe ou indirecte.

VII

Que reciproquement le roy rentrera dans ses domaines, biens, droitz et actions ; comme aussi feront en tous leurs biens, actions et crédits, tous Prelatz, Colleges, Chapitres, Monasteres, Hopitaux lieux pieux, et generallement toutes personnes ecclesiastiques ou seculieres, publiques ou priuees, ayant suivi le parti de Sa Majesté, ou se retiré en pays neutre ; pour partout où ils les trouueront, les reprendre, vendiquer, et en jouir plainement, librement et franchement comme parauant, or es qu'ils fussent venduz ou alienez. Excepté ce qui est appliqué aux fortifications des villes, rues, marchez et aultres usages publiques : sur quoy se deputeront commissaires pour recompenser les proprietaires de la valeur des fonds, ou aultrement y ordonner selon qu'il se trouuera conuenir.

VIII

Et quant aux maisons et edifices bastiz dedens ladite ville sur les fondz et heritages vuydes des Ecclesiastiques, dont lesdits d'Anvers ont faict instance ; Comme c'est un point qui ne peult se decider promptement et sans cognoissance de cause : Son Alteze en remet la decision jusques à ce qu'elle soit en Anuers, que lors elle deputera commissaires pour, inspection des lieux faicte, ouïr les parties

interessees et apres y ordonner equitablement selon qu'en termes de droit et raison on trouvera le devoir faire.

IX

Aussi iouiront des arrierages deuz, ou par le Corps de la Ville, ou par les Estatz de Brabant au quartier d'Anvers : Mais quant aux fruicts et revenus des immeubles et arrierages des rentes deues par les particuliers, receus et employés par charge et autorité des Estatz ou du Magistrat, ne s'en pourra pretendre restitution, sinon des particuliers qui en auront fait leur prouffit. Et pour le regard des meubles, ils se pourront d'une part et d'autre repeter, revendiquer et reprendre quelque part qu'on les trouve en estre ; et ce par justice ordinaire et sans user de voye de fait.

X

Que nuls Tresoriers, Receueurs, Officiers et aultres ayant eu maniance des deniers d'Aydes, Impositions, Domaines ou aultres, saisis et administrez de la part des Estatz ou Magistrats, quelqu'ils soyent, ne seront molestez ou inquietez pour les sommes et parties qu'ils monstrent avoir furni et payé par descharges et ordonnances desdits Estatz, leurs deputez ou Magistratz, ny leurs comptes subjects a recherche ou revision, sinon a tiltre d'erreur ou fraulde en iceux commises ; qui se vuyderont en la manière accoutumée et par ceux qu'il appartient.

XI

Que toutes procedures encommencees, sentences, lettres de grâce, de justice et aultres, donnees et octroyees par ceux ayans tenu le Conseil en Brabant, par le Magistrat et aultres Colleges de Justice ayant eu auctorité de Judicature en semblable cas, entre ceux qui ont esté presens et adoué leurs Jurisdicions, seront valables, pour eviter confusion : Bien entendu que les parties interessees pourront se pourueoir, si bon leur semble, par voie de reui-

sion, appellation ou reformation, suivant les coustumes ou privileges de Brabant; Pourveu que le temps ordinaire pour appeller, reformer ou reuider ne seroit espiré. Mais quant aux sentences rendues par deffaultz ou contumaces d'une part ou d'autre contre les absens, les condamnés seront ouys et reintegrés en leurs actions et exceptions, du moins soubz benefice de reliefs.

XII

Que toutes esheredations, donations, dispositions d'entre vifs ou à cause de mort, faites par haine de religion, ou a cause de ces troubles, et dvrant iceux d'une part ou d'autre, seront tenues pour cassees et de nulle valeur et toutes successions *ab intestato* escheuës pendant ledit temps, suiuront les proches et legitimes heritiers.

XIII

Et comme les marchans, bourgeois et inhabitans et autres comprins en ce traité, pourroyent estre interessés, si avant que ceux de Hollande, Zelande et autres Provinces et villes des Pays-Bas continuans la guerre contre Sa Majesté, volussent confisquer les biens, navires, marchandises, deniers, actions, credits et arri-rages competens ausdits d'Anuers et autres que dessus, Son Alteze promet que quand elle traictera avec eux, elle procurera que ce soit sans preiudice desdits d'Anuers, et a condition qu'ils seront payés et satisfaits de tout ce qui leur sera legitimement deu, et auront restitution de tous leursdits biens et marchandises.

XIV

Av fait de la monnoye, comme il est très necessaire pour le bien de la ville et du traffiq y donner et establir quelque bon ordre, son Altesse quand lon sera d'accord et de seiour, y fera avec l'advis des Estatz de Brabant et participation du Magistrat, prendre un pied, a la moindre foulle du pays, et au plus grand prouffit et soulage-

ment des subjects : Et ce pendant auront cours en ladite ville, toutes sortes de monnoye d'or ou d'argent, selon qu'il est présentement, et sans pouvoir les haulser.

XV

Et afin que le traffique puisse derechief estre remis en son entier, seront affranchis les ponts, ports et passages, en payant les droits et tonlieux deuz à Sa Majesté, et aux vassaulx respectivement.

XVI

Et ores que son Altesse desireroit grandement que toutes impositions, gabelles et aultres charges, mises sus durant ceste guerre, fussent esté ostees et abolies, pour soulager le poure peuple, et luy donner moyen de respirer : toutes fois elle consent que pour payement de leurs debtes, obligations, assignations, rentes et pensions, les dites impositions, gabelles et charges soient continuées : pourveu toutesfois que le dit payement ne se face à ceux qui seront ennemis, ou continueront la guerre contre Sa Majesté, et les villes et provinces de son obéissance.

XVII

Que tous leurs privileges tant generaux que particuliers, dont ils ont legitimement jouy avant ces troubles leur seront punctuellement maintenus et gardés pour en iouir paisiblement et librement comme avant ces dits troubles.

XVIII

Que tous ceux des dits bourgeois et inhabitans, soit qu'ils soyent en serment ou service de ladite ville, ou non, qui après la conclusion de ce traité voudront se retirer pour changer domicile ou pour aultre respect le pourront en tout tel temps que bon leur semblera, librement faire avec leurs femmes, enfans, familles, et tous biens meubles tant marchandises que aultres, par eau et par

terre, sans qu'il leur soit donné aucun empeschement, ou qu'il sera besoing d'avoir passeport: Et pourront ceux qui se retireront en provinces et places neutres, ou celles qui seront sous l'obéissance de Sa Majesté, librement et franchement passer et repasser, marchander et traffiquer esdits pays de l'obeissance de Sa Majesté et disposer de leurs biens meubles et immeubles ainsi qu'ils trouveront convenir; ou les faire regir, recevoir et administrer par tels qu'ils voudront deputer et aussi y retourner et reprendre leur domicile, sans estre obliger d'impetrer aultre provision que ce present accord.

XIX

La mesme liberté se donne aux marinniers de ladite ville, s'il y en a aucuns qui se vueillent retirer avec leurs batteaux propres: ne fust que Son Altesse se volut servir desdits batteaux; comme elle pourra faire en payant le prix d'iceux, selon la juste estimation qui s'en fera.

XX

Et quant à ceux qui voudront aller és provinces ou villes non encore reconciliées, pour y donner ordre à leurs affaires, pourront retourner dans le terme de six mois, après ce present traité, pour venir demeurer és provinces et villes de l'obeissance de Sa Majesté et lieux neutraux ou ils jouiront de la susdite liberté de passer, repasser, negotier et trafiquer et de tout ulterieur effet de cedit traicté comme les susdits, sans autre accord ou passe-port.

XXI

Davantage sur la remonstrance que lesdits d'Anuers ont fait, qu'ils sont subjects a arrest pour les debtes de ladite ville: Son Altesse pour leur donner loisir de s'acquicter, leur consent que leurs personnes ou biens ne seront arrestez ni inquietez par l'espace d'un an entier pour lesdites debtes et charges; pour cependant aduiser et resouldre sur quels moyens ils pourront estre aidez et soulagez.

XXII

Et comme il est tres conuenable que les eglises ruinees et demoules en ladite ville, se refacent, pour non demeurer cette perpetuelle ignominie à la vue de tout le monde : le Magistrat, conseil et membres de ladite ville, traiteront par ensemble, pour équitablement aduiser le pied qui s'y debura tenir, à la moindre foule d'icelle.

XXIII

Que ceux qui se voudront retirer par la rivière, seront à leurs depens raisonnables accommodez de batteaux pour le transport de leurs personnes, leurs familles et meubles ; Moyenant suffisante caution pour le retour des marinniers et batteaux qui les conduiront.

XXIV

Que les prisonniers d'une part et d'aulture, n'ayant convenus de leur rançon, seront relaxez, en payant leurs depens ; hormis le S^r de Theligni ; auquel Son Alteze ne peut toucher : Bien s'employera t-elle à faire tous bons offices pour sa delivrance vers sa Ma^{te}, comme, il est assez notoire, elle a faict pour le S^r de la Noue, son père.

XXV

Que moyennant ce que dessus, les dits d'Anuers mettront promptement toute leur artillerie, munitions et batteaux de guerre, appartenant à ladite ville, és mains de Son Alteze, qui se resoult d'entrer en icelle, et y mettre garde de deux mil hommes d'infanterie et deux compaignies de cheuaux, logés à la moindre incommodité des bourgeois que faire se pourra : Promectant Son Alteze que si ceux de Hollande et Zelande se remettent en l'obeissance de Sa Majesté, ladite ville ne sera chargée ni de chasteau, ny de garnison. Et en cas que non, comme elle demeureroit frontière, se resouldra lors avec la participation et adueu de ceux du Magistrat et aultres

accoustumes entreuenir en tels affaires sur les moyens de l'asseurer contre les forces et ruses de l'ennemy. Et pour le regard des gens de guerre qui sont au pays de Brabant, aussi tost que la disposition des affaires le permettra, les dits d'Anuers cognoistront par effect que Son Alteze ne les tient pour fouller et travailler les subjects ; mais bien pour combattre et recouvrer le juste patrimoine du Roy.

XXVI

Au demeurant, ores que Son Alteze soit fondee de pretendre et demander bonne partie de la despense qui s'est faicte durant cette entreprise : Toutesfois pour monstrier qu'elle ne veut la ruine et destruction de cette ville, se contente qu'elle paye la somme de 400,000 florins, pour avec iceux donner quelque contentement à l'armee, apres avoir souffert un si long et penible siege ; et pour le payement de laquelle somme leur sera donné terme raisonnable et a leur plus grande commodité.

XXVII

Et quant au Sr de S^{te} Aldegonde, puisqu'il persiste à vouloir suivre le mesme parti, l'on entend qu'il promettra et jurera de ne porter les armes contre le Roy, l'espace d'un an entier, doiz la date de ce traicté.

XXVIII

Tous lesquels poincts et articles ont esté conclus, arreztez et signez tant par Son Alteze que par lesdits Deputez : Promettant Sadite Alteze les faire aduouer et ratifier par lettres patentes, sous la signature et grand scel de Sa Majesté, deans quatre mois de ce jour.

Fait à Beures le xvij^e d'aougst quinze cens quatre-vingtz et cinq.

Dessoubz estoit signé :

ALEXANDRE.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.	5
-----------------------	---

PREMIÈRE PÉRIODE.

Depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la signature du Compromis des nobles. 1555-1566.

CHAPITRE I. — L'Europe et les Pays-Bas en 1555.	21
CHAPITRE II. — Causes de la révolution.	55
CHAPITRE III. — Granvelle.	55
CHAPITRE IV. — Le Compromis des nobles	71

DEUXIÈME PÉRIODE.

Depuis la signature du Compromis jusqu'à la Pacification de Gand. 1566-1576.

CHAPITRE V. — Marguerite de Parme	89
CHAPITRE VI. — Le duc d'Albe	115
CHAPITRE VII. — Requesens	145
CHAPITRE VIII. — Le Conseil d'État.	161

 TROISIÈME PÉRIODE.

Depuis la Pacification de Gand jusqu'à la prise d'Anvers.
1576-1585.

CHAPITRE	IX. — Don Juan d'Autriche	175
CHAPITRE	X. — L'anarchie	207
CHAPITRE	XI. — Guillaume le Taciturne	221
CHAPITRE	XII. — Alexandre Farnèse	241

 NOTES ET DOCUMENTS HISTORIQUES.

N°	I. — Compromis des nobles	255
N°	II. — Pacification de Gand.	259
N°	III. — Union de Bruxelles	267
N°	IV. — Édit perpétuel de Marche-en-Famenne	269
N°	V. — Lettre de Don Juan aux états particuliers, évêques, consaulx et villes.	273
N°	VI. — Lettre de Don Juan aux états généraux.	277
N°	VII. — Mort de Don Juan d'Autriche.	278
N°	VIII. — Confédération d'Arras	294
N°	IX. — Procès des complices de Jauregui	501
N°	X. — Capitulation d'Anvers.	507

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DJ
156
C65
1860

Considerant, Nestor
Histoire de la revolution
du XVI^{me} siecle dans les
Pays-bas

17

